



BUDGET

Budget de fonctionnement

2015

Montréal 

Approuvé
par le comité exécutif
de la Ville de Montréal
le 26 novembre 2014

Préparé par
la Direction générale
et le Service des finances

NOTES

À moins d'indications contraires :

- toutes les données budgétaires de ce document sont en milliers de dollars;
- les données réelles de 2012 et de 2013 ainsi que le budget de 2014 ont été ajustés afin de les rendre comparables au budget de 2015.

LE GUIDE D'UTILISATION DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

Les documents du budget de 2015 sont disponibles sous formats papier et électronique pour certains, alors que d'autres le sont uniquement dans le site Internet du Service des finances, à l'adresse ville.montreal.qc.ca/finances.

Budget de 2015 (*version française disponible en formats papier et électronique*)



Certificat du trésorier

- le certificat du trésorier



Profil de Montréal

- l'organigramme de la Ville, les membres des conseils, du comité exécutif et des commissions permanentes

Situation économique en 2014 et perspectives pour 2015

- coup d'œil sur l'économie mondiale et la situation économique de la région métropolitaine de Montréal

Introduction

- la présentation du budget et de ses principaux éléments

Budget par activités

- le budget de la Ville de Montréal selon les fonctions municipales, l'analyse des activités de fonctionnement (municipal – agglomération)

Budget par unités d'affaires

- le budget de la Ville de Montréal selon la structure organisationnelle

Fiscalité

- la fiscalité des budgets relevant du conseil municipal, des conseils d'arrondissement et du conseil d'agglomération

Quotes-parts

- les quotes-parts sous la responsabilité du conseil d'agglomération

Renseignements complémentaires

- le budget des dépenses par objets et l'analyse de la rémunération et de l'effectif municipal

Annexes

- les statistiques économiques sur l'agglomération de Montréal
- la structure de présentation de l'information budgétaire et les principales conventions comptables relatives au budget de fonctionnement
- le partage des compétences et la confection du budget
- la liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif
- les compétences des arrondissements et des services centraux
- la synthèse des politiques financières

Annexes (suite)

- l'information relative au Fonds de l'eau
- les secteurs d'application de la taxe sur les parcs de stationnement
- la liste des définitions, des abréviations et des acronymes utilisés

Budgets des arrondissements et des services centraux



- les revenus et les charges, par activités et par objets, de chaque arrondissement et service central



Divers (*disponible seulement dans Internet*)



- les politiques financières
- les budgets de fonctionnement et les PTI de l'année en cours et des années antérieures
- les rapports annuels et financiers de l'année en cours et des années antérieures
- le calendrier des commissions d'étude du budget
- le bilan économique de 2014 de l'agglomération de Montréal
- la documentation des années antérieures

Références rapides

État des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Budget de la Ville de Montréal	35
Rémunération globale et variation de l'effectif	137
Définitions, abréviations et acronymes	Annexes 9 et 10

TABLE DES MATIÈRES

Message du directeur général	xi
Certificat du trésorier	xiii
Profil de Montréal	
L'organigramme de 2015	1
La structure des services centraux	3
Les membres du conseil municipal	6
Les membres du conseil d'agglomération	8
Les membres des conseils d'arrondissement	9
Les membres du comité exécutif	12
Les membres des commissions permanentes	13
Situation économique en 2014 et perspectives pour 2015	
Coup d'œil sur l'économie mondiale	15
La situation économique de la région métropolitaine de Montréal	16
BUDGET 2015	
Introduction	
La présentation du budget	29
Budget par activités	
Les principaux éléments budgétaires de 2015	31
L'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales	34
L'analyse des activités de fonctionnement	
Revenus	39
Charges, quotes-parts et financement	55
Affectations	82
Budget par unités d'affaires	
Le budget selon la structure organisationnelle	89
Le budget des arrondissements	93
Le budget des services centraux	94
Les autres postes budgétaires et le financement	
Les dépenses communes	98
Les frais de financement	101
Les dépenses de contributions	102
Les quotes-parts afférentes au financement des activités de l'agglomération	105
Le financement	105

L'élimination des transactions internes et interentités	106
Gestion de la dette	
L'endettement	107
Fiscalité	
La fiscalité de 2015	109
Les variations des charges fiscales de la Ville de Montréal	119
Le rôle d'évaluation de la Ville de Montréal	120
Quotes-parts	
Les quotes-parts	125
Renseignements complémentaires	
L'analyse des charges et du financement par objets	131
La rémunération globale	137
La variation de l'effectif	140
Annexes	
1. Les statistiques économiques sur l'agglomération de Montréal	1.1
2. La structure de présentation de l'information budgétaire et les principales conventions comptables relatives au budget de fonctionnement	2.1
3. Le partage des compétences et la confection du budget	3.1
4. Les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif	4.1
5. Les compétences des arrondissements et des services centraux	5.1
6. La synthèse des politiques financières	6.1
7. Le Fonds de l'eau	7.1
8. Les secteurs d'application de la taxe sur les parcs de stationnement	8.1
9. Glossaire et idiomes	9.1
10. Index des sigles, des acronymes et autres abréviations	10.1

INDEX DES TABLEAUX

SITUATION ÉCONOMIQUE EN 2014 ET PERSPECTIVES POUR 2015

Tableau 1	Chantiers de construction en cours d'une valeur de 100 M\$ et plus – Secteurs institutionnels, commerciaux, industriels et résidentiels, agglomération de Montréal mai 2014	27
-----------	---	----

BUDGET 2015**Budget par activités**

Tableau 2	État des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Budget de la Ville de Montréal.....	35
Tableau 3	État des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Budget du conseil municipal.....	36
Tableau 4	État des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Budget du conseil d'agglomération.....	37
Tableau 5	Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Sommaire – Budget de la Ville de Montréal.....	39
Tableau 6	Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Sommaire – Budget du conseil municipal.....	39
Tableau 7	Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Sommaire – Budget du conseil d'agglomération	40
Tableau 8	Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Détail – Budget de la Ville de Montréal	41
Tableau 9	Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Détail – Budget du conseil municipal	42
Tableau 10	Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Détail – Budget du conseil d'agglomération.....	43
Tableau 11	Quotes-parts	44
Tableau 12	Services rendus et autres revenus – Budget de la Ville de Montréal	45
Tableau 13	Services rendus et autres revenus – Budget du conseil municipal	46
Tableau 14	Services rendus et autres revenus – Budget du conseil d'agglomération	47
Tableau 15	Transferts – Budget de la Ville de Montréal	49
Tableau 16	Subventions gouvernementales relatives aux frais de financement de la dette à long terme – Budget de la Ville de Montréal.....	50
Tableau 17	Subventions gouvernementales relatives aux activités de fonctionnement – Budget de la Ville de Montréal.....	50
Tableau 18	Transferts – Budget du conseil municipal	51
Tableau 19	Subventions gouvernementales relatives aux frais de financement de la dette à long terme – Budget du conseil municipal.....	52
Tableau 20	Subventions gouvernementales relatives aux activités de fonctionnement – Budget du conseil municipal	52
Tableau 21	Transferts – Budget du conseil d'agglomération	53
Tableau 22	Subventions gouvernementales relatives aux frais de financement de la dette à long terme – Budget du conseil d'agglomération	54
Tableau 23	Subventions gouvernementales relatives aux activités de fonctionnement – Budget du conseil d'agglomération	54
Tableau 24	Charges d'administration générale – Budget de la Ville de Montréal	55
Tableau 25	Charges d'administration générale – Budget du conseil municipal	56

Tableau 26	Charges d'administration générale – Budget du conseil d'agglomération	58
Tableau 27	Charges de sécurité publique – Budget de la Ville de Montréal	60
Tableau 28	Charges de sécurité publique – Budget du conseil municipal.....	61
Tableau 29	Charges de sécurité publique – Budget du conseil d'agglomération	62
Tableau 30	Charges de transport – Budget de la Ville de Montréal	63
Tableau 31	Charges de transport – Budget du conseil municipal	64
Tableau 32	Charges de transport – Budget du conseil d'agglomération	65
Tableau 33	Charges d'hygiène du milieu – Budget de la Ville de Montréal.....	66
Tableau 34	Charges d'hygiène du milieu – Budget du conseil municipal.....	67
Tableau 35	Charges d'hygiène du milieu – Budget du conseil d'agglomération	68
Tableau 36	Charges de santé et de bien-être – Budget de la Ville de Montréal	69
Tableau 37	Charges de santé et de bien-être – Budget du conseil municipal	70
Tableau 38	Charges de santé et de bien-être – Budget du conseil d'agglomération	70
Tableau 39	Charges d'aménagement, d'urbanisme et de développement – Budget de la Ville de Montréal.....	71
Tableau 40	Charges d'aménagement, d'urbanisme et de développement – Budget du conseil municipal.....	72
Tableau 41	Charges d'aménagement, d'urbanisme et de développement – Budget du conseil d'agglomération	73
Tableau 42	Charges de loisirs et de culture – Budget de la Ville de Montréal	74
Tableau 43	Charges de loisirs et de culture – Budget du conseil municipal	75
Tableau 44	Charges de loisirs et de culture – Budget du conseil d'agglomération	76
Tableau 45	Frais de financement – Budget de la Ville de Montréal.....	77
Tableau 46	Frais de financement – Budget du conseil municipal.....	77
Tableau 47	Frais de financement – Budget du conseil d'agglomération	78
Tableau 48	Quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des activités de l'agglomération ..	79
Tableau 49	Financement – Budget de la Ville de Montréal	80
Tableau 50	Financement – Budget du conseil municipal.....	80
Tableau 51	Financement – Budget du conseil d'agglomération	81
Tableau 52	Affectations – Budget de la Ville de Montréal	82
Tableau 53	Affectations – Budget du conseil municipal.....	83
Tableau 54	Charges constatées à financer ou à pourvoir dans le futur – Budget du conseil municipal	85
Tableau 55	Affectations – Budget du conseil d'agglomération	85
Tableau 56	Charges constatées à financer ou à pourvoir dans le futur – Budget du conseil d'agglomération.....	87

Budget par unités d'affaires

Tableau 57	Prévisions budgétaires de 2015 des unités d'affaires – Arrondissements	90
Tableau 58	Prévisions budgétaires de 2015 des unités d'affaires – Services centraux	91
Tableau 59	Dépenses communes	98

Tableau 60	Autres dépenses communes	100
Tableau 61	Frais de financement	101
Tableau 62	Contributions et quotes-parts destinées aux agences gouvernementales, aux organismes contrôlés et aux autres organismes	102
Tableau 63	Autres contributions	104
Tableau 64	Quotes-parts de la Ville de Montréal afférentes au financement des activités de l'agglomération	105
Tableau 65	Financement	105
Tableau 66	Élimination des transactions internes et interentités	106

Gestion de la dette

Tableau 67	Profil de l'endettement de Montréal	107
Tableau 68	Coût de la dette, 2012 à 2015	108

Fiscalité

Tableau 69	Taux de la taxe sur les parcs de stationnement en 2015	110
Tableau 70	Évolution des revenus provenant des taxes relatives aux services, 2014 et 2015	112
Tableau 71	Taux de 2015, immeubles de la catégorie résiduelle	114
Tableau 72	Taux de 2015, immeubles de six logements ou plus	115
Tableau 73	Taux de 2015, immeubles non résidentiels	116
Tableau 74	Tarifcation des immeubles résidentiels par arrondissement, Ville de Montréal	117
Tableau 75	Tarifcation des immeubles non résidentiels par arrondissement, Ville de Montréal	118
Tableau 76	Variation des charges fiscales entre 2014 et 2015, immeubles résidentiels et non résidentiels, par arrondissement	119
Tableau 77	Évolution du rôle triennal 2014-2016, Ville de Montréal	120
Tableau 78	Variation de la valeur imposable de la Ville de Montréal, par arrondissement	121
Tableau 79	Valeurs imposables et non imposables par arrondissement, Ville de Montréal	122
Tableau 80	Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2014, 2015 et 2016	123

Quotes-parts

Tableau 81	Quotes-parts de 2015	126
Tableau 82	Quotes-parts générales de 2015 réparties par activités	128

Renseignements complémentaires

Tableau 83	Analyse des charges et du financement par objets	132
Tableau 84	Composantes de la rémunération globale	137
Tableau 85	Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur	138
Tableau 86	Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Postes capitalisés	139
Tableau 87	Effectif réparti selon la structure organisationnelle	141

Annexes

Tableau 88	Statistiques économiques sur l'agglomération de Montréal.....	1.1
Tableau 89	Résumé des compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit des conseils municipal et d'arrondissement	3.4
Tableau 90	Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux	5.1
Tableau 91	État prévisionnel des revenus et des charges liés à la gestion de l'eau	7.2
Tableau 92	Acquisitions d'immobilisations prévues et sources de financement	7.3

INDEX DES FIGURES

Introduction

Figure 1	Présentation du budget global de la Ville de Montréal	30
----------	---	----

Annexes

Figure 2	Partage des compétences – Instances politiques et territoires d'application	3.2
Figure 3	Secteurs d'application de la taxe sur les parcs de stationnement	8.1

INDEX DES GRAPHIQUES

Situation économique en 2014 et perspectives pour 2015

Graphique 1	Taux de croissance du produit intérieur brut réel – Québec, Canada et région métropolitaine de Montréal, 2012-2015	16
Graphique 2	Taux de croissance du produit intérieur brut réel – Régions métropolitaines de Montréal, Toronto, Vancouver, Calgary et Québec, 2012-2015	17
Graphique 3	Taux de chômage – Québec, Canada et région métropolitaine de Montréal, 2007-2015	18
Graphique 4	Taux de chômage – Régions métropolitaines de Montréal, Toronto, Vancouver, Calgary et Québec, 2007-2015	19
Graphique 5	Taux d'inflation estimé, 2015	20
Graphique 6	Revenu personnel disponible par habitant – Québec, Canada et région métropolitaine de Montréal, 2007-2015	21
Graphique 7	Revenu personnel disponible par habitant – Régions métropolitaines de Montréal, Toronto, Vancouver, Calgary et Québec, 2007-2015	22
Graphique 8	Variation annuelle du nombre de mises en chantier résidentielles – Québec, Canada et région métropolitaine de Montréal, 2012-2015	23
Graphique 9	Nombre de mises en chantier résidentielles – Régions métropolitaines de Montréal, Toronto, Vancouver et Calgary, 2007-2015	24
Graphique 10	Répartition des chantiers résidentiels ou mixtes en cours d'une valeur de 5 M\$ ou plus, en mai 2014, par villes et arrondissements, agglomération de Montréal	25

Budget par activités

Graphique 11	Provenance des revenus	38
Graphique 12	Charges par fonctions	38

Renseignements complémentaires

Graphique 13	Charges par objets	131
--------------	--------------------------	-----

**MESSAGE DU
DIRECTEUR
GÉNÉRAL**



Direction générale

Bureau du directeur général
275, rue Notre-Dame Est, bureau 4.105
Montréal (Québec) H2Y 1C6
Téléphone : 514 872-5753
Télécopieur : 514 872-2896

Le 26 novembre 2014

Monsieur le Maire,
Monsieur le Président du comité exécutif,
Mesdames, Messieurs, les membres du comité exécutif

Objet : Prévisions budgétaires 2015

En vertu de l'article 114.1 de la Loi des cités et villes, je vous sou mets le projet des prévisions budgétaires 2015.

Ce projet est conforme aux orientations que je vous ai soumises en avril 2014, dans les documents intitulés Plan quinquennal de main-d'œuvre 2014-2018 et dans le deuxième document intitulé Perspectives budgétaires 2015-2024 pour déterminer les orientations budgétaires 2015-2017.

Le directeur général,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Alain Marcoux", with a long horizontal flourish extending to the right.

Alain Marcoux

Certificat du trésorier

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

J'atteste, comme trésorier de la Ville de Montréal et responsable d'émettre un certificat selon l'article 93 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., c. C-11.4), que les crédits budgétaires seront disponibles pour les charges prévues au budget sous la responsabilité du conseil municipal et pour celles prévues au budget sous la responsabilité du conseil d'agglomération, selon leurs compétences respectives.

(en milliers de dollars)

	<i>Budget du conseil municipal</i>	<i>Budget du conseil d'agglomération</i>
a) Pour le service de la dette		
Répartition du coût total du service de la dette		
▪ Frais de financement	264 778,3	127 551,8
▪ Remboursement de la dette à long terme	249 219,6	168 245,7
b) Pour les obligations découlant des lois et des décisions qui ont été prises ou qui le seront		
▪ Signature de baux et octroi de contrats pour la fourniture de biens et de services	520 861,0	241 564,1
▪ Octroi de contributions financières et d'aide municipale	118 028,0	563 691,1
▪ Traitements, gages et contributions de l'employeur	1 155 425,4	1 250 108,2

Le trésorier et directeur du Service des finances,

Yves Courchesne

Le 26 novembre 2014

Profil de Montréal

LA STRUCTURE DES SERVICES CENTRAUX

- Le **Service de la direction générale** est responsable de l'administration des affaires de la Ville, du Service des communications, du Service des finances, du Service de la performance organisationnelle, du Service de police, du Service des ressources humaines, du Service de sécurité incendie, du Service des technologies de l'information, du Bureau des relations internationales, du Bureau des relations gouvernementales et municipales, du Bureau de la Ville intelligente et numérique et du Contrôleur général. La Direction générale comprend également les directions générales adjointes suivantes :
 - la **Direction générale adjointe aux services institutionnels** dont le rôle est de diriger, coordonner et superviser les unités administratives suivantes : le Service des affaires juridiques, le Service de l'approvisionnement, le Service de l'évaluation foncière, le Service de la gestion et de la planification immobilière, le Service du greffe et le Service du matériel roulant et des ateliers;
 - la **Direction générale adjointe au développement** dont le rôle est de diriger, coordonner et superviser les unités administratives suivantes : le Service du développement économique, le Service de l'eau, le Service de l'environnement, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports et le Service de la mise en valeur du territoire. La Direction générale adjointe au développement est également responsable de la coordination des grands projets et de la liaison avec les sociétés paramunicipales et organismes dont la mission est relative à l'habitation, au développement et à l'exploitation des espaces de stationnement et au transport;
 - la **Direction générale adjointe à la qualité de vie** dont le rôle est de diriger, coordonner et superviser les unités administratives suivantes : le Service de la culture, le Service de la diversité sociale et des sports, le Service de l'Espace pour la vie et le Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal. La Direction générale adjointe à la qualité de vie est également responsable de la coordination du développement durable, du Bureau de l'amélioration des services à la clientèle et de la liaison avec les sociétés paramunicipales et organismes dont la mission est relative au sport, à la culture, aux installations récréotouristiques et aux célébrations du 375^e anniversaire de Montréal;
 - la **Direction générale adjointe à l'arrondissement de Ville-Marie et à la concertation des arrondissements** dont le rôle est de diriger, coordonner et superviser l'arrondissement de Ville-Marie et le Service de la concertation des arrondissements.
- Le **Service des affaires juridiques** est responsable des affaires civiles, des services judiciaires de la cour municipale de la Ville de Montréal et des poursuites pénales et criminelles.
- Le **Service de l'approvisionnement** est responsable de l'obtention des biens et services requis pour les activités de la Ville et de la gestion des magasins et des inventaires.
- Le **Service des communications** est responsable des communications institutionnelles, des communications internes, des relations avec les médias et du développement de l'image de marque de la Ville.
- Le **Service de la concertation des arrondissements** est responsable des services regroupés aux arrondissements.

- Le **Service de la culture** est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans et politiques visant à favoriser le développement de Montréal comme métropole culturelle et ville de savoir, et de la coordination des grands événements.
- Le **Service du développement économique** est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie de développement économique assurant le dynamisme et la diversité de l'économie montréalaise, de la coordination des interventions de la Ville auprès des acteurs impliqués dans le développement économique et de l'accompagnement des promoteurs de projets.
- Le **Service de la diversité sociale et des sports** est responsable de la diversité sociale, des équipements sportifs et de la mise en place de programmes visant à favoriser la pratique d'activités sportives.
- Le **Service de l'eau** est responsable de la production et de la distribution d'eau potable et de la collecte et du traitement des eaux usées.
- Le **Service de l'environnement** est responsable de la surveillance de la qualité de l'environnement, du traitement et de la valorisation des matières résiduelles et de l'inspection des aliments.
- Le **Service de l'Espace pour la vie** est responsable des équipements et des activités du Jardin botanique, de l'Insectarium, du Biodôme et du Planétarium Rio Tinto Alcan.
- Le **Service de l'évaluation foncière** est responsable de la confection et de la mise à jour des rôles d'évaluation et du suivi des demandes de révision.
- Le **Service des finances** est responsable du budget, de la comptabilité, de la fiscalité, de la taxation, de la perception des revenus, des placements, du financement et de la gestion des prestations de retraite.
- Le **Service de la gestion et de la planification immobilière** est responsable de la planification des besoins en matière immobilière, de la gestion de l'actif immobilier, des locations et des transactions immobilières.
- Le **Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal** est responsable de la protection, du développement, de l'aménagement et de la mise en valeur de parcs, espaces verts, milieux naturels et places publiques, du verdissement du territoire de la ville et du suivi de la mise en œuvre du Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal.
- Le **Service du greffe** est responsable du secrétariat général du conseil municipal, du conseil d'agglomération et du comité exécutif et de la gestion des documents et archives de la Ville.
- Le **Service des infrastructures, de la voirie et des transports** est responsable de la planification, de la construction et de l'entretien d'infrastructures de voirie et de structures routières, des conduits souterrains de distribution de l'énergie électrique et des liaisons par télécommunications et de la géomatique.
- Le **Service du matériel roulant et des ateliers** est responsable de l'acquisition et de la location du matériel roulant ainsi que des services de réparation et d'entretien de véhicules lourds et légers et de réparation et production de divers biens et équipements.
- Le **Service de la mise en valeur du territoire** est responsable de la planification de l'aménagement du territoire, des activités de promotion du design, de l'habitation, de la planification des transports, de la toponymie et de la protection et de la mise en valeur du patrimoine.

- Le **Service de la performance organisationnelle** est responsable de l'examen des principaux processus et activités de la gestion municipale et de l'articulation de réformes administratives visant l'efficacité et l'efficience de l'organisation.
- Le **Service de police** est responsable de la gendarmerie, des enquêtes, des affaires internes, des communications d'urgence 911 et de l'application de la réglementation en matière de stationnement.
- Le **Service des ressources humaines** est responsable de la dotation, des relations de travail, du soutien-conseil à la gestion, du développement de l'organisation, de la santé et du mieux-être, de la gestion de la rémunération et de la paie.
- Le **Service de sécurité incendie** est responsable de la sécurité civile, de l'organisation des secours, de la prévention, des interventions, du soutien et de l'expertise technique et du service de premiers répondants.
- Le **Service des technologies de l'information** est responsable des systèmes d'information.

À cette structure s'ajoutent le **Bureau du vérificateur général**, la **Commission de la fonction publique**, la **Commission des services électriques**, le **Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal** ainsi que le **Bureau de l'inspecteur général** qui ne relèvent pas directement du comité exécutif. De plus, la Ville contribue financièrement à plusieurs organismes, notamment le Conseil des arts de Montréal, la Société de transport de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal et l'Ombudsman.

Les budgets détaillés des arrondissements et des services centraux sont disponibles sur le site Internet de la Ville, à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/finances.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Denis Coderre, maire

- **Barbe, Manon**
LaSalle
- **Beis, Dimitrios Jim**
Pierrefonds-Roxboro
- **Benjamin, Frantz**
Villeray–
Saint-Michel–
Parc-Extension
- **Bergeron, Richard**
Ville-Marie
- **Bissonnet, Michel**
Saint-Léonard
- **Boivin Roy, Karine**
Mercier–
Hochelaga-Maisonneuve
- **Caldwell, Éric Alan**
Mercier–
Hochelaga-Maisonneuve
- **Celzi, Richard**
Mercier–
Hochelaga-Maisonneuve
- **Chitilian, Harout**
Ahuntsic-Cartierville
- **Cinq-Mars, Marie**
Outremont
- **Clément-Talbot, Catherine**
Pierrefonds-Roxboro
- **Cloutier, Jean-François**
Lachine
- **Copeman, Russell**
Côte-des-Neiges–
Notre-Dame-de-Grâce
- **Croteau, François W.**
Rosemont–La Petite-Patrie
- **Dauphin, Claude**
Lachine
- **Décarie, Suzanne**
Rivière-des-Prairies–
Pointe-aux-Trembles
- **Deguire, Gilles**
Montréal-Nord
- **Deros, Mary**
Villeray–
Saint-Michel–
Parc-Extension
- **Deschamps, Richard**
LaSalle
- **DeSousa, Alan**
Saint-Laurent
- **Desrochers, Pierre**
Ahuntsic-Cartierville
- **Dorais, Benoit**
Le Sud-Ouest
- **Downey, Sterling**
Verdun
- **Duchesne, Érika**
Rosemont–La Petite-Patrie
- **Ferrandez, Luc**
Le Plateau-Mont-Royal
- **Gadoury, Marc-André**
Rosemont–La Petite-Patrie
- **Gagnier, Pierre**
Ahuntsic-Cartierville
- **Gauthier, Manon**
Verdun
- **Gibeau, Jean-Marc**
Montréal-Nord
- **Guay, Richard**
Rivière-des-Prairies–
Pointe-aux-Trembles
- **Hénault, Andrée**
Anjou
- **Lavigne Lalonde, Laurence**
Mercier–
Hochelaga-Maisonneuve
- **Lavoie, Guillaume**
Rosemont–La Petite-Patrie
- **Lefebvre, Elsie**
Villeray–
Saint-Michel–
Parc-Extension
- **Limoges, François**
Rosemont–La Petite-Patrie
- **Mainville, Louise**
Le Plateau-Mont-Royal
- **Marinacci, Normand**
L'Île-Bizard–Sainte-
Geneviève
- **McIntyre, Justine**
Pierrefonds-Roxboro
- **McQueen, Peter**
Côte-des-Neiges–
Notre-Dame-de-Grâce
- **Ménard, Réal**
Mercier–
Hochelaga-Maisonneuve
- **Miele, Francesco**
Saint-Laurent
- **Miranda, Luis**
Anjou
- **Moschella, Domenico**
Saint-Léonard

- **Norris, Alex**
Le Plateau-Mont-Royal
- **Ouellet, Sylvain**
Villeray–
Saint-Michel–
Parc-Extension
- **Pagé, Lorraine**
Ahuntsic-Cartierville
- **Parenteau, Jean-François**
Verdun
- **Perez, Lionel**
Côte-des-Neiges–
Notre-Dame-de-Grâce
- **Perri, Dominic**
Saint-Léonard
- **Plante, Valérie**
Ville-Marie
- **Popeanu, Magda**
Côte-des-Neiges–
Notre-Dame-de-Grâce
- **Rapanà, Giovanni**
Rivière-des-Prairies–
Pointe-aux-Trembles
- **Rossi, Chantal**
Montréal-Nord
- **Rotrand, Marvin**
Côte-des-Neiges–
Notre-Dame-de-Grâce
- **Rouleau, Chantal**
Rivière-des-Prairies–
Pointe-aux-Trembles
- **Ryan, Richard**
Le Plateau-Mont-Royal
- **Salem, Aref**
Saint-Laurent
- **Samson, Anie**
Villeray–
Saint-Michel–
Parc-Extension
- **Sauvé, Craig**
Le Sud-Ouest
- **Searle, Jeremy**
Côte-des-Neiges–
Notre-Dame-de-Grâce
- **Shanahan, Steve**
Ville-Marie
- **Sigouin, Anne-Marie**
Le Sud-Ouest
- **Thuillier, Émilie**
Ahuntsic-Cartierville
- **Vallée, Monique**
LaSalle

LES MEMBRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

Le maire, monsieur **Denis Coderre**, a nommé les élus suivants pour représenter Montréal au conseil d'agglomération :

- **Barbe, Manon**
Mairesse d'arrondissement
LaSalle
- **Beis, Dimitrios Jim**
Maire d'arrondissement
Pierrefonds-Roxboro
- **Caldwell, Éric Alan**
Conseiller de la Ville
Mercier-Hochelaga-
Maisonneuve
- **Chitilian, Harout**
Conseiller de la Ville
Ahuntsic-Cartierville
- **Copeman, Russell**
Maire d'arrondissement
Côte-des-Neiges-
Notre-Dame-de-Grâce
- **Dauphin, Claude**
Maire d'arrondissement
Lachine
- **Deguire, Gilles**
Maire d'arrondissement
Montréal-Nord
- **DeSousa, Alan**
Maire d'arrondissement
Saint-Laurent
- **Desrochers, Pierre**
Conseiller de la Ville
Ahuntsic-Cartierville
- **Dorais, Benoit**
Maire d'arrondissement
Le Sud-Ouest
- **Perez, Lionel**
Conseiller de la Ville
Côte-des-Neiges-
Notre-Dame-de-Grâce
- **Rouleau, Chantal**
Mairesse d'arrondissement
Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles
- **Salem, Aref**
Conseiller de la Ville
Saint-Laurent
- **Samson, Anie**
Mairesse d'arrondissement
Villeray-
Saint-Michel-
Parc-Extension
- **Vallée, Monique**
Conseillère de la Ville
LaSalle

Les maires des villes reconstituées siègent également au conseil d'agglomération. La Ville de Dollard-Des Ormeaux a un représentant supplémentaire désigné par le maire de cette municipalité.

- **Bourelle, Georges**
Maire de Beaconsfield
- **Coutu, Robert**
Maire de Montréal-Est
- **Gibson, Michel**
Maire de Kirkland
- **Guest, Jane**
Mairesse de Senneville
- **Hawa, Paola L.**
Mairesse de Sainte-Anne-de-
Bellevue
- **Housefather, Anthony**
Maire de Côte-Saint-Luc
- **Janiszewski, Edward**
Maire de Dollard-Des Ormeaux
- **Masella, Beny**
Maire de Montréal-Ouest
- **Rouleau, Edgar**
Maire de Dorval*
- **Roy, Philippe**
Maire de Mont-Royal
- **Steinberg, William**
Maire de Hampstead
- **Trent, Peter F.**
Maire de Wesmount
- **Trudeau, Morris**
Maire de Pointe-Claire
- **Tutino, Maria**
Mairesse de Baie-D'Urfé
- Représentants de
Dollard-Des Ormeaux :

Johnson, Errol
du 1^{er} janvier 2015 au
30 juin 2015

Guttman, Mickey Max
du 1^{er} juillet 2015 au
31 décembre 2015

* Le maire de Dorval représente aussi L'île-Dorval.

LES MEMBRES DES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

Denis Coderre, maire

Arrondissements

Ahuntsic-Cartierville

- **Gagnier, Pierre**
Maire d'arrondissement
- **Chitilian, Harout**
Conseiller de la Ville
District de Bordeaux-Cartierville
- **Desrochers, Pierre**
Conseiller de la Ville
District de Saint-Sulpice

- **Pagé, Lorraine**
Conseillère de la Ville
District du Sault-au-Récollet
- **Thuillier, Émilie**
Conseillère de la Ville
District d'Ahuntsic

Anjou

- **Miranda, Luis**
Maire d'arrondissement
- **Beaudry, Gilles**
Conseiller d'arrondissement
District de l'Ouest
- **Di Genova Zammit, Michelle**
Conseillère d'arrondissement
District du Centre
- **Hénault, Andrée**
Conseillère de la Ville
- **Perron, Paul-Yvon**
Conseiller d'arrondissement
District de l'Est

Côte-des-Neiges–
Notre-Dame-de-Grâce

- **Copeman, Russell**
Maire d'arrondissement
- **McQueen, Peter**
Conseiller de la Ville
District de Notre-Dame-de-Grâce

- **Perez, Lionel**
Conseiller de la Ville
District de Darlington
- **Popeanu, Magda**
Conseillère de la Ville
District de Côte-des-Neiges
- **Rotrand, Marvin**
Conseiller de la Ville
District de Snowdon
- **Searle, Jeremy**
Conseiller de la Ville
District de Loyola

Lachine

- **Dauphin, Claude**
Maire d'arrondissement
- **Cloutier, Jean-François**
Conseiller de la Ville
- **Racicot, Daniel**
Conseiller d'arrondissement
District de J.-Émery-Provost
- **Simonyk, Kymberley**
Conseillère d'arrondissement
District du Fort-Rolland
- **Vodanovic, Maja**
Conseillère d'arrondissement
District du Canal

LaSalle

- **Barbe, Manon**
Mairesse d'arrondissement
- **Blanchet, Nancy**
Conseillère d'arrondissement
(siège 1)
District du Sault-Saint-Louis
- **Declos, Serge**
Conseiller d'arrondissement
(siège 1)
District de Cecil-P.-Newman
- **Deschamps, Richard**
Conseiller de la Ville
District du Sault-Saint-Louis

- **Palestini, Laura-Ann**
Conseillère d'arrondissement
(siège 2)
District du Sault-Saint-Louis
- **Troilo, Josée**
Conseillère d'arrondissement
(siège 2)
District de Cecil-P.-Newman
- **Vallée, Monique**
Conseillère de la Ville
District de Cecil-P.-Newman

Le Plateau-Mont-Royal

- **Ferrandez, Luc**
Maire d'arrondissement
- **Giguère, Marianne**
Conseillère d'arrondissement
District de De Lorimier
- **Gosselin, Christine**
Conseillère d'arrondissement
District de Jeanne-Mance
- **Mainville, Louise**
Conseillère de la Ville
District de De Lorimier
- **Norris, Alex**
Conseiller de la Ville
District de Jeanne-Mance
- **Plourde, Marie**
Conseillère d'arrondissement
District de Mile-End
- **Ryan, Richard**
Conseiller de Ville
District de Mile-End

Le Sud-Ouest

- **Dorais, Benoit**
Maire d'arrondissement
- **Sauvé, Craig**
Conseiller de la Ville
District de Saint-Henri–La
Petite-Bourgogne–Pointe-
Saint-Charles
- **Sigouin, Anne-Marie**
Conseillère de la Ville
District de Saint-Paul–Émard

- **Thiébaut, Sophie**
Conseillère d'arrondissement
District de Saint-Henri–La
Petite-Bourgogne–Pointe-
Saint-Charles
- **Vaillancourt, Alain**
Conseiller d'arrondissement
District de Saint-Paul–Énard

L'Île-Bizard–Sainte- Geneviève

- **Marinacci, Normand**
Maire d'arrondissement
- **Côté, Stéphane**
Conseiller d'arrondissement
District de Pierre-Forêtier
- **Dugas, Éric**
Conseiller d'arrondissement
District de Sainte-Geneviève
- **Larocque, Christian**
Conseiller d'arrondissement
District de Denis-Benjamin-
Viger
- **Lévesque-René,
Jean-Dominic**
Conseiller d'arrondissement
District de Jacques-Bizard

Mercier– Hochelaga-Maisonneuve

- **Ménard, Réal**
Maire d'arrondissement
- **Boivin Roy, Karine**
Conseillère de la ville
District de Louis-Riel
- **Caldwell, Éric Alan**
Conseiller de la Ville
District d'Hochelaga
- **Celzi, Richard**
Conseiller de la Ville
District de Tétéaultville
- **Lavigne Lalonde, Laurence**
Conseillère de la Ville
District de Maisonneuve–
Longue-Pointe

Montréal-Nord

- **Deguire, Gilles**
Maire d'arrondissement
- **Gibeau, Jean-Marc**
Conseiller de la ville
District d'Ovide-Clermont
- **Lo Bianco, Sylvia**
Conseillère d'arrondissement
District d'Ovide-Clermont
- **Ricourt, Monica**
Conseillère d'arrondissement
District de Marie-Clarac
- **Rossi, Chantal**
Conseillère de la Ville
District de Marie-Clarac

Outremont

- **Cinq-Mars, Marie**
Mairesse d'arrondissement
- **Cardyn, Lucie**
Conseillère d'arrondissement
District de Robert-Bourassa
- **Forget, Céline**
Conseillère d'arrondissement
District de Joseph-Beaubien
- **Gremaud, Jacqueline**
Conseillère d'arrondissement
District de Jeanne-Sauvé
- **Pollak, Mindy**
Conseillère d'arrondissement
District de Claude-Ryan

Pierrefonds-Roxboro

- **Beis, Dimitrios Jim**
Maire d'arrondissement
- **Clément-Talbot, Catherine**
Conseillère de la Ville
District de Cap-Saint-Jacques
- **Gignac, Yves**
Conseiller d'arrondissement
District de Cap-Saint-Jacques
- **McIntyre, Justine**
Conseillère de la Ville
District de Bois-de-Liesse
- **Trottier, Roger**
Conseiller d'arrondissement
District de Bois-de-Liesse

Rivière-des-Prairies– Pointe-aux-Trembles

- **Rouleau, Chantal**
Mairesse d'arrondissement
- **Décarie, Suzanne**
Conseillère de la Ville
District de Pointe-aux-
Trembles
- **Déziel, Gilles**
Conseiller d'arrondissement
District de Pointe-aux-
Trembles
- **Guay, Richard**
Conseiller de la Ville
District de La Pointe-aux-
Prairies
- **Guedes, Manuel**
Conseiller d'arrondissement
District de La Pointe-aux-
Prairies
- **Pierre-Antoine, Nathalie**
Conseillère d'arrondissement
District de Rivière-des-Prairies
- **Rapanà, Giovanni**
Conseiller de la Ville
District de Rivière-des-Prairies

Rosemont–La Petite-Patrie

- **Croteau, François W.**
Maire d'arrondissement
- **Duchesne, Érika**
Conseillère de la Ville
District du Vieux-Rosemont
- **Gadoury, Marc-André**
Conseiller de la Ville
District d'Étienne-Desmarteau
- **Lavoie, Guillaume**
Conseiller de la Ville
District de Marie-Victorin
- **Limoges, François**
Conseiller de la Ville
District de Saint-Édouard

Saint-Laurent

- **DeSousa, Alan**
Maire d'arrondissement
- **Biron, Michèle D.**
Conseillère d'arrondissement
District de Norman-McLaren
- **Cohen, Maurice**
Conseiller d'arrondissement
District de Côte-de-Liesse
- **Miele, Francesco**
Conseiller de la Ville
District de Côte-de-Liesse
- **Salem, Aref**
Conseiller de la Ville
District de Norman-McLaren

Saint-Léonard

- **Bissonnet, Michel**
Maire d'arrondissement
- **Battista, Mario**
Conseiller d'arrondissement
District de Saint-Léonard-Ouest
- **Moschella, Domenico**
Conseiller de la Ville
District de Saint-Léonard-Est
- **Perri, Dominic**
Conseiller de la Ville
District de Saint-Léonard-Ouest
- **Tremblay, Lili-Anne**
Conseillère d'arrondissement
District de Saint-Léonard-Est

Verdun

- **Parenteau, Jean-François**
Maire d'arrondissement
- **Brunet, Marie-Eve**
Conseillère d'arrondissement
(siège 2)
District de Champlain-L'Île-des-Sœurs
- **Downey, Sterling**
Conseiller de la Ville
District de Desmarchais-Crawford

- **Gagnon, Luc**
Conseiller d'arrondissement
(siège 1)
District de Desmarchais-Crawford
- **Gauthier, Manon**
Conseillère de la Ville
District de Champlain-L'Île-des-Sœurs
- **L'Heureux, Pierre**
Conseiller d'arrondissement
(siège 1)
District de Champlain-L'Île-des-Sœurs
- **Mauger, Marie-Andrée**
Conseillère d'arrondissement
(siège 2)
District de Desmarchais-Crawford

Ville-Marie

- **Coderre, Denis**
Maire de Montréal et
maire d'arrondissement
- **Bergeron, Richard**
Conseiller de la Ville
District de Saint-Jacques
- **Boivin Roy, Karine**
Conseillère d'arrondissement
désignée par le maire
- **Gibeau, Jean-Marc**
Conseiller d'arrondissement
désigné par le maire
- **Plante, Valérie**
Conseillère de la Ville
District de Sainte-Marie
- **Shanahan, Steve**
Conseiller de la Ville
District de Peter-McGill

Villeray–
Saint-Michel–
Parc-Extension

- **Samson, Anie**
Mairesse d'arrondissement
- **Benjamin, Frantz**
Conseiller de la Ville
District de Saint-Michel

- **Deros, Mary**
Conseillère de la Ville
District de Parc-Extension
- **Lefebvre, Elsie**
Conseillère de la Ville
District de Villeray
- **Ouellet, Sylvain**
Conseiller de la Ville
District de François-Perrault

Conformément à la loi, certains arrondissements sont divisés en districts électoraux. Dans ces cas, le nom du district est indiqué sous le nom de la conseillère ou du conseiller.

Les conseillères et les conseillers de la Ville siègent au conseil municipal ainsi qu'aux conseils d'arrondissement. Les conseillères et les conseillers d'arrondissement siègent uniquement aux conseils d'arrondissement.

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF



Denis Coderre
Maire



Pierre Desrochers
Président



Anie Samson
Vice-présidente



Harout Chitilian
Vice-président



Russell Copeman



Manon Gauthier



Dimitrios Jim Beis



Réal Ménard



Lionel Perez



Chantal Rouleau



Aref Salem



Monique Vallée

Conseillères et conseillers associés

Karine Boivin Roy
Suzanne Décarie
Mary Deros
Jean-Marc Gibeau

Richard Guay
Elsie Lefebvre
Jean-François Parenteau
Chantal Rossi

LES MEMBRES DES COMMISSIONS PERMANENTES

COMMISSION SUR LA CULTURE, LE PATRIMOINE ET LES SPORTS

Présidente
Michèle D. Biron

Vice-présidents
Robert Coutu
Richard Ryan

Membres
Marie Cinq-Mars
Jean-François Cloutier
Mary Deros
Michel Gibson
Manuel Guedes
Pierre L'Heureux
Nathalie Pierre-Antoine
Anne-Marie Sigouin

COMMISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET URBAIN ET L'HABITATION

Président
Giovanni Rapanà

Vice-président
Robert Coutu

Vice-présidente
Louise Mainville

Membres
Maurice Cohen
Richard Deschamps
Pierre Gagnier
Michel Gibson
Sylvia Lo Bianco
Peter McQueen
Steve Shanahan
Lili-Anne Tremblay

COMMISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET LA DIVERSITÉ MONTRÉALAISE

Président
Benoit Dorais

Vice-président
Robert Coutu

Vice-présidente
Sylvia Lo Bianco

Membres
Marie-Eve Brunet
Mary Deros
Sterling Downey
Michel Gibson
Richard Guay
Lorraine Pagé
Chantal Rossi
Sophie Thiébaud

COMMISSION SUR L'EAU, L'ENVIRONNEMENT, LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES GRANDS PARCS

Présidente
Elsie Lefebvre

Vice-président
Dominic Perri

Vice-présidente
Maria Tutino

Membres
Michèle D. Biron
Marie-Eve Brunet
Catherine Clément-Talbot
Gilles Déziel
Michelle Di Genova Zammit
Paola Hawa
Sylvain Ouellet
Maja Vodanovic

COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

Présidente
Émilie Thuillier

Vice-présidentes
Dida Berku
Karine Boivin-Roy

Membres
André Allard
Richard Celzi
Marie Cinq-Mars
Jean-François Cloutier
Richard Deschamps
Marianne Giguère
Manuel Guedes
Lili-Anne Tremblay

COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

Président
Alan DeSousa

Vice-présidents
Guillaume Lavoie
Peter F. Trent

Membres
Georges Bourelle
Richard Celzi
Yves Gignac
Richard Guay
Laurence Lavigne Lalonde
Justine McIntyre
Laura-Ann Palestini
Dominic Perri

COMMISSION SUR L'INSPECTEUR GÉNÉRAL

Président

Richard Bergeron

Vice-présidents

Benoit Dorais

Lionel Perez

Edgar Rouleau

Membres

Manon Barbe

Manon Gauthier

Jean-Marc Gibeau

Beny Masella

Justine McIntyre

Valérie Plante

Lili-Anne Tremblay

COMMISSION DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Président

Frantz Benjamin

Vice-président

Francesco Miele

Vice-présidente

Valérie Plante

Membres

Catherine Clément-Talbot

Marc-André Gadoury

Jean-Marc Gibeau

Andrée Hénault

Normand Marinacci

Giovanni Rapanà

COMMISSION SUR LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE MONTRÉAL

Président

Lionel Perez

Vice-présidente

Paola Hawa

Membres

Manon Barbe

Georges Bourelle

Éric Alan Caldwell

Claude Dauphin

Gilles Deguire

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Présidente

Anie Samson

Vice-présidents

François Limoges

William Steinberg

Membres

Marie-Eve Brunet

Catherine Clément-Talbot

Gilles Déziel

Monica Ricourt

Samir Rizkalla, représentant du gouvernement du Québec

Edgar Rouleau

COMMISSION SUR LE TRANSPORT ET LES TRAVAUX PUBLICS

Président

Michel Bissonnet

Vice-présidents

Beny Masella

Alex Norris

Membres

Maurice Cohen

Suzanne Décarie

Mary Deros

Pierre L'Heureux

Monica Ricourt

Craig Sauvé

Steve Shanahan

Morris Trudeau

Situation économique en 2014 et perspectives pour 2015

SITUATION ÉCONOMIQUE EN 2014 ET PERSPECTIVES POUR 2015

Coup d'œil sur l'économie mondiale¹

Après un hiver 2013-2014 suffisamment rigoureux pour avoir ralenti l'économie états-unienne, cette dernière a su rebondir dès l'arrivée du printemps. Plusieurs indicateurs suggèrent que ce regain se poursuivra au cours des prochains trimestres. On prévoit des croissances de 2,2 % en 2014 et de 3,1 % en 2015. Si la confiance des consommateurs a bénéficié des gains sur le marché du travail, elle est toutefois ébranlée par la volatilité des indices boursiers, par les tensions géopolitiques ainsi que par la menace de l'Ebola. L'évolution positive de la conjoncture aux États-Unis laisse prévoir une première hausse de taux directeurs en juin 2015.

Face au Royaume-Uni qui allie une croissance économique soutenue et une diminution marquée de son taux de chômage, la zone euro anticipe une faible croissance, soit de 0,8 % en 2014 et de 1,1 % en 2015. L'Allemagne, le pilier économique de la zone euro, évite de peu l'entrée en récession technique au 3^e trimestre. Tandis que la Banque centrale européenne s'applique à empêcher l'ensemble de la zone euro de basculer en déflation, la baisse de l'euro par rapport au dollar états-unien pourrait l'y aider, en plus de stimuler les exportations.

En Asie, la hausse importante de la taxe à la consommation au Japon, survenue au printemps, a provoqué une contraction du PIB plus importante qu'anticipée, faisant retomber le pays en récession. Cela limite à 0,4 % la prévision de croissance pour 2014 et à 0,8 % pour 2015. L'économie chinoise, dont les signes d'essoufflement sont très surveillés, devrait pour sa part croître de 7,4 % en 2014 et de 7,2 % en 2015. Si l'économie indienne montre des signes d'embellie, il en va tout autrement du Brésil et de la Russie. Alors que le Brésil est aux prises avec une faible croissance combinée à une inflation élevée, la Russie est quant à elle affectée par le conflit avec l'Ukraine, les sanctions décrétées et la diminution des prix du pétrole, provoquant à la fois une stagnation de l'économie, une diminution de la valeur du rouble et une forte inflation.

L'économie canadienne a été en début d'année 2014 affectée par la rigueur de l'hiver et par les effets négatifs de ce même hiver sur l'économie états-unienne. L'accélération de la croissance aux États-Unis dès le second trimestre a bénéficié au Canada qui enregistre une croissance marquée de ses exportations. Soutenue également sur le plan de la demande intérieure, la croissance canadienne pour l'année 2014 est estimée à un niveau situé entre 2 % et 2,3 %, selon les sources, et à un niveau situé entre 2,5 % et 2,7 % pour l'année 2015. Malgré ces résultats positifs, il est prévu que la Banque du Canada attende au moins jusqu'au quatrième trimestre de 2015 avant de hausser ses taux directeurs.

Stimulées par l'affaiblissement du dollar canadien face au dollar états-unien, les exportations internationales sont en hausse au Québec. Néanmoins, le marché de l'emploi et le niveau des investissements des entreprises affichent des résultats décevants. Compte tenu de ces éléments, la croissance anticipée de l'économie québécoise demeure relativement faible, à 1,5 % pour l'année 2014, et à un niveau variant de 1,8 % à 2,3 % selon les sources, pour l'année 2015.

¹ Sources : Desjardins Études économiques. *Prévisions économiques et financières*, 19 novembre 2014.
Desjardins Études économiques. *Prévisions économiques et financières*, 19 septembre 2014.
Conference Board du Canada, *Economic Insights Into 13 Canadian Metropolitan Economies*, 17 octobre 2014.

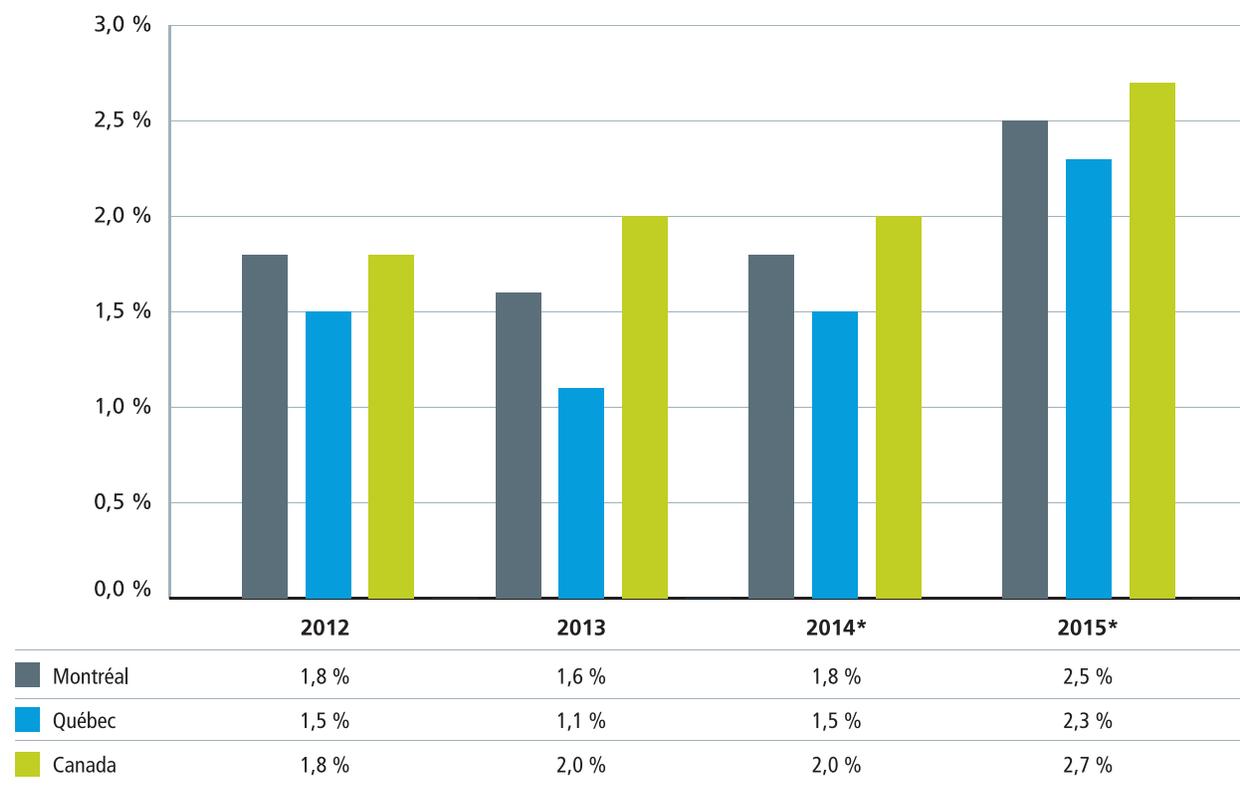
La situation économique de la région métropolitaine de Montréal²

La croissance économique

Les perspectives de croissance de l'économie états-unienne, combinées à la réduction de la valeur du dollar canadien par rapport au billet vert, permettent d'espérer une évolution positive de l'économie de la région métropolitaine, notamment basée sur la croissance des exportations. Cela devrait permettre un essor du secteur manufacturier à partir de 2015, après plusieurs années de vaches maigres. L'économie régionale sera également soutenue par plusieurs grands chantiers (hôpitaux, échangeur Turcot, pont Champlain, etc.), ainsi que par la résilience de son secteur des finances, des assurances et de l'immobilier. Le Conference Board du Canada prévoit que la croissance de l'économie dans la région métropolitaine de Montréal atteindra 1,8 % en 2014 et 2,5 % en 2015. Si cette croissance est supérieure à celle du Québec (estimée à 1,5 % en 2014 et à 2,3 % en 2015), elle peine à atteindre le niveau de croissance de l'économie canadienne (2 % en 2014 et 2,7 % en 2015).

Graphique 1

Taux de croissance du produit intérieur brut réel – Québec, Canada et région métropolitaine de Montréal, 2012-2015



* Prévisions.

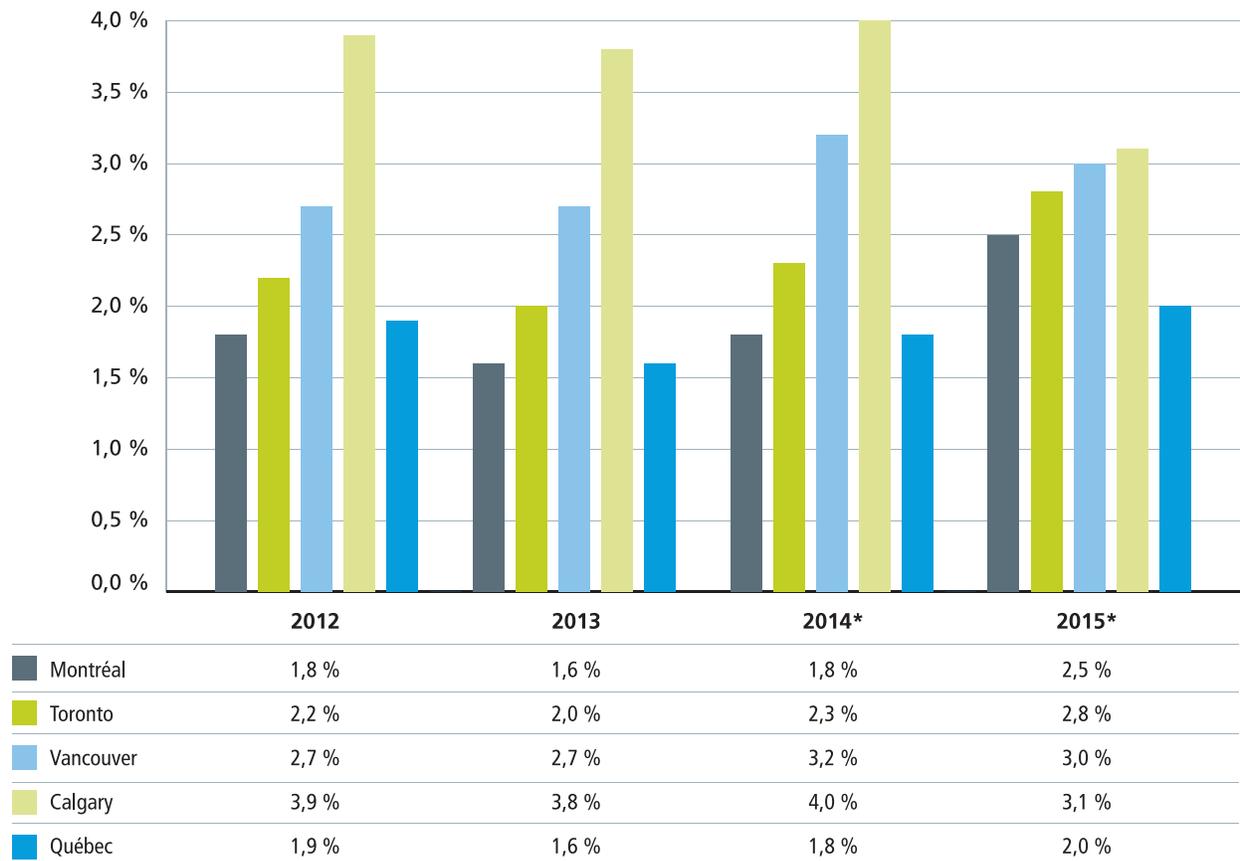
Source : Conference Board du Canada, *Economic Insights Into 13 Canadian Metropolitan Economies*, 17 octobre 2014.

² Sources : Desjardins Études économiques. *Études régionales – Région administrative de Montréal – Survol et prévisions économiques*, octobre 2014.
Conference Board du Canada, *Economic Insights Into 13 Canadian Metropolitan Economies*, 17 octobre 2014.
Société canadienne d'hypothèque et de logement. *Perspectives du marché de l'habitation – RMR de Montréal*, 30 octobre 2014.

Si l'on anticipe une croissance plus importante dans la région de Montréal en 2015 par rapport aux années précédentes et par rapport à celle que connaîtra la région de Québec, on note toutefois que cette croissance est inférieure à celle que devraient connaître les régions métropolitaines de Toronto, de Vancouver et de Calgary. Alors que Montréal devrait connaître une croissance de 1,8 % en 2014 et de 2,5 % en 2015, les régions de Toronto, Vancouver et Calgary devraient pour leur part enregistrer des taux de croissance variant de 2,3 % à 4 % en 2014 et de 2,8 % à 3,1 % en 2015. L'écart de richesse continue donc de croître entre la métropole québécoise et les autres métropoles canadiennes.

Graphique 2

Taux de croissance du produit intérieur brut réel – Régions métropolitaines de Montréal, Toronto, Vancouver, Calgary et Québec, 2012-2015



* Prévisions.

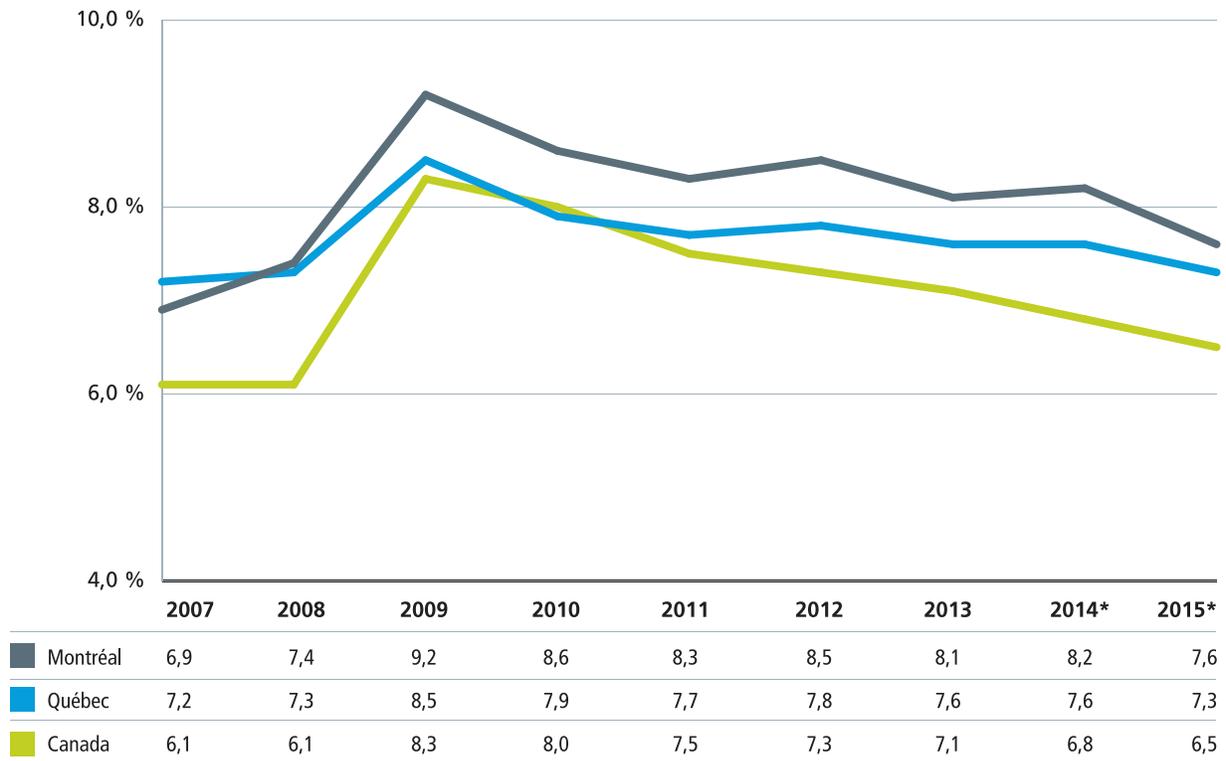
Source : Conference Board du Canada, *Economic Insights Into 13 Canadian Metropolitan Economies*, 17 octobre 2014.

L'emploi

La région de Montréal est en voie de connaître une année 2014 difficile au chapitre de l'emploi, les plus récents résultats laissant entrevoir une contraction de 0,7 %. Cette dernière sera compensée par une hausse de l'emploi de l'ordre de 1,8 % en 2015. Enregistrant une légère hausse en 2014, le taux de chômage passerait ainsi de 8,2 % à 7,6 % en 2015, son plus bas niveau depuis 2009. Cela ne sera toutefois pas suffisant pour rapprocher le taux de chômage de la région montréalaise du taux de chômage québécois (7,6 % en 2014 et 7,3 % en 2015) ou canadien (6,8 % en 2014 et 6,5 % en 2015).

Graphique 3

Taux de chômage – Québec, Canada et région métropolitaine de Montréal, 2007-2015



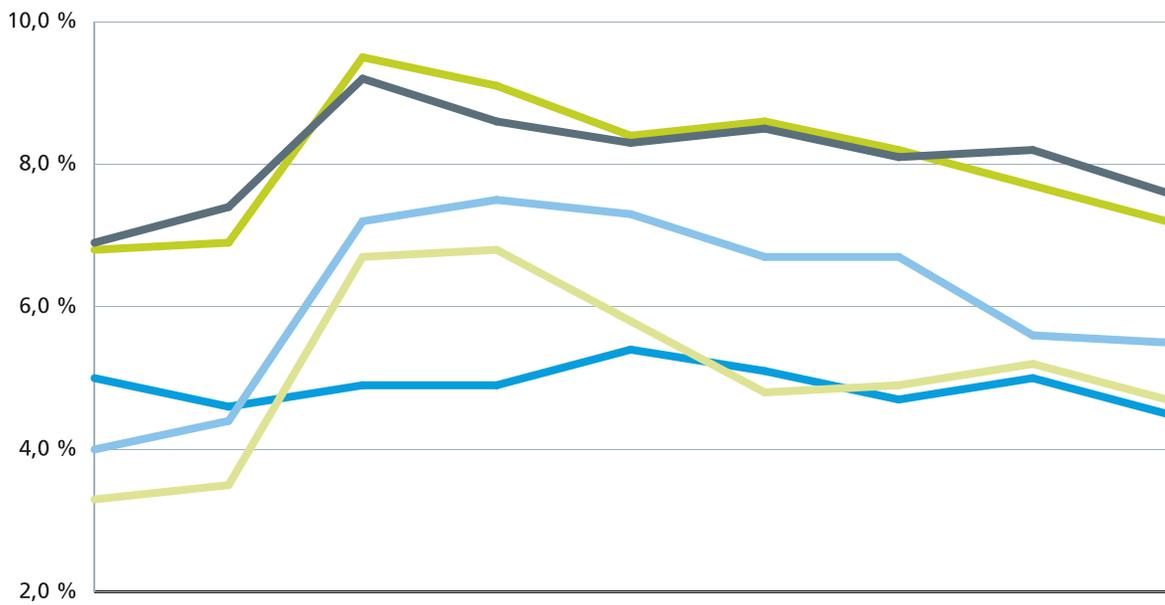
* Prévisions.

Source : Conference Board du Canada, *Economic Insights Into 13 Canadian Metropolitan Economies*, 17 octobre 2014.

Depuis le début de la dernière récession, la métropole ontarienne a connu un taux de chômage légèrement supérieur à celui de la région de Montréal. Ce devrait être chose du passé dès 2014 et ce nouvel écart devrait se creuser en 2015. Le taux de chômage dans la région de Montréal demeurera également supérieur à celui des deux autres plus grandes métropoles canadiennes. On prévoit en 2015 des taux de chômage de 7,2 % à Toronto, de 5,5 % à Vancouver et de 4,7 % à Calgary. La région de Québec affichera quant à elle un taux de chômage de l'ordre de 4,5 %.

Graphique 4

Taux de chômage – Régions métropolitaines de Montréal, Toronto, Vancouver, Calgary et Québec, 2007-2015



	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014*	2015*
Montréal	6,9	7,4	9,2	8,6	8,3	8,5	8,1	8,2	7,6
Toronto	6,8	6,9	9,5	9,1	8,4	8,6	8,2	7,7	7,2
Vancouver	4,0	4,4	7,2	7,5	7,3	6,7	6,7	5,6	5,5
Calgary	3,3	3,5	6,7	6,8	5,8	4,8	4,9	5,2	4,7
Québec	5,0	4,6	4,9	4,9	5,4	5,1	4,7	5,0	4,5

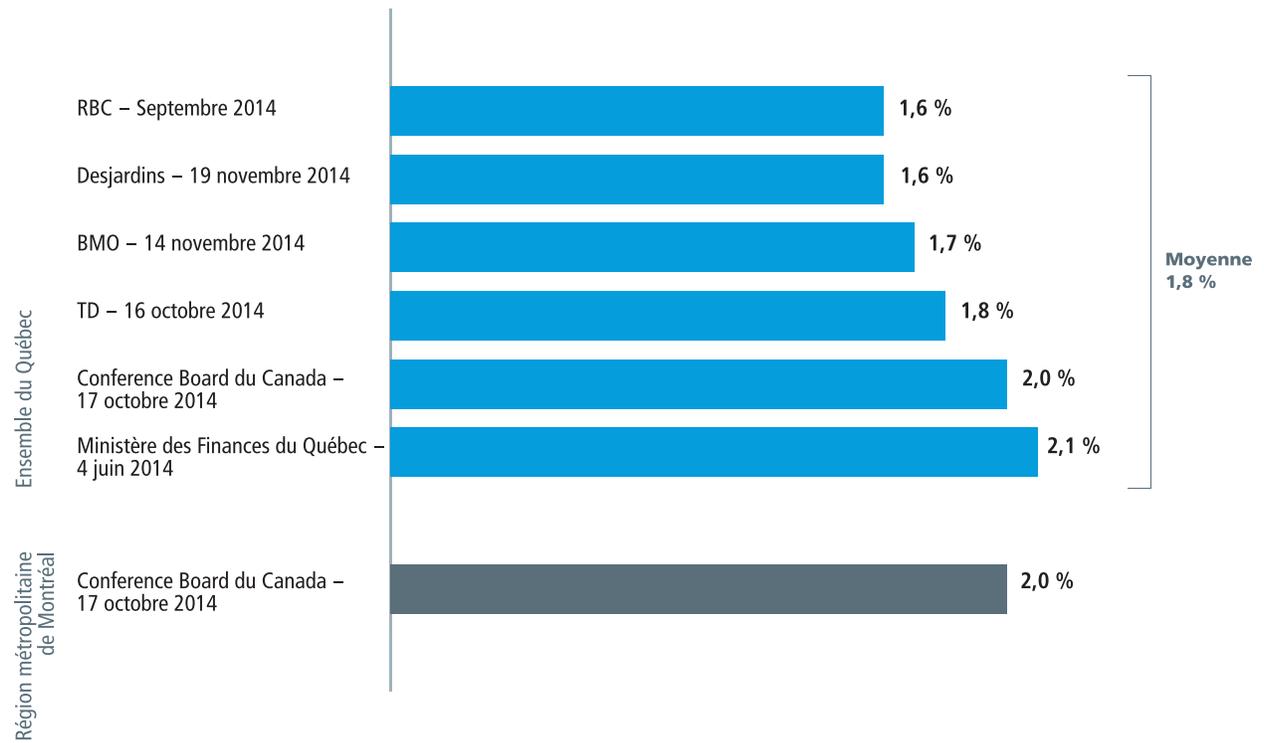
* Prévisions.

Source : Conference Board du Canada, *Economic Insights Into 13 Canadian Metropolitan Economies*, 17 octobre 2014.

L'inflation

Le taux d'inflation au Québec pour l'année 2015 estimé par le gouvernement du Québec, les grandes institutions financières et le Conference Board du Canada varie de 1,6 % à 2,1 %, pour une moyenne de 1,8 %. Seul à effectuer une estimation de l'inflation pour la région métropolitaine de Montréal, le Conference Board du Canada établit cette dernière à 2 %.

Graphique 5
Taux d'inflation estimé, 2015

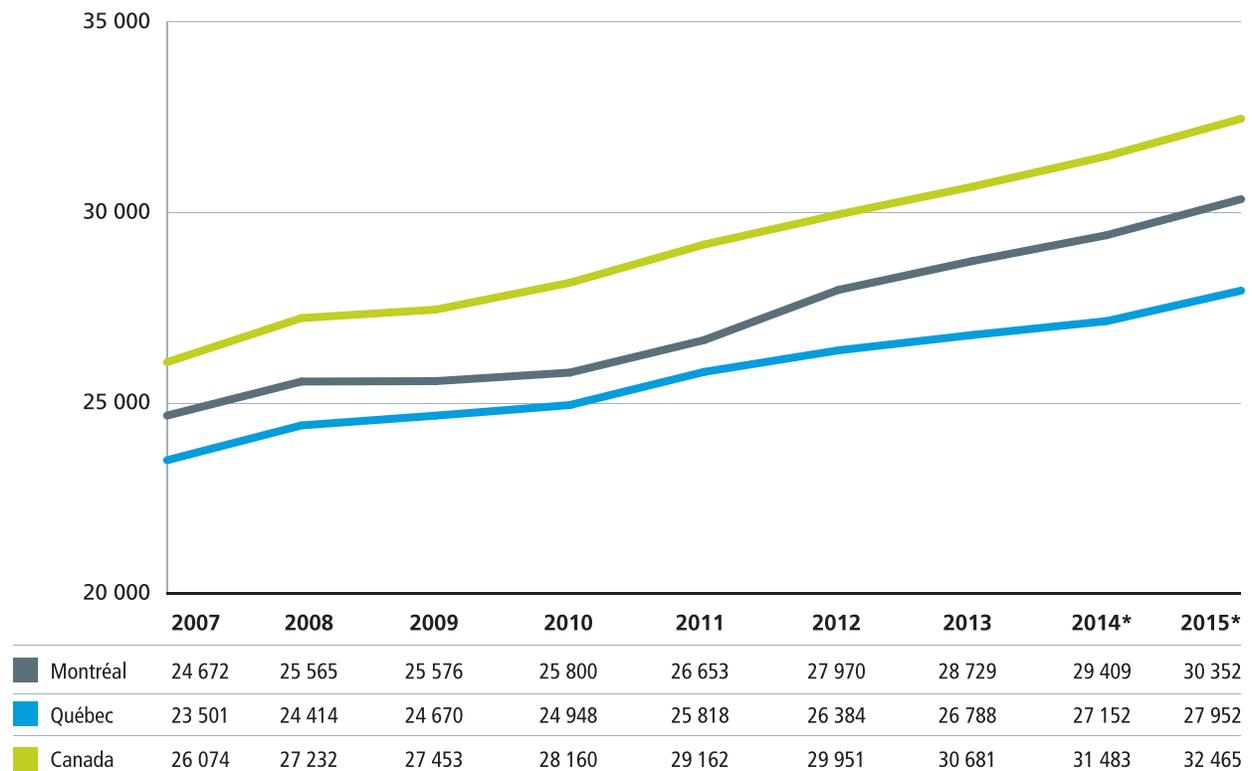


Le revenu personnel disponible par habitant

Le revenu personnel disponible par habitant devrait connaître une hausse de 2,4 % en 2014 et de 3,2 % en 2015 dans la région métropolitaine de Montréal, soit des hausses supérieures à l'inflation projetée. Cela permettra aux habitants de la région de Montréal de conserver un revenu personnel disponible supérieur à la moyenne québécoise, mais sensiblement inférieur à la moyenne canadienne. En 2015, le revenu personnel disponible par habitant atteindra 30 352 \$ à Montréal, 27 952 \$ au Québec et 32 465 \$ au Canada.

Graphique 6

Revenu personnel disponible par habitant – Québec, Canada et région métropolitaine de Montréal, 2007-2015



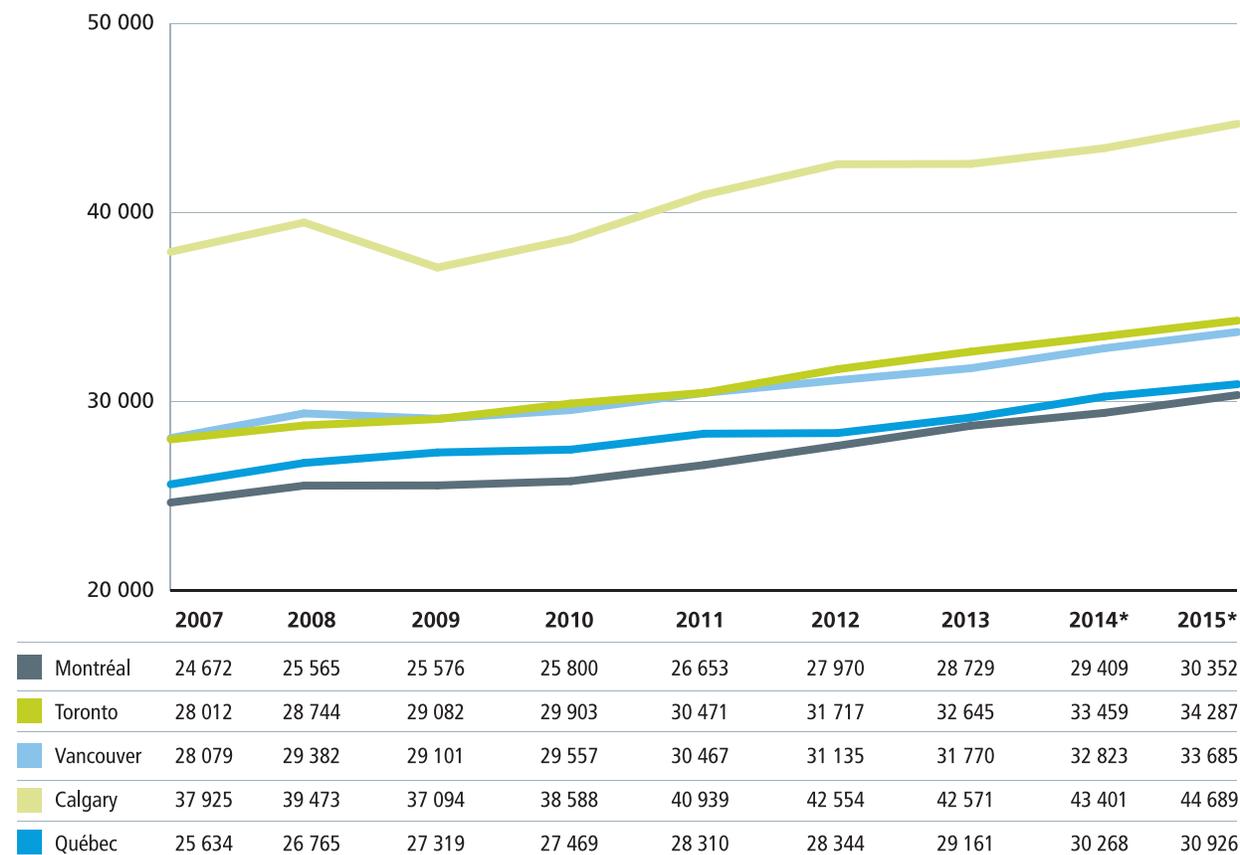
* Prévisions.

Source : Conference Board du Canada, *Economic Insights Into 13 Canadian Metropolitan Economies*, 17 octobre 2014.

Les taux de croissance prévus du revenu personnel disponible par habitant dans tout le Canada sont très variés pour l'année 2014, et un peu moins pour l'année 2015. Ils vont de 1,9 % à 3,8 % en 2014 et de 2,2 % à 3,2 % en 2015 (soulignons la bonne performance prévue pour Montréal en 2015, soit une croissance de 3,2 %). Le revenu personnel disponible par habitant dans la région de Montréal demeure cependant inférieur à celui observé dans les autres métropoles canadiennes et à celui de la région de Québec. En 2015, il devrait atteindre 34 287 \$ à Toronto, 33 685 \$ à Vancouver, 44 689 \$ à Calgary et 30 926 \$ à Québec.

Graphique 7

Revenu personnel disponible par habitant – Régions métropolitaines de Montréal, Toronto, Vancouver, Calgary et Québec, 2007-2015



* Prévisions.

Source : Conference Board du Canada, *Economic Insights Into 13 Canadian Metropolitan Economies*, 17 octobre 2014.

Le marché immobilier

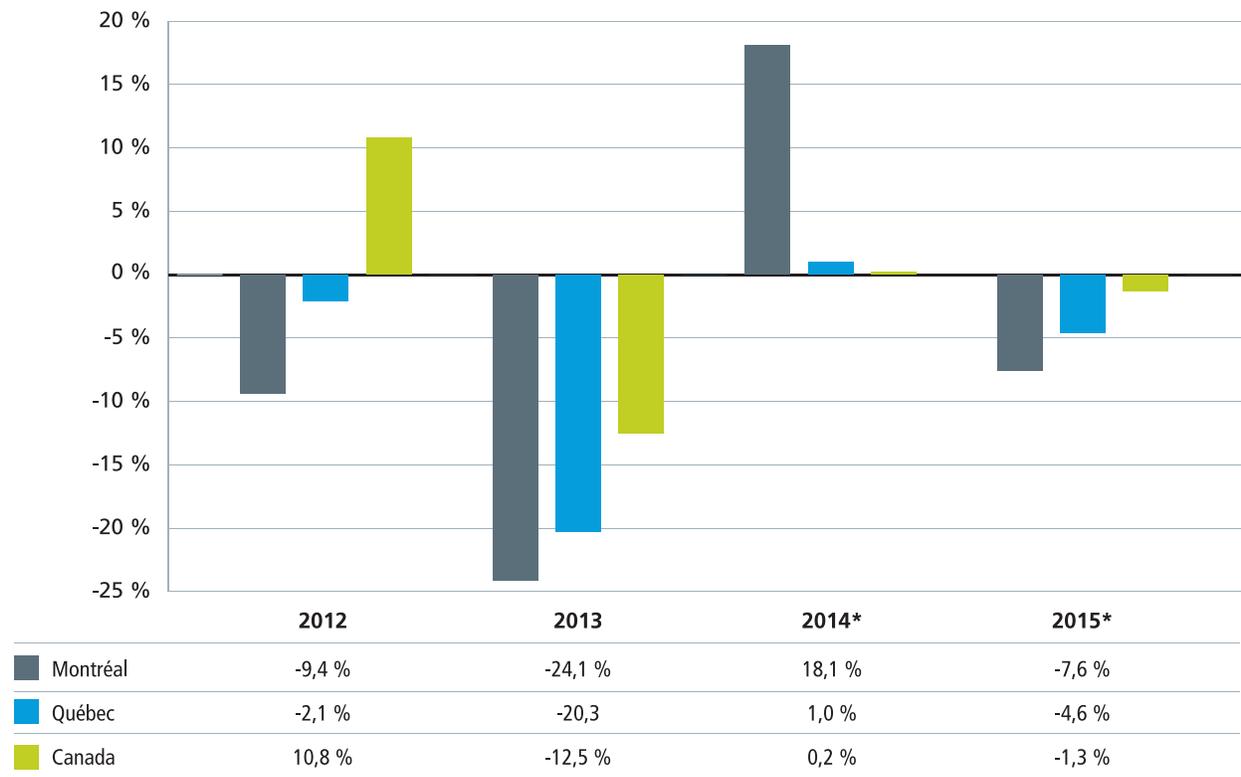
Marché immobilier résidentiel

Construction

Après des contractions importantes du nombre de mises en chantier résidentielles en 2012 et 2013 dans la région métropolitaine de Montréal, ces dernières bondissent de 18,1 % en 2014, à environ 18 500 unités (pour une forte majorité de logements collectifs). Cette croissance n'est pas attribuable à une demande récente en hausse, mais bien à une forte demande passée qui a mis quelques années à se traduire en mises en chantier. La croissance prévue du nombre de mises en chantier est respectivement de 1 % et de 0,2 % pour le Québec et le Canada. On s'attend cependant à ce que les mises en chantier diminuent en 2015 de 7,6 % dans la région de Montréal, tout juste au-dessus de la barre des 17 000 unités. Les constructeurs chercheront notamment à réduire leur stock de copropriétés invendues, en hausse depuis deux ans. La diminution du nombre de mises en chantier en 2015 au Québec et au Canada est respectivement estimée à 4,6 % et à 1,3 %.

Graphique 8

Variation annuelle du nombre de mises en chantier résidentielles – Québec, Canada et région métropolitaine de Montréal, 2012-2015



* Prévisions.

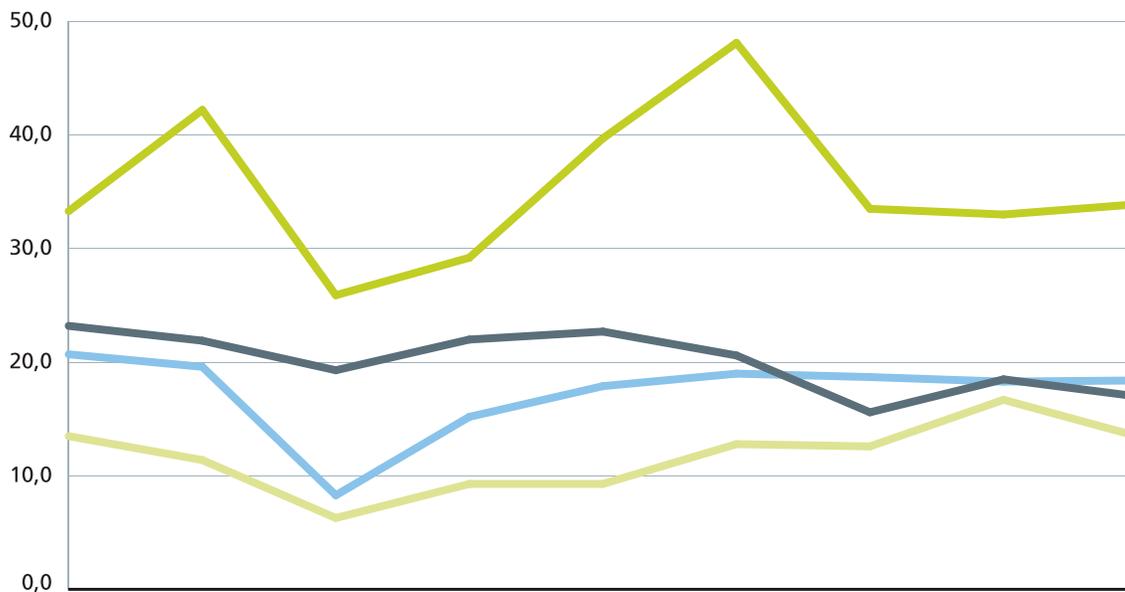
Source : Conference Board du Canada, *Economic Insights Into 13 Canadian Metropolitan Economies*, 17 octobre 2014.

Il est à noter que parmi les quatre plus grandes régions métropolitaines canadiennes, la région de Montréal a vu son nombre de mises en chantier être le moins affecté par la dernière récession. La région montréalaise est néanmoins la seule grande région métropolitaine qui devrait enregistrer pour les années 2013 à 2015 un nombre de mises en chantier inférieur à celui de 2009.

Graphique 9

Nombre de mises en chantier résidentielles – Régions métropolitaines de Montréal, Toronto, Vancouver et Calgary, 2007-2015

En milliers



	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014*	2015*
■ Montréal	23,2	21,9	19,3	22,0	22,7	20,6	15,6	18,5	17,0
■ Toronto	33,3	42,2	25,9	29,2	39,7	48,1	33,5	33,0	33,9
■ Vancouver	20,7	19,6	8,3	15,2	17,9	19,0	18,7	18,3	18,4
■ Calgary	13,5	11,4	6,3	9,3	9,3	12,8	12,6	16,7	13,5

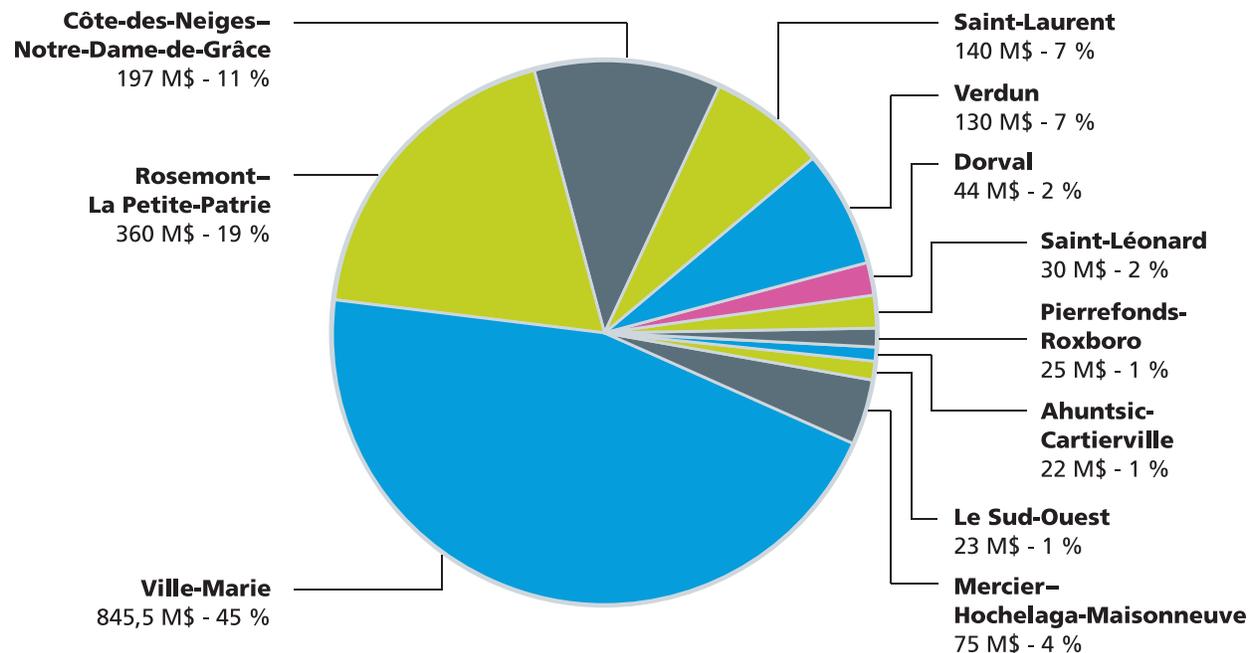
* Prévisions.

Source : Conference Board du Canada, *Economic Insights Into 13 Canadian Metropolitan Economies*, 17 octobre 2014.

De nombreux projets résidentiels d'une valeur supérieure à 5 M\$ sont en cours de réalisation sur l'île de Montréal. On observe que 74 % de la valeur de ces derniers est concentrée dans trois arrondissements, soient ceux de Ville-Marie (45 %), de Rosemont–La Petite-Patrie (19 %) et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (10 %).

Graphique 10

Répartition des chantiers résidentiels ou mixtes en cours d'une valeur de 5 M\$ ou plus, en mai 2014, par villes et arrondissements, agglomération de Montréal³



Revente

Il est estimé que le nombre de ventes du réseau Centris dans la région métropolitaine passera de 36 300 en 2014 à 37 800 en 2015, en hausse de 4 %, comparativement à une moyenne de 41 450 de 2007 à 2012. Ces niveaux d'activité relativement faibles s'expliquent par plusieurs facteurs, notamment les incertitudes liées au marché de l'emploi ainsi que le niveau élevé des prix, combiné aux récentes modifications apportées aux règles de financement hypothécaire qui restreignent l'accessibilité des propriétés. Ces circonstances expliquent également que l'on anticipe une faible croissance des prix des habitations pour l'année 2015, avoisinant les 1 % en moyenne⁴.

³ Ville de Montréal. « Chantiers de construction en cours – agglomération de Montréal », [En ligne], mai 2014.

⁴ Société canadienne d'hypothèque et de logement. *Perspectives du marché de l'habitation – RMR de Montréal*, 30 octobre 2014.

Marché locatif

Le taux d'inoccupation des appartements diminuera, passant de 2,8 % en 2012 et 2013 à 2,6 % en 2014, avant d'atteindre 2,5 % en 2015. Du côté de l'offre, peu de nouvelles unités locatives s'ajoutent sur le marché. En ce qui a trait à la demande, celle-ci sera soutenue par un bon nombre d'immigrants qui, traditionnellement, emménagent d'abord dans des immeubles locatifs, ainsi que par les 15 à 24 ans qui profitent d'un marché de l'emploi relativement favorable à leur égard pour délaïsser la demeure familiale et entrer sur le marché locatif. De plus, les conditions moins favorables pour les premiers acheteurs en amènent plusieurs à reporter leur projet d'achat et à demeurer sur le marché locatif. Ces facteurs sont cependant partiellement contrebalancés par le phénomène des copropriétés offertes en location, par de nouvelles résidences pour étudiants ainsi que par la migration interprovinciale et interurbaine⁵.

Marché immobilier non résidentiel

Marché des locaux pour bureaux

Le taux d'inoccupation des locaux pour bureaux est relativement élevé au troisième trimestre de 2014 dans la région métropolitaine, à 11,6 %, et devrait augmenter en 2015 pour atteindre 13,5 %. Compte tenu des prévisions économiques, on estime qu'il faudra de deux à trois ans au marché pour absorber les ajouts de locaux enregistrés du 4^e trimestre de 2013 au 3^e trimestre de 2014. En ces circonstances, on prévoit que les conditions en 2015 seront généralement favorables aux locataires dans la région de Montréal. Des diminutions de loyers effectifs nets sont également à prévoir dans plusieurs secteurs⁶.

Marché des espaces industriels

Les conditions du marché sont généralement en faveur des locataires en 2014 et il est prévu qu'elles le demeurent pendant une bonne partie de l'année 2015. Certains types d'espaces font cependant l'objet d'une demande importante, notamment pour les centres de données et les centres de distribution. Compte tenu de l'arrivée sur le marché de nouveaux développements, il est prévu que le taux d'inoccupation, à 7,3 % au 3^e trimestre de 2014, soit à la hausse en 2015⁷.

⁵ Société canadienne d'hypothèque et de logement. *Perspectives du marché de l'habitation – RMR de Montréal*, 30 octobre 2014.

⁶ Jones Lang LaSalle. *Aperçu du marché des espaces de bureaux – T3 2014 – Montréal (Québec)*, automne 2014.

⁷ Jones Lang LaSalle. *Aperçu industriel – T3 2014 – Montréal (Québec)*, automne 2014.

Grands projets immobiliers

Le tableau suivant présente les chantiers en cours d'une valeur de 100 M\$ et plus dans les secteurs institutionnels, commerciaux, industriels et résidentiels de l'agglomération de Montréal. On note d'entrée de jeu que 68 % de la valeur de ces derniers se concentre dans le milieu hospitalier (CHUM, CUSM, CHU Sainte-Justine, Hôpital général juif et Hôpital Shriners), ce qui est très élevé. Les projets résidentiels et mixtes comptent pour 17 % de la valeur des projets, tandis que les investissements dans les immeubles de bureaux et les parcs d'affaires totalisent 5 % de la valeur des projets, ce qui est proportionnellement faible et méritera une attention particulière au cours des prochaines années. On note enfin que les projets d'expansion de l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau comptent pour 4 % de la valeur des projets, un poids équivalant à celui des projets d'aménagement d'équipements pour les services de transport en commun (STM et AMT). Les investissements dans le Quartier des spectacles ferment la marche, avec 2 % de la valeur des chantiers de 100 M\$ et plus.

Tableau 1
Chantiers de construction en cours d'une valeur de 100 M\$ et plus – Secteurs institutionnels, commerciaux, industriels et résidentiels, agglomération de Montréal, mai 2014

Ville – Arrondissement	Description	Valeur (M\$)
Montréal–Ville-Marie	Construction et rénovation du CHUM – 1000 Saint-Denis	2 089,0
Montréal–CDN-NDG	Construction du CUSM – Site Glen	1 343,0
Montréal–CDN-NDG	Construction – Modernisation CHU Sainte-Justine	995,0
Montréal–CDN-NDG	Construction – Modernisation Hôpital général juif de Montréal	426,0
Montréal–Rosemont–La Petite-Patrie	Complexe immobilier « Cité Nature »	350,0
Dorval	Aménagement et agrandissement de l'aéroport P.-E.-Trudeau	290,0
Montréal–Ville-Marie	Immeubles de copropriétés « Tour des Canadiens » – Phase 1	230,0
Montréal–Ville-Marie	Immeuble de bureaux Tour Deloitte	200,0
Montréal–Ville-Marie	Construction d'un immeuble mixte « L'Avenue »	200,0
Montréal–Saint-Laurent	Parc d'affaires « Éco-Campus Hubert-Reeves » Technoparc Montréal	175,0
Montréal–Saint-Laurent	Construction du centre de transport Stinson de la STM	165,0
Montréal–Ville-Marie	Développement du Quartier des spectacles	154,0
Montréal–Saint-Laurent	Projet résidentiel « Nouveau Saint-Laurent » – Phase 3	140,0
Montréal–CDN-NDG	Construction de l'Hôpital Shriners	127,0
Montréal–CDN-NDG	Projet immobilier « Rouge Condominiums »	120,0
Montréal–Lachine	Construction du centre d'entretien de l'AMT – Lachine	119,0
Montréal–Ville-Marie	Immeuble de copropriétés Le Roccabella	117,0
Montréal–Ville-Marie	Immeuble mixte Tour Aimis et L'Altoria	100,0

Source : Ville de Montréal. *Chantiers de construction en cours – Agglomération de Montréal, mai 2014.*

Introduction

LA PRÉSENTATION DU BUDGET

Le budget de la Ville de Montréal est constitué de différents documents :

- le Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 (PTI), composé du document du PTI et du PTI en bref, adopté par les conseils municipal et d'agglomération les 13 et 14 novembre 2014 respectivement;
- le budget de fonctionnement de 2015, composé du document budgétaire, du budget en bref ainsi que du budget des arrondissements et des services centraux.

Le budget de la Ville de Montréal est établi selon les normes de présentation de l'information financière municipale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), conformément aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP). De plus, l'analyse des activités de fonctionnement porte à la fois sur le budget du conseil municipal et sur celui du conseil d'agglomération.

En vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* et à titre de municipalité centrale au sein de l'agglomération, la Ville de Montréal assume la gestion :

- des services relevant des **compétences d'agglomération** pour les 16 villes liées de l'ensemble du territoire de l'île de Montréal, soit les 15 villes reconstituées et la Ville de Montréal;
- des services relevant des **compétences locales** pour le territoire de la ville de Montréal, divisé en 19 arrondissements.

À cet égard, la Ville de Montréal confectionne un seul budget. L'information financière y est présentée de manière à respecter la structure de gouvernance, laquelle oblige à une répartition budgétaire établie en fonction du **partage des compétences**, c'est-à-dire selon les instances qui sont responsables de ces compétences.

Ainsi, les dépenses effectuées par la Ville de Montréal, en sa qualité de municipalité centrale, dans l'exercice des compétences d'agglomération doivent être imputées au budget du conseil d'agglomération. Les dépenses administratives relatives à l'exercice des compétences d'agglomération doivent également être imputées au budget du conseil d'agglomération.

Par ailleurs, certaines dépenses ont une vocation mixte, c'est-à-dire qu'elles sont réalisées à la fois dans l'exercice des compétences d'agglomération et dans celui des compétences locales. Il s'agit des dépenses mixtes liées aux activités d'administration générale (ex. : finances, ressources humaines, etc.) imputées au conseil d'agglomération, en vertu d'un taux des dépenses d'administration. Il s'agit également de dépenses mixtes liées aux activités autres que celles d'administration générale (ex. : transport, loisir, culture, etc.) qui, elles, sont déterminées selon la nature des activités et des projets et partagées selon différents critères. Toutes les dépenses mixtes sont réparties en conformité avec le *Règlement des dépenses mixtes*, adopté par le conseil d'agglomération.

Précisons que les dépenses d'agglomération sont financées en majeure partie par des quotes-parts versées par les 16 villes liées. Celles-ci sont établies selon les règles prescrites par le MAMOT.

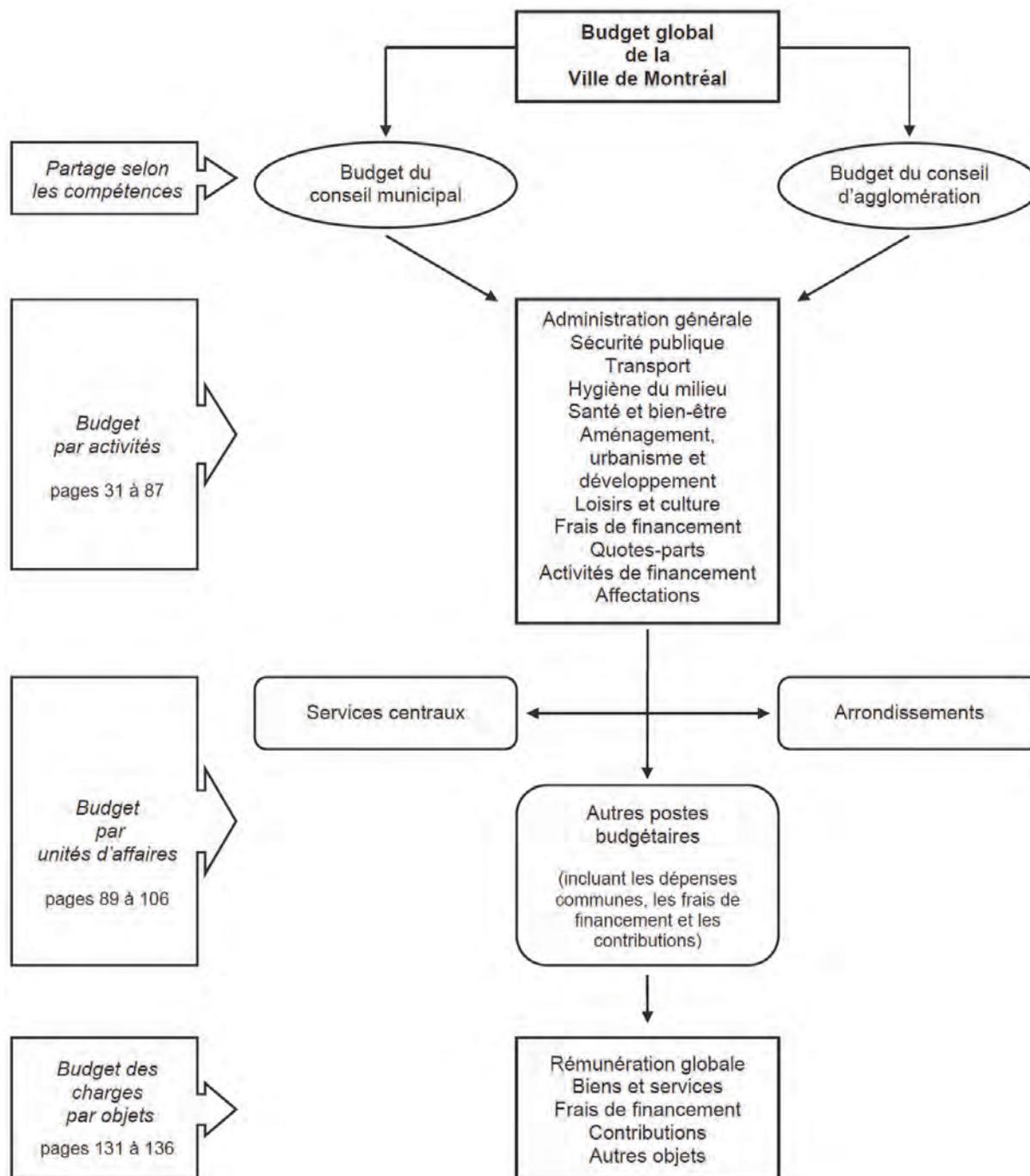
Des explications supplémentaires sur la répartition des charges entre le budget du conseil d'agglomération et celui du conseil municipal sont présentées à l'annexe 3.

Plus précisément, le budget de la Ville de Montréal est présenté selon :

- les activités de fonctionnement;
- la structure organisationnelle de la Ville de Montréal (unités d'affaires);
- les charges par objets.

La figure suivante illustre la présentation du budget de 2015 de la Ville de Montréal.

Figure 1
Présentation du budget global de la Ville de Montréal



Budget par activités

LES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES DE 2015

La volonté d'offrir aux citoyens de Montréal des services de qualité, tout en respectant leur capacité de payer, a été au centre des préoccupations qui ont guidé la confection du budget de 2015.

Les éléments relatifs aux charges

Concernant les charges, les énergies de l'administration municipale se sont concentrées sur le contrôle de la croissance des dépenses. En effet, en 2015, nous assistons à une baisse globale des dépenses de l'ordre de 0,3 %. Le budget de 2015 se situe donc à 4 882,6 M\$, en baisse de 12,8 M\$ par rapport au budget comparatif de 2014. Cette réduction est attribuable, d'une part, à des efforts importants accomplis au niveau du contrôle des dépenses et, d'autre part, à la mise en place d'un Plan quinquennal de main-d'œuvre (PQMO). Ces réductions furent cependant atténuées, entre autres, par une hausse des dépenses provenant de la baisse du taux de remboursement de la taxe de vente du Québec annoncée dans le pacte fiscal transitoire de 2015.

Ainsi, les services centraux, en plus d'assumer la non-indexation de certains de leurs crédits autres que ceux de la rémunération, ont réalisé un plan d'optimisation de leurs ressources et appliqué un plan rigoureux de réduction des effectifs selon les mesures annoncées dans le PQMO. Ces mesures combinées ont permis de limiter la croissance des services centraux à 1,1 % par rapport au budget comparatif de 2014.

Par ailleurs, les arrondissements ont également appliqué les mesures relatives au PQMO, en plus de devoir assumer la non-indexation de leur rémunération et de leurs autres familles de dépenses. Globalement, ces mesures permettent de limiter la hausse de leurs budgets à 20,8 M\$ par rapport au budget comparatif de 2014, soit 2,1 %.

De plus, le budget de 2015 marque l'implantation effective de la réforme du financement des arrondissements, conformément au plan annoncé en juillet 2014. La stratégie de mise en œuvre retenue a conduit à une bonification des transferts vers les arrondissements de 3,7 M\$.

Le PQMO a, quant à lui, permis une réduction nette des effectifs de l'ordre de 410 années-personnes par rapport au budget comparatif de 2014, soit 347 années-personnes inscrites au budget de fonctionnement et 63 années-personnes au budget d'investissement. Rappelons que l'objectif de réduction du PQMO est de 2 200 années-personnes d'ici 2018.

Un autre objectif du PQMO est de réduire le financement par emprunt de la main-d'œuvre capitalisable en transférant du budget d'investissement au budget de fonctionnement 75 années-personnes par année. Ainsi, au budget de 2015, 63 années-personnes ont été retranchées du budget d'investissement. Par ailleurs, une provision de 2 M\$ a été créée pour transférer en cours d'année de la main-d'œuvre financée par emprunt au budget de fonctionnement.

Au chapitre des régimes de retraite, l'Administration poursuivra ses efforts, en collaboration avec ses partenaires, afin de trouver des solutions à la problématique financière de la croissance des coûts reliés aux régimes de retraite. De plus, les bons rendements obtenus sur l'actif des caisses de retraite de 2012 à 2014 permettent de réduire la charge globale des services passés de l'ordre de 53 M\$. La *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (projet de loi n° 3) permet d'anticiper des économies de 49 M\$ au chapitre des services courants et de la non-indexation des actifs.

Le budget de 2015 prévoit également des crédits de plus de 1,8 M\$ pour deux bibliothèques, soit la bibliothèque Benny dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et l'agrandissement de la bibliothèque Saul-Bellow dans l'arrondissement de Lachine. Des crédits de 1,4 M\$ sont également prévus pour le nouveau Stade de soccer de Montréal.

Le budget de 2015 incorpore des crédits de 25 M\$ pour augmenter la contribution régulière à la Société de transport de Montréal (STM) et de 8,5 M\$ pour augmenter celle à l'Agence métropolitaine de transport (AMT), entre autres, à la suite de la mise en service du nouveau train de l'Est.

La Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal pourra compter, en 2015, sur une contribution de 10 M\$ pour financer ses activités.

Le budget de 2015 incorpore aussi un montant de 40 M\$ pour accroître le paiement au comptant d'immobilisations ainsi qu'une provision récurrente de 4 M\$ qui permettra d'accumuler, dès 2015, les crédits nécessaires pour payer les frais des prochaines élections municipales, en 2017.

Mentionnons également que les frais de financement projetés prennent en compte la volonté de l'Administration d'accroître temporairement ses investissements de près de 1 milliard de dollars au cours des cinq prochaines années afin d'investir davantage dans ses infrastructures, dont 300 M\$ en 2015. Parallèlement, la Ville a mis en place une stratégie de hausse des paiements au comptant des immobilisations qui permettra de réduire graduellement ce recours à l'emprunt en portant le paiement au comptant à 400 M\$ d'ici 2020.

Les éléments relatifs aux revenus

Pour le budget du conseil d'agglomération, les revenus proviennent principalement d'un régime de quotes-parts versées par l'ensemble des villes liées, incluant Montréal. Globalement, les quotes-parts sont en hausse de 2 % et se situent à 2 215,4 M\$. En plus des quotes-parts, deux taxes relèvent du conseil d'agglomération, soit la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade pour 34,3 M\$ et celle destinée à financer les centres d'urgence 911, pour 10,7 M\$.

Pour le budget du conseil municipal, les revenus de taxes et de paiements tenant lieu de taxes s'élèvent à 3 350,4 M\$. Ce montant incorpore une somme de 1 809 M\$ qui représente la portion municipale des quotes-parts d'agglomération. Les hypothèses sous-jacentes aux projections de revenus de taxes et de paiements tenant lieu de taxes sont basées sur une croissance anticipée des nouvelles valeurs foncières imposables et compensables de 1,9 milliards de dollars en 2015. Ces hypothèses s'appuient sur des statistiques historiques et sur l'analyse des projets de construction dans le contexte économique anticipé. Par ailleurs, une croissance immobilière dans les dernières années qui fut plus élevée que prévu a permis de générer des revenus additionnels de l'ordre de 20 M\$. Mentionnons également que le montant prévu des taxes et des paiements tenant lieu de taxes prend en compte l'impact des mesures inscrites dans le pacte fiscal transitoire de 2015.

Globalement, l'augmentation de 2 % des charges fiscales relevant du conseil municipal se traduit par une augmentation générale des charges fiscales de 1,8 % pour les immeubles résidentiels et de 2 % pour les immeubles non résidentiels.

Parmi les autres éléments relatifs aux revenus qui ont été considérés, notons :

- une révision à la hausse de 11,5 M\$ des revenus d'amendes et de pénalités et de 5 M\$ pour les droits de mutation immobilière;

- l'utilisation, par les arrondissements, de leurs surplus, pour un montant de 5,1 M\$, pour le financement de leurs dépenses;
- le financement à long terme de la contribution municipale de 13,2 M\$ aux projets d'investissement de la STM liés au *Programme d'aide aux immobilisations en transport* de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL);
- la baisse de 11,6 M\$ de l'utilisation des mesures transitoires mises en place en 2014 à la suite du changement apporté au régime de remboursement de la taxe de vente du Québec.

Enfin, un taux de 3 % a été utilisé pour les revenus des placements à long terme liés aux fonds d'amortissement et un taux de 1,25 % en ce qui a trait aux revenus des placements à court terme reliés à la gestion de l'encaisse.

Impacts budgétaires du nouveau pacte fiscal transitoire de 2015

En novembre 2014, le gouvernement du Québec a annoncé la conclusion du nouveau pacte fiscal transitoire. Les impacts sur le budget de la Ville de Montréal sont évalués soit en perte de revenus, soit en augmentation de dépenses, à environ 68,4 M\$. Cet estimé n'incorpore pas les impacts évalués à environ 6 M\$ sur les dépenses d'investissement de la Ville. Parmi les impacts des mesures annoncées, nous retrouvons principalement les éléments suivants :

- perte de 50 % des transferts pour les droits sur le divertissement, pour 23 M\$;
- perte de certaines bonifications concernant les paiements tenants lieu de taxes, pour 29,5 M\$;
- baisse des transferts concernant les équipements métropolitains, pour 8 M\$;
- baisse du remboursement de la TVQ de 62,8 % à 50 % dont l'impact est évalué à 7,7 M\$;
- autres baisses ou pertes pour 0,2 M\$.

Le budget de 2015 fut donc remodelé à la suite de cette annonce afin de résorber les impacts de ces mesures. L'Administration a absorbé ces impacts principalement par une révision de la croissance initialement projetée du paiement au comptant des immobilisations ainsi que par les économies réalisées dans le cadre du PQMO.

L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

L'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales présente de façon sommaire le budget de fonctionnement de la Ville de Montréal selon les revenus, les charges, les quotes-parts au financement des activités de l'agglomération, les activités de financement et les affectations.

Tableau 2

État des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

	GLOBAL – COMPARATIF			BUDGET 2015			BUDGET GLOBAL 2015	ÉCART (%) 2015-2014
	RÉEL 2012	RÉEL 2013	BUDGET 2014	CONSEIL MUNICIPAL	CONSEIL D'AGGLOMÉRATION	TRANSACTIONS INTERENTITÉS À ÉLIMINER ¹		
REVENUS								
Taxes	2 871 471,3	2 973 164,1	3 051 417,0	3 114 091,1	45 000,3	-	3 159 091,4	3,5
Paiements tenant lieu de taxes	241 638,1	238 411,8	251 308,4	236 311,6	-	-	236 311,6	(6,0)
Quotes-parts	393 230,3	396 295,7	401 374,8	-	2 215 372,0	(1 808 975,7)	406 396,3	1,3
Services rendus et autres revenus	879 545,1	851 348,8	827 696,9	650 187,5	210 906,8	(19 882,2)	841 212,1	1,6
Transferts	381 637,3	358 327,6	265 196,7	136 359,9	87 007,8	-	223 367,7	(15,8)
TOTAL – REVENUS	4 767 522,1	4 817 548,0	4 796 993,8	4 136 950,1	2 558 286,9	(1 828 857,9)	4 866 379,1	1,4
CHARGES								
Administration générale	847 735,8	902 188,2	995 138,7	514 425,5	390 576,3	(19 470,1)	885 531,7	(11,0)
Sécurité publique	1 019 106,2	1 032 679,4	1 050 688,4	16 166,7	1 032 129,5	(119,0)	1 048 177,2	(0,2)
Transport	792 668,3	869 705,4	835 665,0	381 763,7	500 389,6	-	882 153,3	5,6
Hygiène du milieu	400 590,7	418 678,5	429 126,8	197 839,0	230 151,1	-	427 990,1	(0,3)
Santé et bien-être	86 114,4	90 316,7	95 142,9	61 553,2	36 261,5	-	97 814,7	2,8
Aménagement, urbanisme et développement	199 499,4	190 681,5	213 586,3	166 567,2	59 332,5	(293,1)	225 606,6	5,6
Loisirs et culture	485 376,3	494 563,0	487 402,0	416 980,1	88 698,2	-	505 678,3	3,7
Frais de financement	365 408,2	366 499,5	387 625,8	264 611,6	127 551,8	-	392 163,4	1,2
TOTAL – CHARGES	4 196 499,3	4 365 312,2	4 494 375,9	2 019 907,0	2 465 090,5	(19 882,2)	4 465 115,3	(0,7)
QUOTES-PARTS POUR LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS DE L'AGGLOMÉRATION	-	-	-	1 808 975,7	-	(1 808 975,7)	-	-
FINANCEMENT - REMBOURSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME	379 013,9	376 515,8	401 014,4	249 219,6	168 245,7	-	417 465,3	4,1
TOTAL – CHARGES, QUOTES-PARTS ET FINANCEMENT	4 575 513,2	4 741 828,0	4 895 390,3	4 078 102,3	2 633 336,2	(1 828 857,9)	4 882 580,6	(0,3)
EXCÉDENT (DÉFICIT) AVANT AFFECTATIONS	192 008,9	75 720,0	(98 396,5)	58 847,8	(75 049,3)	-	(16 201,5)	
AFFECTATIONS								
Paiement comptant des immobilisations et fonds réservés	(136 667,4)	(125 392,2)	(51 222,1)	(58 723,4)	(35 921,1)	-	(94 644,5)	
Excédent de fonctionnement affecté	63 274,4	64 795,2	26 198,9	20 141,2	-	-	20 141,2	
Charges constatées à financer ou à pourvoir	(9 490,1)	2 434,7	123 419,7	(20 265,6)	110 970,4	-	90 704,8	
TOTAL - AFFECTATIONS	(82 883,1)	(58 162,3)	98 396,5	(58 847,8)	75 049,3	-	16 201,5	
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES	109 125,8	17 557,7	-	-	-	-	-	

¹ Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires. Ces éliminations portent sur deux types de transactions, soit les transactions internes résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable et les transactions interentités résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client (municipal et agglomération).

Tableau 3

État des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

	RÉEL COMPARATIF		BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL		
	RÉEL 2012	RÉEL 2013	COMPARATIF 2014	BUDGET 2015	ÉCART (%) 2015-2014
REVENUS					
Taxes	2 819 122,2	2 928 839,2	3 007 026,7	3 114 091,1	3,6
Paiements tenant lieu de taxes	239 602,3	238 411,8	251 308,4	236 311,6	(6,0)
Quotes-parts	-	-	-	-	-
Services rendus et autres revenus	688 271,4	672 167,2	641 069,9	650 187,5	1,4
Transferts	218 247,6	204 598,1	159 963,1	136 359,9	(14,8)
TOTAL – REVENUS	3 965 243,5	4 044 016,3	4 059 368,1	4 136 950,1	1,9
CHARGES					
Administration générale	465 483,8	530 143,2	569 055,9	514 425,5	(9,6)
Sécurité publique	17 606,2	18 309,6	16 231,8	16 166,7	(0,4)
Transport	356 521,1	397 058,7	367 745,0	381 763,7	3,8
Hygiène du milieu	188 417,4	196 789,9	195 408,3	197 839,0	1,2
Santé et bien-être	59 537,3	57 376,7	60 246,3	61 553,2	2,2
Aménagement, urbanisme et développement	147 654,7	140 760,1	153 604,0	166 567,2	8,4
Loisirs et culture	411 979,1	421 960,1	403 145,6	416 980,1	3,4
Frais de financement	232 474,1	236 567,5	256 896,1	264 611,6	3,0
TOTAL – CHARGES	1 879 673,7	1 998 965,8	2 022 333,0	2 019 907,0	(0,1)
QUOTES-PARTS POUR LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS DE L'AGGLOMÉRATION	1 729 661,9	1 751 442,0	1 769 638,5	1 808 975,7	2,2
FINANCEMENT - REMBOURSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME	222 125,8	221 346,4	243 426,9	249 219,6	2,4
TOTAL – CHARGES, QUOTES-PARTS ET FINANCEMENT	3 831 461,4	3 971 754,2	4 035 398,4	4 078 102,3	1,1
EXCÉDENT (DÉFICIT) AVANT AFFECTATIONS	133 782,1	72 262,1	23 969,7	58 847,8	
AFFECTATIONS					
Paiement comptant des immobilisations et fonds réservés	(51 905,6)	(57 560,2)	(38 664,4)	(58 723,4)	
Excédent de fonctionnement affecté	63 121,1	64 757,4	11 198,9	20 141,2	
Charges constatées à financer ou à pourvoir	(55 603,1)	(53 484,5)	3 495,8	(20 265,6)	
TOTAL - AFFECTATIONS	(44 387,6)	(46 287,3)	(23 969,7)	(58 847,8)	
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES	89 394,5	25 974,8	-	-	

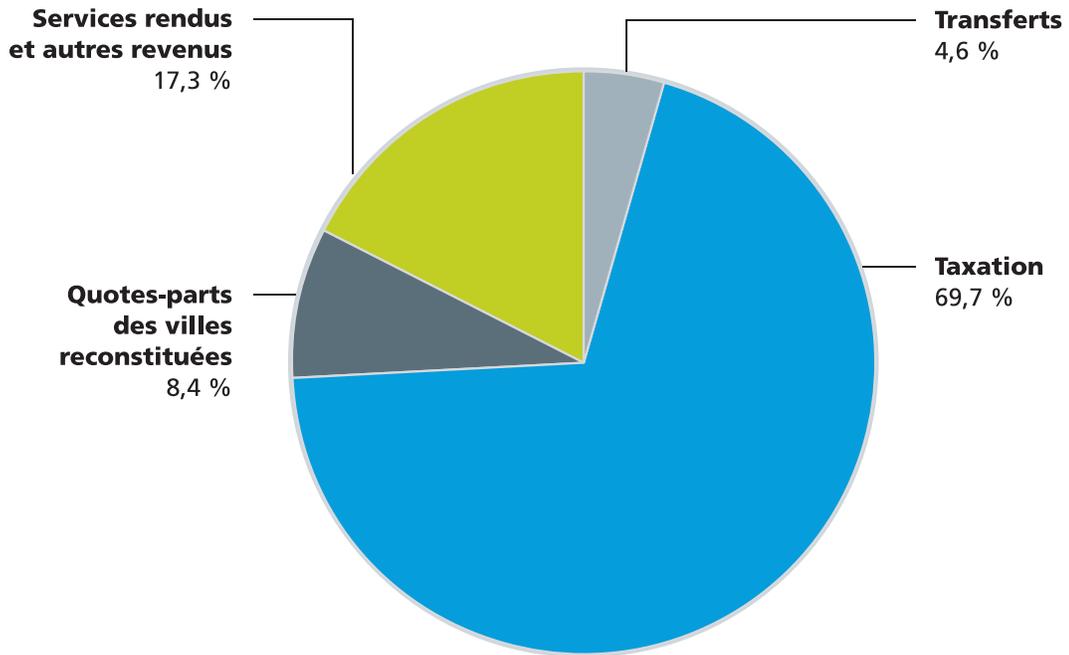
Tableau 4

État des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Budget du conseil d'agglomération

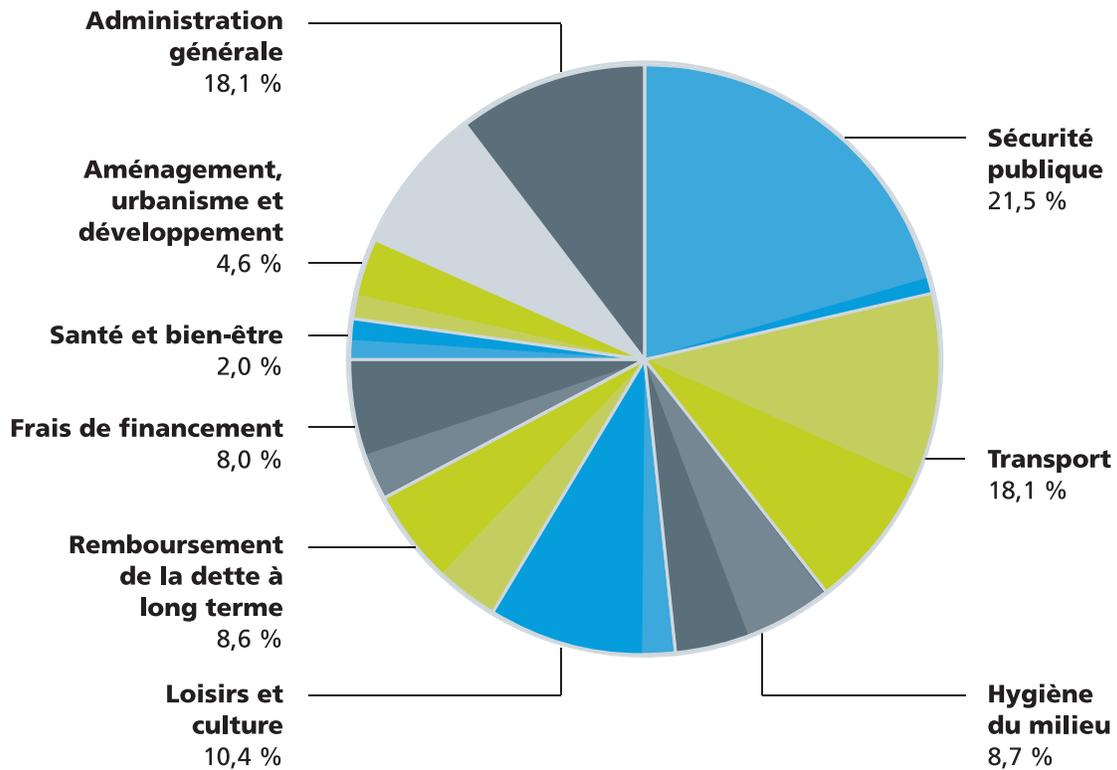
(en milliers de dollars)

	RÉEL COMPARATIF		BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION		
	RÉEL 2012	RÉEL 2013	COMPARATIF 2014	BUDGET 2015	ÉCART (%) 2015-2014
REVENUS					
Taxes	52 349,1	44 324,9	44 390,3	45 000,3	1,4
Paiements tenant lieu de taxes	2 035,8	-	-	-	-
Quotes-parts	2 122 892,2	2 147 737,7	2 171 013,3	2 215 372,0	2,0
Services rendus et autres revenus	217 711,5	206 526,5	206 338,5	210 906,8	2,2
Transferts	163 389,7	153 729,6	105 233,6	87 007,8	(17,3)
TOTAL – REVENUS	2 558 378,3	2 552 318,7	2 526 975,7	2 558 286,9	1,2
CHARGES					
Administration générale	407 096,3	397 876,0	445 404,8	390 576,3	(12,3)
Sécurité publique	1 001 823,3	1 014 705,0	1 034 553,0	1 032 129,5	(0,2)
Transport	436 765,7	472 996,1	467 920,0	500 389,6	6,9
Hygiène du milieu	212 459,7	222 396,9	233 718,5	230 151,1	(1,5)
Santé et bien-être	26 577,0	32 940,0	34 896,6	36 261,5	3,9
Aménagement, urbanisme et développement	52 209,2	50 217,6	60 275,4	59 332,5	(1,6)
Loisirs et culture	73 398,0	72 627,9	84 256,4	88 698,2	5,3
Frais de financement	132 934,1	129 931,9	130 729,7	127 551,8	(2,4)
TOTAL – CHARGES	2 343 263,3	2 393 691,4	2 491 754,4	2 465 090,5	(1,1)
QUOTES-PARTS POUR LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS DE L'AGGLOMÉRATION	-	-	-	-	-
FINANCEMENT - REMBOURSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME	156 888,2	155 169,3	157 587,5	168 245,7	6,8
TOTAL – CHARGES, QUOTES-PARTS ET FINANCEMENT	2 500 151,5	2 548 860,7	2 649 341,9	2 633 336,2	(0,6)
EXCÉDENT (DÉFICIT) AVANT AFFECTATIONS	58 226,8	3 458,0	(122 366,2)	(75 049,3)	
AFFECTATIONS					
Paiement comptant des immobilisations et fonds réservés	(84 761,8)	(67 831,9)	(12 557,7)	(35 921,1)	
Excédent de fonctionnement affecté	153,3	37,9	15 000,0	-	
Charges constatées à financer ou à pourvoir	46 113,0	55 919,2	119 923,9	110 970,4	
TOTAL - AFFECTATIONS	(38 495,5)	(11 874,8)	122 366,2	75 049,3	
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES	19 731,3	(8 416,8)	-	-	

Graphique 11
Provenance des revenus



Graphique 12
Charges par fonctions



L'ANALYSE DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT – REVENUS

La présente section fait l'analyse des activités de fonctionnement en regard des revenus du budget du conseil municipal et du budget du conseil d'agglomération.

Les taxes et paiements tenant lieu de taxes

Tableau 5
Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Sommaire
Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

	GLOBAL – COMPARATIF			BUDGET 2015			ÉCART (%)
	RÉEL 2012	RÉEL 2013	BUDGET 2014	CONSEIL MUNICIPAL	CONSEIL D'AGGLOMÉRATION	BUDGET GLOBAL 2015	
TAXES							
Taxes sur la valeur foncière	2 744 787,0	2 844 074,7	2 925 580,1	3 033 882,6	-	3 033 882,6	3,7
Taxes sur une autre base	126 684,3	129 089,4	125 836,9	80 208,5	45 000,3	125 208,8	(0,5)
	2 871 471,3	2 973 164,1	3 051 417,0	3 114 091,1	45 000,3	3 159 091,4	3,5
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES							
Gouvernement du Québec	190 633,6	189 811,1	201 768,3	187 236,0	-	187 236,0	(7,2)
Gouvernement du Canada	39 312,0	36 725,8	37 356,8	35 434,5	-	35 434,5	(5,1)
Organismes municipaux	9 343,8	9 311,0	9 388,5	10 670,1	-	10 670,1	13,7
Autres organismes compensables	2 348,7	2 563,9	2 794,8	2 971,0	-	2 971,0	6,3
	241 638,1	238 411,8	251 308,4	236 311,6	-	236 311,6	(6,0)
TOTAL	3 113 109,4	3 211 575,9	3 302 725,4	3 350 402,7	45 000,3	3 395 403,0	2,8

Budget du conseil municipal

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2015 et le budget comparatif de 2014.

Tableau 6
Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Sommaire
Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

	RÉEL COMPARATIF		BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL		
	RÉEL 2012	RÉEL 2013	COMPARATIF 2014	BUDGET 2015	ÉCART (%)
TAXES					
Taxes sur la valeur foncière	2 738 765,3	2 844 074,7	2 925 580,1	3 033 882,6	3,7
Taxes sur une autre base	80 356,9	84 764,5	81 446,6	80 208,5	(1,5)
	2 819 122,2	2 928 839,2	3 007 026,7	3 114 091,1	3,6
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES					
Gouvernement du Québec	190 633,6	189 811,1	201 768,3	187 236,0	(7,2)
Gouvernement du Canada	37 277,0	36 725,8	37 356,8	35 434,5	(5,1)
Organismes municipaux	9 343,1	9 311,0	9 388,5	10 670,1	13,7
Autres organismes compensables	2 348,6	2 563,9	2 794,8	2 971,0	6,3
	239 602,3	238 411,8	251 308,4	236 311,6	(6,0)
TOTAL	3 058 724,5	3 167 251,0	3 258 335,1	3 350 402,7	2,8

En 2015, les revenus de taxes et de paiements tenant lieu de taxes sont en hausse de 92,1 M\$. La variation de ces revenus s'explique principalement par les facteurs suivants :

- une augmentation des charges fiscales de 2 % qui génère des revenus supplémentaires de 61,5 M\$;
- une croissance immobilière dans les dernières années qui fut plus élevée que prévue, permettant de générer des revenus additionnels, requérant ainsi un ajustement de la base budgétaire de 20 M\$;
- une croissance immobilière anticipée pour l'exercice de 2015 qui, par l'ajout de 1,9 milliard de dollars en nouvelles valeurs imposables et de 140 M\$ en nouvelles valeurs compensables, permet de générer des revenus de 30 M\$, dont 1 M\$ revient aux arrondissements au moyen de leurs taxes de services;
- une diminution de 29,5 M\$ des revenus de compensations provenant des immeubles des réseaux en raison des modifications aux règles établissant la bonification de ces compensations prévues dans le pacte fiscal transitoire de 2015;
- une augmentation des revenus des taxes de services des arrondissements de 6,7 M\$ qui découle des décisions des conseils d'arrondissement quant au niveau de ces taxes;
- une augmentation des cotisations des Sociétés de développement commercial de 0,6 M\$.

Budget du conseil d'agglomération

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2015 et le budget comparatif de 2014.

Tableau 7
Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Sommaire
Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

	RÉEL COMPARATIF		BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION		
	RÉEL 2012	RÉEL 2013	COMPARATIF 2014	BUDGET 2015	ÉCART (%)
TAXES					
Taxes sur la valeur foncière	6 021,7	-	-	-	-
Taxes sur une autre base	46 327,4	44 324,9	44 390,3	45 000,3	1,4
	52 349,1	44 324,9	44 390,3	45 000,3	1,4
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES					
Gouvernement du Québec	-	-	-	-	-
Gouvernement du Canada	2 035,0	-	-	-	-
Organismes municipaux	0,8	-	-	-	-
Autres organismes compensables	-	-	-	-	-
	2 035,8	-	-	-	-
TOTAL	54 384,9	44 324,9	44 390,3	45 000,3	1,4

En 2015, les revenus de taxes sont en hausse de 0,6 M\$ en raison de l'augmentation des revenus de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade, dont le revenu prévu totalise 34,3 M\$. Le taux demeure fixé à 45 \$ par véhicule de promenade immatriculé. Par ailleurs, le revenu de la taxe municipale destinée à financer les centres d'urgence 911 demeure à 10,7 M\$. Cette taxe est prélevée par les compagnies de téléphone.

Tableau 8
Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Détail
Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

	GLOBAL – COMPARATIF			BUDGET 2015			ÉCART (%)
	RÉEL 2012	RÉEL 2013	BUDGET 2014	CONSEIL MUNICIPAL	CONSEIL D'AGGLOMÉRATION	BUDGET GLOBAL 2015	
TAXES ET PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES BASÉS SUR LA VALEUR FONCIÈRE							
Taxe générale	2 380 164,1	2 379 730,7	2 472 118,7	2 563 785,0	-	2 563 785,0	3,7
Taxes de secteur							
Taxes relatives aux services	23 251,4	110 646,1	125 501,5	133 342,3	-	133 342,3	6,2
Taxes relatives aux investissements	75 524,5	81 406,4	83 245,4	87 948,3	-	87 948,3	5,6
	98 775,9	192 052,5	208 746,9	221 290,6	-	221 290,6	6,0
Taxe relative à l'eau	321 546,9	325 966,9	299 198,0	303 278,9	-	303 278,9	1,4
Taxe relative à la voirie	17 402,2	17 540,7	17 300,0	17 300,0	-	17 300,0	0,0
Compensation pour les immeubles des réseaux	151 021,5	150 217,3	162 581,9	146 382,9	-	146 382,9	(10,0)
Organismes municipaux et autres organismes compensables	11 692,4	11 874,9	12 183,3	13 641,1	-	13 641,1	12,0
Taxes sur les terrains vagues non desservis	737,9	661,6	781,9	748,5	-	748,5	(4,3)
	2 981 340,9	3 078 044,6	3 172 910,7	3 266 427,0	-	3 266 427,0	2,9
TAXES ET PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES SUR UNE AUTRE BASE							
Tarifification pour services municipaux							
Eau	26 703,4	25 970,1	25 766,3	24 966,3	-	24 966,3	(3,1)
Matières résiduelles	13 627,6	13 778,3	13 678,7	13 782,4	-	13 782,4	0,8
Autres	11 567,3	11 543,1	11 493,0	808,8	10 740,3	11 549,1	0,5
	51 898,3	51 291,5	50 938,0	39 557,5	10 740,3	50 297,8	(1,3)
Service de la dette	12 466,3	11 561,8	10 372,6	9 234,5	-	9 234,5	(11,0)
Taxe sur les parcs de stationnement	19 026,2	26 359,2	23 861,8	23 563,9	-	23 563,9	(1,2)
Taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade	30 229,9	33 605,6	33 650,0	-	34 260,0	34 260,0	1,8
Autres	18 147,8	10 713,2	10 992,3	11 619,8	-	11 619,8	5,7
	131 768,5	133 531,3	129 814,7	83 975,7	45 000,3	128 976,0	(0,6)
TOTAL	3 113 109,4	3 211 575,9	3 302 725,4	3 350 402,7	45 000,3	3 395 403,0	2,8

Tableau 9
Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Détail
Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

	RÉEL COMPARATIF		BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL		
	RÉEL 2012	RÉEL 2013	COMPARATIF 2014	BUDGET 2015	ÉCART (%)
TAXES ET PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES BASÉS SUR LA VALEUR FONCIÈRE					
Taxe générale	2 374 123,4	2 379 730,7	2 472 118,7	2 563 785,0	3,7
Taxes de secteur					
Taxes relatives aux services	23 251,4	110 646,1	125 501,5	133 342,3	6,2
Taxes relatives aux investissements	75 524,5	81 406,4	83 245,4	87 948,3	5,6
	98 775,9	192 052,5	208 746,9	221 290,6	6,0
Taxe relative à l'eau	321 535,3	325 966,9	299 198,0	303 278,9	1,4
Taxe relative à la voirie	17 396,2	17 540,7	17 300,0	17 300,0	0,0
Compensation pour les immeubles des réseaux	151 021,5	150 217,3	162 581,9	146 382,9	(10,0)
Organismes municipaux et autres organismes compensables	11 691,7	11 874,9	12 183,3	13 641,1	12,0
Taxes sur les terrains vagues non desservis	757,5	661,6	781,9	748,5	(4,3)
	2 975 301,5	3 078 044,6	3 172 910,7	3 266 427,0	2,9
TAXES ET PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES SUR UNE AUTRE BASE					
Tarifification pour services municipaux					
Eau	26 703,4	25 970,1	25 766,3	24 966,3	(3,1)
Matières résiduelles	13 627,6	13 778,3	13 678,7	13 782,4	0,8
Autres	832,8	823,8	752,7	808,8	7,5
	41 163,8	40 572,2	40 197,7	39 557,5	(1,6)
Service de la dette	12 466,3	11 561,8	10 372,6	9 234,5	(11,0)
Taxe sur les parcs de stationnement	19 026,2	26 359,2	23 861,8	23 563,9	(1,2)
Taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade	-	-	-	-	-
Autres	10 766,7	10 713,2	10 992,3	11 619,8	5,7
	83 423,0	89 206,4	85 424,4	83 975,7	(1,7)
TOTAL	3 058 724,5	3 167 251,0	3 258 335,1	3 350 402,7	2,8

Le pacte fiscal transitoire de 2015 a pour effet de diminuer de 29,5 M\$ les revenus provenant des compensations pour les immeubles des réseaux en raison de modifications aux règles établissant la bonification de ces compensations. Toutefois, on constate une diminution de 16 M\$ seulement pour ces revenus. Cela est lié à l'accroissement prévu de l'assiette fiscale pour ces immeubles.

Tableau 10
Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Détail
Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

	RÉEL COMPARATIF		BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION		
	RÉEL 2012	RÉEL 2013	COMPARATIF 2014	BUDGET 2015	ÉCART (%)
TAXES ET PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES BASÉS SUR LA VALEUR FONCIÈRE	6 039,5	-	-	-	-
TAXES ET PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES SUR UNE AUTRE BASE					
Tarifification pour services municipaux					
Autres	10 734,5	10 719,3	10 740,3	10 740,3	-
	10 734,5	10 719,3	10 740,3	10 740,3	-
Taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade	30 229,9	33 605,6	33 650,0	34 260,0	1,8
Autres	7 381,0	-	-	-	-
	48 345,4	44 324,9	44 390,3	45 000,3	1,4
TOTAL	54 384,9	44 324,9	44 390,3	45 000,3	1,4

Les quotes-parts

Budget du conseil d'agglomération

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2015 et le budget comparatif de 2014.

Tableau 11
Quotes-parts

(en milliers de dollars)

	RÉEL COMPARATIF		BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION			TRANSACTIONS INTERENTITÉS À ÉLIMINER	GLOBAL BUDGET 2015
	RÉEL 2012	RÉEL 2013	COMPARATIF 2014	BUDGET 2015	ÉCART (%)		
QUOTES-PARTS							
Dépenses générales	1 817 894,8	1 856 101,7	1 912 002,3	1 955 236,7	2,3	(1 593 091,9)	362 144,8
Service de l'eau	104 990,2	106 482,4	157 850,8	159 982,1	1,4	(130 350,6)	29 631,5
Réserve financière de l'eau	108 800,0	92 400,0	-	-	-	0,0	0,0
Alimentation en eau potable	50 725,9	51 160,6	60 774,9	59 667,7	(1,8)	(52 534,0)	7 133,7
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	31 000,6	29 934,4	24 724,9	23 855,8	(3,5)	(21 977,1)	1 878,7
Service des premiers répondants	6 430,1	7 026,1	6 932,3	6 192,6	(10,7)	(5 111,2)	1 081,4
Tarifaire (compteurs d'eau)	-	951,5	4 597,7	6 198,8	34,8	(5 910,9)	287,9
Financement des investissements admissibles à la TECQ	3 050,6	3 681,0	3 969,9	4 063,5	2,4	0,0	4 063,5
Financement des investissements admissibles au FCCQ	-	-	160,5	174,8	8,9	0,0	174,8
TOTAL	2 122 892,2	2 147 737,7	2 171 013,3	2 215 372,0	2,0	(1 808 975,7)	406 396,3

En 2015, les revenus de quotes-parts de l'agglomération de Montréal sont en hausse de 44,4 M\$.

La variation de ces revenus s'explique principalement par :

- une diminution des charges d'agglomération de 26,7 M\$;
- une augmentation des frais de financement de la dette à long terme de 10,7 M\$;
- une augmentation des besoins de financement par quotes-parts de 47,3 M\$, à la suite de la baisse globale des montants d'affectations;
- une baisse des autres revenus de 13 M\$ qui augmente les besoins de financement par quotes-parts.

Transactions interentités à éliminer

Les transactions à éliminer, présentées dans le tableau ci-dessus, illustrent la part montréalaise des charges qui sont sous la responsabilité du conseil d'agglomération (quotes-parts). Puisque ces transactions résultent d'échanges de services entre le budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération, elles sont éliminées dans le budget global de la Ville de Montréal.

Les services rendus et autres revenus

Tableau 12

Services rendus et autres revenus – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

	GLOBAL – COMPARATIF			BUDGET 2015				
	RÉEL 2012	RÉEL 2013	BUDGET 2014	CONSEIL MUNICIPAL	CONSEIL D'AGGLO- MÉRATION	TRANSACTIONS INTERENTITÉS À ÉLIMINER	BUDGET GLOBAL 2015	ÉCART (%)
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX	372,9	339,4	326,2	0,0	193,5	-	193,5	(40,7)
AUTRES SERVICES RENDUS	292 011,3	306 808,1	298 954,9	264 025,0	55 478,0	(19 882,2)	299 620,8	0,2
AUTRES REVENUS								
Imposition de droits								
Licences et permis	48 957,5	33 904,5	29 185,4	27 299,1	1 943,1	-	29 242,2	0,2
Droits de mutation immobilière	161 848,0	126 294,3	125 730,9	130 730,9	0,0	-	130 730,9	4,0
	210 805,5	160 198,8	154 916,3	158 030,0	1 943,1	-	159 973,1	3,3
Amendes et pénalités								
Contraventions – circulation et stationnement	160 328,1	172 608,5	168 872,6	103 501,1	71 749,6	-	175 250,7	3,8
Autres – amendes et pénalités	21 247,2	23 156,9	19 348,9	2 965,2	21 541,0	-	24 506,2	26,7
	181 575,3	195 765,4	188 221,5	106 466,3	93 290,6	-	199 756,9	6,1
Intérêts								
Arriérés de taxes	17 312,3	12 717,8	9 463,8	8 846,4	2,0	-	8 848,4	(6,5)
Fonds d'amortissement	48 202,5	54 513,9	54 949,3	38 166,0	20 581,9	-	58 747,9	6,9
Encaisse et autres intérêts	51 563,8	51 570,1	48 797,7	33 410,6	16 501,0	-	49 911,6	2,3
	117 078,6	118 801,8	113 210,8	80 423,0	37 084,9	-	117 507,9	3,8
Cession d'éléments d'actif	12 132,7	16 550,9	14 096,3	14 038,0	225,0	-	14 263,0	1,2
Contributions des organismes municipaux	37 829,0	43 886,3	45 728,0	16 428,0	21 150,0	-	37 578,0	(17,8)
Autres	27 739,8	8 998,1	12 242,9	10 777,2	1 541,7	-	12 318,9	0,6
TOTAL – AUTRES REVENUS	587 160,9	544 201,3	528 415,8	386 162,5	155 235,3	-	541 397,8	2,5
TOTAL – SERVICES RENDUS ET AUTRES REVENUS	879 545,1	851 348,8	827 696,9	650 187,5	210 906,8	(19 882,2)	841 212,1	1,6

Services rendus aux organismes municipaux

Ces revenus comprennent l'ensemble des montants provenant d'organismes municipaux pour des services rendus sur une base contractuelle ou ponctuelle, en vertu d'ententes intermunicipales et pour des cas d'urgence.

Autres services rendus

Cette rubrique comprend l'ensemble des revenus associés aux services rendus à des gouvernements ou à leurs entreprises et à des tiers.

Autres revenus

Les revenus comptabilisés dans cette rubrique sont répartis selon leur nature : imposition de droits, amendes et pénalités, intérêts, cessions d'éléments d'actif, contributions des organismes municipaux et autres.

Budget du conseil municipal

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2015 et le budget comparatif de 2014.

Tableau 13
Services rendus et autres revenus – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

	RÉEL COMPARATIF		BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL		
	RÉEL 2012	RÉEL 2013	COMPARATIF 2014	BUDGET 2015	ÉCART (%)
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX	74,5	130,6	100,0	0,0	-
AUTRES SERVICES RENDUS	253 395,7	277 571,4	260 328,2	264 025,0	1,4
AUTRES REVENUS					
Imposition de droits					
Licences et permis	47 108,2	32 026,8	27 242,3	27 299,1	0,2
Droits de mutation immobilière	161 848,0	126 294,3	125 730,9	130 730,9	4,0
	208 956,2	158 321,1	152 973,2	158 030,0	3,3
Amendes et pénalités					
Contraventions – circulation et stationnement	90 788,3	100 453,4	97 503,9	103 501,1	6,2
Autres – amendes et pénalités	5 743,2	5 999,8	2 873,6	2 965,2	3,2
	96 531,5	106 453,2	100 377,5	106 466,3	6,1
Intérêts					
Arriérés de taxes	12 959,1	12 741,6	9 981,9	8 846,4	(11,4)
Fonds d'amortissement	30 957,9	35 343,9	36 651,6	38 166,0	4,1
Encaisse et autres intérêts	30 639,1	32 731,2	32 296,7	33 410,6	3,4
	74 556,1	80 816,7	78 930,2	80 423,0	1,9
Cession d'éléments d'actif	11 772,3	16 224,0	13 736,3	14 038,0	2,2
Contributions des organismes municipaux	24 794,0	24 548,0	24 428,0	16 428,0	(32,7)
Autres	18 191,1	8 102,2	10 196,5	10 777,2	5,7
TOTAL – AUTRES REVENUS	434 801,2	394 465,2	380 641,7	386 162,5	1,5
TOTAL – SERVICES RENDUS ET AUTRES REVENUS	688 271,4	672 167,2	641 069,9	650 187,5	1,4

Autres services rendus

En 2015, ce poste budgétaire est en hausse de 3,7 M\$. Les principaux éléments de variation sont :

- une croissance des revenus autonomes des arrondissements de l'ordre de 3,2 M\$ venant principalement des recettes d'occupation du domaine public;
- une baisse de 0,6 M\$ attribuable au taux de redevance de la Commission des services électriques;
- une hausse de 0,9 M\$ liée à la tarification et à l'achalandage au Service de l'Espace pour la vie;
- une baisse de 1,2 M\$ rattachée aux demandes de révision des valeurs foncières;
- une hausse de la redevance de Stationnement Montréal de 2,2 M\$;
- divers ajustements dans l'ensemble des unités, pour une variation globale à la baisse de 0,8 M\$.

Autres revenus

Ces revenus sont en hausse de 5,5 M\$, ce qui s'explique notamment par :

- une hausse de 1,5 M\$ provenant des fonds d'amortissement;
- une révision à la hausse des droits de mutation immobilière, pour 5 M\$;
- une révision à la hausse de 6,1 M\$ des revenus anticipés provenant des amendes et pénalités;
- une réduction de 8 M\$ pour les équipements métropolitains, résultant du pacte fiscal transitoire de 2015;
- des hausses de sources diverses de l'ordre de 0,9 M\$.

Budget du conseil d'agglomération

Cette section suit les principaux écarts entre le budget de 2015 et le budget comparatif de 2014.

Tableau 14**Services rendus et autres revenus – Budget du conseil d'agglomération**

(en milliers de dollars)

	RÉEL COMPARATIF		BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION		
	RÉEL 2012	RÉEL 2013	COMPARATIF 2014	BUDGET 2015	ÉCART (%)
SERVICES RENDUS AUX ORGANISMES MUNICIPAUX	298,4	208,8	226,2	193,5	(14,5)
AUTRES SERVICES RENDUS	65 053,4	56 581,6	58 338,2	55 478,0	(4,9)
AUTRES REVENUS					
Imposition de droits					
Licences et permis	1 849,3	1 877,7	1 943,1	1 943,1	-
Droits de mutation immobilière	-	-	-	-	-
	1 849,3	1 877,7	1 943,1	1 943,1	-
Amendes et pénalités					
Contraventions – circulation et stationnement	69 539,8	72 155,1	71 368,7	71 749,6	0,5
Autres – amendes et pénalités	15 504,0	17 157,1	16 475,3	21 541,0	30,7
	85 043,8	89 312,2	87 844,0	93 290,6	6,2
Intérêts					
Arriérés de taxes	4 353,2	(23,8)	(518,1)	2,0	-
Fonds d'amortissement	17 244,6	19 170,0	18 297,7	20 581,9	12,5
Encaisse et autres intérêts	20 924,7	18 838,9	16 501,0	16 501,0	-
	42 522,5	37 985,1	34 280,6	37 084,9	8,2
Cession d'éléments d'actif	360,4	326,9	360,0	225,0	(37,5)
Contributions des organismes municipaux	13 035,0	19 338,3	21 300,0	21 150,0	(0,7)
Autres	9 548,7	895,9	2 046,4	1 541,7	(24,7)
TOTAL – AUTRES REVENUS	152 359,7	149 736,1	147 774,1	155 235,3	5,0
TOTAL – SERVICES RENDUS ET AUTRES REVENUS	217 711,5	206 526,5	206 338,5	210 906,8	2,2

Autres services rendus

Ce poste budgétaire est en baisse de 2,8 M\$. Le principal élément de variation est une baisse au Service de police qui s'explique notamment par la réduction du personnel déployé à la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction ainsi qu'aux missions internationales pour 3,3 M\$. L'augmentation des produits de la criminalité et la hausse de services facturables pour un montant de 1,2 M\$ viennent atténuer cette variation à la baisse.

Autres revenus

La hausse globale de 7,5 M\$ s'explique principalement par :

- la levée du moratoire sur les constats d'infraction émis par le Service des incendies, incluant les frais judiciaires afférents, pour 4,5 M\$;
- l'indexation des tarifs judiciaires selon l'IPC, pour 0,7 M\$;
- l'augmentation des revenus d'intérêts liés aux fonds d'amortissement, pour 2,3 M\$.

Transactions interentités à éliminer

Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires. Dans la catégorie des services rendus et autres revenus, les transactions à éliminer se composent principalement d'un montant de 12,2 M\$ pour la facturation immobilière et d'un montant de 7,7 M\$ pour le Service du matériel roulant et des ateliers.

Les transferts

Tableau 15
Transferts – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

	GLOBAL – COMPARATIF			BUDGET 2015			
	RÉEL 2012	RÉEL 2013	BUDGET 2014	CONSEIL MUNICIPAL	CONSEIL D'AGGLO- MÉRATION	BUDGET GLOBAL 2015	ÉCART (%)
TRANSFERTS DE DROITS							
Subventions du gouvernement du Québec							
Compensation relative au pacte fiscal	84 561,3	97 109,1	-	-	-	-	-
Soutien financier au rôle de métropole du Québec	25 000,0	17 200,0	25 000,0	25 000,0	-	25 000,0	-
Autres	45 557,4	45 739,6	54 832,7	22 900,0	-	22 900,0	(58,2)
	155 118,7	160 048,7	79 832,7	47 900,0	-	47 900,0	(40,0)
TRANSFERTS LIÉS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS							
Subventions gouvernementales							
Transferts gouv. - Entente de partage - Activités d'immobilisations	7 301,5	3 375,1	-	-	-	-	-
Relatives aux frais de financement de la dette à long terme	66 249,4	62 162,0	50 540,9	15 173,8	29 849,2	45 023,0	(10,9)
Relatives aux activités de fonctionnement	151 586,8	132 245,0	134 793,6	73 246,6	57 158,6	130 405,2	(3,3)
Autres transferts liés à des ententes de partage de frais pour des activités de fonctionnement	1 380,9	496,8	29,5	39,5	-	39,5	33,9
	226 518,6	198 278,9	185 364,0	88 459,9	87 007,8	175 467,7	(5,3)
TOTAL	381 637,3	358 327,6	265 196,7	136 359,9	87 007,8	223 367,7	(15,8)

Transferts de droits

Les « transferts de droits » sont des subventions que les gouvernements versent à la Ville de Montréal et qui ne sont pas associées à une activité spécifique.

Transferts liés à des ententes de partage de frais et autres transferts

Cette rubrique comprend les revenus de transferts qui sont destinés à des fins précises. Ces transferts se divisent en deux catégories : d'une part, les transferts associés au remboursement des frais de financement de la dette à long terme et, d'autre part, ceux associés aux activités de fonctionnement.

Subventions gouvernementales relatives aux frais de financement de la dette à long terme

Cette catégorie regroupe les subventions que la Ville reçoit des gouvernements fédéral et provincial lorsqu'elle finance des projets au moyen d'emprunts à long terme.

Tableau 16
Subventions gouvernementales relatives aux frais de financement de la dette à long terme
Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

	GLOBAL – COMPARATIF			BUDGET 2015			
	RÉEL 2012	RÉEL 2013	BUDGET 2014	CONSEIL MUNICIPAL	CONSEIL D'AGGLO- MÉRATION	BUDGET GLOBAL 2015	ÉCART (%)
Refinancement du déficit actuariel initial	11 394,5	10 922,6	10 756,5	10 353,0	-	10 353,0	(3,8)
Rénovation urbaine	5 727,9	4 512,3	6 302,1	3 057,1	1 358,1	4 415,2	(29,9)
Hygiène du milieu	7 174,0	7 580,9	469,9	-	-	-	-
Transport et voirie	5 352,5	3 499,1	2 138,3	749,9	1 552,0	2 301,9	7,7
Traitement des eaux usées	25 515,2	24 255,9	22 680,6	289,7	20 526,7	20 816,4	(8,2)
Transport en commun – Métro	10 420,9	9 002,5	7 720,4	77,0	6 394,5	6 471,5	(16,2)
Autres	664,4	2 388,7	473,1	647,1	17,9	665,0	40,6
TOTAL	66 249,4	62 162,0	50 540,9	15 173,8	29 849,2	45 023,0	(10,9)

Subventions gouvernementales relatives aux activités de fonctionnement

Cette catégorie regroupe les subventions associées à des programmes que la Ville met en œuvre et administre pour le compte du gouvernement provincial ou conjointement avec ce dernier.

Tableau 17
Subventions gouvernementales relatives aux activités de fonctionnement
Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

	GLOBAL – COMPARATIF			BUDGET 2015			
	RÉEL 2012	RÉEL 2013	BUDGET 2014	CONSEIL MUNICIPAL	CONSEIL D'AGGLO- MÉRATION	BUDGET GLOBAL 2015	ÉCART (%)
Gestion des matières résiduelles	32 543,5	35 419,2	33 100,0	35 100,0	-	35 100,0	6,0
Projets « Montréal 2025 »	32 728,9	25 964,7	29 888,0	19 140,7	10 095,4	29 236,1	(2,2)
Rénovation urbaine	16 163,2	14 055,1	17 624,5	12 674,0	4 730,5	17 404,5	(1,2)
Développement économique local	15 580,9	15 992,9	15 992,9	-	14 393,6	14 393,6	(10,0)
Sécurité publique (police)	24 093,8	11 977,7	8 775,6	-	8 377,0	8 377,0	(4,5)
Lutte à la pauvreté	9 475,0	9 110,0	9 000,0	-	9 000,0	9 000,0	-
Projet des premiers répondants	8 086,0	8 287,6	8 287,6	-	8 438,9	8 438,9	1,8
Loisirs et culture	8 698,7	8 224,8	7 105,5	6 264,0	105,0	6 369,0	(10,4)
Application de la loi	-	-	3 000,0	-	-	-	-
Violence conjugale	1 950,5	1 998,9	1 950,0	-	2 018,2	2 018,2	3,5
Autres	2 266,3	1 214,1	69,5	67,9	-	67,9	(2,3)
TOTAL	151 586,8	132 245,0	134 793,6	73 246,6	57 158,6	130 405,2	(3,3)

Budget du conseil municipal

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2015 et le budget comparatif de 2014.

Tableau 18
Transferts – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

	RÉEL COMPARATIF		BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL		
	RÉEL 2012	RÉEL 2013	COMPARATIF 2014	BUDGET 2015	ÉCART (%)
TRANSFERTS DE DROITS					
Subventions du gouvernement du Québec					
Compensation relative au pacte fiscal	39 084,6	43 150,7	-	-	-
Soutien financier au rôle de métropole du Québec	25 000,0	17 200,0	25 000,0	25 000,0	-
Autres	45 557,4	45 739,6	45 900,0	22 900,0	(50,1)
	109 642,0	106 090,3	70 900,0	47 900,0	(32,4)
TRANSFERTS LIÉS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS					
Subventions gouvernementales					
Transferts gouv. - Entente de partage - Activités d'immobilisations	7 301,5	3 375,1	-	-	-
Relatives aux frais de financement de la dette à long terme	24 494,7	23 357,5	15 959,1	15 173,8	(4,9)
Relatives aux activités de fonctionnement	76 297,8	71 414,9	73 074,5	73 246,6	0,2
Autres transferts liés à des ententes de partage de frais pour des activités de fonctionnement	511,6	360,3	29,5	39,5	33,9
	108 605,6	98 507,8	89 063,1	88 459,9	(0,7)
TOTAL	218 247,6	204 598,1	159 963,1	136 359,9	(14,8)

Transferts de droits

Les transferts de droits sont en baisse de 23 M\$. Cette diminution est en lien avec le pacte fiscal transitoire de 2015 et touche les droits sur le divertissement.

Transferts liés à des ententes de partage de frais et autres transferts

Subventions gouvernementales relatives aux frais de financement de la dette à long terme

Tableau 19
Subventions gouvernementales relatives aux frais de financement de la dette à long terme
Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

	RÉEL COMPARATIF		BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL		
	RÉEL 2012	RÉEL 2013	COMPARATIF 2014	BUDGET 2015	ÉCART (%)
Refinancement du déficit actuariel initial	11 394,5	10 922,6	10 756,5	10 353,0	(3,8)
Rénovation urbaine	4 001,4	3 151,8	3 523,4	3 057,1	(13,2)
Hygiène du milieu	5 693,0	5 160,2	469,9	-	(100,0)
Transport et voirie	2 172,9	1 344,7	761,4	749,9	(1,5)
Traitement des eaux usées	501,0	487,7	-	289,7	-
Transport en commun – Métro	107,1	84,1	-	77,0	-
Autres	624,8	2 206,4	447,9	647,1	44,5
TOTAL	24 494,7	23 357,5	15 959,1	15 173,8	(4,9)

Les transferts liés au remboursement des frais de financement de la dette à long terme sont en baisse de 0,8 M\$. Cette baisse est attribuable aux variations des dettes admissibles aux subventions, principalement pour l'hygiène du milieu, la rénovation urbaine et le refinancement du déficit actuariel initial.

Subventions gouvernementales relatives aux activités de fonctionnement

Tableau 20
Subventions gouvernementales relatives aux activités de fonctionnement
Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

	RÉEL COMPARATIF		BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL		
	RÉEL 2012	RÉEL 2013	COMPARATIF 2014	BUDGET 2015	ÉCART (%)
Gestion des matières résiduelles	32 543,5	35 419,2	33 100,0	35 100,0	6,0
Projets « Montréal 2025 »	22 039,0	16 740,7	20 054,5	19 140,7	(4,6)
Rénovation urbaine	11 587,8	10 239,2	12 850,0	12 674,0	(1,4)
Développement économique local	-	-	-	-	-
Sécurité publique (police)	-	-	-	-	-
Lutte à la pauvreté	-	-	-	-	-
Projet des premiers répondants	-	-	-	-	-
Loisirs et culture	8 636,5	8 227,0	7 000,5	6 264,0	(10,5)
Application de la loi	-	-	-	-	-
Violence conjugale	-	-	-	-	-
Autres	1 491,0	788,8	69,5	67,9	(2,3)
TOTAL	76 297,8	71 414,9	73 074,5	73 246,6	0,2

Les principaux éléments expliquant l'écart sont :

- la révision à la hausse des redevances anticipées en vertu du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables;
- la baisse du nombre de projets financés par le Protocole d'entente sur l'aide financière pour soutenir la stratégie *Imaginer – Réaliser Montréal 2025* (entente de 175 M\$).

Budget du conseil d'agglomération

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2015 et le budget comparatif de 2014.

Tableau 21
Transferts – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

	RÉEL COMPARATIF		BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION		
	RÉEL 2012	RÉEL 2013	COMPARATIF 2014	BUDGET 2015	ÉCART (%)
TRANSFERTS DE DROITS					
Subventions du gouvernement du Québec					
Compensation relative au pacte fiscal	45 476,6	53 958,4	-	-	-
Soutien financier au rôle de métropole du Québec	-	-	-	-	-
Autres	-	-	8 932,7	-	-
	45 476,6	53 958,4	8 932,7	-	-
TRANSFERTS LIÉS À DES ENTENTES DE PARTAGE DE FRAIS ET AUTRES TRANSFERTS					
Subventions gouvernementales					
Transferts gouv. - Entente de partage - Activités d'immobilisations					
Relatives aux frais de financement de la dette à long terme	41 754,7	38 804,5	34 581,8	29 849,2	(13,7)
Relatives aux activités de fonctionnement	75 289,0	60 830,1	61 719,1	57 158,6	(7,4)
Autres transferts liés à des ententes de partage de frais pour des activités de fonctionnement					
	869,4	136,6	-	-	-
	117 913,1	99 771,2	96 300,9	87 007,8	(9,7)
TOTAL	163 389,7	153 729,6	105 233,6	87 007,8	(17,3)

Transferts de droits

La réduction de 8,9 M\$ résulte de l'abolition de la subvention pour le fonds de recrutement des policiers.

Transferts liés à des ententes de partage de frais et autres transferts

Subventions gouvernementales relatives aux frais de financement de la dette à long terme

Tableau 22

Subventions gouvernementales relatives aux frais de financement de la dette à long terme

Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

	RÉEL COMPARATIF		BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION		
	RÉEL 2012	RÉEL 2013	COMPARATIF 2014	BUDGET 2015	ÉCART (%)
Refinancement du déficit actuariel initial	-	-	-	-	-
Rénovation urbaine	1 726,5	1 360,5	2 778,7	1 358,1	(51,1)
Hygiène du milieu	1 481,0	2 420,7	-	-	-
Transport et voirie	3 179,6	2 154,4	1 376,9	1 552,0	12,7
Traitement des eaux usées	25 014,2	23 768,2	22 680,6	20 526,7	(9,5)
Transport en commun – Métro	10 313,8	8 918,4	7 720,4	6 394,5	(17,2)
Autres	39,6	182,3	25,2	17,9	(29,0)
TOTAL	41 754,7	38 804,5	34 581,8	29 849,2	(13,7)

Les transferts liés au remboursement des frais de financement de la dette à long terme sont en baisse de 4,7 M\$. Cette baisse est principalement attribuable à la diminution des dettes admissibles aux subventions concernant le traitement des eaux usées, la rénovation urbaine et le transport en commun - métro.

Subventions gouvernementales relatives aux activités de fonctionnement

Tableau 23

Subventions gouvernementales relatives aux activités de fonctionnement

Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

	RÉEL COMPARATIF		BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION		
	RÉEL 2012	RÉEL 2013	COMPARATIF 2014	BUDGET 2015	ÉCART (%)
Gestion des matières résiduelles	-	-	-	-	-
Projets « Montréal 2025 »	10 689,9	9 224,0	9 833,5	10 095,4	2,7
Rénovation urbaine	4 575,4	3 815,9	4 774,5	4 730,5	(0,9)
Développement économique local	15 580,9	15 992,9	15 992,9	14 393,6	(10,0)
Sécurité publique (police)	24 093,8	11 977,7	8 775,6	8 377,0	(4,5)
Lutte à la pauvreté	9 475,0	9 110,0	9 000,0	9 000,0	-
Projet des premiers répondants	8 086,0	8 287,6	8 287,6	8 438,9	1,8
Loisirs et culture	62,2	(2,2)	105,0	105,0	-
Application de la loi	-	-	3 000,0	-	-
Violence conjugale	1 950,5	1 998,9	1 950,0	2 018,2	-
Autres	775,3	425,3	-	-	-
TOTAL	75 289,0	60 830,1	61 719,1	57 158,6	(7,4)

Les subventions relatives aux activités de fonctionnement sont en baisse de 4,5 M\$. Cet écart provient, entre autres, de la non-réalisation d'une entente avec le gouvernement du Québec concernant des dossiers en droit criminel, de même que de la réduction des subventions accordées aux centres locaux de développement.

L'ANALYSE DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT – CHARGES, QUOTES-PARTS ET FINANCEMENT

Cette section présente l'analyse des activités de fonctionnement pour les charges, les quotes-parts et le financement du budget du conseil municipal et du budget du conseil d'agglomération.

LES CHARGES

Administration générale

Tableau 24
Charges d'administration générale
Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

	GLOBAL – COMPARATIF			BUDGET 2015			BUDGET GLOBAL 2015	ÉCART (%)
	RÉEL 2012	RÉEL 2013	BUDGET 2014	CONSEIL MUNICIPAL	CONSEIL D'AGGLOMÉRATION	TRANSACTIONS INTERENTITÉS À ÉLIMINER		
Conseil municipal	48 167,4	49 930,5	53 599,7	52 933,9	1 104,1	-	54 038,0	0,8
Application de la loi	58 482,8	59 081,7	57 372,6	11 883,2	48 080,9	-	59 964,1	4,5
Gestion financière et administrative	212 687,4	237 749,5	233 431,9	239 291,0	-	(140,4)	239 150,6	2,4
Greffe	16 782,7	32 095,0	15 655,1	16 057,8	180,0	-	16 237,8	3,7
Évaluation	16 864,5	17 692,0	17 806,4	-	18 412,4	-	18 412,4	3,4
Gestion du personnel	50 507,6	57 289,6	58 034,9	59 169,6	-	-	59 169,6	2,0
Dépenses mixtes d'administration générale	-	-	-	(139 374,0)	139 374,0	-	-	-
Autres	444 243,3	448 349,8	559 238,1	274 464,0	183 424,9	(19 329,7)	438 559,2	(21,6)
TOTAL	847 735,7	902 188,2	995 138,7	514 425,5	390 576,3	(19 470,1)	885 531,7	(11,0)

Conseil municipal

Cette activité comprend principalement des charges reliées au conseil municipal, au comité exécutif, aux conseils d'arrondissement, au conseil d'agglomération et aux diverses commissions.

Application de la loi

Cette activité regroupe les activités de gestion et de soutien liées aux lois et aux règlements des conseils municipaux et d'agglomération ainsi que les activités de la cour municipale et de la magistrature qui relèvent du conseil d'agglomération.

Gestion financière et administrative

Cette activité comprend principalement des crédits affectés à la gestion des ressources financières et matérielles ainsi qu'à l'informatique.

Greffe

Cette activité regroupe des charges telles que les frais encourus pour l'application des règlements, la tenue, s'il y a lieu, de recensements, de référendums et d'élections, la rédaction de procès-verbaux des assemblées et de tout autre document officiel, le soutien aux instances ainsi que la publication et la conservation des archives et des documents officiels.

Évaluation

Cette activité regroupe les charges reliées à la production des rôles fonciers.

Gestion du personnel

Cette activité comprend les charges reliées à la gestion des ressources humaines telles que le recrutement et l'embauche du personnel ainsi que les relations de travail.

Dépenses mixtes d'administration générale

Depuis le 1^{er} janvier 2007, les dépenses mixtes d'administration générale des services centraux de soutien (Direction générale, Finances, Ressources humaines, etc.) sont budgétisées comme des dépenses de nature « locale ». En contrepartie, une charge d'administration, calculée en vertu d'un taux défini par le Règlement sur les dépenses mixtes, est imputée au budget du conseil d'agglomération pour les dépenses d'administration générale, sous la rubrique « Dépenses mixtes d'administration générale ». Pour plus de renseignements sur la répartition des dépenses mixtes, voir l'annexe 3.

Autres

Cette activité regroupe des postes budgétaires de natures diverses, y compris ceux ne pouvant être associés à une activité précise au moment de la préparation du budget. S'y trouvent, entre autres, les dépenses contingentes, les pertes possibles dans la perception, les charges en communications institutionnelles, certaines provisions pour les charges de rémunération (équité salariale, employés qui sont libérés syndicalement à temps plein et couverts institutionnellement, accidentés du travail en retour progressif, etc.) et les dépenses relatives aux services passés des régimes de retraite.

Budget du conseil municipal

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2015 et le budget comparatif de 2014.

Tableau 25
Charges d'administration générale
Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

	RÉEL COMPARATIF		BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL		
	RÉEL 2012	RÉEL 2013	COMPARATIF 2014	BUDGET 2015	ÉCART (%)
Conseil municipal	47 197,2	48 487,6	52 507,1	52 933,9	0,8
Application de la loi	12 429,7	13 065,0	9 352,0	11 883,2	27,1
Gestion financière et administrative	205 843,1	238 567,1	230 987,4	239 291,0	3,6
Greffé	16 782,7	31 946,5	15 655,1	16 057,8	2,6
Évaluation	-	-	-	-	-
Gestion du personnel	41 485,3	48 925,1	49 950,8	59 169,6	18,5
Dépenses mixtes d'administration générale	(104 444,6)	(115 334,1)	(117 305,6)	(139 374,0)	18,8
Autres	246 190,4	264 486,0	327 909,1	274 464,0	(16,3)
TOTAL	465 483,8	530 143,2	569 055,9	514 425,5	(9,6)

Conseil municipal

Les crédits pour le conseil municipal sont en hausse de 0,4 M\$.

Application de la loi

L'accroissement des dépenses dans cette activité provient principalement de la hausse de 0,9 M\$ servant au financement de trois postes et d'honoraires professionnels, nécessaires à la défense de la Ville. De plus, le budget de 2015 inclut des crédits additionnels de 0,2 M\$ pour financer un poste d'avocat dédié au statut de la métropole, ainsi qu'un ajout de 0,3 M\$ pour les coûts afférents à la nouvelle convention collective des juristes et à l'indexation des salaires des procureurs.

Gestion financière et administrative

Les charges en matière de gestion financière et administrative affichent une hausse de 8,3 M\$, expliquée notamment par :

- le regroupement des ressources en gestion financière au Service des finances, pour 6,2 M\$, et qui étaient auparavant réparties dans d'autres activités selon la nature des services qui les chapeautaient (par exemple, sécurité publique dans le cas des services de police et de sécurité incendie, et hygiène du milieu dans le cas du Service de l'eau);
- un ajout de 1,2 M\$ pour l'ajustement des contrats d'entretien informatique;
- des crédits additionnels de 1,1 M\$ pour la mise en place du Service de la performance organisationnelle et pour la création du nouveau Bureau de la Ville intelligente et numérique.

Greffe

En 2015, les charges relatives à cette activité sont en hausse de 0,4 M\$.

Gestion du personnel

Les dépenses dans cette activité sont en hausse de 9,2 M\$. Cette variation s'explique principalement par un transfert de compétence du conseil d'agglomération vers le conseil municipal. Au budget de 2014, à la suite du regroupement des activités de gestion de personnel au Service des ressources humaines, plus de 8,1 M\$ avaient été transférés en provenance du Service de police et du Service de sécurité incendie. Or, ces budgets relevaient des dépenses de l'agglomération et cette compétence était demeurée inchangée. En 2015, il a été décidé qu'au même titre que toute autre dépense relevant d'une unité de soutien, en l'occurrence le Service des ressources humaines, ces crédits sont désormais assujettis au Règlement sur les dépenses mixtes d'administration générale.

Dépenses mixtes d'administration générale

Les crédits négatifs de 139,4 M\$ représentent les dépenses mixtes d'administration générale qui sont imputées au budget du conseil d'agglomération, conformément au Règlement sur les dépenses mixtes d'administration générale. Il s'agit d'une variation de 22,1 M\$ par rapport au budget comparatif de 2014. Cet écart résulte de la réorganisation de la structure organisationnelle de la Ville qui a fait en sorte que des transferts budgétaires furent effectués des services opérationnels de compétence d'agglomération vers des unités de soutien de compétence locale, modifiant les budgets identifiés d'agglomération sans pour autant que les activités opérationnelles liées à ces budgets aient subi des modifications. Il convient donc d'ajuster les dépenses mixtes d'administration afin de neutraliser l'effet du transfert fiscal causé par la diminution des dépenses de compétence d'agglomération.

Autres

Les crédits attribués au budget du conseil municipal pour l'activité « Autres » sont en baisse de 53,4 M\$ et s'expliquent notamment par :

- l'abolition des crédits pour les dépenses générales d'administration, pour 5,4 M\$;
- une révision à la baisse de 11,3 M\$ des provisions corporatives relatives à la rémunération;
- l'abolition de la provision de 8 M\$ inscrite en 2014 pour le financement des dossiers prioritaires de l'Administration, dont une partie fut transférée dans les activités opérationnelles de certaines unités d'affaires;
- des coûts moindres de 33,1 M\$ relativement aux régimes de retraite, combinant les bons rendements depuis 2012 et les anticipations d'économies liées au projet de loi 3;
- une provision de 1 M\$ pour le financement de la main-d'œuvre affectée à la réalisation d'immobilisations;
- une hausse de 2 M\$ de la provision pour pertes possibles sur perception;
- une hausse de 4 M\$ à l'échelle des arrondissements pour couvrir des dépenses imprévues;
- divers autres ajustements à la baisse totalisant 2,6 M\$, provenant principalement de la révision de certaines dépenses corporatives.

Budget du conseil d'agglomération

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2015 et le budget comparatif de 2014.

Tableau 26
Charges d'administration générale
Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

	RÉEL COMPARATIF		BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION		
	RÉEL 2012	RÉEL 2013	COMPARATIF 2014	BUDGET 2015	ÉCART (%)
Conseil municipal	970,2	1 443,0	1 092,6	1 104,1	1,1
Application de la loi	46 053,1	46 016,7	48 020,6	48 080,9	0,1
Gestion financière et administrative	7 333,8	493,1	2 595,0	-	-
Greffe	-	148,6	-	180,0	-
Évaluation	16 864,5	17 692,0	17 806,4	18 412,4	3,4
Gestion du personnel	9 022,3	8 418,9	8 084,1	-	-
Dépenses mixtes d'administration générale	104 444,6	115 334,1	117 305,6	139 374,0	18,8
Autres	222 407,7	208 329,6	250 500,5	183 424,9	(26,8)
TOTAL	407 096,3	397 876,0	445 404,8	390 576,3	(12,3)

Conseil municipal

En 2015, les charges relatives à cette activité sont équivalentes à celles de 2014.

Gestion financière et administrative

Les charges identifiées à cette activité en 2014 sont celles du Bureau de l'inspecteur général, dont le budget en 2015 est assujéti au Règlement sur les dépenses mixtes d'administration générale.

Évaluation

Une augmentation a été accordée au Service de l'évaluation foncière afin d'accélérer le traitement des nouvelles constructions et poursuivre en 2015 l'inspection des chantiers d'envergure.

Gestion du personnel

Tel qu'expliqué dans la section qui traite du budget relevant du conseil municipal, toutes les charges associées à la gestion du personnel sont désormais assujettis au Règlement sur les dépenses mixtes d'administration générale.

Dépenses mixtes d'administration générale

En 2015, les crédits inclus dans cette activité sont de 139,4 M\$, conformément au Règlement sur les dépenses mixtes d'administration générale. La variation est de 22,1 M\$ par rapport au budget comparatif de 2014, tel que l'explique le volet municipal qui précède.

Autres

Les crédits attribués au conseil d'agglomération pour cette activité sont en baisse de 67,1 M\$ par rapport au budget comparatif de 2014. Cet écart s'explique notamment par les éléments suivants :

- l'abolition de la provision de 4,5 M\$ inscrite en 2014 pour le financement des dossiers prioritaires de l'Administration, dont une partie fut transférée dans les activités opérationnelles de certaines unités d'affaires;
- une révision à la baisse des provisions corporatives relatives à la rémunération, pour 5,5 M\$;
- l'abolition des crédits pour les dépenses générales d'administration, pour 2,6 M\$;
- des coûts moindres de 49 M\$ relativement aux régimes de retraite, combinant les bons rendements depuis 2012 et les anticipations d'économies liées au projet de loi n° 3;
- une réévaluation à la hausse de la provision pour pertes sur perception, pour 2 M\$;
- une provision de 1 M\$ pour le financement de la main-d'œuvre affectée à la réalisation d'immobilisations;
- divers autres ajustements à la baisse totalisant 8,5 M\$, provenant principalement de la révision de certaines dépenses corporatives.

Transactions à éliminer

Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires. Elles se composent principalement de frais de location, d'administration, de gestion, de formation, d'impression et de frais immobiliers. Principalement, il s'agit d'un montant de 11,7 M\$ pour la facturation immobilière et d'un montant de 7,6 M\$ pour le Service du matériel roulant et des ateliers.

Sécurité publique

Tableau 27

Charges de sécurité publique – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

	GLOBAL – COMPARATIF			BUDGET 2015			BUDGET GLOBAL 2015	ÉCART (%)
	RÉEL 2012	RÉEL 2013	BUDGET 2014	CONSEIL MUNICIPAL	CONSEIL D'AGGLOMÉRATION	TRANSACTIONS INTERENTITÉS À ÉLIMINER		
Police	667 730,1	673 576,2	677 340,1	8 930,2	662 743,6	(119,0)	671 554,8	(0,9)
Sécurité incendie	334 273,6	340 389,4	355 798,8	-	359 027,0	-	359 027,0	0,9
Sécurité civile	2 045,2	2 529,6	1 473,0	160,4	1 519,6	-	1 680,0	14,1
Autres	15 057,3	16 184,2	16 076,5	7 076,1	8 839,3	-	15 915,4	(1,0)
TOTAL	1 019 106,2	1 032 679,4	1 050 688,4	16 166,7	1 032 129,5	(119,0)	1 048 177,2	(0,2)

Police

Cette fonction comprend les charges associées à la protection de la vie et des biens des citoyens, au maintien de la paix et de la sécurité publique, à la prévention du crime et au respect des lois et des règlements en vigueur.

Sécurité incendie

Cette activité porte principalement sur la lutte contre les incendies, pour ce qui est des interventions et de la prévention, ainsi que sur les sauvetages de toutes natures. Également, elle comprend un volet associé au service de premiers répondants en cas d'urgence médicale. Cette activité relève exclusivement de l'agglomération.

Sécurité civile

La sécurité civile regroupe les actions assurant la prévention des sinistres en rapport avec les risques majeurs, de même que les interventions à mettre en place le cas échéant. Elle regroupe aussi les dépenses relatives à l'organisation et à la coordination des mesures d'urgence relevant du Centre de sécurité civile du Service de sécurité incendie.

Autres

Les budgets destinés à cette activité sont de deux ordres : au volet municipal, il s'agit généralement de dépenses en soutien à divers programmes municipaux (services de gardiennage, contrats en matière de fourrière municipale), tandis qu'au volet relevant de l'agglomération, les dépenses sont consacrées à la sécurité aux traverses des écoliers.

Budget du conseil municipal

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2015 et le budget comparatif de 2014.

Tableau 28
Charges de sécurité publique – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

	RÉEL COMPARATIF		BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL		
	RÉEL 2012	RÉEL 2013	COMPARATIF 2014	BUDGET 2015	ÉCART (%)
Police	9 438,1	9 109,8	8 604,5	8 930,2	3,8
Sécurité incendie	-	-	-	-	-
Sécurité civile	1 173,3	1 511,8	169,6	160,4	(5,4)
Autres	6 994,8	7 688,0	7 457,7	7 076,1	(5,1)
TOTAL	17 606,2	18 309,6	16 231,8	16 166,7	(0,4)

Police

Le budget associé à cette activité au volet municipal représente un engagement financier relatif au régime de retraite des policiers qui étaient au service de la Ville de Montréal avant 1971. Ce budget est de 8,9 M\$ en 2015, en hausse de 0,3 M\$.

Sécurité civile

Le budget de 0,2 M\$ prévu à cette activité concerne certains programmes gérés par les arrondissements en matière de prévention et d'intervention.

Autres

Le budget destiné à cette activité s'élève à 7,1 M\$, en baisse de 0,4 M\$. Cette baisse est principalement attribuable à une révision des services de patrouille dans l'arrondissement d'Outremont.

Budget du conseil d'agglomération

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2015 et le budget comparatif de 2014.

Tableau 29

Charges de sécurité publique – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

	RÉEL COMPARATIF		BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION		
	RÉEL 2012	RÉEL 2013	COMPARATIF 2014	BUDGET 2015	ÉCART (%)
Police	658 615,4	664 801,5	668 832,0	662 743,6	(0,9)
Sécurité incendie	334 273,6	340 389,4	355 798,8	359 027,0	0,9
Sécurité civile	871,9	1 017,8	1 303,4	1 519,6	16,6
Autres	8 062,4	8 496,2	8 618,8	8 839,3	2,6
TOTAL	1 001 823,3	1 014 704,9	1 034 553,0	1 032 129,5	(0,2)

Police

Le budget de 662,7 M\$ affiche une baisse globale de 6,1 M\$ en 2015. Sur le plan de la masse salariale du personnel policier, les dépenses augmentent de 15,9 M\$ en raison de l'application des conventions collectives (policiers et officiers de direction). Toutefois, cette hausse est pleinement compensée par deux principaux éléments ayant trait à la stratégie du plan d'embauche : soit, d'une part, l'effet net du calendrier des départs versus les nouvelles embauches, ainsi que, d'autre part, le retour de policiers à la suite d'une réduction dans les prêts de services. Par ailleurs, les économies associées au PQMO pour l'ensemble du Service de police sont de 4,6 M\$, dont la quasi-totalité se retrouve dans cette activité.

Enfin, la variation budgétaire attribuée à cette activité inclut une réduction de 2 M\$ qui découle de la décision de l'Administration de regrouper les ressources financières au Service des finances.

Sécurité incendie

En 2015, le budget s'établit à 359 M\$ et augmente de 3,2 M\$, soit une hausse de 0,9 %. La rémunération globale augmente de 2,5 M\$ et représente la variation nette entre les hausses découlant des conventions collectives, notamment celle des pompiers, et la baisse engendrée par le PQMO. D'autres éléments dans la catégorie des biens et services expliquent le reste de la variation, entre autres un ajout de 0,6 M\$ pour l'entretien des habits de combat afin d'être en conformité avec les nouvelles normes.

Sécurité civile

Le budget de 2015 atteint 1,5 M\$, ce qui représente une hausse de 0,2 M\$ par rapport au budget comparatif de 2014. Essentiellement, cette variation est expliquée par la mise en place d'un plan de développement pour l'optimisation de la gestion du risque, au Centre de sécurité civile, pour lequel des ressources et des crédits supplémentaires ont été ajoutés.

Autres

Le budget de 8,8 M\$ en 2015, en hausse de 0,2 M\$, représente les dépenses nécessaires pour assurer la sécurité aux traverses d'écoliers sur tout le territoire de l'agglomération.

Transport

Tableau 30
Charges de transport – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

	GLOBAL – COMPARATIF			BUDGET 2015			BUDGET GLOBAL 2015	ÉCART (%)
	RÉEL 2012	RÉEL 2013	BUDGET 2014	CONSEIL MUNICIPAL	CONSEIL D'AGGLOMÉRATION	TRANSACTIONS INTERENTITÉS À ÉLIMINER		
Réseau routier								
Voirie municipale	130 717,2	130 272,1	132 178,4	134 442,5	1 950,4	-	136 392,9	3,2
Enlèvement de la neige	155 703,5	189 069,1	151 146,1	155 650,5	-	-	155 650,5	3,0
Éclairage des rues	31 392,2	33 203,0	36 051,6	37 278,4	50,9	-	37 329,3	3,5
Circulation et stationnement	39 873,6	42 961,3	44 684,5	45 040,7	-	-	45 040,7	0,8
	357 686,5	395 505,5	364 060,6	372 412,1	2 001,3	-	374 413,4	2,8
Transport collectif								
Autres	426 489,8	461 956,4	455 980,3	80,3	485 900,0	-	485 980,3	6,6
	8 492,0	12 243,5	15 624,1	9 271,3	12 488,3	-	21 759,6	39,3
TOTAL	792 668,3	869 705,4	835 665,0	381 763,7	500 389,6	-	882 153,3	5,6

Réseau routier

Cette fonction rassemble essentiellement les charges liées à la voirie municipale, à l'enlèvement de la neige, à l'éclairage des rues ainsi qu'à la circulation et au stationnement sur le réseau routier. La majorité de ces activités relève des compétences du conseil municipal.

En vertu de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal*, la compétence de l'agglomération sur le réseau de voirie se limite exclusivement à la détermination des normes minimales de gestion du réseau, des normes d'harmonisation, des règles de signalisation et de contrôle de la circulation et des fonctionnalités des voies artérielles, à la planification générale du réseau ainsi qu'aux travaux concernant certaines voies particulières. Ainsi, les activités d'agglomération couvrent les activités d'arpentage foncier, de cartographie et de laboratoire d'ingénierie liées directement à la planification et à la surveillance des projets d'immobilisations en infrastructures.

Transport collectif

Ce budget regroupe les montants consacrés à la navette fluviale Lachine-Châteauguay ainsi qu'au service de navette Batobus qui sillonne entre les parcs Saint-Louis et René-Lévesque, dans l'arrondissement de Lachine.

Budget du conseil municipal

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2015 et le budget comparatif de 2014.

Tableau 31
Charges de transport – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

	RÉEL COMPARATIF		BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL		
	RÉEL 2012	RÉEL 2013	COMPARATIF 2014	BUDGET 2015	ÉCART (%)
Réseau routier					
Voirie municipale	129 394,6	128 396,4	130 692,9	134 442,5	2,9
Enlèvement de la neige	155 703,5	189 069,1	151 146,1	155 650,5	3,0
Éclairage des rues	31 419,5	33 198,9	35 988,4	37 278,4	3,6
Circulation et stationnement	40 163,5	43 170,9	44 684,5	45 040,7	0,8
	356 681,1	393 835,3	362 511,9	372 412,1	2,7
Transport collectif	60,9	60,4	80,3	80,3	-
Autres	(220,9)	3 163,0	5 152,8	9 271,3	79,9
TOTAL	356 521,1	397 058,7	367 745,0	381 763,7	3,8

Réseau routier

L'augmentation du budget du réseau routier de 9,9 M\$ s'explique principalement par les éléments suivants :

- une augmentation de 11,4 M\$ dans les budgets des arrondissements qui reflète notamment l'impact de l'indexation des contrats de déneigement et de l'indexation des salaires;
- une diminution du budget de la voirie au SIVT de 1,5 M\$. La diminution est attribuable à une baisse du volume des contrats octroyés pour 4 M\$. Mentionnons également l'ajout de crédits de 1,6 M\$ pour les opérations nids-de-poule et le scellement des fissures, et l'ajout de crédits de 0,8 M\$ pour la mise en place d'une équipe desservant le Centre de gestion de la mobilité urbaine et d'autres dépenses pour 0,1 M\$.

Autres

Cette variation s'explique principalement par un reclassement du budget prévu pour BIXI Montréal, inscrit au budget de l'activité « Administration générale » en 2014.

Budget du conseil d'agglomération

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2015 et le budget comparatif de 2014.

Tableau 32
Charges de transport – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

	RÉEL COMPARATIF		BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION		
	RÉEL 2012	RÉEL 2013	COMPARATIF 2014	BUDGET 2015	ÉCART (%)
Réseau routier					
Voirie municipale	1 624,0	1 920,1	1 485,5	1 950,4	31,3
Enlèvement de la neige	-	-	-	-	-
Éclairage des rues	-	99,6	63,2	50,9	(19,5)
Circulation et stationnement	-	-	-	-	-
	1 624,0	2 019,7	1 548,7	2 001,3	29,2
					-
Transport collectif	426 428,9	461 896,1	455 900,0	485 900,0	6,6
Autres	8 712,8	9 080,3	10 471,3	12 488,3	19,3
TOTAL	436 765,7	472 996,1	467 920,0	500 389,6	6,9

Réseau routier

Les dépenses augmentent de 0,5 M\$ en raison de l'augmentation de ressources allouées aux projets de compétence d'agglomération.

Transport collectif

Les crédits relatifs au transport collectif se composent des contributions versées à la STM et à l'AMT relevant du conseil d'agglomération.

En 2015, le budget alloué au transport collectif atteint 485,9 M\$, soit une augmentation de 30 M\$ par rapport au budget comparatif de 2014. Cette variation s'explique par les éléments suivants :

- une augmentation de 25 M\$ de la participation de la Ville de Montréal au financement des dépenses d'exploitation de la STM, portant ainsi la contribution de la Ville à 409,1 M\$ en 2015;
- une diminution de 3,5 M\$ de la contribution de la Ville au financement des immobilisations du PTI 2015-2017 de la STM, dans le cadre du programme d'aide financière de la SOFIL. Cette contribution de 13,2 M\$ en 2015 sera financée par emprunt. En vertu des modalités du programme, la contribution de la Ville est établie à hauteur de 15 % des dépenses d'investissement prévues par la STM;
- une augmentation de 8,5 M\$ de la contribution à l'AMT, attribuable essentiellement à la hausse de 6,9 M\$ du financement des trains de banlieue et à une autre de 1,6 M\$ au fonds d'immobilisations, contribution qui atteint 63,6 M\$ en 2015. Cette hausse s'explique par la mise en service de la ligne de Mascouche.

Autres

La croissance du budget de 2 M\$ est principalement due à une hausse de 1,5 M\$ destinée à financer la mise en place d'une équipe pour le stationnement intelligent et du Bureau mixte de la sécurité au sein du SIVT.

Hygiène du milieu

Tableau 33
Charges d'hygiène du milieu – Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

	GLOBAL – COMPARATIF			BUDGET 2015			BUDGET GLOBAL 2015	ÉCART (%)
	RÉEL 2012	RÉEL 2013	BUDGET 2014	CONSEIL MUNICIPAL	CONSEIL D'AGGLOMÉRATION	TRANSACTIONS INTERENTITÉS À ÉLIMINER		
Eau et égout								
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	52 294,5	50 543,3	57 407,9	5,8	56 664,1	-	56 669,9	(1,3)
Réseau de distribution de l'eau potable	61 587,3	78 883,0	83 629,3	57 920,8	24 351,1	-	82 271,9	(1,6)
Traitement des eaux usées	62 687,7	61 791,3	61 032,5	-	61 770,6	-	61 770,6	1,2
Réseaux d'égout	38 443,2	37 191,3	50 594,5	38 121,8	12 212,5	-	50 334,3	(0,5)
	215 012,7	228 408,9	252 664,2	96 048,4	154 998,3	-	251 046,7	(0,6)
Matières résiduelles								
Déchets domestiques et assimilés	107 925,6	108 066,1	100 536,3	55 609,7	45 607,0	-	101 216,7	0,7
Matières recyclables et autres	64 114,0	67 994,3	62 741,4	40 667,8	21 533,6	-	62 201,4	(0,9)
	172 039,6	176 060,4	163 277,7	96 277,5	67 140,6	-	163 418,1	0,1
Protection de l'environnement	12 909,1	13 416,2	12 407,1	4 717,0	8 012,2	-	12 729,2	2,6
Autres	629,3	793,0	777,8	796,1	-	-	796,1	2,4
TOTAL	400 590,7	418 678,5	429 126,8	197 839,0	230 151,1	-	427 990,1	(0,3)

Eau et égout

Cette activité regroupe les charges associées, d'une part, à l'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout, compétence qui relève du conseil municipal, et, d'autre part, à la production de l'eau potable, au traitement des eaux usées ainsi qu'à l'entretien des réseaux principaux d'aqueduc et d'égout, compétences qui relèvent du conseil d'agglomération.

Matières résiduelles

Cette activité regroupe toutes les opérations liées à la collecte, au transport, au traitement, à la valorisation et à l'élimination des déchets domestiques, des matières recyclables (journaux, imprimés, carton, verre, métal et plastique), des matériaux secs, des matières organiques (résidus alimentaires et verts, boues organiques) et des matières dangereuses.

Les opérations qui relèvent du conseil municipal comprennent la collecte et le transport des déchets et des matières jusqu'aux lieux de transbordement, d'élimination, de traitement ou de valorisation.

Les opérations qui relèvent du conseil d'agglomération sont liées au traitement, à la valorisation ou à l'élimination de l'ensemble des matières résiduelles ainsi qu'à la gestion des matières dangereuses.

Protection de l'environnement et autres activités d'hygiène du milieu

Ces activités comprennent les charges liées à la protection de l'environnement, soit la lutte contre la pollution de l'air, de l'eau et du bruit, le traitement des sols contaminés et les autres activités relatives à l'hygiène du milieu.

Budget du conseil municipal

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2015 et le budget comparatif de 2014.

Tableau 34
Charges d'hygiène du milieu – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

	RÉEL COMPARATIF		BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL		
	RÉEL 2012	RÉEL 2013	COMPARATIF 2014	BUDGET 2015	ÉCART (%)
Eau et égout					
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	828,4	521,4	19,1	5,8	(69,6)
Réseau de distribution de l'eau potable	48 035,8	59 252,0	58 370,6	57 920,8	(0,8)
Traitement des eaux usées	-	9,6	-	-	-
Réseaux d'égout	29 442,6	27 413,4	36 243,7	38 121,8	5,2
	78 306,8	87 196,4	94 633,4	96 048,4	1,5
Matières résiduelles					
Déchets domestiques et assimilés	61 989,1	62 126,9	55 029,5	55 609,7	1,1
Matières recyclables et autres	41 284,6	39 706,4	40 820,4	40 667,8	(0,4)
	103 273,7	101 833,3	95 849,9	96 277,5	0,4
Protection de l'environnement					
Autres	6 207,6	6 966,9	4 147,2	4 717,0	13,7
	629,3	793,1	777,8	796,1	2,4
TOTAL	188 417,4	196 789,9	195 408,3	197 839,0	1,2

Eau et égout

Le budget de l'activité « Eau et égout » augmente de 1,4 M\$. Cette variation est attribuable notamment aux éléments suivants :

- une hausse du budget de 2,7 M\$ du Service de l'eau justifiée particulièrement par :
 - une augmentation de 3,9 M\$ pour les activités d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout réalisées en collaboration avec les arrondissements;
 - une diminution de 1,2 M\$ résultant d'efforts d'optimisation;
- une baisse de 1,4 M\$ du budget destiné à l'entretien des réseaux secondaires effectué par les arrondissements qui s'explique, entre autres, par un reclassement des activités et la mise en œuvre du PQMO.

Matières résiduelles

La hausse de 0,4 M\$ du budget associé aux matières résiduelles est principalement attribuable à l'augmentation du budget de collecte des déchets domestiques et assimilés.

Protection de l'environnement et autres activités d'hygiène du milieu

Le budget associé à ces activités est en hausse de 0,6 M\$. Cette variation est principalement attribuable à une hausse de 0,4 M\$ du budget du développement durable relatif au programme Quartiers intégrés qui vise à soutenir l'arrimage de différents programmes municipaux liés au développement durable des quartiers.

Budget du conseil d'agglomération

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2015 et le budget comparatif de 2014.

Tableau 35

Charges d'hygiène du milieu – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

	RÉEL COMPARATIF		BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION		
	RÉEL 2012	RÉEL 2013	COMPARATIF 2014	BUDGET 2015	ÉCART (%)
Eau et égout					
Approvisionnement et traitement de l'eau potable	51 466,1	50 021,8	57 388,8	56 664,1	(1,3)
Réseau de distribution de l'eau potable	13 775,0	20 058,1	25 258,7	24 351,1	(3,6)
Traitement des eaux usées	62 687,7	61 781,6	61 032,5	61 770,6	1,2
Réseaux d'égout	9 047,0	9 833,6	14 350,8	12 212,5	(14,9)
	136 975,8	141 695,1	158 030,8	154 998,3	(1,9)
Matières résiduelles					
Déchets domestiques et assimilés	45 936,5	45 939,2	45 506,8	45 607,0	0,2
Matières recyclables et autres	22 845,8	28 313,2	21 921,0	21 533,6	(1,8)
	68 782,3	74 252,4	67 427,8	67 140,6	(0,4)
Protection de l'environnement					
Autres	6 701,6	6 449,4	8 259,9	8 012,2	(3,0)
	-	-	-	-	-
TOTAL	212 459,7	222 396,9	233 718,5	230 151,1	(1,5)

Eau et égout

La diminution de 3 M\$ constatée à ce poste budgétaire s'explique principalement par :

- une diminution du budget de 4,4 M\$ faisant suite à la décision de centraliser certaines activités (ressources humaines, finances, communications);
- une hausse du budget de 1,4 M\$ du Service de l'eau justifiée notamment par :
 - une augmentation des coûts variables (électricité et produits chimiques) de 3,6 M\$ due à la mise en œuvre de nouveaux procédés et à une hausse des tarifs;
 - l'ajout de ressources pour l'accompagnement des gouvernements du Québec et du Canada, en lien avec les travaux majeurs sur l'échangeur Turcot et l'autoroute 15, pour un montant de 0,6 M\$;
 - des diminutions résultant d'efforts d'optimisation des dépenses (2,1 M\$) et de la rémunération (0,7 M\$).

Matières résiduelles

Les dépenses liées à l'enfouissement des déchets sont demeurées stables par rapport à 2014. Les dépenses associées aux matières recyclables et autres diminuent de 0,4 M\$.

Santé et bien-être

Tableau 36

Charges de santé et de bien-être – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

	GLOBAL – COMPARATIF			BUDGET 2015			BUDGET GLOBAL 2015	ÉCART (%)
	RÉEL 2012	RÉEL 2013	BUDGET 2014	CONSEIL MUNICIPAL	CONSEIL D'AGGLO-MÉRATION	TRANSACTIONS INTERENTITÉS À ÉLIMINER		
Inspection des aliments	3 889,4	4 147,1	4 552,9	-	4 584,8	-	4 584,8	0,7
Logement social	29 890,6	35 655,4	38 173,0	17 768,9	20 550,9	-	38 319,8	0,4
Sécurité du revenu	28 908,6	28 288,5	28 427,4	28 794,6	-	-	28 794,6	1,3
Autres	23 425,8	22 225,7	23 989,6	14 989,7	11 125,8	-	26 115,5	8,9
TOTAL	86 114,4	90 316,7	95 142,9	61 553,2	36 261,5	-	97 814,7	2,8

Inspection des aliments

Cette activité regroupe les dépenses relatives à l'application des lois et des règlements ainsi qu'à toutes les poursuites intentées par la cour municipale qui ont trait à l'inspection des aliments. Ces charges sont remboursées principalement par les programmes de subventions du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec rattachés à cette activité de compétence d'agglomération.

Logement social

Cette rubrique comprend le budget correspondant au développement de logements sociaux et abordables, incluant les programmes *AccèsLogis* et *Logement abordable Québec – volet social* et communautaire. De plus, cette activité regroupe la quote-part versée à des organismes, notamment à la CMM, pour combler des déficits d'exploitation des offices municipaux d'habitation.

Sécurité du revenu

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) se charge de la gestion et des activités liées au programme gouvernemental de la sécurité du revenu sur le territoire de l'ancienne Ville de Montréal. Conséquemment, la rémunération globale des employés assignés à cette activité est entièrement remboursée par le gouvernement du Québec.

Autres

Cette section englobe toutes les autres dépenses liées à l'activité « Santé et bien-être », notamment les montants consacrés à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, aux projets communautaires, à la politique familiale de même qu'à la lutte contre les gangs de rue.

Budget du conseil municipal

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2015 et le budget comparatif de 2014.

Tableau 37

Charges de santé et de bien-être – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

	RÉEL COMPARATIF		BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL		
	RÉEL 2012	RÉEL 2013	COMPARATIF 2014	BUDGET 2015	ÉCART (%)
Inspection des aliments	43,5	-	-	-	-
Logement social	17 479,2	17 287,0	17 720,7	17 768,9	0,3
Sécurité du revenu	28 908,6	28 288,5	28 427,4	28 794,6	1,3
Autres	13 106,0	11 801,2	14 098,2	14 989,7	6,3
TOTAL	59 537,3	57 376,7	60 246,3	61 553,2	2,2

Le budget municipal affecté à cette activité totalise 61,5 M\$, soit une hausse de 1,3 M\$. Cette variation est liée notamment à l'indexation de la rémunération des employés prêtés au MESS.

Budget du conseil d'agglomération

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2015 et le budget comparatif de 2014.

Tableau 38

Charges de santé et de bien-être – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

	RÉEL COMPARATIF		BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION		
	RÉEL 2012	RÉEL 2013	COMPARATIF 2014	BUDGET 2015	ÉCART (%)
Inspection des aliments	3 845,9	4 147,1	4 552,9	4 584,8	0,7
Logement social	12 411,4	18 368,4	20 452,3	20 550,9	0,5
Sécurité du revenu	-	-	-	-	-
Autres	10 319,7	10 424,5	9 891,4	11 125,8	12,5
TOTAL	26 577,0	32 940,0	34 896,6	36 261,5	3,9

Le budget dédié à cette activité augmente de 1,4 M\$, pour s'établir à 36,3 M\$. Cette hausse s'explique principalement par l'allocation d'un budget additionnel pour l'itinérance et les grands refuges.

Aménagement, urbanisme et développement

Tableau 39
Charges d'aménagement, d'urbanisme et de développement
Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

	GLOBAL – COMPARATIF			BUDGET 2015				ÉCART (%)
	RÉEL 2012	RÉEL 2013	BUDGET 2014	CONSEIL MUNICIPAL	CONSEIL D'AGGLOMÉRATION	TRANSACTIONS INTERENTITÉS À ÉLIMINER	BUDGET GLOBAL 2015	
Aménagement, urbanisme et zonage	52 622,2	52 832,1	56 909,1	55 661,0	4 380,4	-	60 041,4	5,5
Promotion et développement économique								
Industrie et commerce	99 647,0	99 487,2	103 173,3	59 563,4	41 762,2	-	101 325,6	(1,8)
Tourisme	1 659,8	1 045,0	1 700,0	10 075,0	2 790,3	-	12 865,3	-
Autres	95,1	242,0	112,6	34,2	-	-	34,2	(69,6)
	101 401,9	100 774,2	104 985,9	69 672,6	44 552,5	-	114 225,1	8,8
Rénovation urbaine	40 678,1	37 388,9	45 768,6	34 610,5	9 944,1	-	44 554,6	(2,7)
Autres	4 797,2	(313,7)	5 922,7	6 623,1	455,5	(293,1)	6 785,5	14,6
TOTAL	199 499,4	190 681,5	213 586,3	166 567,2	59 332,5	(293,1)	225 606,6	5,6

Aménagement, urbanisme et zonage

Cette activité regroupe les charges liées à l'aménagement, à l'urbanisme et au zonage. La plupart de ces activités relèvent de la compétence du conseil municipal.

Promotion et développement économique

Cette activité regroupe les charges liées à la promotion touristique et au développement économique. Elle englobe les campagnes de promotion de la Ville de Montréal auprès des communautés d'affaires locales et régionales, la promotion d'activités touristiques, la prestation de services pour la tenue de congrès ou d'événements publics et tout autre programme de subventions destiné aux entreprises commerciales et industrielles.

Rénovation urbaine

Cette activité regroupe les charges liées à la rénovation des biens classés urbains, y compris la restauration, les études et les recherches, ainsi que les subventions accordées aux propriétaires de ces biens.

Autres

Cette rubrique comprend essentiellement le coût des travaux que la Commission des services électriques de Montréal (CSÉM) est appelée à réaliser et à facturer aux unités d'affaires de la Ville ou à de tierces parties.

Budget du conseil municipal

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2015 et le budget comparatif de 2014.

Tableau 40
Charges d'aménagement, d'urbanisme et de développement
Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

	RÉEL COMPARATIF		BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL		
	RÉEL 2012	RÉEL 2013	COMPARATIF 2014	BUDGET 2015	ÉCART (%)
Aménagement, urbanisme et zonage	47 537,3	50 831,5	51 302,5	55 661,0	8,5
Promotion et développement économique					
Industrie et commerce	62 579,0	60 118,5	60 490,9	59 563,4	(1,5)
Tourisme	659,8	45,0	50,0	10 075,0	-
Autres	95,1	242,0	112,6	34,2	(69,6)
	63 333,9	60 405,5	60 653,5	69 672,6	14,9
Rénovation urbaine	31 812,9	29 892,9	35 618,0	34 610,5	(2,8)
Autres	4 970,6	(369,8)	6 030,0	6 623,1	9,8
TOTAL	147 654,7	140 760,1	153 604,0	166 567,2	8,4

Aménagement, urbanisme et zonage

En 2015, le budget présente une augmentation de l'ordre de 4,4 M\$ qui s'explique par le mandat de la révision du Plan d'urbanisme confié au Service de la mise en valeur du territoire, et par l'accroissement global des dépenses consacrées à cette activité dans les divers arrondissements de la Ville.

Promotion et développement économique

En 2015, le budget augmente de 9 M\$. Cette majoration s'explique principalement par les facteurs suivants :

- l'ajout d'une contribution de 10 M\$ en vue de l'organisation des festivités du 375^e anniversaire de Montréal;
- l'avancement du projet *Cité Mémoire* permettant une réduction de 1,9 M\$ de la contribution financière accordée à l'organisme Montréal en Histoires pour les célébrations du 375^e anniversaire de Montréal;
- l'ajout de 0,8 M\$ de la contribution au Partenariat du Quartier des spectacles pour permettre à l'organisme de réaliser le programme d'activités convenu avec la Ville.

Rénovation urbaine

En 2015, le budget est réduit d'un montant de 1 M\$. Cette variation résulte principalement de la réduction du budget brut consacré au *Programme Rénovation Québec (PRQ)* ainsi que d'une légère diminution des sommes requises dans le cadre du Programme de remboursement des droits de mutation.

Étant donné que la Société d'habitation du Québec (SHQ) n'a pas accordé de budget pour le PRQ pour de nouveaux engagements pour la période d'avril 2014 à mars 2015, la Ville a décidé d'utiliser la part de sa participation au programme pour financer des subventions municipales de même nature. Dans l'attente de nouveaux développements avec la SHQ, le coût net pour la Ville (dépenses du programme moins revenus) ne dépassera pas 11,3 M\$.

Budget du conseil d'agglomération

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2015 et le budget comparatif de 2014.

Tableau 41
Charges d'aménagement, d'urbanisme et de développement
Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

	RÉEL COMPARATIF		BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION		
	RÉEL 2012	RÉEL 2013	COMPARATIF 2014	BUDGET 2015	ÉCART (%)
Aménagement, urbanisme et zonage	5 085,0	2 000,6	5 606,6	4 380,4	(21,9)
Promotion et développement économique					
Industrie et commerce	37 068,1	39 368,8	42 682,4	41 762,2	(2,2)
Tourisme	1 000,0	1 000,0	1 650,0	2 790,3	69,1
Autres	-	-	-	-	-
	38 068,1	40 368,8	44 332,4	44 552,5	0,5
Rénovation urbaine	8 865,1	7 496,0	10 150,6	9 944,1	(2,0)
Autres	191,0	352,2	185,8	455,5	-
TOTAL	52 209,2	50 217,6	60 275,4	59 332,5	(1,6)

Aménagement, urbanisme et zonage

En 2015, le budget présente une baisse de 1,2 M\$ causée par la fin d'une phase importante de l'élaboration du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, ce qui a amené à réaffecter certaines équipes de travail du SMVT à la révision du Plan d'urbanisme de compétence municipale.

Promotion et développement économique

En 2015, le budget connaît une légère augmentation, soit 0,2 M\$, attribuable principalement aux éléments suivants :

- une hausse de 2 M\$ résultant de la révision des besoins projetés du programme *Réussir@Montréal – Industrie*;
- une réduction de 1,6 M\$ des sommes octroyées aux centres locaux de développement (CLD) à la suite du dépôt du budget du gouvernement du Québec, qui prévoit une réduction de 10 % du montant des subventions accordées de façon récurrente à certains organismes à des fins de développement économique. L'impact des dernières annonces du gouvernement quant au transfert de la responsabilité des CLD vers les MRC et municipalités n'est pas indiqué, pour l'instant, au budget de 2015;
- une baisse de 0,8 M\$ des contributions au programme *Réussir@Montréal – Commerce*, compte tenu de la fin de tous les projets en 2014;
- l'ajout d'un montant de 1,6 M\$ pour l'organisation des Jeux mondiaux des policiers et pompiers, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ conclue avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- une diminution de la contribution à Pro Tour-Grand prix cycliste de 1 M\$.

Loisirs et culture

Tableau 42

Charges de loisirs et de culture – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

	GLOBAL – COMPARATIF			BUDGET 2015			BUDGET GLOBAL 2015	ÉCART (%)
	RÉEL 2012	RÉEL 2013	BUDGET 2014	CONSEIL MUNICIPAL	CONSEIL D'AGGLOMÉRATION	TRANSACTIONS INTERENTITÉS À ÉLIMINER		
Activités récréatives								
Centres communautaires	63 676,7	57 485,7	61 476,1	63 930,1	224,0	-	64 154,1	4,4
Patinoires intérieures et extérieures	38 395,9	35 045,5	35 681,2	34 367,3	1 045,9	-	35 413,2	(0,8)
Piscines, plages et ports de plaisance	37 909,9	33 663,2	37 203,1	39 153,4	73,1	-	39 226,5	5,4
Parcs et terrains de jeu	137 542,9	142 476,7	140 345,2	127 111,1	21 542,2	-	148 653,3	5,9
Expositions et foires	308,2	288,5	240,0	100,5	-	-	100,5	(58,1)
Autres	11 256,0	12 526,8	13 221,1	12 044,7	3 309,3	-	15 354,0	16,1
	289 089,6	281 486,4	288 166,7	276 707,1	26 194,5	-	302 901,6	5,1
Activités culturelles								
Centres communautaires	18 800,6	16 757,1	15 616,7	15 145,9	-	-	15 145,9	(3,0)
Bibliothèques	76 325,4	80 232,6	83 634,5	79 783,2	8 267,1	-	88 050,3	5,3
Musées et centres d'exposition	65 437,8	76 983,0	67 537,1	27 172,7	39 989,7	-	67 162,4	(0,6)
Autres	35 722,9	39 103,9	32 447,0	18 171,2	14 246,9	-	32 418,1	(0,1)
	196 286,7	213 076,6	199 235,3	140 273,0	62 503,7	-	202 776,7	1,8
TOTAL	485 376,3	494 563,0	487 402,0	416 980,1	88 698,2	-	505 678,3	3,7

Activités récréatives

Le budget des activités récréatives finance la prestation de services de sports et de loisirs pour les citoyens ainsi que l'entretien des parcs et des espaces verts sur le territoire de Montréal.

Activités culturelles

Les activités culturelles regroupent la gestion, la coordination et la réalisation d'événements et d'activités dans les bâtiments à vocation culturelle et patrimoniale, notamment les bibliothèques, les centres communautaires et les sites d'exposition.

Budget du conseil municipal

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2015 et le budget comparatif de 2014.

Tableau 43
Charges de loisirs et de culture – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

	RÉEL COMPARATIF		BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL		
	RÉEL 2012	RÉEL 2013	COMPARATIF 2014	BUDGET 2015	ÉCART (%)
Activités récréatives					
Centres communautaires	63 523,5	57 342,3	61 313,3	63 930,1	4,3
Patinoires intérieures et extérieures	37 426,4	34 252,3	34 347,3	34 367,3	0,1
Piscines, plages et ports de plaisance	37 882,2	33 603,4	37 135,1	39 153,4	5,4
Parcs et terrains de jeu	115 151,3	119 682,0	118 279,5	127 111,1	7,5
Expositions et foires	308,2	288,5	240,0	100,5	(58,1)
Autres	10 463,6	11 479,0	11 256,3	12 044,7	7,0
	264 755,2	256 647,5	262 571,5	276 707,1	5,4
Activités culturelles					
Centres communautaires	18 800,6	16 757,1	15 616,7	15 145,9	(3,0)
Bibliothèques	68 223,6	72 044,7	75 928,6	79 783,2	5,1
Musées et centres d'exposition	37 661,2	50 560,5	30 310,7	27 172,7	(10,4)
Autres	22 538,5	25 950,3	18 718,1	18 171,2	(2,9)
	147 223,9	165 312,6	140 574,1	140 273,0	(0,2)
TOTAL	411 979,1	421 960,1	403 145,6	416 980,1	3,4

Activités récréatives

En 2015, le budget pour les activités récréatives augmente de 14,1 M\$. Cette variation s'explique principalement par l'allocation d'un budget de 5,1 M\$ pour la poursuite de la lutte contre l'agrile du frêne et pour le plan d'action canopée et d'un budget de 1,4 M\$ pour l'ouverture du Stade de soccer de Montréal. Une augmentation de 6,7 M\$, attribuable aux arrondissements, s'explique par l'indexation de la masse salariale et par le financement de dépenses additionnelles liées au Complexe sportif dans l'arrondissement de Saint-Laurent et à la pérennité de la mosaïciculture « L'homme qui plantait des arbres » à l'entrée du pont Jacques-Cartier, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Activités culturelles

Le budget municipal des activités culturelles diminue de 0,3 M\$. Cette variation s'explique par le transfert de la croissance de la participation de la Ville au financement de l'Espace pour la vie à l'agglomération, tel que prévu par les dispositions législatives à cet égard. De plus, un montant de 1,8 M\$ est réservé au développement des bibliothèques.

Budget du conseil d'agglomération

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2015 et le budget comparatif de 2014.

Tableau 44

Charges de loisirs et de culture – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

	RÉEL COMPARATIF		BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION		
	RÉEL 2012	RÉEL 2013	COMPARATIF 2014	BUDGET 2015	ÉCART (%)
Activités récréatives					
Centres communautaires	153,2	143,4	162,8	224,0	37,6
Patinoires intérieures et extérieures	969,5	793,3	1 333,9	1 045,9	(21,6)
Piscines, plages et ports de plaisance	27,7	58,4	68,0	73,1	7,5
Parcs et terrains de jeu	22 392,0	22 821,3	22 065,7	21 542,2	(2,4)
Expositions et foires	-	-	-	-	-
Autres	792,4	1 047,8	1 964,8	3 309,3	68,4
	24 334,8	24 864,2	25 595,2	26 194,5	2,3
Activités culturelles					
Centres communautaires			-	-	-
Bibliothèques	8 101,8	8 187,9	7 705,9	8 267,1	7,3
Musées et centres d'exposition	27 777,0	26 422,5	37 226,4	39 989,7	7,4
Autres	13 184,4	13 153,3	13 728,9	14 246,9	3,8
	49 063,2	47 763,7	58 661,2	62 503,7	6,6
TOTAL	73 398,0	72 627,9	84 256,4	88 698,2	5,3

Activités récréatives

Le budget de l'agglomération pour les activités récréatives augmente de 0,6 M\$. Cette hausse s'explique principalement par l'allocation d'un budget de 0,8 M\$ pour les Jeux du Québec de 2016.

Activités culturelles

Le budget d'agglomération pour les activités culturelles est en hausse de 3,8 M\$. Cette variation s'explique par une hausse de 2,8 M\$ de la participation de l'agglomération à l'équilibre budgétaire de l'Espace pour la vie. Par ailleurs, la contribution accordée au Conseil des arts augmente de 0,5 M\$.

Frais de financement

Tableau 45
Frais de financement – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

	GLOBAL – COMPARATIF			BUDGET 2015			ÉCART (%)
	RÉEL 2012	RÉEL 2013	BUDGET 2014	CONSEIL MUNICIPAL	CONSEIL D'AGGLOMÉRATION	BUDGET GLOBAL 2015	
Dette à long terme							
Intérêts et autres frais	364 791,8	365 624,2	386 211,3	263 301,6	127 447,3	390 748,9	1,2
	364 791,8	365 624,2	386 211,3	263 301,6	127 447,3	390 748,9	1,2
Autres frais de financement	616,4	875,3	1 414,5	1 310,0	104,5	1 414,5	-
TOTAL	365 408,2	366 499,5	387 625,8	264 611,6	127 551,8	392 163,4	1,2

Cette fonction regroupe les intérêts et les autres frais relatifs au financement à long terme des acquisitions d'immobilisations. Elle comprend aussi les frais relatifs au financement à long terme de la dette actuarielle initiale de certains régimes de retraite des employés de l'ancienne Ville de Montréal, qui relèvent du conseil municipal, ainsi que les frais relatifs au financement à long terme de la dette de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal, qui relèvent du conseil d'agglomération. Précisons que le remboursement de la dette à long terme est présenté séparément à la prochaine section, « Financement ».

Budget du conseil municipal

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2015 et le budget comparatif de 2014.

Tableau 46
Frais de financement
Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

	RÉEL COMPARATIF		BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL		
	RÉEL 2012	RÉEL 2013	COMPARATIF 2014	BUDGET 2015	ÉCART (%)
Dette à long terme					
Intérêts et autres frais	231 881,2	235 948,2	255 586,1	263 301,6	3,0
	231 881,2	235 948,2	255 586,1	263 301,6	3,0
Autres frais de financement	592,9	619,3	1 310,0	1 310,0	-
TOTAL	232 474,1	236 567,5	256 896,1	264 611,6	3,0

Les charges relatives aux frais de financement présentent une augmentation de 7,7 M\$ qui s'explique par les éléments suivants :

- une hausse de 15,5 M\$ attribuable à l'augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme des nouvelles dépenses en immobilisations;
- une baisse de 9,5 M\$ attribuable à l'échéance d'emprunts et au financement d'emprunts à des taux d'intérêt plus faibles;
- une hausse de 1,7 M\$ pour le financement et le refinancement des dépenses en immobilisations non subventionnées de la STM qui se réalisent à des niveaux plus élevés que l'an dernier.

Budget du conseil d'agglomération

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2015 et le budget comparatif de 2014.

Tableau 47
Frais de financement
Budget du conseil d'agglomération
(en milliers de dollars)

	RÉEL COMPARATIF		BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION		
	RÉEL 2012	RÉEL 2013	COMPARATIF 2014	BUDGET 2015	ÉCART (%)
Dette à long terme					
Intérêts et autres frais	132 910,6	129 676,1	130 625,2	127 447,3	(2,4)
	132 910,6	129 676,1	130 625,2	127 447,3	(2,4)
Autres frais de financement	23,5	255,8	104,5	104,5	-
TOTAL	132 934,1	129 931,9	130 729,7	127 551,8	(2,4)

Les charges reliées aux frais de financement présentent une diminution de 3,2 M\$ qui s'explique par les éléments suivants :

- une hausse de 9,5 M\$ attribuable à l'augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme des nouvelles dépenses en immobilisations;
- une baisse de 12,7 M\$ attribuable à l'échéance d'emprunts et au financement d'emprunts à des taux d'intérêt plus faibles.

LES QUOTES-PARTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL AU FINANCEMENT DES ACTIVITÉS DE L'AGGLOMÉRATION

Ce poste présente la contribution prévue au budget du conseil municipal de Montréal afin de financer les activités relevant du conseil d'agglomération de Montréal. Pour plus de renseignements, consulter la section « Quotes-parts » du présent document.

Tableau 48

Quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des activités de l'agglomération Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

	RÉEL COMPARATIF		BUDGET 2015		ÉCART (%)
	RÉEL 2012	RÉEL 2013	BUDGET COMPARATIF 2014	BUDGET GLOBAL 2015	
QUOTES-PARTS					
Dépenses générales	1 475 679,8	1 508 111,9	1 555 189,1	1 593 091,9	2,4
Service de l'eau	85 226,0	86 518,6	128 393,0	130 350,6	1,5
Réserve financière de l'eau	88 318,6	75 076,5	-	-	-
Alimentation en eau potable	46 571,4	47 490,6	53 139,1	52 534,0	(1,1)
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	28 577,4	27 594,7	22 777,4	21 977,1	(3,5)
Service des premiers répondants	5 288,7	5 783,9	5 712,4	5 111,2	(10,5)
Tarifaire (compteurs d'eau)	-	866,0	4 427,5	5 910,9	33,5
TOTAL	1 729 661,9	1 751 442,2	1 769 638,5	1 808 975,7	2,2

LE FINANCEMENT

Le remboursement de la dette à long terme cumule les remboursements de capital ainsi que les contributions au fonds d'amortissement.

Tableau 49
Financement – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

	GLOBAL - COMPARATIF			BUDGET 2015			
	RÉEL 2012	RÉEL 2013	BUDGET 2014	CONSEIL MUNICIPAL	CONSEIL D'AGGLO- MÉRATION	BUDGET GLOBAL 2015	ÉCART (%)
Remboursement de la dette à long terme	379 013,9	376 515,8	401 014,4	249 219,6	168 245,7	417 465,3	4,1

Budget du conseil municipal

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2015 et le budget comparatif de 2014.

Tableau 50
Financement – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

	RÉEL COMPARATIF		BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL		
	RÉEL 2012	RÉEL 2013	COMPARATIF 2014	BUDGET 2015	ÉCART (%)
Remboursement de la dette à long terme	222 125,8	221 346,4	243 426,9	249 219,6	2,4

Les sommes consacrées au remboursement de la dette à long terme présentent une hausse de 5,8 M\$ qui découle des éléments suivants :

- une augmentation de 8,7 M\$ attribuable à l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations;
- une hausse de 6,7 M\$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette;
- une hausse de 3,5 M\$ qui résulte de la fin d'une mesure transitoire appliquée pour atténuer l'impact du changement de certaines normes comptables relatives au remboursement de la dette à long terme;
- une diminution de 13,1 M\$ attribuable à un reclassement au chapitre des affectations selon les règles comptables reliées à certains emprunts.

Budget du conseil d'agglomération

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2015 et le budget comparatif de 2014.

Tableau 51
Financement
Budget du conseil d'agglomération
(en milliers de dollars)

	RÉEL COMPARATIF		BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION		
	RÉEL 2012	RÉEL 2013	COMPARATIF 2014	BUDGET 2015	ÉCART (%)
Remboursement de la dette à long terme	156 888,2	155 169,3	157 587,5	168 245,7	6,8

Les montants consacrés au remboursement de la dette à long terme présentent une hausse de 10,7 M\$ qui découle des éléments suivants :

- une augmentation de 6,3 M\$ attribuable à l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations;
- une hausse de 3 M\$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette;
- une augmentation de 1,4 M\$ attribuable à une révision à la baisse des transferts du gouvernement du Québec, conformément aux ententes de partage de frais pour les dépenses en immobilisations.

L'ANALYSE DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT – AFFECTATIONS

Tableau 52
Affectations
Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

	GLOBAL – COMPARATIF			BUDGET 2015		BUDGET GLOBAL 2015
	RÉEL 2012	RÉEL 2013	BUDGET 2014	CONSEIL MUNICIPAL	CONSEIL D'AGGLOMÉRATION	
Paiement comptant des immobilisations et fonds réservés	(136 667,4)	(125 392,2)	(51 222,1)	(58 723,4)	(35 921,1)	(94 644,5)
Excédent de fonctionnement affecté	63 274,4	64 795,2	26 198,9	20 141,2	-	20 141,2
Charges constatées à financer ou à pourvoir	(9 490,1)	2 434,7	123 419,7	(20 265,6)	110 970,4	90 704,8
TOTAL	(82 883,1)	(58 162,3)	98 396,5	(58 847,8)	75 049,3	16 201,5

Paiement comptant des immobilisations et fonds réservés

Cette rubrique présente les crédits qui serviront au paiement au comptant des immobilisations. On retrouve également les crédits qui seront puisés ou versés à même les réserves financières pour financer les activités relatives au Fonds de l'eau, celles de la voirie ainsi que les immobilisations. L'annexe 7 présente, plus spécifiquement, le détail de l'information financière relative au Fonds de l'eau.

Excédent de fonctionnement affecté

Aux fins de l'équilibre budgétaire, il est prévu d'utiliser certains excédents des exercices antérieurs. Cette rubrique en présente la nature.

Charges constatées à financer ou à pourvoir

Les charges constatées à financer ou à pourvoir dans le futur se divisent en cinq grandes catégories :

Financement à long terme des activités de fonctionnement

On y retrouve les dépenses de fonctionnement qui sont financées par emprunt.

Charges constatées à assumer ou à financer dans le futur relatives aux régimes de retraite

Selon les modifications aux normes comptables en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2007, un actif ou un passif à l'activité « charges constatées à financer ou à pourvoir » doit être constaté à cette date relativement à la valeur nette des caisses de retraite, établie sur base actuarielle ou par projection actuarielle. Les crédits présentés à la ligne « charges constatées à financer ou à pourvoir » représentent donc l'amortissement de la valeur ainsi établie.

Cette rubrique incorpore également l'incidence de la variation de la limite sur l'actif au bilan découlant d'une perte ou d'un gain actuariel et son amortissement futur.

De plus, la crise financière de 2008 a eu des impacts importants sur les coûts des régimes de retraite. Sans l'application de mesures d'étalement, les municipalités auraient été dans l'obligation, soit d'augmenter de façon importante leurs taxes, soit d'appliquer des mesures de rationalisation qui auraient pu toucher les services à la population.

Afin d'éviter ces impacts fiscaux, le MAMOT a permis l'utilisation de mesures transitoires d'étalement qui sont regroupées sous l'appellation « charges constatées à financer ou à pourvoir ». Ces mesures

d'étalement permettent donc de reporter la charge fiscale dans le futur. La Ville de Montréal s'est prévaluée de ces mesures d'étalement.

Charges constatées à financer dans le futur pour la taxe de vente du Québec

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le gouvernement du Québec impose un régime général à la TVQ de telle sorte que le remboursement s'applique aux taxes réellement payées par chaque organisme municipal sous forme de crédits sur les intrants. Auparavant, ce remboursement de TVQ par le gouvernement du Québec était versé sous forme de transfert inconditionnel.

Ce changement de régime a eu un impact majeur sur les finances des municipalités. Afin d'atténuer cet impact, le gouvernement du Québec a mis en place des mesures transitoires. Ces mesures permettent aux municipalités qui le désirent d'emprunter, pendant une période maximale de quatre ans, des montants qui sont fixés en fonction d'un pourcentage de la somme reçue en 2013 à titre de compensation pour la TVQ. Les montants doivent être amortis, par la suite, sur une période maximale de dix ans.

Remboursement de capital

Principalement, on y retrouve le remboursement de capital relié à des emprunts ayant servis à financer des dépenses de fonctionnement au cours des années antérieures.

Affectations pour les futures élections municipales de 2017

Il s'agit de créer, sur une période de quatre ans, une provision suffisante afin de couvrir les coûts additionnels relatifs à la tenue des élections municipales.

Budget du conseil municipal

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2015 et le budget comparatif de 2014.

Tableau 53
Affectations
Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

	RÉEL COMPARATIF		BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL		
	RÉEL 2012	RÉEL 2013	COMPARATIF 2014	BUDGET 2015	ÉCART (%)
Paiement comptant des immobilisations et fonds réservés	(51 905,6)	(57 560,2)	(38 664,4)	(58 723,4)	79,8
Excédent de fonctionnement affecté	63 121,1	64 757,4	11 198,9	20 141,2	79,8
Charges constatées à financer ou à pourvoir	(55 603,1)	(53 484,5)	3 495,8	(20 265,6)	(679,7)
TOTAL	(44 387,6)	(46 287,3)	(23 969,7)	(58 847,8)	145,5

Paiement comptant des immobilisations et fonds réservés

Nous retrouvons dans cette catégorie les affectations au montant de 58,7 M\$, en hausse de 20 M\$ par rapport au budget comparatif de 2014. Les principaux éléments de ces affectations sont :

- 45 M\$ versés à la réserve financière servant au paiement au comptant des immobilisations, dont 22 M\$ additionnels par rapport à 2014;
- 11,3 M\$, provenant de la taxe relative à la voirie versée à la réserve financière de la voirie, soit le même montant qu'au budget comparatif de 2014;

- 2,4 M\$ versés à la réserve financière de l'eau, soit 1,3 M\$ de moins que l'an dernier.

Excédent de fonctionnement affecté

Ce budget prévoit une somme de 20,1 M\$, en hausse de 8,9 M\$ par rapport au budget comparatif de 2014. La somme de 20,1 M\$ reflète :

- l'utilisation corporative de surplus des années antérieures de 15 M\$;
- des surplus de 5,1 M\$ que certains arrondissements ont utilisés afin d'équilibrer leur budget de 2015. Cette utilisation des surplus est en baisse de 6 M\$ par rapport au budget comparatif de 2014.

Charges constatées à financer ou à pourvoir

La charge à assumer en 2015 sous cette rubrique est de 20,3 M\$, en hausse de 23,7 M\$ par rapport au budget comparatif de 2014.

Charges à assumer relatives aux régimes de retraite

La charge à assumer relativement aux régimes de retraite est établie à 6,3 M\$ pour le budget de 2015 (comparativement à un montant de 5,3 M\$ en 2014) :

- une charge de 35,2 M\$ pour le déficit initial et le rachat d'obligations, soit une hausse de 1,2 M\$ par rapport à 2014;
- une charge de 2,8 M\$ à la suite de l'harmonisation des caisses de retraite.

L'impact de ces charges est réduit suite aux deux charges à financer dans le futur :

- 27,9 M\$ à titre d'allègement permis par le MAMOT, soit le même montant qu'en 2014;
- 3,7 M\$ pour l'ajustement comptable à la limite de l'actif, soit une hausse de 0,2 M\$ par rapport au budget comparatif de 2014.

Charges constatées à financer dans le futur pour la taxe de vente du Québec

La charge à financer dans le futur est de 14,7 M\$, en baisse de 5,1 M\$ par rapport à 2014.

Remboursement de capital

La charge à assumer de 24,6 M\$ sert principalement à financer des contributions relatives à la dette actuarielle initiale de l'ex-Ville de Montréal. Une hausse de 13,6 M\$ entre le budget de 2014 et celui de 2015 s'explique par un reclassement des contributions du budget de fonctionnement aux affectations selon les règles comptables reliées à ces emprunts.

Affectations pour les futures élections municipales de 2017

Pour la tenue des prochaines élections municipales, en 2017, une affectation de 4 M\$ sera prévue annuellement.

Afin de mieux visualiser les impacts relatifs aux charges constatées à financer ou à pourvoir, le tableau suivant indique les principaux sujets et écarts entre 2014 et 2015.

Tableau 54
Charges constatées à financer ou à pourvoir dans le futur
Budget du conseil municipal

(en millions de dollars)

	BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL		
	COMPARATIF 2014	BUDGET 2015	ÉCART (\$)
RÉGIMES DE RETRAITE			
Déficit initial	(24,6)	(24,6)	-
Modification de régimes	(2,8)	(2,8)	-
Allègement	27,9	27,9	-
Rachat d'obligations	(9,4)	(10,6)	(1,2)
Limite d'actifs	3,5	3,7	0,2
	(5,4)	(6,4)	(1,0)
TAXE DE VENTE DU QUÉBEC	19,8	14,7	(5,1)
REMBOURSEMENT DE CAPITAL	(11,0)	(24,6)	(13,6)
ÉLECTIONS 2017 – PROVISION	-	(4,0)	(4,0)
TOTAL – CHARGES	3,4	(20,3)	(23,7)

Budget du conseil d'agglomération

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2015 et le budget comparatif de 2014.

Tableau 55
Affectations
Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

	RÉEL COMPARATIF		BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION		
	RÉEL 2012	RÉEL 2013	COMPARATIF 2014	BUDGET 2015	ÉCART (%)
Paiement comptant des immobilisations et fonds réservés	(84 761,8)	(67 831,9)	(12 557,7)	(35 921,1)	-
Excédent de fonctionnement affecté	153,3	37,9	15 000,0	-	-
Charges constatées à financer ou à pourvoir	46 113,0	55 919,2	119 923,9	110 970,4	(7,5)
TOTAL	(38 495,5)	(11 874,8)	122 366,2	75 049,3	(38,7)

Paiement comptant des immobilisations et fonds réservés

Ici, on retrouve les affectations de 35,9 M\$, une hausse de 23,3 M\$ par rapport à 2014, versées aux réserves financières suivantes :

- 13,7 M\$ versés à la réserve financière de l'eau, une hausse de 5,8 M\$ par rapport au budget comparatif de 2014;
- 22,7 M\$ versés à la réserve financière servant au paiement au comptant des immobilisations, dont 18 M\$ additionnels par rapport à l'an dernier;
- un montant de 0,5 M\$ sera puisé de la réserve de la voirie afin de financer certaines dépenses de fonctionnement, dont le Plan de transport et les promenades urbaines.

Excédent de fonctionnement affecté

Le budget de 2015 ne prévoit plus utiliser une somme de 15 M\$ des surplus de l'agglomération aux fins de l'équilibre budgétaire comme ce fut le cas en 2014.

Charges constatées à financer ou à pourvoir

Le montant de 111 M\$, en baisse de 8,9 M\$ par rapport au budget comparatif de 2014, s'explique de la façon suivante.

Financement à long terme des activités de fonctionnement

La Ville de Montréal versera une contribution de 13,2 M\$ pour financer sa part des projets d'investissement dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations en transport de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL-STM). Cette somme correspond à 15 % des dépenses d'investissement admissibles réalisées par la STM. La Ville financera ce déboursé en ayant recours à du financement à long terme.

Charges constatées à financer ou à pourvoir pour les régimes de retraite

Pour l'agglomération, la charge à financer dans le futur est de 87,7 M\$ (en hausse de 1,2 M\$ par rapport à 2014) et se partage ainsi:

- 34,1 M\$ à titre d'allégement permis par le MAMOT, soit le même montant qu'en 2014;
- 38,9 M\$ pour l'ajustement comptable à la limite de l'actif, également le même montant qu'en 2014;
- 19,8 M\$ pour le déficit initial et le rachat d'obligations, un écart de 1,2 M\$ par rapport à 2014.

L'impact de ces charges à financer dans le futur est réduit à la suite des deux charges suivantes :

- une somme de 1,4 M\$ à la suite de l'harmonisation des caisses de retraite;
- une somme de 3,7 M\$ pour les mesures transitoires adoptées au 1^{er} janvier 2000.

Ces deux montants sont équivalents à ceux de 2014.

Charges constatées à financer dans le futur pour la taxe de vente du Québec

La charge à financer dans le futur est de 18,7 M\$, en baisse de 6,5 M\$ par rapport à 2014.

Remboursement de capital

Une charge à assumer de 8,7 M\$ à titre de remboursement de capital est principalement attribuable au remboursement d'emprunts servant à financer des dépenses de fonctionnement des années antérieures et, plus précisément, l'emprunt relié au financement de la contribution financière au programme SOFIL-STM.

Afin de mieux visualiser les impacts relatifs aux charges constatées à financer ou à pourvoir, le tableau suivant indique les principaux sujets et écarts entre 2014 et 2015.

Tableau 56
Charges constatées à financer ou à pourvoir dans le futur
Budget du conseil d'agglomération

(en millions de dollars)

	BUDGET DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION		
	COMPARATIF 2014	BUDGET 2015	ÉCART (\$)
FINANCEMENT À LONG TERME POUR SOFIL-STM	16,7	13,2	(3,5)
RÉGIMES DE RETRAITE			
Déficit initial	19,8	19,8	-
Modification de régimes	(1,4)	(1,4)	-
Allègement	34,1	34,1	-
Rachat d'obligations	(1,2)	-	1,2
Limite d'actifs	38,9	38,9	-
Mesures transitoires	(3,7)	(3,7)	-
	86,5	87,7	1,2
TAXE DE VENTE DU QUÉBEC	25,2	18,7	(6,5)
REMBOURSEMENT DE CAPITAL	(8,5)	(8,7)	(0,2)
TOTAL – CHARGES	119,9	111,0	(9,0)

Budget par unités d'affaires

LE BUDGET SELON LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le budget global de 2015 de la Ville de Montréal s'élève à 4 882,6 M\$. Les pages suivantes dressent un portrait d'ensemble des prévisions budgétaires de 2015 selon la structure organisationnelle. Le budget global présente donc les revenus et les charges des arrondissements, des services centraux et des autres postes budgétaires ainsi que les quotes-parts versées au financement des activités de l'agglomération, au financement et aux affectations.

Tableau 57

Prévisions budgétaires de 2015 des unités d'affaires – Arrondissements

(en milliers de dollars)

	COMPARATIF 2014	SOURCES DE FINANCEMENT DU BUDGET 2015				BUDGET 2015	ÉCART (%)
		TAXES	AUTRES REVENUS	AFFECTATIONS	TRANSFERTS		
ARRONDISSEMENTS							
Ahuntsic-Cartierville	64 250,3	6 577,6	1 733,9	-	56 910,1	65 221,6	1,5
Anjou	29 263,8	5 960,3	1 544,0	300,0	23 329,7	31 134,0	6,4
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	72 906,8	8 364,9	2 712,2	383,4	63 331,2	74 791,7	2,6
Lachine	35 163,6	4 147,6	3 494,5	942,1	26 463,9	35 048,1	(0,3)
LaSalle	42 709,1	8 916,7	1 190,9	-	34 619,2	44 726,8	4,7
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	12 264,9	1 159,6	548,5	-	10 499,1	12 207,2	(0,5)
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	70 235,3	8 581,8	2 074,3	643,9	58 881,2	70 181,2	(0,1)
Montréal-Nord	44 391,3	7 873,8	1 046,1	(20,7)	37 151,8	46 051,0	3,7
Outremont	20 158,1	2 229,7	1 545,6	329,5	14 449,4	18 554,2	(8,0)
Pierrefonds-Roxboro	34 096,8	4 896,2	1 321,7	489,3	28 321,3	35 028,5	2,7
Plateau-Mont-Royal	61 526,9	8 030,2	6 505,6	-	48 368,3	62 904,1	2,2
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	62 804,8	10 381,2	1 378,8	-	53 626,3	65 386,3	4,1
Rosemont–La Petite-Patrie	64 331,2	6 405,8	2 977,7	-	56 397,6	65 781,1	2,3
Saint-Laurent	77 479,1	11 176,2	4 480,5	238,4	63 406,4	79 301,5	2,4
Saint-Léonard	42 133,3	6 555,6	1 714,3	493,3	34 407,6	43 170,8	2,5
Sud-Ouest	54 534,6	6 372,6	2 397,9	-	47 914,6	56 685,1	3,9
Verdun	40 374,3	6 180,2	1 790,8	651,9	32 273,8	40 896,7	1,3
Ville-Marie	86 696,5	14 665,2	12 873,8	-	60 501,9	88 040,9	1,6
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	66 918,3	5 336,9	2 890,0	669,4	59 008,9	67 905,2	1,5
TOTAL – ARRONDISSEMENTS	982 239,0	133 812,1	54 221,1	5 120,5	809 862,3	1 003 016,0	2,1
Montant présenté dans le budget des arrondissements et également dans les revenus corporatifs	(918 648,8)	(133 003,3)	-	-	(809 862,3)	(942 865,6)	
TOTAL NET – ARRONDISSEMENTS	63 590,2	808,8	54 221,1	5 120,5	-	60 150,4	

Tableau 58

Prévisions budgétaires de 2015 des unités d'affaires – Services centraux

(en milliers de dollars)

	REVENUS ET AFFECTATIONS			CHARGES ET FINANCEMENT		
	COMPARATIF 2014 ¹	BUDGET 2015	ÉCART (%)	COMPARATIF 2014	BUDGET 2015	ÉCART (%)
ARRONDISSEMENTS²	63 590,2	60 150,4	(5,4)	982 239,0	1 003 016,0	2,1
SERVICES CENTRAUX						
Affaires juridiques	184 934,2	193 790,3	4,8	60 861,9	65 779,3	8,1
Approvisionnement	35,0	35,0	-	22 397,2	21 655,2	(3,3)
Bureau de l'inspecteur général	-	-	-	5 000,0	5 550,4	11,0
Commission de la fonction publique	-	-	-	1 090,6	1 116,6	2,4
Commission des services électriques	76 196,5	75 893,1	(0,4)	63 004,7	64 809,8	2,9
Communications	1 500,0	1 500,0	-	14 164,3	13 743,7	(3,0)
Concertation des arrondissements	708,5	708,5	-	23 358,1	23 827,0	2,0
Culture	4 976,3	5 076,3	2,0	39 660,9	40 606,3	2,4
Développement économique	16 067,9	14 468,6	(10,0)	39 450,6	40 256,6	2,0
Direction générale	-	-	-	16 743,3	16 768,2	0,1
Diversité sociale et sports	12 046,9	11 652,9	(3,3)	36 009,1	39 811,4	10,6
Eau	611,0	1 236,6	-	252 676,7	254 133,4	0,6
Environnement	24 894,8	23 244,8	(6,6)	85 430,4	85 561,6	0,2
Espace pour la vie	19 706,8	20 637,5	4,7	73 820,7	72 649,9	(1,6)
Évaluation foncière	1 270,0	70,0	(94,5)	17 947,7	18 504,1	3,1
Finances	6 016 086,4	6 122 444,1	1,8	64 787,1	61 996,8	(4,3)
Gestion et planification immobilière	55 923,2	56 469,0	1,0	74 192,9	75 519,8	1,8
Grands parcs, verdissement et mont Royal	2 016,5	1 959,0	(2,9)	16 231,7	22 035,0	35,8
Greffe	679,3	679,3	-	29 342,7	29 980,9	2,2
Infrastructures, voirie et transports	39,3	516,3	-	41 311,7	44 533,7	7,8
Matériel roulant et ateliers	46 636,3	43 261,8	(7,2)	45 311,7	46 627,0	2,9
Mise en valeur du territoire	36 899,8	36 679,8	(0,6)	77 077,9	76 310,3	(1,0)
Performance organisationnelle	-	-	-	2 139,3	2 752,5	28,7
Police	50 432,6	47 695,2	(5,4)	688 353,9	686 601,5	(0,3)
Ressources humaines	37 634,1	38 478,8	2,2	48 801,5	48 312,7	(1,0)
Secrétariat de liaison	-	-	-	655,5	667,0	1,8
Sécurité incendie	12 262,6	12 262,6	-	356 278,5	360 546,6	1,2
Technologies de l'information	2 420,1	2 483,6	2,6	70 253,3	70 733,9	0,7
Vérificateur général	185,0	185,0	-	5 951,2	6 023,9	1,2
TOTAL – SERVICES CENTRAUX	6 604 163,1	6 711 428,1	1,6	2 272 305,1	2 297 415,1	1,1
AUTRES POSTES BUDGÉTAIRES						
Dépenses communes				533 434,5	409 269,6	(23,3)
Frais de financement				334 005,9	340 264,1	1,9
Dépenses de contributions				540 198,7	582 055,5	7,7
TOTAL – AUTRES POSTES BUDGÉTAIRES				1 407 639,1	1 331 589,2	(5,4)
QUOTES-PARTS POUR LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS DE L'AGGLOMÉRATION				1 769 638,5	1 808 975,7	2,2
FINANCEMENT - REMBOURSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME				323 819,5	341 663,5	5,5
Élimination des transactions internes et interentités ³	(1 860 250,9)	(1 900 078,9)	2,1	(1 860 250,9)	(1 900 078,9)	2,1
TOTAL DES REVENUS, DES CHARGES, DES QUOTES-PARTS ET DU FINANCEMENT	4 807 502,4	4 871 499,6	1,3	4 895 390,3	4 882 580,6	(0,3)
AFFECTATIONS						
Paiement comptant des immobilisations et fonds réservés	(50 531,8)	(94 623,8)				
Excédent de fonctionnement affecté	15 000,0	15 000,0				
Charges constatées à financer ou à pourvoir	123 419,7	90 704,8				
TOTAL DES AFFECTATIONS AUTRES QUE CELLES PRÉVUES PAR LES ARRONDISSEMENTS⁴	87 887,9	11 081,0				
TOTAL⁵	4 895 390,3	4 882 580,6	(0,3)	4 895 390,3	4 882 580,6	(0,3)

Voir les notes à la page suivante.

Notes relatives au tableau de la page précédente :

- ¹ Les données du comparatif de 2014 concernant les revenus et affectations ainsi que les charges et le financement ont été redressées, le cas échéant, pour refléter des réorganisations survenues entre unités d'affaires.
- ² Les revenus et affectations des arrondissements ont été ajustés pour tenir compte des montants présentés à la fois dans le budget des arrondissements et dans les revenus municipaux. Ainsi, 918 648,8 \$ ont été retirés des revenus et affectations du comparatif de 2014 et 942 865,6 \$, de ceux du budget de 2015.
- ³ Aux fins de la présentation du budget global, les revenus et les dépenses qui découlent des transactions résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires de la Ville sont éliminés afin de présenter fidèlement le niveau des revenus et des dépenses au budget.
- ⁴ Le montant total des affectations prévues au budget de 2015 est le suivant :
- | | |
|--|--------------------|
| Affectations prévues pour les arrondissements : | 5 120,5 \$ |
| Affectations autres que celles prévues par les arrondissements : | <u>11 081,0 \$</u> |
| Total des affectations du budget de 2015 : | 16 201,5 \$ |
- ⁵ Le total correspond à celui des charges, des quotes-parts, du financement et des affectations présentés à l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales.

LE BUDGET DES ARRONDISSEMENTS

En 2015, le budget des arrondissements connaît une hausse de 20,8 M\$ pour s'établir à 1 003 M\$. Ce budget représente 20,5 % du budget total de la Ville de Montréal. Il se compose de transferts centraux pour 809,9 M\$, de revenus autonomes pour 54,2 M\$, de revenus de taxation locale et des enseignes publicitaires se chiffrant à 133,8 M\$ ainsi que d'affectations de surplus et autres affectations s'élevant à 5,1 M\$.

Transferts centraux

En 2015, les transferts centraux ont augmenté de 35,4 M\$ pour s'établir 809,9 M\$. Cette variation est le résultat de la mise en œuvre des orientations retenues par l'Administration pour la réforme du financement des arrondissements, soit :

- une compensation de 32,3 M\$ liée aux changements de compétence en matière de stationnement tarifé et de revenus de permis de construction et de rénovation;
- une réduction de 13,3 M\$ liée à divers changements de compétence effectués dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements, telles que la gestion des sites d'élimination de la neige (11,1 M\$), la gestion du stationnement tarifé et l'application de la réglementation en matière de stationnement (1,1 M\$). Les arrondissements n'auront plus à assumer ces dépenses;
- une augmentation de 11,5 M\$ reliée aux redressements faisant suite à l'application du modèle paramétrique et de la stratégie de mise en œuvre de la réforme du financement des arrondissements.

De plus, un montant additionnel de 4,9 M\$ a été attribué aux arrondissements pour couvrir les coûts futurs associés à l'équité salariale et à divers autres ajustements.

Par ailleurs, les arrondissements ont le pouvoir d'utiliser différentes stratégies d'équilibre budgétaire, présentées ci-dessous, pour maintenir, augmenter ou améliorer leur prestation de services.

Revenus autonomes

En 2015, les revenus autonomes des arrondissements s'élèvent à 54,2 M\$, soit une augmentation de 1,9 M\$ liée notamment à l'occupation du domaine public.

Taxation locale

Pour l'année 2015, les revenus de la taxation locale des arrondissements augmentent de 7,9 M\$, pour un total de 133,8 M\$. Cette augmentation est le résultat combiné de la croissance immobilière ainsi que de décisions des conseils d'arrondissement quant au niveau de leur taxe de services.

La taxation des arrondissements est présentée en détail dans la section « Fiscalité » du présent document.

Affectations

Les arrondissements peuvent également équilibrer leur budget en utilisant des affectations de surplus des années antérieures. Ainsi, au budget de 2015, dix arrondissements ont opté pour cette stratégie d'équilibre budgétaire, pour un montant total de 5,1 M\$, en baisse de 5,4 M\$ par rapport au budget comparatif de 2014.

LE BUDGET DES SERVICES CENTRAUX

Les dépenses de fonctionnement

En 2015, le budget global des services centraux s'élève à 2 297,4 M\$, en hausse de 25,1 M\$.

En cohérence avec l'effort de réduction de 5 % de la rémunération globale, déjà intégré dans les budgets de certains services centraux en 2014, l'Administration poursuit sa stratégie et a adopté le PQMO qui permet de générer des économies dans les services centraux. Par ailleurs, l'Administration a réalisé un exercice d'optimisation équivalant à 1,85 % du budget total de 2014 des services permettant ainsi de réaliser des économies dans les autres familles de dépenses.

Le budget des services centraux inclut des variations propres à leurs champs d'activité, dont les principaux sont décrits ci-dessous.

Direction générale

Le budget de 2015 de la Direction générale est pratiquement équivalent à celui de 2014. Des crédits additionnels de 0,5 M\$ sont alloués pour le nouveau Bureau de la Ville intelligente et numérique qui a été créé en 2014 et 0,5 M\$, pour le financement du projet des Quartiers intégrés, à la Division du développement durable. En contrepartie, la Direction générale a réduit son budget de près de 1 M\$ par la mise en œuvre du PQMO.

Service des affaires juridiques

L'accroissement de 4,9 M\$ du budget du service s'explique principalement par un ajout de 2,4 M\$, pour le financement de 6 postes et pour des honoraires professionnels nécessaires à la défense de la Ville. En 2014, ces charges étaient financées par le budget corporatif.

À la suite de la signature de la convention collective des juristes, des crédits additionnels de 0,9 M\$ ont été ajoutés pour financer les salaires de 14 juristes, en lien avec le projet pilote visant la consolidation de l'expertise interne. Le budget du service a également été modifié afin d'ajouter 0,8 M\$, ajout permettant la gestion des constats supplémentaires qui seront émis par le Service de sécurité incendie de Montréal, ainsi que 0,2 M\$ pour financer un poste d'avocat affecté à la défense du statut de la métropole.

Bureau de l'inspecteur général

La hausse de 0,6 M\$ du budget du Bureau de l'inspecteur général s'explique par le transfert de la ligne éthique du Contrôleur général et par un ajustement budgétaire annuel lié aux exigences législatives (*Loi concernant l'inspecteur général de la Ville de Montréal*).

Commission des services électriques de Montréal (CSÉM)

Le budget de la CSÉM prévoit une hausse de 1,8 M\$ attribuable principalement à l'augmentation de ses obligations relativement au remboursement de la dette et au paiement des frais financiers afférents au financement des immobilisations des conduits souterrains.

Service de concertation des arrondissements

L'intégration au budget du service des montants requis pour la collecte et le déchiquetage de branches reliés au dossier de l'agrile du frêne explique principalement l'augmentation de 0,5 M\$.

Service de la culture

Le budget du service augmente de 0,9 M\$ et comprend un montant de 0,5 M\$ pour contribuer à la pérennité du Théâtre Outremont qui sera désormais à la charge du service.

Service du développement économique

L'augmentation nette de 0,8 M\$ résulte principalement d'une révision à la hausse de 2 M\$ des besoins projetés du programme Réussir@Montréal-Industrie ainsi que de la réduction de 1,6 M\$ des subventions accordées aux CLD, en lien avec la baisse de 10 % de l'aide accordée par le gouvernement du Québec.

Service de la diversité sociale et des sports

La hausse de 3,8 M\$ du budget du service s'explique principalement par un montant de 1,4 M\$ alloué pour l'ouverture du Stade de soccer de Montréal, par un autre montant de 1,4 M\$ pour l'itinérance et les grands refuges ainsi que par un montant de 0,8 M\$ pour les Jeux du Québec de 2016.

Service de l'eau

Le budget du Service de l'eau augmente de 1,5 M\$.

Les variations à la hausse de 10,7 M\$ s'expliquent par : une croissance des coûts variables de 3,6 M\$ due, notamment, à une hausse des tarifs d'électricité et à la mise en œuvre de nouveaux procédés dans les usines d'eau potable; une hausse de 3,9 M\$ des budgets d'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout; l'ajout de ressources pour accompagner les gouvernements supérieurs dans le cadre des travaux de l'échangeur Turcot et de l'autoroute 15 pour une somme de 0,6 M\$ et l'indexation et autres rajustements de la rémunération pour 2,6 M\$.

Les variations à la baisse du budget de 2015 totalisent 9,2 M\$. Elles sont générées par des efforts d'optimisation de 3,4 M\$, des économies de 3,3 M\$ issues du PQMO, et une diminution de 2,5 M\$ du coût de la dette de l'eau pour 2015.

Service de l'environnement

Le budget de dépenses du service augmente de 0,1 M\$. La baisse de volume des résidus de construction, de rénovation et de démolition entraîne une économie de 2,3 M\$. Cette économie est compensée par l'indexation des contrats de services techniques pour la gestion des matières résiduelles (0,7 M\$). En 2015, le Service de l'environnement doit également assumer une augmentation des coûts de gestion des écocentres de 0,9 M\$, une augmentation des coûts de traitement du verre de 0,4 M\$ et diverses dépenses pour 0,4 M\$.

Service de l'Espace pour la vie

La baisse de 1,2 M\$ du budget du service est attribuable à une diminution de 2,1 M\$ des frais financiers contrebalancée notamment par l'indexation de la masse salariale.

Service de l'évaluation foncière

Une augmentation du budget a été accordée au service afin d'accélérer le traitement des nouvelles constructions et de poursuivre en 2015 l'inspection des chantiers d'envergure.

Service des finances

La baisse de 2,8 M\$ du budget du service est attribuable, en grande partie, à la réduction des honoraires professionnels ainsi qu'à l'application du PQMO.

Service de la gestion et planification immobilière

La hausse de 1,3 M\$ du budget du service s'explique notamment par une augmentation des dépenses d'entretien due à l'accroissement du parc immobilier.

Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal

La hausse de 5,8 M\$ s'explique principalement par l'allocation d'un montant de 5,1 M\$ pour la poursuite de la lutte contre l'agrile du frêne et pour le plan d'action canopée.

Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Le budget du SIVT affiche une augmentation de 3,2 M\$. Cette variation s'explique par la mise en place du bureau mixte de la sécurité (1,2 M\$), d'un centre de gestion en mobilité urbaine (0,8 M\$), d'une équipe pour la gestion du stationnement intelligent (0,4 M\$), ainsi qu'un besoin additionnel pour la réparation des nids de poule et le scellement des fissures (1,6 M\$). Ces augmentations sont compensées par une baisse de la rémunération liée au PQMO (0,3 M\$) et une réduction des services techniques (0,5 M\$).

Service du matériel roulant et ateliers

La hausse de 1,3 M\$ du budget de ce service s'explique par des rajustements de la rémunération.

Service de la mise en valeur du territoire

La diminution de 0,8 M\$ du budget s'explique principalement par la réduction du PRQ.

Service de la performance organisationnelle

La hausse de 0,6 M\$ du budget du service s'explique par l'ajout de cinq postes afin de consolider la mise en place de ce nouveau service.

Service de police

Le budget du service est de 686,6 M\$ et affiche une baisse de 1,8 M\$ par rapport au budget comparatif de 2014. Les paramètres des différentes conventions collectives font en sorte que la masse salariale augmente de 18,2 M\$. Toutefois, cette variation est compensée par la gestion du calendrier des départs versus les nouvelles embauches chez le personnel policier, ce qui permet de générer des économies de 13,5 M\$. De plus, le PQMO génère une économie de 4,6 M\$ dans la masse salariale du service en 2015. Le reste de la variation est expliquée par divers éléments, dont une baisse de 0,6 M\$ pour l'entretien des véhicules.

Service de sécurité incendie

Le budget du Service de sécurité incendie (SIM) est de 360,5 M\$, en hausse de 4,3 M\$. La masse salariale augmente de 2,7 M\$ compte tenu des hausses découlant des conventions collectives, de l'ajout de 6 années-personnes dans le cadre du plan de développement du Centre de sécurité civile (phases 1 et 2) et du PQMO qui réduit les effectifs du SIM de 46,5 années-personnes.

Aussi, une augmentation des dépenses en biens et services de l'ordre de 1,6 M\$ a été prévue au budget de 2015 relativement au coût de l'essence et aux coûts d'énergie et d'entretien des bâtiments. Cette hausse permet également au SIM de se conformer à une norme internationale sur l'entretien et les réparations des habits de combat acquis avant 2013.

Service des technologies de l'information

L'augmentation de 0,5 M\$ du budget du Service des technologies de l'information comprend un ajustement pour la mise en place d'un centre d'expertise en radiocommunications destiné à supporter le nouveau réseau SÉRAM, ainsi qu'un montant non récurrent pour sonder le marché des grandes organisations sur les opportunités technologiques, pour le projet Bureau de demain.

LES AUTRES POSTES BUDGÉTAIRES ET LE FINANCEMENT

Les charges associées aux rubriques « Autres postes budgétaires » et « Financement » totalisent 1 673,3 M\$ et représentent près de 34,3 % du budget global de la Ville. Ces rubriques regroupent quatre grandes catégories : les dépenses communes (409,3 M\$), les frais de financement (340,3 M\$), les dépenses de contributions (582,1 M\$) et le financement (341,7 M\$).

Ces rubriques prévoient notamment les charges suivantes :

- la contribution au financement d'activités réalisées par des agences et des organismes gouvernementaux, régionaux et locaux;
- les charges financières centralisées qui sont associées au financement des dépenses en immobilisations;
- certaines charges requises pour répondre aux exigences légales, notamment les dépenses contingentes.

Les dépenses communes

Tableau 59
Dépenses communes

(en milliers de dollars)

	RÉEL COMPARATIF		BUDGET 2015		
	RÉEL 2012	RÉEL 2013	BUDGET COMPARATIF 2014	BUDGET GLOBAL 2015	ÉCART (%)
Redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite	400 455,3	329 181,3	401 686,0	331 842,9	(17,4)
Crédits pour dépenses contingentes	(16 485,0)	13 284,8	48 664,4	48 539,2	(0,3)
Pertes possibles dans la perception	15 489,1	22 501,7	13 128,7	17 128,7	30,5
Dépenses générales d'administration	-	-	7 970,7	-	-
Chantier d'optimisation « Approvisionnement »	-	-	(3 005,6)	-	-
Autres dépenses communes	39 998,6	45 496,2	64 990,3	11 758,8	(81,9)
TOTAL	439 458,0	410 464,0	533 434,5	409 269,6	(23,3)

Redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite

Le budget de 331,8 M\$ est en baisse de 69,8 M\$.

Ce poste regroupe :

- les charges relatives aux services passés des régimes de retraite;
- les charges sociales liées à la rémunération qui ne peuvent, à cette étape, être réparties parmi les unités d'affaires et qui, conformément aux dispositions des conventions collectives, doivent être prévues au budget, notamment les sommes relatives à l'équité salariale ainsi que les frais liés à certaines libérations syndicales.

Les principaux éléments de variation budgétaire liés à ce poste sont :

- une diminution de 53 M\$ des charges relatives aux régimes de retraite attribuable principalement à l'amélioration importante des rendements constatés lors des plus récentes évaluations actuarielles;

- une diminution de 9,6 M\$ des provisions liées à la politique d'équité salariale, dont un montant de 3 M\$ qui a été transféré aux arrondissements;
- le retrait d'une provision de 4 M\$ qui n'est plus requise à la suite de l'application de mesures d'harmonisation des régimes de retraite;
- une diminution de 3,2 M\$ de diverses provisions liées aux avantages sociaux.

Crédits pour dépenses contingentes

Le poste budgétaire « Crédits pour dépenses contingentes » permet de pourvoir aux charges imprévisibles et au règlement de réclamations ou de litiges liés à des poursuites judiciaires.

La somme minimale destinée à ce poste budgétaire est déterminée, en vertu des modalités prévues à la *Charte de la Ville de Montréal*, en fonction du budget global de la Ville.

Pertes possibles dans la perception

Ce poste affiche une augmentation de 4 M\$ s'expliquant par une nouvelle évaluation des mauvaises créances relatives à la perception des revenus tirés de la fiscalité et des autres types de revenus, notamment les amendes et les frais des constats d'infraction, les droits de mutation immobilière et les revenus de baux de location.

Dépenses générales d'administration

Ce budget discrétionnaire de l'administration municipale est destiné principalement au maintien et à l'amélioration des services, notamment pour la réalisation des projets confiée à des unités d'affaires en cours d'année. Ce budget corporatif est abrogé en 2015.

Chantier d'optimisation

Le chantier d'optimisation « Approvisionnement » a été terminé en 2014.

Autres dépenses communes

Tableau 60
Autres dépenses communes

(en milliers de dollars)

	RÉEL COMPARATIF		BUDGET 2015		
	RÉEL 2012	RÉEL 2013	BUDGET COMPARATIF 2014	BUDGET GLOBAL 2015	ÉCART (%)
Prêt d'employés au MESS	29 191,1	28 496,0	28 995,9	29 027,9	0,1
Montant réservé aux acquisitions d'immobilisations - Autres activités	-	-	-	2 000,0	-
Aide dédiée au développement économique	12 171,6	12 171,6	22 171,0	20 280,7	(8,5)
Chantier d'optimisation « Régimes de retraite »	-	-	(20 036,0)	(49 000,0)	-
Développement du réseau des bibliothèques	-	-	-	1 800,0	-
Priorités de l'Administration	-	-	12 500,0	-	-
Prêt d'employés à la Société Stationnement de Montréal	4 212,4	3 827,9	4 040,1	4 295,1	6,3
Prêt d'employés au Bureau du taxi de Montréal	1 920,5	1 920,5	1 920,5	2 046,1	6,5
Autres	(7 497,0)	(919,8)	15 398,8	1 309,0	(91,5)
TOTAL	39 998,6	45 496,2	64 990,3	11 758,8	(81,9)

Le budget de 11,8 M\$ est en baisse de 53,2 M\$.

Les principaux éléments de variation se détaillent ainsi :

- un nouveau budget de 2 M\$ destiné au financement au comptant de la main-d'œuvre capitalisée;
- une diminution de 1,9 M\$ du budget consacré au développement culturel, touristique et économique, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec;
- des économies additionnelles de 29 M\$ au chapitre des charges des régimes de retraite dans le cadre du projet de loi n° 3;
- un nouveau budget de 1,8 M\$ destiné au développement du réseau des bibliothèques;
- l'abolition du budget de 12,5 M\$ qui servait en 2014 au financement des dossiers prioritaires de l'administration municipale et dont une partie a été transférée en 2015 dans les activités opérationnelles des unités d'affaires;
- une diminution de 15 M\$ dans les autres postes liés notamment à des provisions qui ne sont plus requises en 2015.

Les frais de financement

Cette rubrique regroupe l'ensemble des charges centralisées qui sont associées au financement à long terme des dépenses en immobilisations et à la dette actuarielle initiale. Les frais de financement désignent principalement les dépenses d'intérêts ainsi que les frais d'escompte et d'émission d'emprunts.

Tableau 61
Frais de financement

(en milliers de dollars)

	RÉEL COMPARATIF		BUDGET 2015		
	RÉEL 2012	RÉEL 2013	BUDGET COMPARATIF 2014	BUDGET GLOBAL 2015	ÉCART (%)
Frais de financement	364 770,1	365 165,1	387 625,8	392 163,4	1,2
Frais de financement décentralisés ¹	(60 128,6)	(27 107,2)	(53 619,9)	(51 899,3)	(3,2)
TOTAL	304 641,5	338 057,9	334 005,9	340 264,1	1,9

¹ Ces dépenses sont présentées dans le budget de certains arrondissements et services centraux.

Globalement, les frais de financement présentent une hausse de 4,5 M\$ qui découle des éléments suivants :

- une réduction des frais de financement de 22,2 M\$, attribuable à l'échéance d'emprunts et au financement d'emprunts à des taux d'intérêt plus faibles;
- une hausse des frais de financement de 1,7 M\$ pour le financement et le refinancement des dépenses en immobilisations non subventionnées de la STM qui se réalisent à des niveaux plus élevés que l'an dernier;
- une hausse des frais de financement de 25 M\$ attribuable à l'augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme des nouvelles dépenses en immobilisations.

Du montant total, une somme de 51,9 M\$ est imputée directement aux budgets des entités suivantes : la Commission des services électriques, le Service de l'Espace pour la vie, le Service de l'eau et certains arrondissements.

Les dépenses de contributions

En 2015, ce poste budgétaire est en hausse de 41,9 M\$ et prévoit les crédits nécessaires au respect des engagements et des obligations de la Ville relativement au soutien financier versé à la STM et à d'autres organismes ainsi qu'au paiement des quotes-parts à la CMM et à l'AMT.

Tableau 62

Contributions et quotes-parts destinées aux agences gouvernementales, aux organismes contrôlés et aux autres organismes

(en milliers de dollars)

	RÉEL COMPARATIF		BUDGET 2015		
	RÉEL 2012	RÉEL 2013	BUDGET COMPARATIF 2014	BUDGET GLOBAL 2015	ÉCART (%)
Société de transport de Montréal	375 651,6	412 222,3	400 800,0	422 300,0	5,4
Agence métropolitaine de transport	50 777,3	49 673,8	55 100,0	63 600,0	15,4
Communauté métropolitaine de Montréal	29 517,3	29 469,4	30 000,0	30 000,0	-
Conseil des arts	11 950,0	12 450,0	12 950,0	13 410,0	3,6
Sociétés de développement commercial	10 766,6	10 713,1	10 992,4	11 619,8	5,7
Société du parc Jean-Drapeau	8 706,0	8 706,0	8 812,2	9 952,5	12,9
Société d'habitation et de développement de Montréal	614,8	-	-	-	-
Bureau du taxi de Montréal	-	-	3 430,5	3 430,5	-
Autres organismes	10 794,4	13 134,1	18 113,6	27 742,7	53,2
TOTAL	498 778,0	536 368,7	540 198,7	582 055,5	7,7

Société de transport de Montréal

La STM est un organisme contrôlé de la Ville de Montréal qui assure le service de transports en commun sur le territoire de l'île de Montréal au moyen de réseaux de métro, d'autobus et de transport adapté.

En 2015, la contribution totale de la Ville de Montréal à la STM s'élève à 422,3 M\$, soit une augmentation de 21,5 M\$ par rapport à 2014. Cette variation s'explique par les éléments suivants :

- une augmentation de 25 M\$ de la participation de la Ville au financement des dépenses d'exploitation de la STM, portant ainsi cette contribution de la Ville à 409,1 M\$ en 2015;
- une diminution de 3,5 M\$ de la contribution de la Ville de Montréal au financement des immobilisations du PTI 2015-2017 de la STM, dans le cadre du programme d'aide financière de la SOFIL. Cette contribution de 13,2 M\$ en 2015 sera financée par emprunt. En vertu des modalités du programme, la contribution de la Ville est établie à hauteur de 15 % des dépenses d'investissement prévues par la STM.

Agence métropolitaine de transport

L'AMT est une agence qui gère et finance le réseau des trains de banlieue ainsi que divers équipements de nature métropolitaine (stationnements incitatifs, voies réservées et terminus d'autobus). Elle coordonne les services de transport adapté et planifie les services de transport collectif pour l'ensemble de la région montréalaise. Enfin, elle apporte un soutien financier aux organismes locaux de transport, au sein du réseau métropolitain.

Le financement de l'AMT est principalement assuré par le gouvernement du Québec (remises gouvernementales provenant des droits sur l'immatriculation et de la taxe sur l'essence), les municipalités de la région métropolitaine de Montréal (contributions aux trains de banlieue équivalant à 40 % du coût d'exploitation) et les usagers.

De plus, les municipalités versent une contribution au Fonds d'immobilisations métropolitain de l'AMT équivalant à 1 % de leur richesse foncière uniformisée. Le Fonds finance la partie non subventionnée (généralement 25 %) des investissements réalisés dans le réseau des trains de banlieue et les équipements métropolitains.

Une entente relative à la révision du cadre financier du transport collectif métropolitain a été conclue avec la Communauté métropolitaine de Montréal, en février 2010. Cependant, comme la loi de l'AMT n'a pas encore été modifiée par le gouvernement du Québec, les modalités de financement habituelles continuent d'être appliquées par les municipalités.

La contribution de la Ville de Montréal à l'AMT est en hausse de 8,5 M\$ en 2015. Cette augmentation s'explique principalement par une hausse de 6,9 M\$ au financement des trains de banlieue et une augmentation de 1,6 M\$ au Fonds d'immobilisations, contribution qui atteint 63,6 M\$ en 2015. La hausse de contribution au Fonds d'immobilisations est proportionnelle à l'augmentation de la richesse foncière uniformisée de la Ville de Montréal. La hausse de la contribution à l'exploitation du réseau de trains de banlieue s'explique principalement par la mise en service de la nouvelle ligne de Mascouche.

Communauté métropolitaine de Montréal

La CMM est un organisme métropolitain qui a pour but de créer une vision commune de la région métropolitaine. Son mandat est d'assurer une cohésion métropolitaine sur les orientations de développement ainsi qu'une coordination des actions nécessaires à une croissance harmonieuse du Grand Montréal.

La CMM exerce ses compétences sur les plans de l'aménagement métropolitain, du développement économique, de l'environnement, des équipements métropolitains, du logement social, du transport et de la planification de la gestion des matières résiduelles. La quote-part de Montréal versée à la CMM demeure stable, à 30 M\$.

Conseil des arts de Montréal

Le Conseil des arts de Montréal joue un rôle important dans la diffusion et la promotion de la culture et assure un soutien aux créateurs en encourageant l'excellence artistique. La Ville augmente de 0,5 M\$ sa contribution à cet organisme, pour la porter à 13,4 M\$.

Sociétés de développement commercial

La Ville de Montréal versera aux 16 sociétés de développement commercial (SDC) une somme de 11,6 M\$, soit l'équivalent des revenus des cotisations perçues par voie de taxation auprès des commerçants qui en sont membres.

Société du parc Jean-Drapeau

La SPJD assure une gestion intégrée de l'ensemble des activités d'entretien du parc. Elle fournit un soutien opérationnel aux activités et aux événements qui s'y déroulent. La contribution directe de la Ville au financement du budget d'exploitation de la SPJD demeure stable à 8,8 M\$ en 2015. À celle-ci s'ajoute une contribution annuelle de 1,1 M\$ pour la tenue du Grand Prix du Canada – Formule 1 sur le circuit Gilles-Villeneuve, conformément à l'entente conclue avec ses partenaires d'affaires pour assurer la tenue de cet événement jusqu'en 2024.

Bureau du taxi de Montréal

Depuis 2014, cette nouvelle société réalise le mandat que lui confère la Ville en matière de gestion et de développement de l'industrie du taxi sur le territoire de l'île de Montréal. À cet égard, le Bureau du taxi assume, en vertu d'une entente-cadre, les responsabilités et les dépenses d'exploitation qui étaient auparavant endossées par la Ville.

Autres organismes

Un budget de 27,7 M\$ est prévu à titre de contributions aux autres organismes, relativement à des ententes de prestations de services et à des partenariats conclus avec des organismes externes. Le tableau suivant dresse la liste de ces organismes et des sommes qui leur sont attribuées.

Tableau 63
Autres contributions

(en milliers de dollars)

	RÉEL COMPARATIF		BUDGET 2015		ÉCART (%)
	RÉEL 2012	RÉEL 2013	BUDGET COMPARATIF 2014	BUDGET GLOBAL 2015	
Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal	4 890,6	5 140,6	5 390,6	5 498,4	2,0
Technoparc Montréal – Secteur de Saint-Laurent	2 600,0	2 600,0	2 600,0	2 600,0	-
Office de consultation publique de Montréal	2 339,0	2 045,3	1 803,2	1 803,2	-
Ombudsman	1 008,8	1 066,7	1 084,0	1 033,1	(4,7)
Comité organisateur des jeux pompiers-policiers	-	650,0	650,0	650,0	-
Montréal international – FODIM	-	500,0	500,0	500,0	-
BIXI - Montréal	-	-	5 000,0	5 000,0	-
Office municipal d'habitation de Montréal	463,1	566,2	550,0	550,0	-
Centre d'excellence de Montréal en réhabilitation des sites	-	-	76,0	76,0	-
Organisation des festivités du 375e de Montréal	-	-	-	10 000,0	-
Société de gestion Marie-Victorin	20,0	20,0	20,0	20,0	-
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12,0	12,0	12,0	12,0	-
Autres	(539,1)	533,3	427,8	-	-
TOTAL	10 794,4	13 134,1	18 113,6	27 742,7	53,2

La Ville s'associe, sur une base permanente, à ces organismes qui sont actifs dans différentes sphères d'activité, notamment pour les activités suivantes :

- favoriser et soutenir la recherche ou le développement des secteurs économique, culturel et touristique;
- soutenir les consultations publiques relatives aux décisions des instances touchant les dossiers d'envergure de l'administration municipale, par le truchement, entre autres, de l'Office de consultation publique et du Conseil du patrimoine;
- favoriser le traitement équitable des demandes et des plaintes des citoyens et des employés de la Ville de Montréal, par l'entremise du Bureau de l'ombudsman.

Au besoin, la Ville peut également s'associer de façon ponctuelle à des organismes en leur versant une contribution pour réaliser des événements ou des projets de construction ou de rénovation d'infrastructures sportives et culturelles.

La hausse de 9,6 M\$ inscrite au budget de 2015 s'explique par une nouvelle contribution qui sera versée au nouvel organisme auquel la Ville confie le mandat de planifier et d'organiser les événements et les festivités qui souligneront le 375^e anniversaire de la Ville de Montréal en 2017.

Les quotes-parts de la Ville de Montréal afférentes au financement des activités de l'agglomération

Ce poste représente la contribution devant être prévue au budget du conseil municipal de Montréal afin de financer les activités relevant du conseil d'agglomération de Montréal. Pour plus de renseignements, consulter la section « Quotes-parts » du présent document.

Tableau 64
Quotes-parts de la Ville de Montréal afférentes au financement des activités de l'agglomération
(en milliers de dollars)

	RÉEL COMPARATIF		BUDGET 2015		
	RÉEL 2012	RÉEL 2013	BUDGET COMPARATIF 2014	BUDGET GLOBAL 2015	ÉCART (%)
QUOTES-PARTS					
Dépenses générales	1 475 679,8	1 508 111,7	1 555 189,1	1 593 091,9	2,4
Service de l'eau	85 226,0	86 518,6	128 393,0	130 350,6	1,5
Réserve financière de l'eau	88 318,6	75 076,5	-	-	-
Alimentation en eau potable	46 571,4	47 490,6	53 139,1	52 534,0	(1,1)
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	28 577,4	27 594,7	22 777,4	21 977,1	(3,5)
Service des premiers répondants	5 288,7	5 783,9	5 712,4	5 111,2	(10,5)
Tarifaire (compteurs d'eau)	-	866,0	4 427,5	5 910,9	33,5
TOTAL	1 729 661,9	1 751 442,0	1 769 638,5	1 808 975,7	2,2

Le financement

Tableau 65
Financement
(en milliers de dollars)

	RÉEL COMPARATIF		BUDGET 2015		
	RÉEL 2012	RÉEL 2013	BUDGET COMPARATIF 2014	BUDGET GLOBAL 2015	ÉCART (%)
Remboursement de la dette à long terme	378 532,6	376 001,6	401 014,4	417 465,3	4,1
Remboursement de la dette à long terme décentralisée ¹	(73 500,3)	(29 344,5)	(77 194,9)	(75 801,8)	(1,8)
TOTAL	305 032,3	346 657,1	323 819,5	341 663,5	5,5

¹ Ces dépenses sont présentées dans le budget de certains arrondissements et services centraux.

Le remboursement de la dette à long terme

Cette rubrique regroupe l'ensemble des charges centralisées qui sont associées au financement à long terme des dépenses en immobilisations. Le remboursement de la dette à long terme cumule les remboursements de capital ainsi que les contributions aux fonds d'amortissement.

En 2015, le remboursement de la dette à long terme présente une hausse de 16,5 M\$ qui découle des éléments suivants :

- une augmentation de 15 M\$ attribuable à l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations;
- une hausse de 9,7 M\$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette;
- une augmentation de 1,4 M\$ attribuable à une révision à la baisse des transferts du gouvernement du Québec, conformément aux ententes de partage de frais pour les dépenses en immobilisations;
- une diminution de 13,1 M\$ attribuable à un reclassement au chapitre des affectations selon les règles comptables reliées à certains emprunts;
- une hausse de 3,5 M\$ qui résulte de la fin d'une mesure transitoire appliquée pour atténuer l'impact du changement de certaines normes comptables relatives au remboursement de la dette à long terme.

De ce budget, une somme de 75,8 M\$ est imputée directement aux budgets des entités suivantes : la CSÉM, du Service de l'Espace pour la vie, le Service de l'eau et certains arrondissements.

L'ÉLIMINATION DES TRANSACTIONS INTERNES ET INTERENTITÉS

Conformément à la loi, le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération sont présentés dans deux entités comptables distinctes.

Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires. Ces éliminations portent sur trois types de transactions, soit :

- les transactions à éliminer et afférentes à la part montréalaise des charges qui sont sous la responsabilité du conseil d'agglomération (quotes-parts). Puisque ces transactions résultent d'échanges de services entre le budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération, elles sont éliminées dans le budget global de la Ville de Montréal;
- les transactions internes résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable;
- les transactions interentités résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client.

Tableau 66

Élimination des transactions internes et interentités

(en milliers de dollars)

	RÉEL COMPARATIF		BUDGET 2015		
	RÉEL 2012	RÉEL 2013	BUDGET COMPARATIF 2014	BUDGET GLOBAL 2015	ÉCART (%)
Élimination des transactions internes et interentités	(1 840 175,9)	(1 867 160,0)	(1 860 250,9)	(1 900 078,9)	2,1

Gestion de la dette

L'ENDETTEMENT

L'administration municipale a recours à l'emprunt à long terme, principalement pour financer ses immobilisations. Pour l'essentiel, le profil de l'endettement est influencé par la réalisation des projets passés et présents, inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI). Une section particulière du PTI 2015-2017 traite de la gestion de la dette.

Le tableau suivant illustre plusieurs éléments du profil de l'endettement de Montréal.

Tableau 67
Profil de l'endettement de Montréal

Situation au 31 décembre 2013

Dette brute	7 180,7 M\$
Dette nette à la charge des contribuables de la Ville et de l'agglomération de Montréal	4 335,1 M\$
Nombre d'emprunts en circulation	73
Taux d'intérêt nominal pondéré	5,6 %

Volume et nombre d'emprunts estimés en 2014

Nombre d'émissions	7
Nouveaux financements	653,4 M\$
Refinancements	166,8 M\$
Besoins STM	139,8 M\$
Programme global	960,0 M\$

Volume et nombre d'emprunts estimés en 2015

Nombre d'émissions	7
Nouveaux financements	770,0 M\$
Refinancements	196,6 M\$
Besoins STM	337,7 M\$
Programme global	1 304,3 M\$

Concernant la politique de gestion de la dette entrée en vigueur en 2004

Contribution volontaire de 2015	54,6 M\$
Amélioration de l'endettement grâce à la stratégie de refinancement de la dette actuarielle initiale	675,8 M\$
Ratio de la limite d'endettement estimé pour 2015	96 %
Limite prévue à la politique	100 %
Ratio de la limite du coût net de la dette pour 2015, excluant la dette actuarielle initiale	12 %
Limite prévue à la politique	16 %

Cotes de crédit

Moody's, depuis 2006	Aa2
S&P, depuis 1984	A+

La répartition de l'ensemble du coût de la dette est présentée au tableau suivant, pour la période 2012-2015.

Tableau 68
Coût de la dette, 2012 à 2015

(en milliers de dollars)

	RÉEL 2012	RÉEL 2013	COMPARATIF 2014	BUDGET 2015
COÛT BRUT DE LA DETTE				
Intérêts et autres frais	365 408,1	366 499,5	387 625,6	392 163,3
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	379 013,9	376 515,8	401 014,2	417 465,5
	744 422,0	743 015,3	788 639,8	809 628,8
Affectation au remboursement de la dette	31 968,0	32 360,4	19 464,1	33 300,6
Remboursement de capital par subventions	89 758,0	95 317,8	84 941,1	83 517,9
TOTAL – COÛT BRUT DE LA DETTE	866 148,0	870 693,5	893 045,0	926 447,3
MOINS:				
Revenus de placement des fonds d'amortissement	48 202,5	54 513,9	54 949,3	58 748,1
Prime à l'émission - Revenus reportés et d'intérêts	6 527,0	5 369,7	5 018,7	4 744,8
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec				
- pour la portion des intérêts	59 075,4	54 581,1	50 540,2	45 023,0
- pour la portion du capital	89 758,0	95 317,8	84 941,1	83 517,9
	203 562,9	209 782,5	195 449,3	192 033,8
MOINS :				
Recouvrement de la Société de transport de Montréal	5 522,9	7 868,8	15 568,6	17 229,1
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	35 555,0	36 490,5	37 152,1	39 347,3
	41 077,9	44 359,3	52 720,7	56 576,4
TOTAL – COÛT NET DE LA DETTE À LA CHARGE DES CONTRIBUABLES	621 507,2	616 551,7	644 875,0	677 837,1
RÉPARTITION DE CETTE CHARGE ENTRE LES CONTRIBUABLES				
Contribuables de l'agglomération	237 982,0	236 966,5	243 273,2	253 587,9
Contribuables de la Ville de Montréal	383 525,2	379 585,2	401 601,8	424 249,2

Fiscalité

LA FISCALITÉ DE 2015

Sur l'île de Montréal, les compétences municipales sont partagées entre le conseil d'agglomération, les conseils municipaux des villes liées et, dans le cas de Montréal, les conseils d'arrondissement. Les taxes foncières imposées par le conseil municipal de Montréal financent, à la fois, les charges relevant des compétences locales et la part montréalaise des charges qui sont sous la responsabilité du conseil d'agglomération.

La fiscalité du budget du conseil municipal

Le conseil municipal de Montréal prélève des taxes sur diverses bases, des droits ainsi que certains tarifs relatifs à l'eau et aux matières résiduelles. Ces sources de revenus sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

La taxe foncière générale

La taxe foncière générale est une taxe foncière à taux variés, prélevée par le conseil municipal de Montréal, qui s'applique à tous les immeubles imposables situés sur le territoire montréalais. Les taux varient selon quatre catégories d'immeubles : la catégorie dite résiduelle, qui englobe les immeubles résidentiels de cinq logements et moins, la catégorie des immeubles de six logements ou plus, celle des immeubles non résidentiels et celle des terrains vagues desservis. Par ailleurs, qu'ils soient desservis ou non, les terrains vagues sont assujettis au double du taux applicable à la catégorie résiduelle.

La taxe foncière générale est destinée au financement des charges associées aux compétences locales de la Ville de Montréal ainsi qu'aux quotes-parts de la Ville à l'égard des compétences d'agglomération.

La fiscalité de l'eau

Les revenus totaux versés à la réserve financière locale de l'eau totalisent 330,8 M\$ en 2015, en hausse de 3,4 M\$ par rapport à 2014. De cette somme, 304,8 M\$ proviennent de la taxe relative à l'eau imposée sur une base foncière, 25,0 M\$ sont des revenus de tarification, forfaitaire ou au compteur, et 1,1 M\$ proviennent d'autres types de tarifications non fiscales.

La taxe relative à l'eau

La taxe relative à l'eau génère 304,8 M\$ en 2015, en hausse de 4,1 M\$ par rapport à 2014. Les taux de cette taxe varient selon deux catégories d'immeubles : les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels. Alors que les terrains vagues desservis sont assujettis à la taxe relative à l'eau, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

La tarification de l'eau

Les revenus de la tarification de l'eau s'élèvent à 25,0 M\$ en 2015, en baisse de 0,8 M\$ par rapport à 2014. Dans le contexte du processus d'harmonisation de la tarification de l'eau, divers tarifs touchant les immeubles résidentiels sont réduits dans les secteurs de L'Île-Bizard et de Sainte-Geneviève. Ces mesures n'entraînent globalement aucune variation des charges fiscales.

Par ailleurs, le tarif de 0,57 \$/m³ pour toute consommation excédant 100 000 m³ demeure inchangé en 2015.

La tarification des matières résiduelles

Les tarifs exigés dans certains secteurs pour la gestion des matières résiduelles demeurent inchangés et génèrent des revenus de quelque 13,8 M\$ en 2015.

La taxe relative à la voirie

Le prélèvement sur une base foncière d'une taxe relative à la voirie est maintenu au même niveau qu'en 2014, soit 17,3 M\$.

Les taux de cette taxe varient selon deux catégories d'immeubles, soit les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels. Alors que les terrains vagues desservis sont sujets à la taxe relative à la voirie, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

La taxe sur les parcs de stationnement

La taxe sur les parcs de stationnement prend la forme d'un taux au mètre carré appliqué à la superficie brute des parcs de stationnement. Le taux varie selon que le parc de stationnement est intérieur ou extérieur. Le taux varie également selon le secteur dans lequel il est situé :

- le « secteur A » qui correspond au centre des affaires de Montréal¹;
- le « secteur B » qui correspond au centre-ville de Montréal², en excluant les secteurs A et C;
- le « secteur C », dont le périmètre est présenté à l'annexe 8.

Une exonération pour les premiers 390 m² est cependant accordée pour tous les parcs de stationnement, à l'exception de ceux qui sont situés sur des terrains vagues desservis où est exploité un commerce de stationnement.

Les revenus de cette taxe sont de 23,6 M\$ en 2015, en baisse de 0,3 M\$ par rapport à 2014.

Tableau 69
Taux de la taxe sur les parcs de stationnement en 2015

	Intérieurs \$/m ²	Extérieurs \$/m ²
Secteur A	9,90	39,60
Secteur B	4,95	29,70
Secteur C	4,95	14,85

¹ Tel que le définit l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal* (L.R.Q., chapitre C-11.4).

² Tel que le définit l'article 8 du *Recueil des tarifs du transport privé par taxi*, décision MPTC08-00275, 080804 ([2008] 140 G.O. II 4862).

Le traitement des immeubles non imposables

La *Loi sur la fiscalité municipale* indique que les immeubles non imposables sont assujettis à diverses compensations de taxes. Les immeubles des gouvernements du Québec et du Canada sont généralement assujettis à des compensations équivalant au plein montant des taxes imposées par la Ville de Montréal.

Les compensations versées par le gouvernement du Québec pour les immeubles des réseaux de la santé et de l'éducation sont basées sur le taux global de taxation (TGT) pondéré. Pour l'exercice financier de 2015, le TGT pondéré est établi à 1,1921 \$ par 100 \$ d'évaluation³.

Les organismes à but non lucratif reconnus par la Commission municipale du Québec paient, pour les immeubles leur appartenant, des compensations équivalant à 0,50 \$ par 100 \$ d'évaluation. Les institutions religieuses paient des compensations équivalant à 0,80 \$ par 100 \$ d'évaluation sur la valeur de leurs terrains uniquement.

Les lieux de culte, les immeubles appartenant à la Régie des installations olympiques et ceux appartenant à l'Agence métropolitaine de transport ne sont assujettis à aucune compensation de taxes, mais peuvent faire l'objet de tarification.

La fiscalité des conseils d'arrondissement

Les arrondissements imposent deux formes de taxes : une taxe relative aux services et une taxe relative aux investissements. Ces taxes sont imposées à taux unique, indépendamment des catégories d'immeubles.

La taxe relative aux services

Dans le but d'augmenter son niveau de services, un conseil d'arrondissement peut imposer une taxe foncière aux immeubles imposables de son arrondissement ou exiger une compensation aux immeubles non imposables assujettis.

Le tableau suivant présente l'évolution des revenus provenant des taxes relatives aux services par rapport à l'an dernier, en redressant les montants 2014 pour tenir compte de la croissance immobilière. Aux 6,6 M\$ d'écart présenté entre les revenus de 2014 et ceux de 2015, il faut ajouter environ 1,2 M\$ attribuables à la croissance immobilière, portant l'écart réel entre les revenus budgétés en 2014 et 2015 à 7,8 M\$.

³ Les immeubles des réseaux sont assujettis à des taux équivalant à certains pourcentages du TGT pondéré. Les pourcentages utilisés sont : 80 % du TGT pondéré pour les immeubles des réseaux supérieurs de la santé et de l'éducation (cégeps et universités) et 65 % pour les écoles primaires ainsi que pour les autres immeubles du réseau primaire-secondaire.

Tableau 70

Évolution des revenus provenant des taxes relatives aux services, 2014 et 2015

Assiettes foncières au 31 décembre 2013

Arrondissements	Revenus 2014 ¹	Revenus 2015	Écart		Taux 2015 ²
	(000 \$)	(000 \$)	(000 \$)	(%)	(\$/100 \$)
Ahuntsic-Cartierville	6 328,6	6 455,1	126,6	2,0	0,0457
Anjou	5 651,1	5 939,3	288,2	5,1	0,1100
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	7 717,3	8 277,3	560,0	7,3	0,0500
Lachine	3 928,0	4 005,4	77,4	2,0	0,0771
LaSalle	8 390,9	8 853,2	462,3	5,5	0,1149
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	1 159,6	1 219,5	59,8	5,2	0,0500
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	8 228,7	8 393,2	164,6	2,0	0,0678
Montréal-Nord	7 715,9	7 870,2	154,3	2,0	0,1383
Outremont	2 184,2	2 227,9	43,7	2,0	0,0445
Pierrefonds-Roxboro	4 732,4	4 827,0	94,6	2,0	0,0695
Plateau-Mont-Royal	6 582,9	7 910,0	1 327,1	20,2	0,0555
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	10 127,1	10 329,6	202,5	2,0	0,0978
Rosemont–La Petite-Patrie	5 922,1	6 365,6	443,4	7,5	0,0471
Saint-Laurent	10 020,7	10 882,3	861,6	8,6	0,0720
Saint-Léonard	6 353,6	6 480,7	127,1	2,0	0,0840
Sud-Ouest	4 628,1	5 775,8	1 147,8	24,8	0,0718
Verdun	5 936,6	6 055,4	118,7	2,0	0,0731
Ville-Marie	14 160,9	14 444,1	283,2	2,0	0,0457
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	5 161,7	5 264,9	103,2	2,0	0,0476
Total	124 930,3	131 576,5	6 646,2	5,3	s.o.

¹ Les revenus des taxes relatives aux services des arrondissements en 2014 ont été actualisés pour tenir compte de la croissance immobilière entre le 11 septembre 2013 et le 31 décembre 2013.

² Les taux présentés dans le tableau correspondent à la somme des taux appliqués dans les arrondissements. Dans le cas de l'arrondissement de Lachine, il s'agit d'un équivalent foncier puisque l'une des taxes de services de l'arrondissement est un tarif par logement. Son taux foncier est de 0,05 \$/100 \$.

La taxe relative aux investissements

Depuis 2005, les conseils d'arrondissement ont le pouvoir d'adopter des règlements d'emprunt pour des dépenses de compétence locale inscrites à leur programme triennal d'immobilisations. Le paiement des emprunts doit être pris en charge par les propriétaires des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

Une taxe d'arrondissement relative aux investissements est donc imposée, conformément aux règlements d'emprunt déjà adoptés par les différents conseils d'arrondissement et aux dépenses d'investissement effectuées à même ces règlements. En 2015, ces taxes génèrent 86,0 M\$, soit 5,0 M\$ de plus qu'en 2014, et permettent le remboursement des emprunts liés à des travaux d'immobilisations effectués de 2005 à 2013.

Les revenus fiscaux du budget du conseil d'agglomération

Les charges générées par l'exercice des compétences du conseil d'agglomération sont financées en grande majorité au moyen de quotes-parts versées par chacune des villes liées. Le conseil d'agglomération prélève également certaines taxes.

La taxe pour le financement des centres d'urgence 911

Conformément aux dispositions législatives adoptées par l'Assemblée nationale, les clients d'un service téléphonique contribuent au financement des centres d'urgence 911 en payant une taxe de 40 ¢ par mois qui est prélevée par les compagnies de téléphone. Les revenus générés par cette taxe s'élèvent à 10,7 M\$ en 2015, soit au même niveau qu'en 2014.

La taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade

Afin de contribuer au financement de la STM, cette taxe introduite en 2011 est maintenue au même niveau en 2015 sur le territoire de l'agglomération. D'un montant établi à 45 \$ par véhicule de promenade pour une période de 12 mois, cette taxe génère des revenus de 34,3 M\$ en 2015, en hausse de 0,6 M\$ par rapport à 2014.

Les taux de taxe de 2015

Aux tableaux 71, 72 et 73 sont présentés les taux de taxe de 2015 pour les immeubles de la catégorie résiduelle, les immeubles de six logements et plus et les immeubles non résidentiels. Les tarifications de l'eau et des matières résiduelles paraissent aux tableaux 74 et 75.

Tableau 71
Taux de 2015, immeubles de la catégorie résiduelle

(en \$ par 100 \$ d'évaluation foncière)

Secteurs- arrondissements ¹	Taxe foncière générale			Contribution à la réserve financière de l'eau			Taxe relative à la voirie	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
	Taxe foncière générale	Tarification des matières résiduelles ² et autres taxes ³	Taux moyen cumulé TFG	Taxe relative à l'eau	Tarification de l'eau ²	Taux moyen cumulé de l'eau		Taxe relative aux services ⁴	Taxe relative aux inves- tis- sements	Taux moyen cumulé de l'arrondis- sement	
Anjou	0,7035		0,7035	0,0973	0,0087	0,1060	0,0038	0,1100	0,0870	0,1970	1,0103
Lachine	0,6145	0,0356	0,6501	0,0861	0,0199	0,1060	0,0038	0,0755	0,0637	0,1392	0,8991
LaSalle	0,5916	0,0457	0,6373	0,0841	0,0219	0,1060	0,0038	0,1149	0,0588	0,1737	0,9208
L'Île-Bizard	0,6376		0,6376	0,0898	0,0162	0,1060	0,0038	0,0500	0,0794	0,1294	0,8768
Montréal											
<i>Ahuntsic-Cartierville</i>	0,6812		0,6812	0,1060		0,1060	0,0038	0,0457	0,0397	0,0854	0,8764
<i>Côte-des-Neiges- Notre-Dame-de-Grâce</i>	0,6812		0,6812	0,1060		0,1060	0,0038	0,0500	0,0251	0,0751	0,8661
<i>Mercier-Hochelaga- Maisonneuve</i>	0,6812		0,6812	0,1060		0,1060	0,0038	0,0678	0,0480	0,1158	0,9068
<i>Plateau-Mont-Royal</i>	0,6812		0,6812	0,1060		0,1060	0,0038	0,0555	0,0287	0,0842	0,8752
<i>Rivière-des-Prairies- Pointe-aux-Trembles</i>	0,6812		0,6812	0,1060		0,1060	0,0038	0,0978	0,0660	0,1638	0,9548
<i>Rosemont-La Petite- Patrie</i>	0,6812		0,6812	0,1060		0,1060	0,0038	0,0471	0,0419	0,0890	0,8800
<i>Sud-Ouest</i>	0,6812		0,6812	0,1060		0,1060	0,0038	0,0718	0,0502	0,1220	0,9130
<i>Ville-Marie</i>	0,6812		0,6812	0,1060		0,1060	0,0038	0,0457	0,0095	0,0552	0,8462
<i>Villeray-Saint-Michel- Parc-Extension</i>	0,6812		0,6812	0,1060		0,1060	0,0038	0,0476	0,0495	0,0971	0,8881
Montréal-Nord	0,6723		0,6723	0,0806	0,0254	0,1060	0,0038	0,1383	0,0672	0,2055	0,9876
Outremont	0,6111	0,0319	0,6430	0,1060		0,1060	0,0038	0,0445	0,0307	0,0752	0,8280
Pierrefonds	0,6306	0,0275	0,6581	0,0913	0,0147	0,1060	0,0038	0,0695	0,0673	0,1368	0,9046
Roxboro	0,6589		0,6589	0,0902	0,0158	0,1060	0,0038	0,0695	0,0613	0,1308	0,8995
Sainte-Geneviève	0,6046	0,0594	0,6640	0,0718	0,0342	0,1060	0,0038	0,0500	0,0789	0,1289	0,9027
Saint-Laurent	0,6642		0,6642	0,0885	0,0175	0,1060	0,0038	0,0720	0,0579	0,1299	0,9039
Saint-Léonard	0,6508		0,6508	0,0871	0,0189	0,1060	0,0038	0,0840	0,0578	0,1418	0,9023
Verdun	0,5979	0,0634	0,6613	0,0898	0,0162	0,1060	0,0038	0,0731	0,0347	0,1078	0,8788
VILLE DE MONTRÉAL			0,6721			0,1060	0,0038			0,1128	0,8947

¹ Les taux pour certains arrondissements sont présentés par secteurs, selon le découpage géographique des anciennes villes telles qu'elles existaient avant le regroupement municipal de 2002. Les différences dans les taux fonciers de ces secteurs sont notamment attribuables au remboursement d'emprunts contractés par ces entités avant 2002.

² Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont le résultat de la division des revenus des tarifications de l'eau ou des matières résiduelles par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné.

³ L'élément « autres taxes » renvoie aux deux taxes foncières prélevées par l'arrondissement de Verdun afin de payer des travaux municipaux. Les taux de ces taxes sont de 0,0197 dans le secteur de L'Île-des-Sœurs et de 0,0393 dans le secteur « terre ferme », ce qui correspond à une moyenne pondérée de 0,0287 pour cette catégorie d'immeubles. L'arrondissement compte également un tarif pour les matières résiduelles correspondant à un équivalent foncier de 0,0347.

⁴ L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 60,86 \$ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0255 pour cette catégorie d'immeubles.

Tableau 72
Taux de 2015, immeubles de six logements ou plus

(en \$ par 100 \$ d'évaluation foncière)

Secteurs-arrondissements ¹	Taxe foncière générale			Contribution à la réserve financière de l'eau			Taxe relative à la voirie	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
	Taxe foncière générale	Tarification des matières résiduelles ² et autres taxes ³	Taux moyen cumulé TFG	Taxe relative à l'eau	Tarification de l'eau ²	Taux moyen cumulé de l'eau		Taxe relative aux services ⁴	Taxe relative aux investissements	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Anjou	0,7366		0,7366	0,0819	0,0241	0,1060	0,0038	0,1100	0,0870	0,1970	1,0434
Lachine	0,5753	0,1078	0,6831	0,0489	0,0571	0,1060	0,0038	0,1272	0,0637	0,1909	0,9838
LaSalle	0,5338	0,1366	0,6704	0,0479	0,0581	0,1060	0,0038	0,1149	0,0588	0,1737	0,9539
L'Île-Bizard	0,6707		0,6707	0,0272	0,0788	0,1060	0,0038	0,0500	0,0794	0,1294	0,9098
Montréal											
<i>Ahuntsic-Cartierville</i>	0,7143		0,7143	0,1060		0,1060	0,0038	0,0457	0,0397	0,0854	0,9095
<i>Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce</i>	0,7143		0,7143	0,1060		0,1060	0,0038	0,0500	0,0251	0,0751	0,8992
<i>Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</i>	0,7143		0,7143	0,1060		0,1060	0,0038	0,0678	0,0480	0,1158	0,9399
<i>Plateau-Mont-Royal</i>	0,7143		0,7143	0,1060		0,1060	0,0038	0,0555	0,0287	0,0842	0,9083
<i>Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles</i>	0,7143		0,7143	0,1060		0,1060	0,0038	0,0978	0,0660	0,1638	0,9879
<i>Rosemont-La Petite-Patrie</i>	0,7143		0,7143	0,1060		0,1060	0,0038	0,0471	0,0419	0,0890	0,9131
<i>Sud-Ouest</i>	0,7143		0,7143	0,1060		0,1060	0,0038	0,0718	0,0502	0,1220	0,9461
<i>Ville-Marie</i>	0,7143		0,7143	0,1060		0,1060	0,0038	0,0457	0,0095	0,0552	0,8793
<i>Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension</i>	0,7143		0,7143	0,1060		0,1060	0,0038	0,0476	0,0495	0,0971	0,9212
Montréal-Nord	0,7054		0,7054	0,0418	0,0642	0,1060	0,0038	0,1383	0,0672	0,2055	1,0207
Outremont	0,5297	0,1464	0,6761	0,1060		0,1060	0,0038	0,0445	0,0307	0,0752	0,8611
Pierrefonds	0,5826	0,1085	0,6911	0,0486	0,0574	0,1060	0,0038	0,0695	0,0673	0,1368	0,9376
Roxboro	0,6920		0,6920	0,0354	0,0706	0,1060	0,0038	0,0695	0,0613	0,1308	0,9326
Sainte-Geneviève	0,5743	0,1228	0,6971	0,0272	0,0788	0,1060	0,0038	0,0500	0,0789	0,1289	0,9358
Saint-Laurent	0,6973		0,6973	0,0727	0,0333	0,1060	0,0038	0,0720	0,0579	0,1299	0,9370
Saint-Léonard	0,6839		0,6839	0,0535	0,0525	0,1060	0,0038	0,0840	0,0578	0,1418	0,9355
Verdun	0,5623	0,1355	0,6978	0,0576	0,0484	0,1060	0,0038	0,0731	0,0347	0,1078	0,9153
VILLE DE MONTRÉAL			0,7094			0,1060	0,0038			0,1040	0,9232

¹ Les taux pour certains arrondissements sont présentés par secteurs, selon le découpage géographique des anciennes villes telles qu'elles existaient avant le regroupement municipal de 2002. Les différences entre les taux fonciers de ces secteurs sont notamment attribuables au remboursement d'emprunts contractés par ces entités avant 2002.

² Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont le résultat de la division des revenus des tarifications de l'eau ou des matières résiduelles par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné.

³ L'élément « autres taxes » renvoie aux deux taxes foncières prélevées par l'arrondissement de Verdun afin de payer des travaux municipaux. Les taux de ces taxes sont de 0,0197 dans le secteur de L'Île-des-Sœurs et de 0,0393 dans le secteur « terre ferme », ce qui correspond à une moyenne pondérée de 0,0321 pour cette catégorie d'immeubles. L'arrondissement compte également un tarif pour les matières résiduelles correspondant à un équivalent foncier de 0,1034.

⁴ L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 60,86 \$ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0772 pour cette catégorie d'immeubles.

Tableau 73
Taux de 2015, immeubles non résidentiels

(en \$ par 100 \$ d'évaluation foncière)

Secteurs-arrondissements ¹	Taxe foncière générale			Contribution à la réserve foncière de l'eau				Taxe relative à la voirie	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
	Taxe foncière générale	Tarifcation des matières résiduelles ² et autres taxes ³	Taux moyen cumulé TFG	Taxe relative à l'eau	Tarifcation de l'eau ²	Taux moyen cumulé de l'eau	Grands consommateurs ²		Taxe relative aux services ⁴	Taxe relative aux investissements	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Anjou	3,3298		3,3298	0,3086	0,0359	0,3445	0,0080	0,0251	0,1100	0,0870	0,1970	3,9044
Lachine	3,1483	0,0096	3,1579	0,2596	0,0849	0,3445	0,0170	0,0251	0,0568	0,0637	0,1205	3,6650
LaSalle	3,0992	0,0132	3,1124	0,2700	0,0745	0,3445	0,0094	0,0251	0,1149	0,0588	0,1737	3,6651
L'Île-Bizard	3,1167		3,1167	0,2747	0,0698	0,3445		0,0251	0,0500	0,0794	0,1294	3,6156
Montréal												
<i>Ahuntsic-Cartierville</i>	3,2720		3,2720	0,3408	0,0037	0,3445	0,0038	0,0251	0,0457	0,0397	0,0854	3,7308
<i>Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce</i>	3,2720		3,2720	0,3408	0,0037	0,3445	0,0158	0,0251	0,0500	0,0251	0,0751	3,7325
<i>Mercier-Hochelaga-Maisonneuve</i>	3,2720		3,2720	0,3408	0,0037	0,3445	0,0567	0,0251	0,0678	0,0480	0,1158	3,8141
<i>Plateau-Mont-Royal</i>	3,2720		3,2720	0,3408	0,0037	0,3445		0,0251	0,0555	0,0287	0,0842	3,7258
<i>Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles</i>	3,2720		3,2720	0,3408	0,0037	0,3445	0,0084	0,0251	0,0978	0,0660	0,1638	3,8138
<i>Rosemont-La Petite-Patrie</i>	3,2720		3,2720	0,3408	0,0037	0,3445	0,0018	0,0251	0,0471	0,0419	0,0890	3,7324
<i>Sud-Ouest</i>	3,2720		3,2720	0,3408	0,0037	0,3445	0,0126	0,0251	0,0718	0,0502	0,1220	3,7762
<i>Ville-Marie</i>	3,2720		3,2720	0,3408	0,0037	0,3445	0,0062	0,0251	0,0457	0,0095	0,0552	3,7030
<i>Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension</i>	3,2720		3,2720	0,3408	0,0037	0,3445	0,0085	0,0251	0,0476	0,0495	0,0971	3,7472
Montréal-Nord	3,2288		3,2288	0,1347	0,2098	0,3445	0,0198	0,0251	0,1383	0,0672	0,2055	3,8237
Outremont	3,0699	0,0701	3,1400	0,3380	0,0065	0,3445		0,0251	0,0445	0,0307	0,0752	3,5847
Pierrefonds	3,1708	0,0191	3,1899	0,2964	0,0481	0,3445		0,0251	0,0695	0,0673	0,1368	3,6963
Roxboro	3,1938		3,1938	0,2895	0,0550	0,3445		0,0251	0,0695	0,0613	0,1308	3,6942
Sainte-Geneviève	3,1481	0,0583	3,2064	0,2238	0,1207	0,3445		0,0251	0,0500	0,0789	0,1289	3,7049
Saint-Laurent	3,2058		3,2058	0,2735	0,0710	0,3445	0,0129	0,0251	0,0720	0,0579	0,1299	3,7182
Saint-Léonard	3,1617		3,1617	0,2814	0,0631	0,3445	0,0232	0,0251	0,0840	0,0578	0,1418	3,6963
Verdun	3,0814	0,0401	3,1215	0,3043	0,0402	0,3445		0,0251	0,0731	0,0347	0,1078	3,5989
VILLE DE MONTRÉAL			3,2510			0,3445	0,0103	0,0251			0,0950	3,7268

¹ Les taux pour certains arrondissements sont présentés par secteurs, selon le découpage géographique des anciennes villes telles qu'elles existaient avant le regroupement municipal de 2002. Les différences entre les taux fonciers de ces secteurs sont notamment attribuables au remboursement d'emprunts contractés par ces entités avant 2002.

² Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont le résultat de la division des revenus provenant des grands consommateurs ainsi que des tarifications de l'eau, ou encore des matières résiduelles (selon le cas), par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné.

³ L'élément « autres taxes » renvoie aux deux taxes foncières prélevées par l'arrondissement de Verdun afin de payer des travaux municipaux. Les taux de ces taxes sont de 0,0197 dans le secteur de L'Île-des-Sœurs et de 0,0393 dans le secteur « terre ferme », ce qui correspond à une moyenne pondérée de 0,0261 pour cette catégorie d'immeubles. L'arrondissement compte également un tarif pour les matières résiduelles correspondant à un équivalent foncier de 0,0140.

⁴ L'arrondissement de Lachine impose un tarif de 60,86 \$ par établissement commercial, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0068 pour cette catégorie d'immeubles.

Tableau 74
Tarification des immeubles résidentiels, par arrondissement, Ville de Montréal¹

Arrondissements	Eau	Matières résiduelles
Ahuntsic-Cartierville	s. o.	s. o.
Anjou	Tarifs fixes variés : 20 \$ par logement, 10 \$ par chambre.	s. o.
Côte-des-Neiges– Notre-Dame-de-Grâce	s. o.	s. o.
Lachine	Tarif fixe de 45 \$ par logement.	85 \$ par logement
LaSalle	Tarif de base de 40 \$ par logement pour les premiers 255 m ³ ; tarif de 0,37 \$/m ³ jusqu'à 425 m ³ et de 0,41 \$/m ³ pour l'excédent.	100 \$ par logement
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	L'Île-Bizard : tarifs fixes variés : chalet d'été, 45 \$ par unité; maison de chambres, 20 \$ par chambre; autres immeubles, 60 \$ par logement. Sainte-Geneviève : tarif fixe de 75 \$ par logement ou 75 \$ par immeuble pour les maisons de chambres.	L'Île-Bizard : s. o. Sainte-Geneviève : 125 \$ par logement ou 50 \$ par chambre
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	s. o.	s. o.
Montréal-Nord	Tarif fixe de 45 \$ par logement.	s. o.
Outremont	s. o.	202 \$ par logement
Pierrefonds-Roxboro	Tarif fixe de 45 \$ par logement.	Pierrefonds : 85 \$ par logement Roxboro : s. o.
Plateau-Mont-Royal	s. o.	s. o.
Rivière-des-Prairies– Pointe-aux-Trembles	s. o.	s. o.
Rosemont–La Petite-Patrie	s. o.	s. o.
Saint-Laurent	Tarif minimum de 25 \$ par logement pour les premiers 228 m ³ et tarif au compteur de 0,396 \$/m ³ sur l'excédent.	s. o.
Saint-Léonard	Tarif fixe de 45 \$ par logement.	s. o.
Sud-Ouest	s. o.	s. o.
Verdun	Tarif fixe de 45 \$ par logement.	96 \$ par logement
Ville-Marie	s. o.	s. o.
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	s. o.	s. o.

¹ Ce tableau énumère les principaux modes de tarification. Cependant, plusieurs particularités n'y sont pas indiquées. De plus, les données relatives à la consommation ont été converties en mètres cubes.

Tableau 75
Tarification des immeubles non résidentiels, par arrondissement, Ville de Montréal¹

Arrondissements	Eau	Matières résiduelles
Tous	Tarif de 0,57 \$/m ³ pour toute consommation excédant 100 000 m ³ , en plus des tarifs présentés ci-dessous.	s. o.
Ahuntsic-Cartierville	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Anjou	Tarif au compteur de 0,1869775 \$/m ³ .	s. o.
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Lachine	Tarifs variés selon le secteur (immeubles mixtes et non résidentiels) : Lachine, le plus élevé de : a) 45 \$ par logement ou 150 \$ par établissement; b) 0,33 \$/m ³ jusqu'à 454 609 m ³ et 0,2552 \$/m ³ sur l'excédent. Saint-Pierre, le plus élevé de : a) 0,90 \$/m ³ ; b) 45 \$ par logement ou 360 \$ par établissement; c) selon le type de compteur : de 1 300 \$ à 4 700 \$.	85 \$ par établissement commercial
LaSalle	Tarif de base de 90 \$ par local pour les premiers 255 m ³ , tarif de 0,37 \$/m ³ jusqu'à 425 m ³ et de 0,41 \$/m ³ sur l'excédent.	100 \$ par établissement commercial
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	L'Île-Bizard : tarifs fixes variés : commerce dans un immeuble mixte, 160 \$ par local; autres commerces : 270 \$ par local. Sainte-Geneviève : tarif de base de 175 \$ par local pour les premiers 227,3 m ³ et tarif au compteur de 0,274967 \$/m ³ sur l'excédent.	L'Île-Bizard : s. o. Sainte-Geneviève : 125 \$ par établissement commercial
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Montréal-Nord	Le plus élevé de : tarif fixe de 0,20017 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière non résidentielle ajustée ou 0,165 \$ du m ³ .	s. o.
Outremont	Tarif au compteur de 0,44 \$/m ³ . Un crédit de 0,10 \$ du 100 \$ d'évaluation est accordé sur l'évaluation foncière totale au rôle.	202 \$ par bureau d'affaires ou 518 \$ par établissement commercial
Pierrefonds-Roxboro	Pierrefonds : tarif de base de 85 \$ par local pour les premiers 360 m ³ et taux de 0,21 \$/m ³ sur l'excédent. Roxboro : tarifs fixes par local, variant de 180 \$ à 360 \$ selon le type de commerce.	Pierrefonds : 85 \$ par établissement commercial Roxboro : s. o.
Plateau-Mont-Royal	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Rosemont–La Petite-Patrie	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Saint-Laurent	Tarif minimum variable selon le diamètre du compteur. Tarif de 0,396 \$/m ³ jusqu'à 909 200 m ³ et de 0,297 \$/m ³ sur l'excédent.	s. o.
Saint-Léonard	Tarif minimum de 85 \$ par établissement pour les premiers 318 m ³ et tarif au compteur de 0,26708 \$/m ³ sur l'excédent.	s. o.
Sud-Ouest	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Verdun	Tarif minimum de 78 \$ par unité pour les premiers 228 m ³ et tarif au compteur de 0,19 \$/m ³ sur l'excédent.	96 \$ par établissement commercial
Ville-Marie	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Tarif au compteur de 0,22 \$/m ³ aux grands consommateurs d'eau.	s. o.

¹ Ce tableau énumère les principaux modes de tarification. Cependant, plusieurs particularités n'y sont pas indiquées. De plus, les données relatives à la consommation ont été converties en mètres cubes.

LES VARIATIONS DES CHARGES FISCALES DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Le tableau suivant présente la variation des charges fiscales pour les immeubles résidentiels et non résidentiels de chacun des arrondissements de Montréal. Il présente distinctement deux types de variations des charges fiscales. On y trouve d'abord l'augmentation de 2 % des charges fiscales relevant du conseil municipal, qui se traduit par une variation générale moyenne des charges fiscales de 1,8 % pour les immeubles résidentiels et de 2 % pour les immeubles non résidentiels. On y trouve également l'effet de la variation des taxes de services imposées par les arrondissements, dont l'importance diffère d'un arrondissement à l'autre.

Tableau 76

Variation des charges fiscales entre 2014 et 2015, immeubles résidentiels et non résidentiels, par arrondissement

Arrondissements	Immeubles résidentiels			Immeubles non résidentiels		
	Variation générale des charges fiscales ¹	Variation des taxes de services d'arrondissement	Variation des charges fiscales totales	Variation générale des charges fiscales ¹	Variation des taxes de services d'arrondissement	Variation des charges fiscales totales
Ahuntsic-Cartierville	1,8 %	0,1 %	1,9 %	1,2 %	–	1,2 %
Anjou	0,8 %	0,5 %	1,3 %	1,2 %	0,1 %	1,3 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	2,3 %	0,4 %	2,7 %	2,0 %	0,1 %	2,1 %
Lachine	1,8 %	0,1 %	1,9 %	(0,6 %)	0,1 %	(0,5 %)
LaSalle	2,2 %	0,7 %	2,9 %	1,3 %	0,2 %	1,5 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	0,6 %	0,3 %	0,9 %	(0,8 %)	0,1 %	(0,7 %)
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	1,5 %	0,1 %	1,6 %	0,8 %	–	0,8 %
Montréal-Nord	0,2 %	0,3 %	0,5 %	0,6 %	0,1 %	0,7 %
Outremont	2,7 %	0,1 %	2,8 %	2,4 %	–	2,4 %
Pierrefonds-Roxboro	0,9 %	0,2 %	1,1 %	1,9 %	–	1,9 %
Plateau-Mont-Royal	3,4 %	1,1 %	4,5 %	4,0 %	0,2 %	4,2 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,4 %	0,2 %	0,6 %	0,2 %	–	0,2 %
Rosemont–La Petite-Patrie	2,6 %	0,4 %	3,0 %	3,0 %	0,1 %	3,1 %
Saint-Laurent	2,3 %	0,6 %	2,9 %	0,0 %	0,2 %	0,2 %
Saint-Léonard	0,7 %	0,2 %	0,9 %	1,2 %	–	1,2 %
Sud-Ouest	2,4 %	1,6 %	4,0 %	1,6 %	0,3 %	1,9 %
Verdun	1,6 %	0,2 %	1,8 %	2,7 %	–	2,7 %
Ville-Marie	1,8 %	0,1 %	1,9 %	3,0 %	–	3,0 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	2,3 %	0,1 %	2,4 %	2,4 %	–	2,4 %
VILLE DE MONTRÉAL	1,8 %			2,0 %		

– Donnée infime.

¹ Les variations générales des charges fiscales comprennent la taxe foncière générale, les taxes relatives à l'eau et à la voirie, les tarifs fiscaux ainsi que les taxes d'arrondissement relatives aux investissements. Elles excluent les variations des taxes d'arrondissements relatives aux services.

Source : compilation actualisée le 11 septembre 2014 et effectuée à partir des paramètres fiscaux de 2014 et de 2015.

L'avis d'imposition de chaque contribuable peut par ailleurs varier dans des proportions différentes, en raison notamment de l'évolution de la valeur foncière de sa propriété par rapport à l'évolution de la valeur des autres propriétés de la ville.

LE RÔLE D'ÉVALUATION DE LA VILLE DE MONTRÉAL

L'évolution du rôle d'évaluation, de 2013 à 2014

Les revenus de la Ville de Montréal proviennent essentiellement d'une taxation basée sur les valeurs foncières. Or, la construction de nouveaux immeubles et les modifications majeures apportées à des immeubles existants ont fait augmenter l'assiette foncière, entre le 11 septembre 2013 et le 11 septembre 2014.

L'assiette foncière imposable a augmenté de 2 462,3 M\$ entre le 11 septembre 2013 et le 11 septembre 2014. Le tableau suivant détaille l'évolution du rôle 2014-2016 au cours de cette période, à partir des certificats qui modifient la valeur des immeubles situés sur le territoire de Montréal.

Tableau 77
Évolution du rôle triennal 2014-2016, Ville de Montréal

	Valeur foncière (M\$)		
	Imposable	Non imposable	Total
Valeur au 11 septembre 2013	210 135,9	32 681,2	242 817,1
<i>Variation en cours d'année :</i>			
Ajout de nouveaux bâtiments	1 441,9	32,1	1 474,0
Modification aux bâtiments existants	909,5	259,1	1 168,6
Entente sur révision	(60,3)	(0,2)	(60,4)
Décision de la CMQ	(52,5)	52,5	0,0
Incendie	(19,8)	0,0	(19,8)
Démolition	(29,2)	(2,4)	(31,7)
Autres	272,7	(83,1)	189,6
Valeur au 11 septembre 2014	212 598,3	32 939,2	245 537,4
<i>Variation nette :</i>			
11 septembre 2013 – 11 septembre 2014	2 462,3	258,0	2 720,3

Source : Ville de Montréal, rôle triennal 2014-2016, actualisé le 11 septembre 2014.

Le tableau suivant présente les variations des valeurs imposables de 2013 à 2014 pour chacun des arrondissements de Montréal.

Tableau 78
Variation de la valeur imposable, par arrondissement, de la Ville de Montréal

Arrondissements	Valeur foncière imposable (M\$)			Variation nette en pourcentage de l'assiette
	11 sept. 2013	11 sept. 2014	Variation nette	
Sud-Ouest	8 294,4	8 562,5	268,1	3,2 %
Verdun	8 711,1	8 903,6	192,6	2,2 %
Lachine	5 429,0	5 523,2	94,1	1,7 %
Rosemont–La Petite-Patrie	14 320,6	14 522,9	202,3	1,4 %
Ahuntsic-Cartierville	14 730,6	14 918,4	187,9	1,3 %
Anjou	5 606,3	5 676,8	70,5	1,3 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	11 685,0	11 831,0	146,0	1,2 %
Saint-Laurent	15 620,3	15 808,0	187,6	1,2 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	12 737,5	12 885,6	148,2	1,2 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	17 547,7	17 750,2	202,5	1,2 %
Ville-Marie	32 051,9	32 400,2	348,3	1,1 %
Pierrefonds-Roxboro	7 318,5	7 384,3	65,8	0,9 %
LaSalle	8 053,9	8 118,2	64,3	0,8 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 552,8	2 572,7	20,0	0,8 %
Saint-Léonard	8 018,7	8 079,3	60,6	0,8 %
Montréal-Nord	5 907,5	5 947,6	40,1	0,7 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	10 910,7	10 973,3	62,6	0,6 %
Plateau-Mont-Royal	15 270,9	15 358,0	87,1	0,6 %
Outremont	5 368,6	5 382,3	13,7	0,3 %
VILLE DE MONTRÉAL	210 135,9	212 598,3	2 462,3	1,2 %

Source : Ville de Montréal, rôle triennal 2014-2016, actualisé le 11 septembre 2014.

La distribution des valeurs foncières à Montréal

Le tableau 79 dresse, par catégories d'immeubles, le portrait des valeurs foncières de chaque arrondissement composant Montréal.

Tableau 79
Valeurs imposables et non imposables, par arrondissement, Ville de Montréal

Arrondissements	Unité	Valeur imposable (M\$)			Non imposable (M\$)	Total au rôle	
		Résidentiel	Commercial, industriel	Terrain vague		Valeur (M\$)	Part relative
Ahuntsic-Cartierville	29 759	12 650,3	2 134,8	133,3	3 021,6	17 940,0	7,3 %
Anjou	13 003	3 868,8	1 776,9	31,0	303,6	5 980,4	2,4 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	27 117	15 730,2	1 905,5	114,6	4 386,1	22 136,3	9,0 %
Lachine	12 683	3 964,5	1 315,9	242,7	557,6	6 080,7	2,5 %
LaSalle	18 774	6 798,6	1 227,8	91,8	966,9	9 085,1	3,7 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	6 456	2 436,6	94,5	41,7	165,8	2 738,5	1,1 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	30 839	10 816,9	1 900,6	168,2	2 030,4	14 916,0	6,1 %
Montréal-Nord	14 399	5 099,3	805,9	42,4	642,0	6 589,6	2,7 %
Outremont	6 209	5 195,1	155,3	31,8	726,6	6 108,9	2,5 %
Pierrefonds-Roxboro	21 559	6 890,8	355,0	138,6	704,9	8 089,2	3,3 %
Plateau-Mont-Royal	25 170	12 701,9	2 609,2	46,9	1 893,9	17 251,9	7,0 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	33 537	9 351,0	1 344,2	278,2	1 662,1	12 635,5	5,1 %
Rosemont–La Petite-Patrie	30 158	12 780,7	1 671,0	71,2	2 264,9	16 787,8	6,8 %
Saint-Laurent	29 003	10 283,5	5 098,8	425,7	1 409,9	17 217,9	7,0 %
Saint-Léonard	13 597	6 572,2	1 442,5	64,6	498,1	8 577,4	3,5 %
Sud-Ouest	21 015	6 927,7	1 306,6	328,2	1 519,6	10 082,1	4,1 %
Verdun	21 394	7 947,9	844,4	111,3	888,1	9 791,8	4,0 %
Ville-Marie	34 138	13 502,8	18 610,5	286,9	7 913,8	40 314,0	16,4 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	25 353	9 834,5	1 921,9	74,6	1 383,3	13 214,3	5,4 %
VILLE DE MONTRÉAL	414 163	163 353,2	46 521,4	2 723,7	32 939,2	245 537,4	100,0 %

Source : Ville de Montréal, rôle triennal 2014-2016, actualisé le 11 septembre 2014.

L'étalement des variations de valeurs au rôle d'évaluation foncière

Le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté plus que la moyenne verra sa charge fiscale augmenter, toutes choses étant égales par ailleurs. Inversement, le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté moins que la moyenne verra sa charge fiscale diminuer. Afin d'atténuer ces déplacements fiscaux, les variations de valeurs foncières observées à Montréal entre le rôle d'évaluation précédent et le rôle actuel sont étalées sur trois ans.

Ainsi, pour établir les taxes foncières de chacune des années 2014, 2015 et 2016, le tiers de la variation entre la valeur foncière au rôle précédent et celle au rôle actuel est ajouté successivement (ou retranché, le cas échéant) à la valeur foncière inscrite au rôle précédent. La valeur ainsi obtenue est appelée « valeur ajustée ».

Le tableau suivant présente le calcul de la valeur ajustée de deux propriétés, dont la valeur au rôle évolue différemment.

Tableau 80
Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2014, 2015 et 2016

	Propriété A	Propriété B
Données de base		
Valeur au rôle 2011-2013 (3 ans)	350 000 \$	350 000 \$
Valeur au rôle 2014-2016 (3 ans)	320 000 \$	425 000 \$
Variation de la valeur au rôle	(30 000) \$	75 000 \$
Calcul de la valeur ajustée		
Valeur au rôle 2011-2013	350 000 \$	350 000 \$
+/- le tiers de la variation de valeur	(10 000) \$	25 000 \$
Valeur ajustée pour 2014	340 000 \$	375 000 \$
Valeur ajustée pour 2015	330 000 \$	400 000 \$
Valeur ajustée pour 2016	320 000 \$	425 000 \$

Quotes-parts

LES QUOTES-PARTS

Le conseil d'agglomération partage entre les villes liées, au moyen de quotes-parts, le financement des frais engendrés par l'exercice de ses compétences. Les villes liées peuvent ensuite prélever les sommes nécessaires au paiement de leurs quotes-parts, conformément à leurs propres orientations fiscales. La détermination des différentes quotes-parts est expliquée dans le présent chapitre.

Le tableau présenté aux pages suivantes fait état des diverses quotes-parts imposées par l'agglomération aux villes liées. Celles-ci font ensuite l'objet d'explications détaillées. Les quotes-parts établies pour l'exercice de 2015 sont les suivantes :

- les quotes-parts générales;
- les quotes-parts pour l'alimentation en eau potable;
- les quotes-parts pour le financement des travaux admissibles au *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)*;
- les quotes-parts pour le financement des travaux admissibles au *Programme d'aide financière Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ) – volet grandes villes*;
- les quotes-parts pour le service de l'eau;
- les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau;
- les quotes-parts pour le service des premiers répondants;
- les quotes-parts pour les dettes de la voirie artérielle (2006-2008).

Les quotes-parts pour l'alimentation en eau potable sont provisoires. Quant aux quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau, elles seront facturées à l'automne 2015 en fonction des compteurs réellement commandés par les villes liées.

Tableau 81
Quotes-parts de 2015

Villes liées	Générales		Service de l'eau	Alimentation en eau potable	Tarifaires pour les compteurs d'eau	Travaux admissibles au programme TECQ
	\$	%	\$	\$	\$	\$
Montréal	1 593 091 867	81,478	130 350 622	52 534 028	5 910 893	
Municipalités reconstituées						
Baie-D'Urfé	10 273 016	0,525	840 563	154 734		119 579
Beaconsfield	18 006 394	0,921	1 473 327	411 726	3 971	211 027
Côte-Saint-Luc	25 073 019	1,282	2 051 535	803 681		210 662
Dollard-Des Ormeaux	35 496 496	1,815	2 904 409	1 239 455		385 079
Dorval	64 922 042	3,320	5 312 078	1 049 520	41	740 660
Hampstead	8 883 233	0,454	726 848	198 839		105 559
L'Île-Dorval	46 080	0,002	3 770	4 840		518
Kirkland	27 167 023	1,389	2 222 871	511 963	3 280	322 102
Mont-Royal	40 327 360	2,063	3 299 682	584 452		472 120
Montréal-Est	15 616 757	0,799	1 277 801	615 803	451	188 121
Montréal-Ouest	4 742 413	0,243	388 036	94 836		30 300
Pointe-Claire	53 472 076	2,735	4 375 214	617 009	159 753	595 798
Senneville	3 114 434	0,159	254 831	33 891		40 071
Sainte-Anne-de-Bellevue	8 850 236	0,453	724 148	155 772	6 771	98 686
Westmount	46 154 244	2,361	3 776 452	657 146	492	543 209
Total – municipalités reconstituées	362 144 822	18,522	29 631 564	7 133 667	174 759	4 063 492
Agglomération de Montréal	1 955 236 690	100,000	159 982 186	59 667 695	6 085 652	4 063 492

Tableau 81 (suite)
Quotes-parts de 2015

Travaux admissibles au programme FCCQ	Premiers répondants	Dettes de voirie artérielle	Total		Villes liées
\$	\$	\$	\$	%	
	5 111 163	21 977 098	1 808 975 671	81,656	Montréal
					Municipalités reconstituées
9 960	32 959		11 430 811	0,516	Baie-D'Urfé
17 500	57 770	330 182	20 511 898	0,926	Beaconsfield
		48 969	28 187 867	1,272	Côte-Saint-Luc
34 385	113 884		40 173 708	1,813	Dollard-Des Ormeaux
63 140	208 291	214 346	72 510 118	3,273	Dorval
8 664	28 500	1 587	9 953 229	0,449	Hampstead
44	148		55 400	0,003	L'Île-Dorval
26 456	87 161	239 666	30 580 521	1,380	Kirkland
39 155	129 383	150 204	45 002 356	2,031	Mont-Royal
	50 104		17 749 037	0,801	Montréal-Est
4 575	15 215		5 275 374	0,238	Montréal-Ouest
27 700	171 556	771 022	60 190 129	2,717	Pointe-Claire
3 155	9 992		3 456 375	0,156	Senneville
8 475	28 394	122 736	9 995 218	0,451	Sainte-Anne-de-Bellevue
44 666	148 078		51 324 286	2,317	Westmount
287 876	1 081 437	1 878 712	406 396 329	18,344	Total – municipalités reconstituées
287 876	6 192 600	23 855 810	2 215 372 000	100,000	Agglomération de Montréal

Les quotes-parts générales

Les quotes-parts générales visent à financer les charges relevant des compétences d'agglomération, à l'exception de celles qui font déjà l'objet de quotes-parts spécifiques. Pour 2015, les quotes-parts générales totalisent 1 955,2 M\$.

Les activités financées par les quotes-parts générales sont présentées au tableau suivant. Ces renseignements permettent à chacune des villes liées de répartir par activités sa contribution aux charges générales d'agglomération.

Tableau 82
Quotes-parts générales de 2015 réparties par activités

Activités	%
Administration générale	
Évaluation	0,91
Autres	9,88
Sécurité publique	
Police	30,41
Sécurité incendie (sauf premiers répondants)	16,89
Sécurité civile	0,08
Autres	0,44
Transport	
Réseau routier	0,08
Transport collectif	23,32
Autres	0,52
Hygiène du milieu	
Matières résiduelles	3,15
Protection de l'environnement	0,23
Santé et bien-être	
Logement social	0,09
Autres	0,13
Aménagement, urbanisme et développement	
Aménagement, urbanisme et zonage	0,21
Rénovation urbaine	0,25
Promotion et développement économique	1,00
Autres	0,02
Loisirs et culture	
Activités récréatives	1,15
Activités culturelles	3,10
Sous-total	91,85
Activités financières	8,15
Total	100,00

Ces charges sont réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif, établi selon l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions en date du 26 novembre 2008.

Les quotes-parts spécifiques

Les quotes-parts pour l'alimentation en eau potable

Les coûts réels relatifs à l'alimentation en eau, assurée par la Ville de Montréal sur le territoire des municipalités reconstituées ainsi que sur son propre territoire, sont partagés au moyen de quotes-parts spécifiques établies en fonction de la consommation réelle.

Pour l'exercice financier de 2015, les coûts estimés de l'alimentation en eau potable totalisent 59,7 M\$. La consommation estimée des villes liées desservies par les usines d'eau potable de Montréal leur est facturée sur la base d'un taux provisoire de 0,1232 \$ par m³. Ces quotes-parts seront révisées selon la consommation et les coûts réels, connus au terme de l'exercice financier de 2015.

Les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau

L'alimentation en eau relève de la compétence du conseil d'agglomération, notamment la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles. Or, l'agglomération délègue aux municipalités liées les activités de mise en conformité des entrées d'eau, d'installation, de lecture, de diagnostic, de réparation et d'entretien des compteurs.

Les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau permettent donc de défrayer les coûts de ces activités déléguées, de même que le coût des compteurs. Ces quotes-parts sont estimées à 6,1 M\$ pour l'année 2015.

Les quotes-parts pour le financement des travaux admissibles à des programmes de subvention

Depuis 2006, les villes liées doivent se partager le financement de travaux effectués sur les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau. Certains de ces travaux sont admissibles à un financement provenant de programmes de subvention. Les villes liées doivent choisir annuellement de payer comptant leur part de ces dépenses pour les travaux effectués l'année précédente ou d'en étaler le paiement sur 20 ans en s'acquittant d'une quote-part spécifique.

- **Les quotes-parts pour le financement des travaux admissibles au *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)***

Certains travaux sont admissibles à un financement du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)*. Ces quotes-parts totalisent 4,1 M\$ en 2015.

- **Les quotes-parts pour le financement des travaux admissibles au *Programme d'aide financière Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ) – Volet grandes villes***

Certains travaux sont admissibles à un financement du *Programme d'aide financière Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ)*. Ces quotes-parts totalisent 0,3 M\$ en 2015.

Les quotes-parts pour le service de l'eau

Les autres charges reliées au service de l'eau sont également financées par des quotes-parts spécifiques. Ces charges sont réparties entre les villes liées selon le même mode de répartition que les quotes-parts générales. Elles totalisent 160,0 M\$ en 2015.

Les quotes-parts pour le service de l'eau, pour l'alimentation en eau potable, pour les travaux admissibles au programme de transfert de la TECQ et au programme d'aide du FCCQ, ainsi que les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau financent l'ensemble des coûts de l'eau pour l'agglomération.

Les quotes-parts pour le service des premiers répondants

La sécurité publique est une compétence d'agglomération, à l'exception du service des premiers répondants sur le territoire de Côte-Saint-Luc¹. La Ville de Côte-Saint-Luc assume donc localement le financement de son service de premiers répondants et ne contribue pas au financement du service offert dans les autres villes liées.

Les charges nettes des subventions prévues pour le service des premiers répondants sur l'île de Montréal, à l'exception de celui de Côte-Saint-Luc, sont de l'ordre de 6,2 M\$. Ces charges sont réparties entre les villes liées selon le même mode que pour les quotes-parts générales, en excluant Côte-Saint-Luc.

Les quotes-parts pour les dettes de la voirie artérielle (2006-2008)

La *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (projet de loi 22) a restreint considérablement la compétence du conseil d'agglomération concernant le réseau artériel. Les villes liées ont en effet hérité de la responsabilité d'entretenir ce réseau. Dans cet esprit, la Loi prévoit que toutes les dettes relatives aux travaux d'immobilisations effectués sur les voies de circulation composant le réseau artériel, pour les exercices de 2006, 2007 ou 2008, doivent être financées au moyen de quotes-parts spécifiques par les municipalités ayant bénéficié de ces travaux. Les villes liées où des travaux de voirie artérielle ont été effectués et qui ont conservé un solde paient donc les charges relatives aux dettes restantes au moyen de quotes-parts. Ces dernières totalisent 23,9 M\$ en 2015.

¹ Voir la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (projet de loi 22), adoptée le 20 juin 2008.

Renseignements complémentaires

L'ANALYSE DES CHARGES ET DU FINANCEMENT PAR OBJETS

La présentation des charges par objets, conformément aux normes du *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*, définies par le MAMOT, fournit une information sur la nature économique des biens et services acquis et du financement.

Graphique 13
Charges par objets

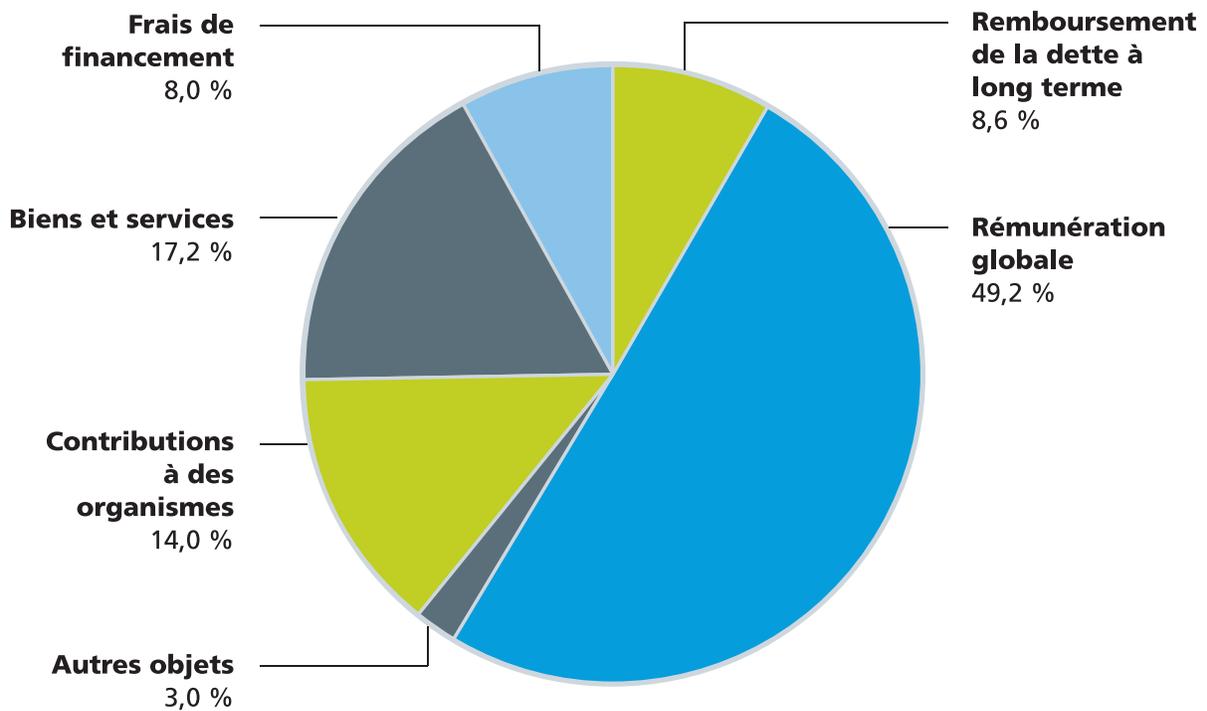


Tableau 83
Analyse des charges et du financement par objets

(en milliers de dollars)

	RÉEL 2012 ¹	RÉEL 2013 ¹	BUDGET COMPARATIF 2014 ²	BUDGET GLOBAL 2015	ÉCART (%)
CHARGES					
Rémunération					
Élus	9 375,6	9 846,3	10 637,5	10 380,2	(2,4)
Employés	1 565 437,6	1 611 362,4	1 623 253,3	1 626 598,0	0,2
	1 574 813,2	1 621 208,7	1 633 890,8	1 636 978,2	0,2
Cotisations de l'employeur	861 757,1	818 753,3	869 734,6	768 555,4	(11,6)
Transport et communication	42 128,4	44 392,5	39 068,7	39 478,2	1,0
Services professionnels	44 058,9	42 699,0	56 225,7	53 689,1	(4,5)
Services techniques et autres	277 139,9	301 878,1	296 317,9	308 360,7	4,1
Location, entretien et réparation	152 533,1	157 584,4	183 647,6	188 309,1	2,5
Biens non durables	214 848,8	225 128,0	226 217,0	239 610,7	5,9
Biens durables	14 320,2	14 830,0	9 885,0	11 000,9	11,3
Frais de financement	365 408,2	366 499,5	387 625,8	392 330,1	1,2
Contributions à des organismes	610 378,0	650 025,6	634 739,0	681 719,1	7,4
Autres objets	39 113,4	122 313,3	157 023,8	145 083,8	(7,6)
TOTAL – CHARGES	4 196 499,2	4 365 312,4	4 494 375,9	4 465 115,3	(0,7)
FINANCEMENT - REMBOURSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME	379 013,9	376 515,8	401 014,4	417 465,3	4,1
TOTAL – CHARGES ET FINANCEMENT	4 575 513,1	4 741 828,2	4 895 390,3	4 882 580,6	(0,3)

¹ Les données réelles de 2012 et 2013 n'ont pas été redressées afin de les maintenir conformes aux états financiers vérifiés de 2012 et 2013.

² La rémunération globale du budget comparatif de 2014 a été réduite de 1 742,2 \$ pour refléter le changement d'objet de dépenses lié au transfert budgétaire découlant de la réforme du financement des arrondissements.

Rémunération et cotisations de l'employeur

La rémunération globale comprend la masse salariale des employés et des élus, ainsi que les cotisations de l'employeur, c'est-à-dire le coût des différents régimes étatiques et autres charges sociales. En règle générale, les rajustements salariaux prévus dans les conventions collectives (indexations et progressions statutaires), de même que l'évolution des coûts des diverses contributions qui incombent à l'employeur font en sorte que la rémunération a tendance à augmenter chaque année. Toutefois, en 2015, la rémunération globale s'élève à 2 405,5 M\$ et affiche plutôt une baisse de 98,1 M\$ par rapport au budget comparatif de 2014. La gestion planifiée des effectifs au cours des prochaines années, couplée aux économies anticipées à l'égard des régimes de retraite, explique cette baisse de 3,9 % par rapport au budget comparatif de 2014.

Étant donné l'importance de ce poste de dépenses dans l'ensemble des charges de la Ville, une rubrique plus détaillée traitant de ce sujet est présentée à la fin de la présente section.

Transport et communication

Avec une charge totalisant 39,5 M\$ en 2015, les budgets alloués au transport et aux communications demeurent à peu près au même niveau que l'an dernier.

Services professionnels

Les charges reliées aux services professionnels s'élèvent à 53,7 M\$ en 2015, en baisse de 4,5 %.

Concernant les services municipaux, le budget est réduit de 3,4 M\$ par rapport au budget comparatif de 2014. Cette variation s'explique en partie par un ajustement technique de l'ordre de 2,3 M\$ au SIVT, à la suite d'une reclassification de certaines dépenses en dépenses d'entretien. Sous un volet plus opérationnel, une autre portion de cette variation à la baisse est expliquée par le plan d'optimisation des dépenses qui a amené certaines unités administratives à réduire leur budget en matière de services professionnels.

Par ailleurs, des crédits additionnels ont aussi été accordés en 2015, notamment pour la défense de la Ville dans divers litiges de nature judiciaire (1,2 M\$), ainsi que pour les services de déchetage et de collecte de branches (0,5 M\$), conformément au *Plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne*.

Du côté des arrondissements, les dépenses en matière de services professionnels augmentent de 0,9 M\$. Deux principaux facteurs expliquent cette variation : la constitution d'une réserve de 0,3 M\$ dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal afin de réduire l'impact potentiel des dossiers relevant de la CSST et une hausse de 0,5 M\$ dans l'arrondissement de Saint-Laurent, relativement à la surveillance de travaux de construction d'infrastructures souterraines.

Services techniques et autres

Les charges destinées aux services techniques et autres s'élèvent à 308,4 M\$ et affichent une hausse de 12 M\$ par rapport au budget comparatif de 2014, soit 4,1 %. Dans les arrondissements, les dépenses dans ce domaine s'élèvent à 170,9 M\$, en hausse de 5,2 M\$. Outre certains ajustements dans les crédits budgétaires, cette variation est généralement expliquée par l'indexation des contrats en matière de voirie et de déneigement. D'autres facteurs viennent accroître les dépenses, notamment le financement requis pour de nouvelles infrastructures, comme c'est le cas dans l'arrondissement de Saint-Laurent relativement à un nouveau complexe sportif.

Dans les services municipaux, la hausse des dépenses totalise près de 6,9 M\$, pour s'établir à 153,8 M\$. Au-delà de l'indexation générale des coûts et de divers ajustements mécaniques, il y a lieu de mentionner quelques éléments d'importance qui expliquent cette variation de 4,8 %. Ainsi, au Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal, des crédits supplémentaires d'environ 4,2 M\$ ont été accordés pour la poursuite du programme de lutte contre l'agrile du frêne et, en corollaire, pour le plan d'action canopée. De plus, au Service de la culture, près de 0,8 M\$ ont été ajoutés, notamment pour garantir le financement de la programmation culturelle du Théâtre d'Outremont. Enfin, une autre somme de 0,8 M\$ s'ajoute au Service de sécurité incendie pour l'implantation d'un programme d'inspection et d'entretien avancé des habits de combat, qui requiert des services spécialisés.

Location, entretien et réparation

Les charges de location, d'entretien et de réparation affichent un budget de 188,3 M\$, en hausse de 4,7 M\$. Au sujet des dépenses de location, le budget s'établit à 94,2 M\$ et subit une légère diminution de 0,6 %. La variation budgétaire à la hausse est donc concentrée dans les dépenses d'entretien et de réparation, où le budget de 2015 augmente de 5,3 M\$ pour s'établir à 94,1 M\$.

Au Service de l'eau, on note un budget additionnel de 3,9 M\$, attribué spécifiquement à l'entretien des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout. Au Service de police, on constate une hausse de 0,6 M\$, notamment pour assurer la prise en charge et la maintenance du système M-IRIS (Montréal – Inscription et recherche de l'information sur la sécurité). Au Service des technologies et de l'information, la variation nette des dépenses de 0,4 M\$ s'explique, entre autres, par la création du Centre d'expertise en radiocommunication, dont le mandat principal consiste à assurer le déploiement complet du nouveau réseau SERAM (Système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal), prévue en 2015. Enfin, l'ouverture d'une installation sportive d'envergure, soit le Stade de soccer de Montréal, situé au Complexe environnemental de Saint-Michel, entraîne une hausse des coûts d'entretien de 0,2 M\$ au Service de la diversité sociale et des sports.

Biens non durables

Les charges dans la catégorie des biens non durables concernent tout ce qui touche à la fourniture de biens matériels divers, tels des pièces, accessoires et vêtements, et à la consommation énergétique, soit les carburants, l'électricité, etc. Le budget de 2015 s'élève à 239,6 M\$ et affiche une hausse globale de 5,9 %.

Dans les arrondissements, la hausse des dépenses est de 5,6 M\$ et s'explique généralement par l'augmentation des coûts d'énergie et de carburants (électricité, gaz, essence). Par ailleurs, certaines augmentations sont entraînées par une hausse des dépenses dans l'achat de produits nécessaires à l'entretien du réseau routier (asphalte, agents abrasifs ou de déglacage, etc.).

Dans les services centraux, les dépenses augmentent de 7,8 M\$. Outre les hausses découlant de l'indexation générale des coûts énergétiques, certaines variations relèvent de conjonctures particulières. Il en est ainsi au Service de l'eau, où l'électricité et les produits chimiques font un bond de 3,4 M\$. Cette augmentation est attribuable à la mise en œuvre de nouveaux procédés dans les usines d'eau potable et à la hausse des tarifs. Plus précisément, la hausse des tarifs d'électricité est attribuable au changement de statut des usines d'eau potable et de traitement des eaux usées, qui désormais ne sont plus assujetties aux tarifs préférentiels d'Hydro-Québec en vertu d'une décision rendue par la Régie de l'énergie, au printemps 2014.

Par ailleurs, notons une hausse de 1,3 M\$ au Service de police, notamment le remplacement d'équipements spécialisés, ainsi qu'une hausse de 2,5 M\$ au Service SIVT, notamment l'achat de matériaux nécessaires à la réparation des nids-de-poule et au scellement des fissures, en raison d'une augmentation des interventions dans ce domaine.

Biens durables

Dans la catégorie des achats de biens durables, le budget de 11 M\$ affiche une hausse de 1,1 M\$. Cette augmentation est largement attribuable au projet de construction d'une usine de traitement du lixiviat, au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), de même qu'à l'implantation d'autres accessoires d'importance sur le site du CESM. À cet effet, des crédits supplémentaires de 0,9 M\$ ont été prévus au Service de l'environnement.

Frais de financement

Les frais de financement s'établissent à 392,2 M\$, en hausse de 4,5 M\$ en 2015. La variation s'explique par l'augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme des nouvelles dépenses en immobilisations, pour 25 M\$, compensée en partie par l'échéance d'emprunts et le financement d'emprunts à des taux d'intérêt plus faibles, pour 22,2 M\$. Notons également une hausse des frais de financement de 1,7 M\$ pour le financement et le refinancement des dépenses en immobilisations non subventionnées de la STM qui se réalisent à des niveaux plus élevés que l'an dernier.

Contributions à des organismes

Au cours du prochain exercice, les contributions à des organismes augmenteront de 47 M\$, pour atteindre 681,7 M\$, en hausse de 7,4 %. En voici les principales raisons :

- une variation nette de 21,5 M\$ à la STM se traduisant par une hausse de 25 M\$ pour les dépenses d'exploitation, combinée à une réduction de 3,5 M\$ du budget destiné au financement des dépenses d'immobilisation, dans le cadre du programme d'aide financière SOFIL;
- un soutien financier de 10 M\$ à la Société des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal, afin de poursuivre l'élaboration de la programmation des diverses célébrations qui marqueront, en 2017, non seulement le 375^e anniversaire de la fondation de Montréal, mais aussi le 50^e anniversaire de l'exposition universelle — Expo 67 —, ainsi que le 150^e anniversaire de la Confédération canadienne;
- une hausse de 8,5 M\$ de la contribution à l'AMT, complétant la participation de la Ville au financement du réseau métropolitain de transport collectif, soit 1,6 M\$ pour le Fonds d'immobilisations et 6,9 M\$ pour le financement des trains de banlieue, hausse qui tient compte notamment de la mise en service de la nouvelle ligne reliant Mascouche à Montréal;
- une hausse de 2,6 M\$ pour financer le soutien aux événements sportifs d'envergure (1,2 M\$), comme la Coupe du monde féminine de soccer – FIFA 2015, ainsi que pour appuyer la mise en œuvre du Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 (1,4 M\$);
- une nouvelle contribution de 0,5 M\$ à un programme pilote de Quartier intégré, faisant suite aux travaux lancés dans le cadre du Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015, et pour lequel des dépenses d'investissement sont prévues en 2015;
- une nouvelle contribution de 0,3 M\$ à la Fondation Espace pour la vie, dont la mission est de soutenir les actions de diffusion, de conservation, de recherche et d'éducation du Biodôme, de l'Insectarium, du Jardin botanique et du Planétarium Rio Tinto Alcan.

Autres objets de dépenses

Les autres objets de dépenses s'élèvent à 145,1 M\$ et affichent une baisse de 7,6 % par rapport au budget comparatif de 2014, soit une réduction de 11,9 M\$.

Dans les services centraux, la réduction est de 3,7 M\$ et s'explique notamment par le budget du Bureau de l'inspecteur général, dont les dépenses en 2015 sont maintenant réparties selon leur véritable nature; on se rappellera qu'en 2014, un budget global de 5 M\$ avait été réservé et imputé à la rubrique « autres objets de dépenses » pour la création du Bureau de l'inspecteur général.

Dans les arrondissements, on observe plutôt une hausse de 1,4 M\$ de ces dépenses en 2015, expliquée, entre autres, par un ajustement global de la charge interunités au sein des neuf arrondissements de l'ex-Ville de Montréal, particulièrement en ce qui concerne les coûts de l'entrepôt Chauveau.

C'est au chapitre des dépenses communes de la Ville que l'essentiel de la variation dans cette catégorie est concentré, avec une réduction budgétaire de 9,7 M\$. Divers éléments viennent expliquer cette situation, le principal étant l'abolition des crédits de 8 M\$ dans les dépenses générales d'administration.

Remboursement de la dette à long terme

Le remboursement de la dette à long terme, qui comprend le remboursement de capital et les contributions au fonds d'amortissement, se chiffre à 417,5 M\$. L'augmentation de 16,5 M\$ reflète l'impact de la hausse des emprunts contractés, une hausse atténuée par l'échéance d'autres dettes.

LA RÉMUNÉRATION GLOBALE

La rémunération globale est le poste de dépenses le plus important. Le tableau ci-dessous présente les principales composantes de la masse salariale, soit la rémunération et les contributions de l'employeur. Ces dernières comprennent la contribution de la Ville aux différents régimes étatiques (charges sociales), tels que la Régie des rentes, le Régime québécois d'assurance parentale et l'assurance-emploi, ainsi que les différents avantages sociaux tels que les régimes de retraite et les assurances collectives.

La rémunération globale s'élève à 2 405,5 M\$, ce qui équivaut à 49,2 % du budget global des dépenses de fonctionnement de la Ville. Il s'agit d'une diminution de 98,1 M\$ ou de 3,9 %.

Tableau 84
Composantes de la rémunération globale

(en milliers de dollars)

	RÉEL 2012 ¹	RÉEL 2013 ¹	BUDGET COMPARATIF 2014 ²	BUDGET GLOBAL 2015	ÉCART (%)	PART RELATIVE
RÉMUNÉRATION	1 574 813,2	1 621 208,7	1 633 890,8	1 636 978,2	0,2	68,1 %
CHARGES SOCIALES	171 091,2	177 004,1	179 742,5	182 294,9	1,4	7,6 %
AVANTAGES SOCIAUX						
Régimes de retraite – Services courants	220 878,1	232 104,9	238 272,6	236 880,1	(0,6)	9,8 %
Régimes de retraite – Services passés	395 712,7	330 528,2	358 292,5	306 813,7	(14,4)	12,8 %
Régimes de retraite – Projet de loi n ^o 3 ³	-	-	-	(49 000,0)	-	(2,0 %)
Assurances collectives	72 678,1	77 651,9	89 896,3	90 117,3	0,2	3,7 %
Autres avantages	1 397,1	1 464,1	3 530,7	1 449,4	(58,9)	0,1 %
	690 666,0	641 749,1	689 992,1	586 260,5	(15,0)	24,3 %
TOTAL	2 436 570,3	2 439 962,0	2 503 625,4	2 405 533,6	(3,9)	100,0 %

¹ Les données réelles de 2012 et 2013 n'ont pas été redressées afin de les maintenir conformes aux états financiers vérifiés de 2012 et 2013.

² La rémunération globale du budget comparatif de 2014 a été réduite de 1 742,2 \$ pour refléter le changement d'objet de dépenses lié au transfert budgétaire découlant de la réforme du financement des arrondissements.

³ Le projet de loi n^o 3 permet d'anticiper, entre autres, des économies récurrentes pour deux volets : plafonnement du coût de service courant et élimination de l'indexation pour les employés actifs.

Les principaux éléments de variation de 98,1 M\$ de la rémunération globale sont :

- une réduction de 51,5 M\$ des dépenses relatives aux services passés des régimes de retraite, soit les charges d'intérêts et d'amortissement, découlant principalement de la reconnaissance graduelle des gains de rendement de 2012 à 2014;
- une baisse anticipée de 49 M\$ reliée au projet de loi n^o 3.

Outre les économies engendrées par les régimes de retraite, la gestion planifiée des effectifs grâce au PQMO a permis de stabiliser la rémunération entre 2014 et 2015. L'augmentation de 2,4 M\$ liée aux autres éléments de la rémunération globale s'explique ainsi :

- les indexations salariales et la progression des employés dans leurs échelles salariales ont eu un impact de 57,6 M\$;
- un montant estimé de 33,4 M\$ associé à la diminution des années-personnes (a.p.) à la suite de l'implantation de la première phase du PQMO;
- une révision à la baisse de différents postes corporatifs de rémunération pour un montant de 21,8 M\$.

Tableau 85
Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur

(en milliers de dollars)

	STRUCTURES AUTORISÉES (A-P.)	RÉMUNÉRATION	COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR		TOTAL DE LA RÉMUNÉRATION GLOBALE
			CHARGES SOCIALES	AVANTAGES SOCIAUX	
Élus	103,0	10 380,2	923,5	2 912,3	14 216,0
Cadres de gestion	1 232,7	143 347,6	14 137,1	70 524,8	228 009,5
Cadres conseil	355,5	33 258,9	3 414,5	6 840,2	43 513,6
	1 588,2	176 606,5	17 551,6	77 365,0	271 523,1
Contremaîtres	383,5	32 693,7	3 693,9	14 692,1	51 079,7
Juges	31,0	6 588,1	273,6	5 574,3	12 436,0
Professionnels	1 932,0	169 348,1	18 515,7	50 735,6	238 599,4
Cols blancs	5 763,8	310 225,3	41 030,2	132 060,2	483 315,7
Cols bleus	4 483,7	273 560,1	36 153,4	119 798,5	429 512,0
Policiers	4 219,3	407 411,9	37 269,5	158 880,1	603 561,5
Pompiers	2 430,0	215 920,3	22 480,2	68 098,1	306 498,6
Préposés aux traverses d'écoliers	229,4	7 786,1	993,7	0,0	8 779,8
TOTAL	21 163,9	1 610 520,3	178 885,3	630 116,2	2 419 521,8
Régimes de retraite – Projet de loi n° 3 ¹				(49 000,0)	(49 000,0)
				581 116,2	2 370 521,8
Sécurité du revenu ²	0,0	21 740,0	2 809,5	4 215,1	28 764,6
Bureau du taxi ³	0,0	1 556,9	191,1	298,1	2 046,1
Stationnement Montréal ⁴	0,0	3 161,0	409,0	631,1	4 201,1
TOTAL	21 163,9	1 636 978,2	182 294,9	586 260,5	2 405 533,6

¹ Le projet de loi n° 3 permet d'anticiper, entre autres, des économies récurrentes pour deux volets : plafonnement du coût de service courant et élimination de l'indexation pour les employés actifs.

² Depuis 2008, à la suite d'une entente conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, la gestion des activités liées à la sécurité du revenu sur le territoire de l'ancienne Ville de Montréal est assurée par le gouvernement du Québec. Les employés municipaux affectés à ce secteur sont prêtés au gouvernement du Québec contre une compensation financière. Ces employés ne font pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, mais leur rémunération apparaît dans le budget des dépenses.

³ Dans le cadre du mandat que lui confère la Ville en matière de gestion et de développement de l'industrie du taxi sur le territoire de l'île de Montréal, le Bureau du taxi de Montréal assume les responsabilités et les dépenses d'exploitation liées aux activités requises à la réalisation de son mandat. Bien que ces employés ne fassent pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, leur rémunération est prévue au budget des dépenses de la Ville.

⁴ Conformément à une entente-cadre, la Société en commandite Stationnement de Montréal assume les dépenses d'exploitation et la gestion des espaces de stationnement tarifés sur le territoire de la ville de Montréal. À cet effet, une convention de services liant la Ville et la société assure l'affectation d'employés municipaux aux activités gérées par la société. Bien que ces employés ne fassent pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, leur rémunération est prévue au budget des dépenses de la Ville.

Le PTI renferme un éventail de projets que la Ville de Montréal compte réaliser au cours des trois prochaines années. Pour mener à bien cet exercice et développer l'expertise interne, l'ajout de personnel est requis. Le tableau suivant présente en détail les coûts reliés à la rémunération qui sont affectés directement aux dépenses d'immobilisations.

Tableau 86
Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement –
Postes capitalisés
(en milliers de dollars)

	STRUCTURES AUTORISÉES (A-P.)	COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR			TOTAL DE LA RÉMUNÉRATION GLOBALE
		RÉMUNÉRATION	CHARGES SOCIALES	AVANTAGES SOCIAUX	
Main-d'œuvre capitalisée					
Cadres de gestion	48,7	5 983,6	603,8	1 241,7	7 829,1
Cadres conseil	10,0	922,9	94,6	189,5	1 207,0
	58,7	6 906,5	698,4	1 431,2	9 036,1
Contremaîtres	1,7	140,9	16,0	27,7	184,6
Juges	0,0	0,0	0,0	0,0	-
Professionnels	421,3	37 836,9	4 104,8	7 692,8	49 634,5
Cols blancs	359,5	22 880,0	3 001,9	4 391,2	30 273,1
Cols bleus	10,8	616,2	78,1	118,5	812,8
TOTAL	852,0	68 380,5	7 899,2	13 661,4	89 941,1
Sources de financement					
Paiement au comptant					20 958,5
Stratégie de paiement au comptant (affectations)					2 460,9
Emprunts					
remboursés par les activités commerciales					5 983,7
à la charge des contribuables					60 538,0
TOTAL					89 941,1

LA VARIATION DE L'EFFECTIF

La structure autorisée au budget s'élève à 22 015,9 années-personnes, ce qui représente une diminution de 409,5 a-p., en cohérence avec le PQMO.

Outre cette diminution nette d'effectifs observable dans la très grande majorité des unités d'affaires, des ressources supplémentaires sont néanmoins affectées au fonctionnement de nouveaux équipements et à l'amélioration des services aux citoyens, telles que :

- 12 a-p. au Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour la mise en place d'une équipe affectée au stationnement intelligent et au Centre de gestion de mobilité urbaine;
- 14 a-p. au Service des affaires juridiques pour la mise en place du projet pilote des procureurs;
- 10 a-p. au Service de l'évaluation foncière pour accélérer le traitement des dossiers et poursuivre les inspections en lien avec les nouvelles constructions et les chantiers d'envergure;
- 10 a-p. au Service de la technologie de l'information pour la création de la section Centre d'expertise en radiocommunication;
- 6 a-p. au Service de sécurité incendie pour le plan de développement du Centre de sécurité civile;
- 5 a-p. au Service de la performance organisationnelle, notamment pour la mise en place de différents chantiers.

Tableau 87
Effectif réparti selon la structure organisationnelle
(en années-personnes)

UNITÉS D'AFFAIRES	COMPARATIF 2014			BUDGET 2015			VARIATION A-P. 2015-2014		
	FONCTION- NEMENT	PTI	TOTAL	FONCTION- NEMENT	PTI	TOTAL	FONCTION- NEMENT	PTI	TOTAL
Ahuntsic-Cartierville	417,9	-	417,9	405,4	-	405,4	(12,5)	-	(12,5)
Anjou ¹	205,4	-	205,4	209,4	-	209,4	4,0	-	4,0
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	462,7	-	462,7	460,7	2,0	462,7	(2,0)	2,0	-
Lachine	252,0	-	252,0	250,0	-	250,0	(2,0)	-	(2,0)
LaSalle	296,6	-	296,6	290,3	-	290,3	(6,3)	-	(6,3)
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève ¹	92,1	-	92,1	91,5	2,5	94,0	(0,6)	2,5	1,9
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	517,0	2,0	519,0	505,6	3,0	508,6	(11,4)	1,0	(10,4)
Montréal-Nord	336,6	-	336,6	331,6	-	331,6	(5,0)	-	(5,0)
Outremont	145,5	-	145,5	129,5	-	129,5	(16,0)	-	(16,0)
Pierrefonds-Roxboro	258,1	-	258,1	256,3	2,0	258,3	(1,8)	2,0	0,2
Plateau-Mont-Royal	450,1	-	450,1	442,0	1,0	443,0	(8,1)	1,0	(7,1)
Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles	412,3	7,0	419,3	406,8	7,0	413,8	(5,5)	-	(5,5)
Rosemont-La Petite-Patrie	611,8	3,0	614,8	607,9	2,0	609,9	(3,9)	(1,0)	(4,9)
Saint-Laurent	595,9	13,4	609,3	581,7	3,0	584,7	(14,2)	(10,4)	(24,6)
Saint-Léonard	262,5	-	262,5	248,5	-	248,5	(14,0)	-	(14,0)
Sud-Ouest	407,9	1,0	408,9	395,9	2,7	398,6	(12,0)	1,7	(10,3)
Verdun ¹	299,2	-	299,2	313,7	-	313,7	14,5	-	14,5
Ville-Marie	545,3	-	545,3	522,8	-	522,8	(22,5)	-	(22,5)
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	430,6	1,0	431,6	422,6	1,0	423,6	(8,0)	-	(8,0)
TOTAL - ARRONDISSEMENTS	6 999,5	27,4	7 026,9	6 872,2	26,2	6 898,4	(127,3)	(1,2)	(128,5)
Direction générale	93,5	0,6	94,1	82,3	-	82,3	(11,2)	(0,6)	(11,8)
Affaires juridiques	451,6	-	451,6	478,6	-	478,6	27,0	-	27,0
Approvisionnement	251,7	1,0	252,7	232,0	1,0	233,0	(19,7)	0,1	(19,7)
Bureau de l'inspecteur général	-	-	-	27,0	-	27,0	27,0	-	27,0
Commission de la fonction publique	6,0	-	6,0	6,0	-	6,0	-	-	-
Commission des services électriques	68,8	62,2	131,0	68,7	63,2	131,9	(0,1)	1,0	0,9
Communications	105,1	-	105,1	99,0	-	99,0	(6,1)	-	(6,1)
Concertation des arrondissements	44,6	1,0	45,6	44,5	5,6	50,1	(0,1)	4,7	4,6
Culture	163,3	20,5	183,8	158,0	12,8	170,8	(5,3)	(7,7)	(13,0)
Développement économique	26,7	-	26,7	24,5	-	24,5	(2,2)	-	(2,2)
Diversité sociale et sports	145,4	10,8	156,2	146,9	7,0	153,9	1,5	(3,8)	(2,3)
Eau	812,0	126,6	938,6	780,6	116,3	896,9	(31,4)	(10,3)	(41,7)
Environnement	240,0	21,3	261,3	241,6	22,2	263,8	1,6	0,9	2,5
Espace pour la vie	434,0	4,8	438,8	434,6	6,0	440,6	0,6	1,3	1,9
Évaluation foncière	174,2	2,9	177,1	182,2	8,0	190,2	8,0	5,2	13,2
Finances	514,3	11,4	525,7	489,0	10,0	499,0	(25,3)	(1,4)	(26,7)
Gestion et planification immobilière	515,0	47,5	562,5	511,7	45,5	557,2	(3,3)	(2,0)	(5,3)
Grands parcs, verdissement et mont Royal	108,4	70,3	178,7	113,9	61,1	175,0	5,5	(9,2)	(3,7)
Greffe	209,4	-	209,4	206,5	-	206,5	(2,9)	-	(2,9)
Infrastructures, voirie et transports	197,7	287,5	485,2	207,3	272,0	479,3	9,6	(15,5)	(5,9)
Matériel roulant et ateliers	351,5	-	351,5	331,5	-	331,5	(20,0)	-	(20,0)
Mise en valeur du territoire	157,5	15,1	172,6	154,4	12,8	167,2	(3,1)	(2,3)	(5,3)
Performance organisationnelle	9,0	-	9,0	14,0	-	14,0	5,0	-	5,0
Police	5 675,0	15,0	5 690,0	5 580,2	16,7	5 596,9	(94,8)	1,7	(93,1)
Ressources humaines	408,3	9,6	417,9	385,5	12,0	397,5	(22,8)	2,5	(20,4)
Secrétariat de liaison	5,0	-	5,0	5,0	-	5,0	-	-	-
Sécurité incendie	2 847,4	-	2 847,4	2 806,9	1,6	2 808,5	(40,5)	1,6	(38,9)
Technologies de l'information	461,7	179,6	641,3	445,3	152,0	597,3	(16,4)	(27,6)	(44,0)
Vérificateur général	34,0	-	34,0	34,0	-	34,0	-	-	-
TOTAL - SERVICES CENTRAUX	14 511,1	887,5	15 398,6	14 291,7	825,8	15 117,5	(219,4)	(61,7)	(281,1)
TOTAL	21 510,6	914,9	22 425,5	21 163,9	852,0	22 015,9	(346,7)	(62,9)	(409,6)

¹ À la suite de leur intégration au système budgétaire automatisé (SBA) de la Ville, des ajustements techniques ont été faits au budget de 2015 afin de régulariser les années-personnes des arrondissements d'Anjou (5,4 a-p.), de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève (3,4 a-p.) et de Verdun (18,6 a-p.).

Annexes

STATISTIQUES ÉCONOMIQUES SUR L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Tableau 88
Statistiques économiques sur l'agglomération de Montréal

	2012	2013	VARIATION (%) 2012-2013	TENDANCE 2014*
ÉCONOMIE				
Produit intérieur brut au prix de base (en M\$ de 2002)	115 740	117 532	1,5	↗
Produit intérieur brut par habitant (en \$)	59 651	59 966	0,5	↗
MARCHÉ DU TRAVAIL				
Emplois (en milliers)	941 900	967 700	2,7	↘
Population active (en milliers)	1 049 400	1 071 800	2,1	↘
Taux d'emploi (en %)	57,7	58,8	1,1 point de %	↘
Taux d'activité (en %)	64,3	65,1	0,8 point de %	↘
Taux de chômage (en %)	10,2	9,7	- 0,5 point de %	↗
Salaire hebdomadaire médian (\$)	684,60	692,40	1,1	↗
IMMOBILISATIONS				
Investissements en immobilisations (en M\$)	15 225	17 310	13,7	↘
Valeur des permis de construction – secteur non résidentiel (en M\$)	1 697	2 201	29,7	↗
Nombre de permis de construction – secteur non résidentiel	3 360	3 553	5,7	↗
Taux d'inoccupation des espaces industriels du secteur centre (en %)	5,7	3,8	- 1,9 point de %	↗
Taux d'inoccupation des locaux pour bureaux au centre-ville (en %)	6,9	8,2	1,3 point de %	↗
LOGEMENT				
Nombre d'unités de logement mis en chantier	7 448	5 594	(24,9)	↗
Valeur des permis de construction - secteur résidentiel (en M\$)	1 715	1 829	6,6	↗
Nombre de permis de construction - secteur résidentiel	13 944	14 161	1,6	↗
Ventes de résidences - marché de la revente (en nombre)	15 587	14 042	(9,9)	↘
Prix de vente médian d'une copropriété (en \$)	267 500	265 000	(0,9)	↘
Taux d'inoccupation des logements (en %)	2,8	2,9	0,1 point de %	n.d.
Loyer mensuel moyen, appartement de 2 chambres à coucher (en \$)	724	746	3,0	n.d.
Immobilisations dans le secteur du logement (en M\$)	3 737	4 183	11,9	↘
DÉMOGRAPHIE				
Population (en nombre de personnes)	1 940 289	1 959 987	1,0	n.d.
Accroissement naturel (en nombre de personnes)	8 475	8 719	--	n.d.
Solde migratoire (en nombre de personnes)	8 669	11 206	--	n.d.
Immigration internationale (en nombre de nouveaux immigrants)	36 387	37 500	3,1	n.d.
TRANSPORT ET TOURISME				
Trafic de marchandises au port de Montréal (en millions de tonnes)	28,42	28,16	(0,9)	↗
Achalandage des autobus et du métro (en millions de passagers)	412,6	416,5	0,9	↗
Kilomètres parcourus en autobus (en millions)	90,1	89,6	(0,6)	↘
Kilomètres parcourus en métro (en millions)	78,2	78,0	(0,3)	↗
Véhicules automobiles en circulation (en nombre)	904 203	916 665	1,4	↗
Touristes (en milliers)	8 320 000	8 430 000	1,3	↗
Dépenses des touristes pour un séjour de 24 heures ou plus (en M\$)	2 400	2 510	4,6	↗
Taux d'occupation des hôtels (en %)	66,1	68,3	2,2 points de %	↗

* La tendance est évaluée sur la base des statistiques disponibles en octobre 2014.

LA STRUCTURE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION BUDGÉTAIRE ET LES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES RELATIVES AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Aux fins de l'établissement du budget, la Ville de Montréal applique les principes comptables généralement reconnus (PCGR) contenus dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). Les données financières sont présentées par catégories pour les revenus et par fonctions et activités pour les charges :

- au budget du conseil municipal, pour les activités de compétences locales;
- au budget du conseil d'agglomération, pour les activités de compétences d'agglomération.

Les données financières sont également présentées par unités d'affaires selon la structure organisationnelle de la Ville.

En parallèle, l'administration municipale a choisi d'utiliser des fonds d'entreprises municipales et des fonds de services internes pour contrôler certaines de ses activités. Ces fonds servent à regrouper sous une même entité comptable les revenus et les dépenses associés à des activités de nature commerciale ou certains services fournis par des unités administratives à d'autres unités au sein de la Ville, notamment pour l'occupation de bâtiments et pour l'utilisation de matériel roulant. Ces fonds ne sont pas présentés distinctement dans le présent document afin d'alléger la présentation du budget. Les transactions liées à ces fonds sont toutefois éliminées à titre de transactions interentités afin de présenter fidèlement le niveau des revenus et des charges de la Ville à des fins fiscales.

Par ailleurs, un état des revenus et des charges liés aux opérations du Fonds de l'eau est présenté dans une annexe distincte du présent document budgétaire.

La structure de présentation des revenus et des charges

Les revenus sont présentés sous cinq catégories :

- les **taxes** groupent l'ensemble des revenus de la taxation, de la tarification de l'eau et des matières résiduelles ainsi que de l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV);
- les **paiements tenant lieu de taxes** groupent les revenus prélevés auprès des propriétaires d'immeubles non imposables qui sont assujettis à des compensations tenant lieu de taxes. La *Loi sur la fiscalité municipale* détermine ces immeubles et précise les diverses compensations qui leur sont applicables;
- les **quotes-parts** groupent les sommes versées par les municipalités membres pour le financement des activités relevant du conseil d'agglomération de Montréal;
- les **services rendus et autres revenus** groupent les revenus des services fournis aux organismes municipaux et à des tierces parties ainsi que les autres types de revenus;
- les **transferts** groupent l'ensemble des subventions des gouvernements, des autres organismes publics et des entreprises privées.

Les charges sont présentées par fonctions et par activités :

- la fonction **administration générale** comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipales. Les charges sont notamment liées au fonctionnement des conseils municipal, d'agglomération et des 19 arrondissements, à l'application de la loi ainsi qu'à la gestion financière, administrative et du personnel;
- la fonction **sécurité publique** inclut les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les charges relatives à la surveillance, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile;
- la fonction **transport** contient l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers destinés au transport des personnes et des marchandises ainsi qu'au transport collectif;
- la fonction **hygiène du milieu** englobe la planification, l'organisation et l'entretien des infrastructures de production et de distribution d'eau potable, et des réseaux d'égout et de traitement des eaux usées, ainsi que la gestion des déchets et la protection de l'environnement;
- la fonction **santé et bien-être** renferme l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes, notamment en matière de logement social et abordable;
- la fonction **aménagement, urbanisme et développement** regroupe l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement ou du plan d'urbanisme, ainsi qu'au financement des programmes de développement économique et touristique;
- la fonction **loisirs et culture** intègre l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes liés aux loisirs et à la culture favorisant la qualité de vie des citoyens et l'intégration des communautés culturelles;
- la fonction **frais de financement** englobe les frais d'intérêts et autres liés aux emprunts.

ÉNONCÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES RELATIVES À LA CONFECTION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le budget de la Ville est comparable à la base comptable, à l'exception de certains éléments énoncés à la fin de la présente section. Celle-ci comprend, tout en s'y appuyant, les conventions comptables suivantes :

Méthode de comptabilité

La comptabilisation des transactions aux livres de la Ville s'effectue selon la méthode de la comptabilité d'exercice. En vertu de cette méthode, les revenus et les dépenses sont constatés au cours de l'exercice où ont lieu les faits et les transactions.

Revenus de transferts

Les revenus de transferts (subventions) sont constatés à l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales lors de l'enregistrement des charges et des coûts d'immobilisations auxquels ils se rapportent, dans la mesure où la Ville a répondu aux critères d'admissibilité.

Immobilisations et amortissement

Les acquisitions d'immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Charges et obligations au titre des avantages sociaux futurs

Pour les régimes à prestations déterminées et les autres régimes d'avantages sociaux futurs, la charge de retraite est constituée principalement du coût des avantages accumulés au régime pour les services rendus par les employés actifs, de l'amortissement des gains et des pertes actuariels sur la durée de service moyenne restante des employés actifs et de la dépense d'intérêts au titre des avantages de retraite.

Pour les régimes à cotisations déterminées, la charge de retraite correspond aux cotisations dues par la Ville relativement aux services rendus par les employés.

Frais de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides

La Ville assumera, pour une période estimée à 20 ans, les frais de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides qu'elle a exploitées au cours des années antérieures. Pour faire face à ses obligations, la Ville a constitué au fil des ans une provision destinée à financer les frais de fermeture et d'après-fermeture; ceux-ci correspondent à la valeur actualisée des charges liées au recouvrement final du site ainsi qu'au contrôle et à l'entretien des systèmes de captage et de traitement des biogaz et des produits de lixiviation.

Depuis 2009, soit à la suite de la cessation des activités d'enfouissement au principal site de décharges contrôlées de la Ville de Montréal, décrétée au 31 décembre 2008, les charges liées aux opérations de fermeture et de post-fermeture de ce site sont entièrement financées par cette provision.

Remboursement de la dette à long terme

Ce poste, présenté sous la rubrique « Financement », représente les remboursements d'emprunts et les versements aux fonds d'amortissement relatifs aux emprunts contractés pour les acquisitions d'immobilisations.

Remboursement de capital

Ce poste, présenté sous la rubrique « Affectations », représente le remboursement de la dette contractée pour le financement à long terme des activités de fonctionnement.

Montants à pourvoir dans le futur

Le montant à pourvoir dans le futur correspond au solde net des charges constatées à l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales qui feront l'objet de revenus futurs. À l'exception du solde lié à l'obligation initiale au 1^{er} janvier 2007 relative aux avantages complémentaires de retraite et aux autres avantages sociaux futurs postérieurs à l'emploi, ce montant sera viré par affectation à l'excédent des activités de fonctionnement non affecté sur des périodes estimatives s'échelonnant jusqu'en 2045. Le montant à pourvoir résulte des éléments suivants :

- l'application des mesures transitoires reliées à des modifications de conventions comptables survenues en l'an 2000 (amortissement sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2020);
- l'application de mesures d'allègement liées aux avantages sociaux futurs (amortissement sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2025);
- le financement à long terme de certaines charges reliées essentiellement au refinancement, effectué en 2003 et 2005, d'actes notariés concernant certains régimes de retraite (amortissement sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2045);
- le financement à long terme de certaines charges liées à des activités de fonctionnement.

Conversion des devises

Les revenus et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens au cours en vigueur à la date des transactions. L'actif et le passif monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière et le gain ou la perte de change est imputé immédiatement s'il s'agit d'éléments monétaires à court terme. Les remboursements d'emprunts et les versements aux fonds d'amortissement relatifs à des emprunts libellés en devises qui ne font pas l'objet d'une couverture contre les risques de change sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Pour ces emprunts, les gains ou les pertes résultant de l'écart entre le taux de conversion original et le taux de conversion à la date du remboursement ou du versement sont imputés à l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales.

Le gain ou la perte de change rattaché à un élément monétaire à long terme libellé en devises, mais ne faisant pas l'objet d'une couverture contre les risques de change, est constaté à l'état de la situation financière à titre d'élément reporté et imputé à l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales, selon la méthode de l'amortissement linéaire calculé sur la durée restante des emprunts.

Élimination des transactions internes et interentités

Les revenus et les dépenses qui résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires de la Ville sont éliminés afin de présenter fidèlement le niveau des revenus et des charges au budget global de la Ville.

Instruments financiers dérivés

La Ville utilise des instruments financiers dérivés tels que des conventions d'échanges de devises ou de taux d'intérêt, dans le but de réduire les risques de change et de taux d'intérêt auxquels l'expose sa dette à long terme. Elle n'utilise pas d'instrument financier dérivé à des fins de transaction ou de spéculation.

Les gains ou les pertes reliés aux contrats de swap de devises liés aux emprunts libellés en devises étrangères sont constatés dans la même période que les gains et les pertes de change rattachés à la dette correspondante et sont portés en réduction de ces derniers.

Les échanges d'intérêts découlant des contrats de swap de taux d'intérêt sont comptabilisés à titre d'ajustements des frais de financement de l'année.

Différence entre la base budgétaire et la base comptable des états financiers

La base budgétaire diffère légèrement de celle des états financiers relativement aux éléments suivants :

- la majeure partie du coût relatif aux cotisations de l'employeur est budgétisée sur la base d'un taux moyen par accréditation syndicale, alors que pour certains types de cotisations (Régime des rentes du Québec ou assurance-emploi), la charge est comptabilisée au coût réel;
- les impacts financiers des dossiers susceptibles de toucher plusieurs unités d'affaires (services centraux ou arrondissements), notamment ceux liés au renouvellement de conventions collectives ou à l'implantation de projets d'économies, peuvent être budgétisés dans un poste budgétaire au chapitre corporatif, alors que le coût réel de ces impacts sera imputé directement aux diverses unités d'affaires.

LE PARTAGE DES COMPÉTENCES ET LA CONFECTION DU BUDGET

Tel que le prescrivent la *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités* ainsi que la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* et ses modifications, les pouvoirs d'administrer la Ville de Montréal sont partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales. La Ville de Montréal, en sa qualité de ville centrale, continue à fournir des services et à gérer des équipements communs pour l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, à la fois sur son territoire et sur celui des 15 villes reconstituées.

La prestation des services communs est assurée par les employés de la Ville de Montréal. Depuis 2009, les 16 villes liées du territoire de l'île de Montréal financent au moyen de quotes-parts l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération. Ce mode de financement des compétences d'agglomération a été introduit par les modifications législatives contenues dans la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (projet de loi 22), adoptée en juin 2008.

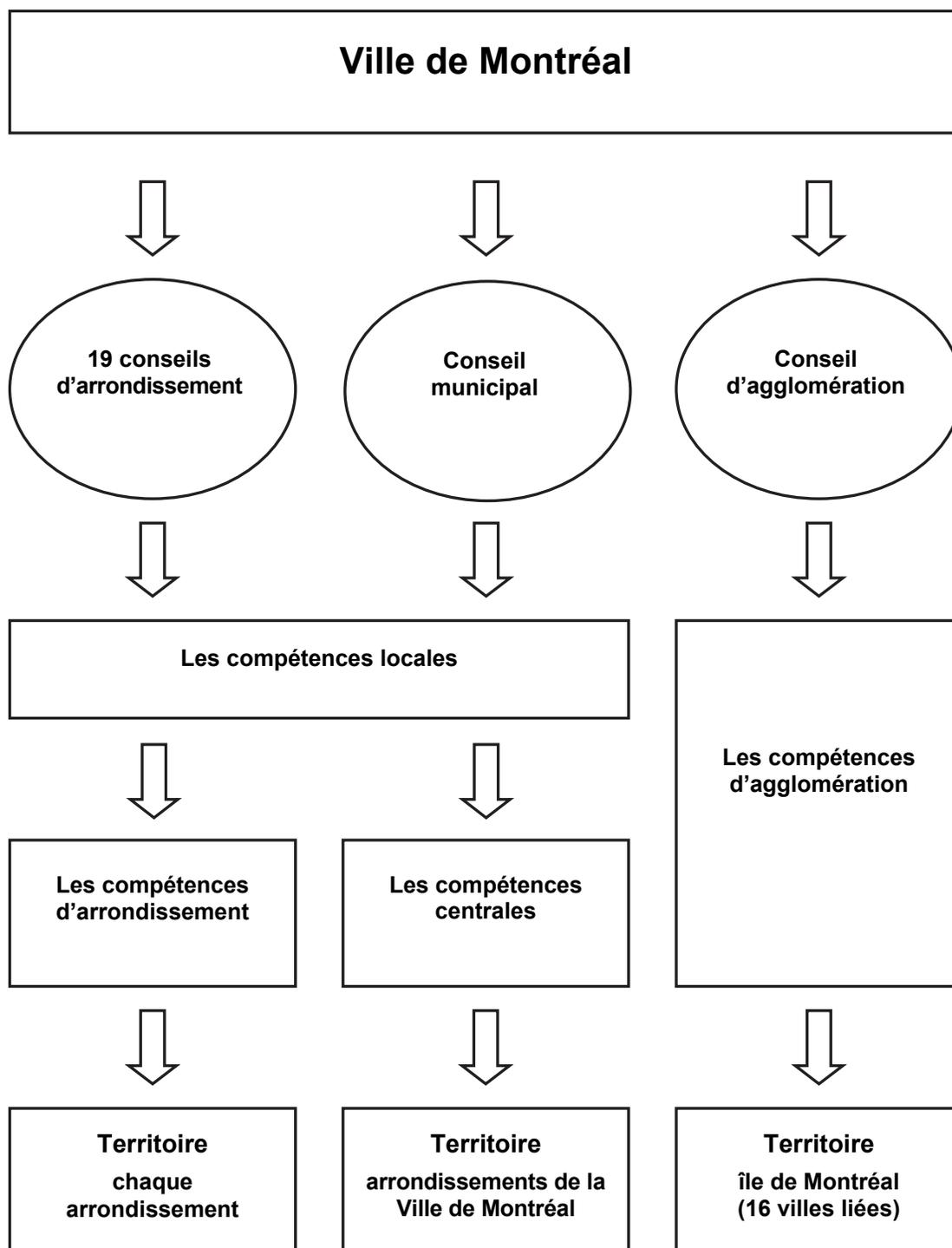
Cette loi apporte également des modifications aux éléments relevant de la compétence du conseil d'agglomération. Ainsi, les activités relatives à la voirie artérielle sont désormais de compétence locale, à l'exception de la détermination de normes de gestion et d'harmonisation, de la planification générale du réseau et de certains travaux qui demeurent de compétence d'agglomération.

Aussi, la liste initiale des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif prévue à l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (n° 1229-2005 et modifications) a été diminuée de plusieurs éléments, notamment plusieurs grands parcs, équipements culturels, fêtes et festivals. L'annexe 4 énumère les éléments de cette liste qui relèvent toujours de l'agglomération.

Les instances politiques et leurs champs de compétences

La figure ci-dessous illustre le partage des compétences à la Ville de Montréal, les instances politiques qui en sont responsables ainsi que leurs territoires d'application.

Figure 2
Partage des compétences – Instances politiques et territoires d'application



Le conseil d'agglomération de Montréal

Les compétences d'agglomération, soit les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, sont exercées au sein du conseil d'agglomération. Cette instance politique et décisionnelle de la Ville de Montréal détient, à l'égard des services communs, le pouvoir d'adopter tout règlement, d'autoriser toute charge et d'imposer toute quote-part sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal.

La structure du conseil d'agglomération se veut légère et démocratique. Le maire de Montréal choisit les représentants qui l'accompagnent au conseil d'agglomération, lesquels tiennent leurs mandats du conseil municipal; celui-ci détermine les orientations que prennent les élus au conseil d'agglomération. Il en est de même pour les maires des villes reconstituées, qui sont liés aux orientations de leur conseil municipal respectif. Au total, le conseil d'agglomération est composé de 31 élus, soit :

- le maire de Montréal, qui en est le président;
- 15 élus du conseil municipal de Montréal, désignés par le maire;
- 14 maires des villes reconstituées, dont un nommé vice-président (il n'y a qu'un représentant pour L'Île-Dorval et Dorval);
- un représentant supplémentaire pour Dollard-Des Ormeaux (en raison de la taille de sa population), désigné par le maire de cette municipalité.

Au sein de ce conseil, les 16 villes liées possèdent une représentation proportionnelle à leur poids démographique, soit environ 87 % pour la Ville de Montréal et 13 % pour les 15 municipalités reconstituées.

Le tableau à la page suivante résume les compétences relevant du conseil d'agglomération.

Le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Par ailleurs, les compétences locales de la Ville, conformément aux différents domaines d'activité énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal*, sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal assume ses responsabilités à l'égard des compétences locales sur le territoire de Montréal, qui compte 19 arrondissements. Les conseils d'arrondissement assurent, quant à eux, la prestation des services locaux sur leur territoire respectif.

Le conseil municipal est composé du maire de Montréal qui est, d'office, maire de l'arrondissement de Ville-Marie, et des 64 conseillères et conseillers municipaux, dont 18 sont des maires d'arrondissement. Un conseil d'arrondissement compte un minimum de cinq membres, soit le maire d'arrondissement, le ou les conseillères et conseillers municipaux et, selon le cas, les conseillères et conseillers d'arrondissement représentant cet arrondissement. Au total, les 19 arrondissements comprennent 46 conseillères et conseillers qui siègent également au conseil municipal et 38 conseillères et conseillers d'arrondissement.

Tableau 89

Résumé des compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit des conseils municipal et d'arrondissement

Compétences d'agglomération	Compétences locales
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'évaluation foncière ▪ Les services de police et de sécurité incendie et civile ▪ Les services de premiers répondants, à l'exception de ceux de la Ville de Côte-Saint-Luc ▪ Le centre d'urgence 9-1-1 ▪ La mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie et en sécurité civile ▪ La cour municipale ▪ Le logement social ▪ L'aide destinée aux sans-abri ▪ La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci ▪ L'élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément de leur gestion, si elles sont dangereuses ▪ L'élaboration et l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles ▪ La gestion des cours d'eau municipaux ▪ Les équipements et les infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales ▪ Le transport collectif des personnes ▪ La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées ▪ La promotion économique, y compris à des fins touristiques, hors du territoire d'une municipalité liée ▪ L'accueil touristique ▪ Les parcs industriels ▪ Le Conseil des arts de Montréal ▪ Les équipements, les infrastructures et les activités d'intérêt collectif nommés à l'annexe du <i>Décret concernant l'agglomération de Montréal</i> (n° 1229-2005 et modifications) ▪ La contribution au financement du déficit de l'Espace pour la vie ▪ Toute autre compétence anciennement accordée à la communauté urbaine, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'urbanisme ▪ La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité ▪ L'habitation ▪ La prévention en sécurité incendie et sécurité civile ▪ La collecte et le transport des matières résiduelles ▪ La gestion des rues locales et artérielles ▪ Les conduites qui, au sein des réseaux d'aqueduc et d'égout, sont de nature locale ▪ Les équipements locaux de sport ou de loisir ▪ Les bibliothèques locales ▪ Les parcs locaux ▪ Le développement économique local, communautaire, culturel et social ▪ Le patrimoine ▪ La Commission des services électriques ▪ Les sociétés de développement commercial ▪ Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020 ▪ L'organisation des élections

La confection du budget

Conformément à sa structure organisationnelle, la Ville de Montréal a produit un budget global intégré pour 2015. Le budget global est présenté de deux façons : par activités financières selon la structure organisationnelle de la Ville de Montréal (services centraux et arrondissements), conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), et selon les dépenses par objets.

Les pouvoirs d'administrer la Ville étant partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales, conformément au modèle actuel de gouvernance, la Ville de Montréal a aussi pris soin de confectionner le budget sur la base des compétences d'agglomération et des compétences locales – le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal – et de présenter ces deux budgets par activités financières.

Le cadre juridique

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* établit des obligations concrètes pour la municipalité centrale en ce qui concerne les dépenses que celle-ci réalise dans l'exercice des compétences d'agglomération.

Entre autres, la loi prévoit que :

- les dépenses que la municipalité centrale fait dans l'exercice des compétences d'agglomération sont traitées distinctement de celles qu'elle fait dans l'exercice des compétences locales;
- les dépenses faites par la municipalité centrale à la fois dans l'exercice des compétences d'agglomération et dans celui des compétences locales constituent des dépenses mixtes;
- le conseil d'agglomération établit, par règlement, les critères permettant de déterminer quelle partie d'une dépense mixte constitue une dépense faite dans l'exercice des compétences d'agglomération;
- les revenus suivent le même cheminement que les charges. Ainsi, les revenus de la municipalité centrale qui sont produits par l'exercice d'une compétence d'agglomération doivent être affectés au financement des dépenses effectuées aux fins de cette compétence.

Une approche souple, efficace et efficiente

En sa qualité de municipalité centrale, la Ville de Montréal s'acquitte de ses responsabilités liées à l'exercice des compétences d'agglomération, tout en fournissant à ses citoyens des services relevant de ses compétences locales. Tous ces services, qu'ils soient associés à l'exercice des compétences d'agglomération ou à l'exercice des compétences locales, sont assurés par les employés de la Ville de Montréal¹.

Dans ce contexte, toutes les charges réalisées par la Ville de Montréal nécessitent d'être analysées et réparties entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal. Cette répartition s'effectue conformément aux compétences déterminées par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Les dépenses mixtes, c'est-à-dire celles qui relèvent à la fois du conseil d'agglomération et du conseil municipal, sont réparties en fonction de différents critères prédéterminés qui imposent à la fois l'équité, l'efficacité et l'efficience.

¹ Certains services offerts par la Ville de Montréal peuvent être réalisés, par contrat, à l'externe. Ils demeurent gérés par les employés de la Ville et sont considérés au même titre. Par ailleurs, certains services liés à l'exercice des compétences d'agglomération peuvent également être délégués aux municipalités liées par le conseil d'agglomération.

Il n'y a donc pas deux fonctions publiques distinctes à l'intérieur de la Ville de Montréal, mais une seule. Conforme à la loi, cette approche se veut souple, efficace et surtout efficiente; elle permet à la Ville de Montréal de continuer à fournir, à l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, les services communs – ceux qui relèvent du conseil d'agglomération – de la même façon qu'auparavant et au moindre coût.

La répartition du budget global : une analyse précise et détaillée

Le budget global de la Ville de Montréal est donc partagé entre le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération. Ce partage repose sur les éléments suivants :

- le partage des compétences selon la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*;
- la répartition des dépenses mixtes.

Le partage selon les compétences

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, complétée par le *Décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal* (1229-2005, 8 décembre 2005) tel qu'il a été modifié, précise l'ensemble des compétences qui composent le budget du conseil d'agglomération (voir le tableau 89 et l'annexe 4).

Il est à noter que les dépenses administratives relatives à l'exercice des compétences d'agglomération sont également imputables au budget du conseil d'agglomération.

Au sein de la Ville de Montréal, les compétences d'agglomération – les services communs – sont assumées par différentes unités d'affaires, selon la structure organisationnelle de la Ville. Or, ces mêmes unités d'affaires fournissent également aux citoyens de Montréal les services relevant des compétences locales de la Ville. En fait, la plupart des unités d'affaires de la Ville de Montréal fournissent, à la fois, des services liés à l'exercice des compétences d'agglomération et des services liés à l'exercice des compétences locales.

Tous les services fournis par les unités d'affaires de la Ville sont analysés, afin de déterminer s'il s'agit d'une dépense attribuable à l'exercice d'une compétence locale ou d'une compétence d'agglomération, et, selon le cas, cette dépense sera associée au budget du conseil municipal ou au budget du conseil d'agglomération. Cette analyse peut, par ailleurs, déterminer qu'il s'agit d'une dépense mixte. En ce qui a trait aux dépenses mixtes, une deuxième analyse s'impose pour établir leur répartition.

La répartition des dépenses mixtes

Certaines dépenses réalisées par les différentes unités d'affaires de la Ville relèvent à la fois du budget du conseil d'agglomération et du budget du conseil municipal. Ces dépenses mixtes sont réparties entre les deux budgets et sont regroupées en deux catégories distinctes :

- les dépenses liées aux services à la population (exemple : les activités du Service de la mise en valeur du territoire);
- les dépenses liées aux activités d'administration générale (exemple : les activités du Service des finances).

La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population

La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population est déterminée par les unités d'affaires offrant ces services, en fonction d'un ou de plusieurs des critères établis au Règlement sur les dépenses mixtes qui est adopté par le conseil d'agglomération, soit :

- les données quantitatives factuelles;
- l'évaluation quantitative des ressources humaines qui y sont consacrées;
- l'évaluation quantitative des ressources financières qui y sont consacrées.

Une fois analysées et réparties les dépenses mixtes liées aux services à la population, abstraction faite de celles liées aux activités d'administration générale, il en résulte :

- des dépenses d'agglomération spécifiquement déterminées;
- des dépenses locales spécifiquement déterminées.

La répartition des dépenses mixtes liées aux activités d'administration générale

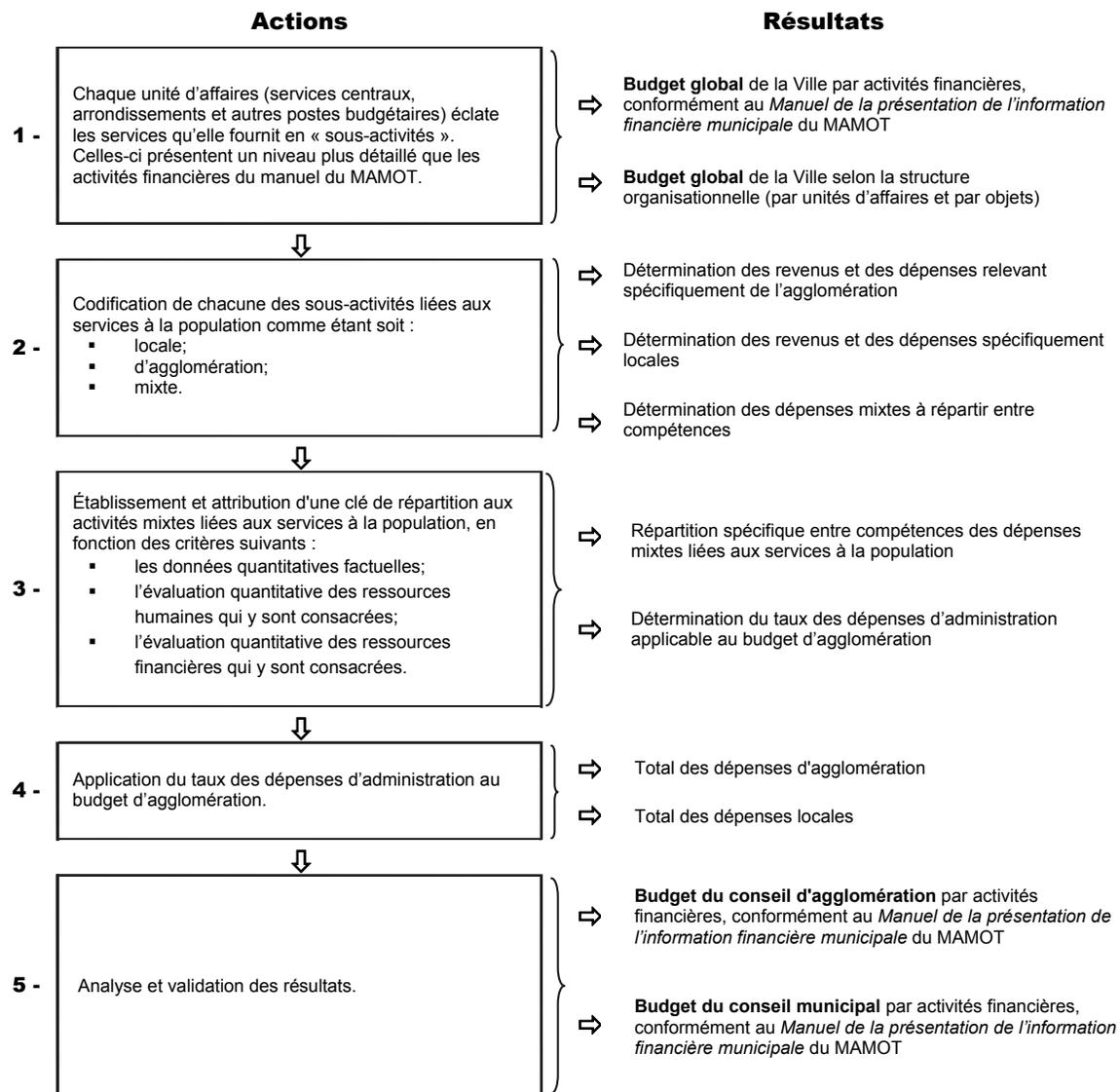
En vertu du Règlement sur les dépenses mixtes, les dépenses mixtes de la catégorie « Administration générale » sont réparties au budget du conseil d'agglomération au moyen d'un taux. Pour 2015, ce taux des dépenses d'administration s'établit à 8,43 %, en fonction de la méthodologie définie dans ce règlement. Ce pourcentage s'applique au budget des dépenses d'agglomération desquelles ont été retranchées, à des fins de calcul, les dépenses mixtes d'administration générale qui sont sous la responsabilité de l'agglomération, les dépenses liées au service de la dette, les dépenses de contribution ainsi que les dépenses contingentes. Ce taux est fixe pour l'exercice 2015, mais sera révisé à l'exercice suivant.

Conséquemment, les unités d'affaires touchées par cette mesure (Affaires juridiques, Approvisionnement, Inspecteur général, Commission de la fonction publique, Communications, Direction générale, Finances, Greffe, Matériel roulant et ateliers, Performance organisationnelle, Ressources humaines, Technologies de l'information, Vérificateur général) n'ont pas à prévoir de répartition budgétaire à l'agglomération de leurs dépenses de budget de fonctionnement, à l'exception de celles qui sont liées à des compétences d'agglomération (exemple : les dépenses de la Direction des poursuites pénales et criminelles du Service des affaires juridiques) et de celles qui sont réparties spécifiquement.

Un processus par étapes

Le schéma qui suit résume et intègre l'ensemble des étapes qui sous-tendent la confection du budget de la Ville ainsi que les répartitions des dépenses nécessaires entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

ÉTAPES DE LA CONFECTION DU BUDGET ET RÉPARTITION DES REVENUS ET DÉPENSES



LES ÉQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS D'INTÉRÊT COLLECTIF

Annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal

(Décret numéro 1229-2005 et modifications)

Équipements et infrastructures

- Parc du Mont-Royal
- Parc Jean-Drapeau
- Parc du complexe environnemental de Saint-Michel
- Les écoterritoires suivants : la forêt de Senneville, le corridor écoforestier de la rivière à l'Orme, le corridor écoforestier de l'Île Bizard, les rapides du Cheval Blanc, la coulée verte du ruisseau Bertrand, les sommets et les flancs du mont Royal, la coulée verte du ruisseau De Montigny, la trame verte de l'Est, les rapides de Lachine et la falaise Saint-Jacques.

Activités et objets d'activités

- Culture Montréal
- Cité des Arts du cirque
- Tour de l'Île
- Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale
- Mise en œuvre de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications et la Bibliothèque nationale du Québec
- Réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal tel que l'établit le Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération, le 18 juin 2008 (CG08 0362)
- Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte contre la pauvreté
- Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur les biens culturels
- Contributions municipales aux programmes gouvernementaux ou à ceux de la Communauté métropolitaine de Montréal qui visent l'amélioration de la protection et des conditions d'utilisation des rives des cours d'eau entourant l'agglomération de Montréal ou la création de parcs riverains dans l'agglomération
- Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité comme suit (les orientations sont approximatives) : à partir du point de rencontre de la rue Amherst avec la rue Cherrier; de là, allant vers le sud-est et suivant la rue Amherst et son prolongement jusqu'au fleuve Saint-Laurent; de là, allant vers le sud et suivant la rive du fleuve Saint-Laurent jusqu'au point de rencontre avec l'autoroute 15-20, soit le pont Champlain; de là, allant vers l'ouest et suivant l'autoroute 15-20 jusqu'au point de rencontre avec l'emprise ferroviaire; de là, allant vers le nord-est et suivant l'emprise ferroviaire ainsi que le bâtiment longeant la voie ferrée jusqu'au point de rencontre avec la fin dudit bâtiment; de là, allant vers le nord-ouest et longeant le bâtiment jusqu'au point de rencontre avec la rue du Parc-Marguerite-Bourgeois; de là, allant vers le nord-est et suivant la rue du Parc-

Marguerite-Bourgeoys ainsi que l'emprise ferroviaire jusqu'au point de rencontre avec le prolongement de la rue Sainte-Madeleine; de là, allant vers l'ouest et suivant la rue Sainte-Madeleine jusqu'au point de rencontre avec la rue Le Ber; de là, allant vers le nord et suivant la rue Le Ber et son prolongement jusqu'au point de rencontre avec le prolongement de la rue de Sébastopol; de là, allant vers l'ouest et suivant la rue de Sébastopol jusqu'au point de rencontre avec la rue Wellington; de là, allant vers le nord et suivant la rue Wellington jusqu'au point de rencontre avec la rue Bridge; de là, allant vers l'ouest et suivant la rue Bridge jusqu'au point de rencontre avec la rue Saint-Patrick; de là, allant vers le nord-ouest jusqu'au point de rencontre avec les rues Guy, William et Ottawa; de là, allant vers le nord-ouest et suivant la rue Guy jusqu'au point de rencontre avec la rue Notre-Dame Ouest; de là, allant vers le nord-ouest et suivant la limite de l'arrondissement de Ville-Marie jusqu'au point de rencontre avec la limite de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal; de là, allant vers le nord-ouest et suivant la limite de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal jusqu'au point de rencontre avec l'avenue des Pins Ouest; de là, allant vers le nord-est et suivant l'avenue des Pins Ouest jusqu'au point de rencontre avec la rue Saint-Denis; de là, allant vers le sud-est et suivant la rue Saint-Denis jusqu'au point de rencontre avec la rue Cherrier; de là, allant vers le nord-est et suivant la rue Cherrier jusqu'au point de rencontre avec la rue Amherst, le point de départ.

LES COMPÉTENCES DES ARRONDISSEMENTS ET DES SERVICES CENTRAUX

En vertu du partage des compétences, les pouvoirs du conseil municipal et des 19 conseils d'arrondissement sont associés aux décisions reliées aux compétences locales. Ce partage signifie que ces 20 instances, en excluant le comité exécutif, agissent sur le territoire de la Ville dans des domaines qui relèvent tantôt de l'autorité du conseil municipal, tantôt de l'autorité des conseils d'arrondissement.

La mise en œuvre de la Réforme du financement des arrondissements au 1^{er} janvier 2015 nécessite la révision du partage entre les conseils d'arrondissement et le conseil municipal pour certaines de ces compétences. Le tableau suivant présente le partage des compétences locales inhérentes à la gestion de la Ville, selon les domaines énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal*.

Lorsque cela s'avère pertinent, les modifications apportées par la mise en œuvre de la réforme sont indiquées. Ces modifications sont apportées pour une période déterminée, par des règlements du conseil municipal.

Tableau 90

Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux

Arrondissements	Services centraux
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Urbanisme – adoption de tous les règlements relatifs à son territoire selon la procédure de consultation publique prévue à la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Urbanisme – élaboration du plan d'urbanisme et encadrement assurant la conformité des arrondissements à ce plan; protection du patrimoine bâti, des lieux publics et des immeubles municipaux.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conversion d'un immeuble en propriété divise – dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en propriété divise afin de favoriser l'augmentation de logements disponibles. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Habitation – élaboration des politiques d'habitation; conception, planification opérationnelle et évaluation des programmes touchant les subventions résidentielles.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévention en sécurité incendie et sécurité civile – participation et recommandation à l'élaboration des schémas de couverture de risques et de sécurité civile. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévention en sécurité incendie et sécurité civile – élaboration de la réglementation en matière de protection incendie, de nuisance et de salubrité publique.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Voirie locale – entretien du réseau local, contrôle de la circulation et du stationnement sur les voies locales. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Voirie artérielle – entretien du réseau artériel, entretien des feux de circulation et structures routières (y compris ceux du réseau local), contrôle de la circulation et du stationnement, gestion du stationnement tarifé.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Matières résiduelles – gestion des activités reliées à l'enlèvement des matières résiduelles, par délégation du conseil municipal. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Environnement et matières résiduelles – compétence en ce qui a trait à l'enlèvement des matières résiduelles (incluant les matières recyclables), élaboration des programmes assurant la qualité de l'environnement; gestion du traitement des matières résiduelles.

Tableau 90

Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux (suite)

Arrondissements	Services centraux
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement économique local, communautaire, culturel et social – soutien financier aux organismes qui exercent une mission de développement local. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développement économique, communautaire, culturel et social – élaboration du plan institutionnel de développement économique, culturel et social.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Culture, loisirs et parcs – responsabilité à l’égard des parcs et des équipements culturels et de loisirs à vocation locale. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Culture, loisirs et parcs – élaboration d’une vision commune en matière de culture, de sports et de loisirs.

LA SYNTHÈSE DES POLITIQUES FINANCIÈRES

Depuis la mise en place de la nouvelle Ville de Montréal, en 2002, celle-ci a adopté des politiques financières afin d'assurer une saine gestion des fonds publics. Ces politiques énoncent des pratiques de gestion financière pour l'ensemble des affaires de la Ville et servent de guides à la prise de décision pour le comité exécutif, pour les conseils municipal, d'agglomération et d'arrondissement ainsi que pour l'ensemble des gestionnaires et des sociétés paramunicipales.

Ces politiques ont évolué année après année afin de tenir compte, notamment, des modifications apportées au cadre légal et aux obligations administratives et financières, de même que de l'évolution des pratiques.

Voici la liste des politiques financières :

- politique de l'équilibre budgétaire;
- politique de gestion des réserves de fonds;
- politique des sources de revenus;
- politique des équipements et des infrastructures;
- politique de gestion de la dette;
- politique de gestion des dépenses;
- politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations.

Ci-après, le lecteur trouvera une synthèse des politiques financières présentement en vigueur, lesquelles ont été adoptées par les conseils municipal et d'agglomération. La version complète des politiques financières peut être consultée à l'adresse Internet suivante : ville.montreal.qc.ca/finances

La politique de l'équilibre budgétaire

La *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) exige que les villes atteignent l'équilibre budgétaire sur une base annuelle. Pour obtenir et maintenir cet équilibre, le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissement peuvent avoir recours à la taxation et à la tarification de services. Ils peuvent également utiliser leurs surplus accumulés. Si, en raison de circonstances exceptionnelles, ils déclarent, pour une année donnée, un excédent des dépenses sur les revenus, ils doivent prendre des mesures correctives dès l'année suivante.

Compte tenu de la rareté des ressources et surtout des besoins qui sont quasi illimités, il importe que la Ville se donne un cadre et des pratiques de gestion afin d'éviter de se trouver dans une situation où elle ne pourrait respecter l'exigence de la Loi en ce qui a trait à l'équilibre budgétaire.

Objet de la politique

L'objet de la politique de l'équilibre budgétaire est de faire en sorte que la Ville respecte ses obligations légales d'équilibre en déterminant à la fois les mécanismes d'encadrement et les outils qui sont nécessaires au maintien de cet équilibre, et ce, sur une base annuelle et pluriannuelle.

Objectifs

Par la politique de l'équilibre budgétaire, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- assurer une gestion responsable de ses ressources financières;
- gérer de telle sorte que la situation budgétaire de l'ensemble de la Ville soit saine en tout temps;
- optimiser l'affectation des fonds de la Ville;
- définir un cadre informationnel utile à la prise de décision budgétaire (par exemple, disposer d'une information juste sur les activités et sur les coûts de fonctionnement);
- veiller au suivi des budgets de la Ville.

Les pratiques de gestion

La politique prévoit 12 pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- l'équilibre budgétaire annuel;
- l'équilibre budgétaire à moyen et long terme;
- le suivi budgétaire.

La politique de gestion des réserves de fonds

Une gestion financière prudente implique que la Ville prévoit des réserves suffisantes pour faire face aux situations exceptionnelles ou imprévues.

Puisque de telles situations ne peuvent être raisonnablement prévues au moment de la préparation du budget, l'objectif d'une réserve est d'éviter que la Ville ou un arrondissement ne se trouve en position d'instabilité financière qui pourrait la ou le contraindre à prendre des décisions aussi précipitées qu'indésirables, voire à réduire abruptement les services à la population par des compressions sévères et soudaines. Sans réserves de fonds suffisantes, des dépenses ponctuelles inévitables pourraient en effet conduire à de telles situations.

Les dépenses ponctuelles sont généralement non récurrentes. Elles peuvent résulter de la décision du conseil municipal, du conseil d'agglomération ou d'un conseil d'arrondissement de financer, par des fonds provenant d'une réserve, des coûts comme les dépenses en capital, lesquelles sont normalement financées par emprunt. Elles peuvent aussi être attribuables à une gestion stratégique de certaines catégories de dépenses, résultant d'un choix fait par le conseil municipal, le conseil d'agglomération ou un conseil d'arrondissement.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de définir les mécanismes de constitution et d'utilisation des réserves.

Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- gérer de façon responsable et prudente les finances de la Ville;
- assurer une situation budgétaire équilibrée en tout temps;
- constituer des surplus libres et des réserves de fonds;
- veiller à ce que les surplus libres et les réserves de fonds soient utilisés d'une façon adéquate.

Les pratiques de gestion

La politique prévoit 13 pratiques de gestion, regroupées sous les deux énoncés généraux suivants :

- la constitution de réserves de fonds;
- l'utilisation des fonds des réserves.

La politique des sources de revenus

La *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., chapitre F-2.1) prévoit les sources de fonds que la Ville peut utiliser pour financer ses services.

La Ville de Montréal et les arrondissements doivent faire des choix adéquats pour financer leurs activités. Afin de prendre des décisions éclairées en la matière, ils doivent avoir une très bonne connaissance de leurs sources de revenus. Cette information leur permettra de prendre des décisions qui respectent les principes de bonne gestion des fonds publics.

Objet de la politique

La politique des sources de revenus a pour objet de définir les principes devant guider la Ville dans ses décisions touchant le financement de ses services et de ses activités.

Objectifs

Par sa politique des sources de revenus, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- faire des choix de financement qui lui assurent une situation budgétaire saine en tout temps;
- optimiser les choix de financement des services publics pour assurer une prestation stable de ces services;
- voir à ce qu'une information éclairante soit disponible au moment de faire les choix de financement.

Les pratiques de gestion

La politique prévoit 18 pratiques de gestion, regroupées sous les cinq énoncés généraux suivants :

- le financement des services publics;
- la diversification des revenus;
- les frais d'utilisation des services;
- les revenus difficiles à prévoir;
- les revenus ponctuels.

La politique des équipements et des infrastructures

Une planification rigoureuse des équipements et des infrastructures aidera l'ensemble de la Ville à déterminer ses besoins financiers, tant immédiats que futurs, en vue de maintenir son actif immobilier en bon état ou d'en remplacer certains éléments au moment opportun pour, ainsi, préserver la qualité des services aux citoyens.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de déterminer les activités de planification nécessaires pour maintenir les équipements et les infrastructures de la Ville de Montréal en bon état de fonctionnement et les remplacer au moment opportun.

Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- se donner un programme triennal d'immobilisations de qualité, c'est-à-dire qui s'appuie sur des analyses bien documentées;
- gérer de façon économique les équipements et les infrastructures;
- faire l'inventaire des équipements et des infrastructures dans le but de connaître l'envergure, la qualité et l'état de son actif immobilier;
- connaître les facteurs qui peuvent détériorer les divers éléments de l'actif immobilier;
- s'assurer que sa situation budgétaire ne sera pas déstabilisée par des dépenses non planifiées.

Les pratiques de gestion

La politique prévoit 12 pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- la Ville de Montréal doit avoir une information stratégique sur son actif immobilier;
- la Ville de Montréal doit analyser les éléments de l'actif immobilier dans le but de les maintenir en bonne condition;
- la Ville de Montréal doit élaborer une stratégie d'allocation des ressources.

La politique de gestion de la dette

Les villes doivent principalement utiliser l'emprunt à long terme pour leurs dépenses d'investissement. Les besoins d'investissement peuvent être pratiquement illimités. Cela implique de faire des choix, parce que la Ville ne peut pas s'endetter outre mesure. La gestion de la dette implique à la fois que l'endettement soit raisonnable, qu'il soit à la mesure de la capacité de payer des contribuables et qu'il permette d'offrir des services de qualité aux citoyens.

Les dépenses financées par l'endettement à long terme doivent faire l'objet d'une attention particulière, puisque l'on se trouve à emprunter sur la fiscalité future. Il est donc évident que l'emprunt doit être utilisé de façon responsable et, surtout, circonspecte.

Objet de la politique

L'objet de la politique de gestion de la dette est de constituer un guide qui encadrera les décisions relatives à l'endettement, dans le but de maintenir une situation financière saine qui non seulement ne dépasse pas la capacité de payer de la Ville, mais protège également sa capacité d'emprunt dans le futur.

Objectifs

Par la politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- gérer de façon responsable et prudente la dette de la Ville, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- se donner des pratiques qui permettent de corriger la situation d'endettement élevé de la Ville;
- s'assurer un accès stable aux marchés des capitaux et, surtout, à un coût avantageux;
- s'assurer d'une amélioration de la situation financière et, ainsi, maintenir la cote de crédit de la Ville ou encore l'améliorer, si possible.

Les pratiques de gestion

La politique prévoit 21 pratiques de gestion, regroupées sous les cinq énoncés généraux suivants :

- la Ville doit se donner une stratégie de financement des dépenses en immobilisations;
- la Ville doit gérer sa dette avec prudence;
- la Ville doit régler le déficit actuariel initial des régimes de retraite de l'ancienne Ville de Montréal;
- la Ville doit administrer sa dette de façon responsable;
- la Ville doit réduire au minimum ses risques financiers.

La politique de gestion des dépenses

Objet de la politique

L'objet de cette politique est de définir les principes qui doivent guider les gestionnaires de la Ville dans leurs décisions touchant les dépenses relatives au personnel et à l'acquisition de biens et services. Cette politique comporte de plus des éléments ayant trait aux charges interunités.

Objectifs

Par la politique de gestion des dépenses, la Ville entend poursuivre les objectifs suivants :

- assurer le respect des principes d'une saine gestion;
- veiller à ce que les valeurs de transparence et d'équité soient respectées;
- garantir une gestion décentralisée des dépenses.

Les pratiques de gestion

La politique prévoit 17 pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- la Ville doit gérer avec rigueur les dépenses de personnel, et ce, en tenant compte des facteurs humains;
- les dépenses qui résultent des transactions que la Ville réalise dans divers marchés doivent être effectuées et gérées avec un souci constant d'efficacité, d'efficience et d'économie;
- la Ville doit favoriser un contrôle rigoureux des dépenses par l'application du concept des charges interunités.

La politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations

Objectif de la politique

Cette politique sert à l'établissement et à la comptabilisation des dépenses en immobilisations et d'amortissement en fonction de critères préétablis par la Ville et ayant une incidence importante sur sa situation financière. Toute ambiguïté quant à l'application de la présente politique sera interprétée par le Service des finances, en collaboration avec le service concerné.

Portée de la politique

Cette politique comprend les principes généraux, les modalités d'application, les annexes concernant la grille de la politique d'amortissement et les directives d'interprétation portant sur les fouilles archéologiques, les frais de décontamination, les modifications aux immeubles liées à l'accessibilité des personnes handicapées, le système intégré de gestion, le programme de réfection routière (PRR), la radiation et les immobilisations corporelles louées.

LE FONDS DE L'EAU

Le Fonds de l'eau est un fonds comptable qui permet de regrouper l'information financière relative à l'eau et de faire le suivi des réserves financières.

En 2003, l'administration municipale a lancé un plan visant la réalisation d'investissements importants, notamment dans la réhabilitation des conduites d'aqueduc et d'égout ainsi que dans la mise aux normes des usines de production d'eau potable et de traitement des eaux usées. En juin 2012, le conseil municipal (CM12 0434) et le conseil d'agglomération (CG12 0166) ont approuvé une vision globale intégrée de la gestion de l'eau dans une perspective de long terme (10 ans) qui est devenue la Stratégie montréalaise de l'eau. Cette stratégie, basée sur cinq enjeux, a permis d'établir les objectifs sur lesquels repose un plan d'action visant tant les projets d'investissement que les activités de fonctionnement.

Le tableau 91 présente l'état prévisionnel des revenus et des charges reliés à la gestion de l'eau pour l'exercice 2015. Il comporte deux volets distincts, soit le budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération.

Les revenus totaux du Fonds de l'eau en 2015 s'élèvent à 376,9 M\$. Le total des charges, du financement et des quotes-parts du Fonds de l'eau s'élève à 360,6 M\$. Des affectations de 16,4 M\$ sont également prévues, principalement à titre d'affectations aux réserves financières. Les charges du Fonds de l'eau sont présentées de manière à refléter l'ensemble des champs d'activités de la gestion de l'eau. Notons que le budget du conseil municipal inclut un montant de 188,8 M\$ pour assurer le financement de la quote-part liée aux activités d'agglomération.

Un montant de 336,4 M\$ a été inscrit pour les acquisitions d'immobilisations en 2015. Ces dernières seront financées, entre autres, par des programmes de subventions de 189,5 M\$ et des paiements au comptant de 104,7 M\$. Ainsi, les emprunts à la charge des citoyens se limiteront à 42,2 M\$.

Le Programme triennal d'immobilisations 2015-2017 relatif à l'eau est présenté en détail au tableau 11 du *Programme triennal d'immobilisations 2015-2017*. En 2015, les principaux projets et programmes d'immobilisations sont le programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égout (102,3 M\$), les travaux sur les réservoirs et stations de pompage (61,7 M\$), la modernisation des usines de production d'eau potable (45 M\$) et la poursuite du projet de désinfection des eaux usées à l'ozone (15,8 M\$). Pour la période 2015-2017, un montant de 1,1 G\$ sera consacré aux infrastructures de l'eau.

Tableau 91
État prévisionnel des revenus et des charges liés à la gestion de l'eau
(en milliers de dollars)

	BUDGET 2015			BUDGET GLOBAL
	CONSEIL MUNICIPAL	CONSEIL D'AGGLOMÉRATION	TRANSACTIONS INTERENTITÉS À ÉLIMINER	
REVENUS				
Quotes-parts – Service de l'eau	-	159 982,1	(130 350,6)	29 631,5
Quotes-parts – Alimentation en eau potable	-	59 667,7	(52 534,0)	7 133,7
Quotes-parts – Financement des investissements TECQ	-	4 063,5	-	4 063,5
Quotes-parts – Financement des investissements FCCQ	-	287,9	-	287,9
Quotes-parts – Tarifaire (<i>compteurs d'eau</i>)	-	6 085,7	(5 910,9)	174,8
Taxation relative à l'eau	303 278,8	-	-	303 278,8
Tarification forfaitaire et au compteur	26 443,8	-	-	26 443,8
Tarification des eaux usées	-	4 000,0	-	4 000,0
Tarification pour la vente d'eau potable à Charlemagne	-	193,5	-	193,5
Revenus pour activités déléguées d'agglomération	307,4	-	(307,4)	-
Recouvrement MTQ et Transports Canada	-	659,2	-	659,2
Autres tarifications	798,3	270,0	-	1 068,3
TOTAL – REVENUS	330 828,3	235 209,6	(189 102,9)	376 935,0
CHARGES				
Direction – Service de l'eau	709,8	2 131,0	-	2 840,8
Production de l'eau potable	-	71 342,5	-	71 342,5
Épuration des eaux usées	-	67 059,6	-	67 059,6
Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout				
Gestion stratégique des réseaux	9 762,8	1 933,1	-	11 695,9
Dotation des arrondissements pour l'entretien des réseaux	53 645,4	-	-	53 645,4
Amélioration de l'entretien des réseaux	28 203,3	-	-	28 203,3
Plan d'intervention	-	717,3	-	717,3
Projet d'installation de compteurs d'eau	2 099,2	323,2	(307,4)	2 115,0
Crédits de dépenses pour activités déléguées d'agglomération	(4 022,9)	-	-	(4 022,9)
Réserves pour travaux majeurs imprévus	1 000,0	2 461,4	-	3 461,4
Soutien professionnel et technique (laboratoire, géomatique, etc.)	4 650,8	12 304,1	-	16 954,9
Frais généraux d'administration	14 560,4	23 028,6	-	37 589,0
Frais de financement	8 150,5	15 257,0	-	23 407,5
TOTAL – CHARGES	118 759,3	196 557,8	(307,4)	315 009,7
QUOTES-PARTS POUR LE FINANCEMENT DES ACTIVITÉS DE L'AGGLOMÉRATION	188 795,5	-	(188 795,5)	-
FINANCEMENT – REMBOURSEMENT DE LA DETTE À LONG TERME	20 600,2	24 955,7	-	45 555,9
TOTAL – CHARGES, QUOTES-PARTS ET FINANCEMENT	328 155,0	221 513,5	(189 102,9)	360 565,6
EXCÉDENT (DÉFICIT) AVANT AFFECTATIONS	2 673,3	13 696,1	-	16 369,4
AFFECTATIONS				
Montant à pourvoir dans le futur	(270,6)	-	-	(270,6)
Réserves financières				
Quote-part tarifaire pour les compteurs	1 580,6	(5 762,4)	-	(4 181,8)
Autres affectations à la réserve	(3 983,3)	(7 933,7)	-	(11 917,0)
TOTAL – AFFECTATIONS	(2 673,3)	(13 696,1)	-	(16 369,4)
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES	-	-	-	-

Tableau 92

Acquisitions d'immobilisations prévues et sources de financement

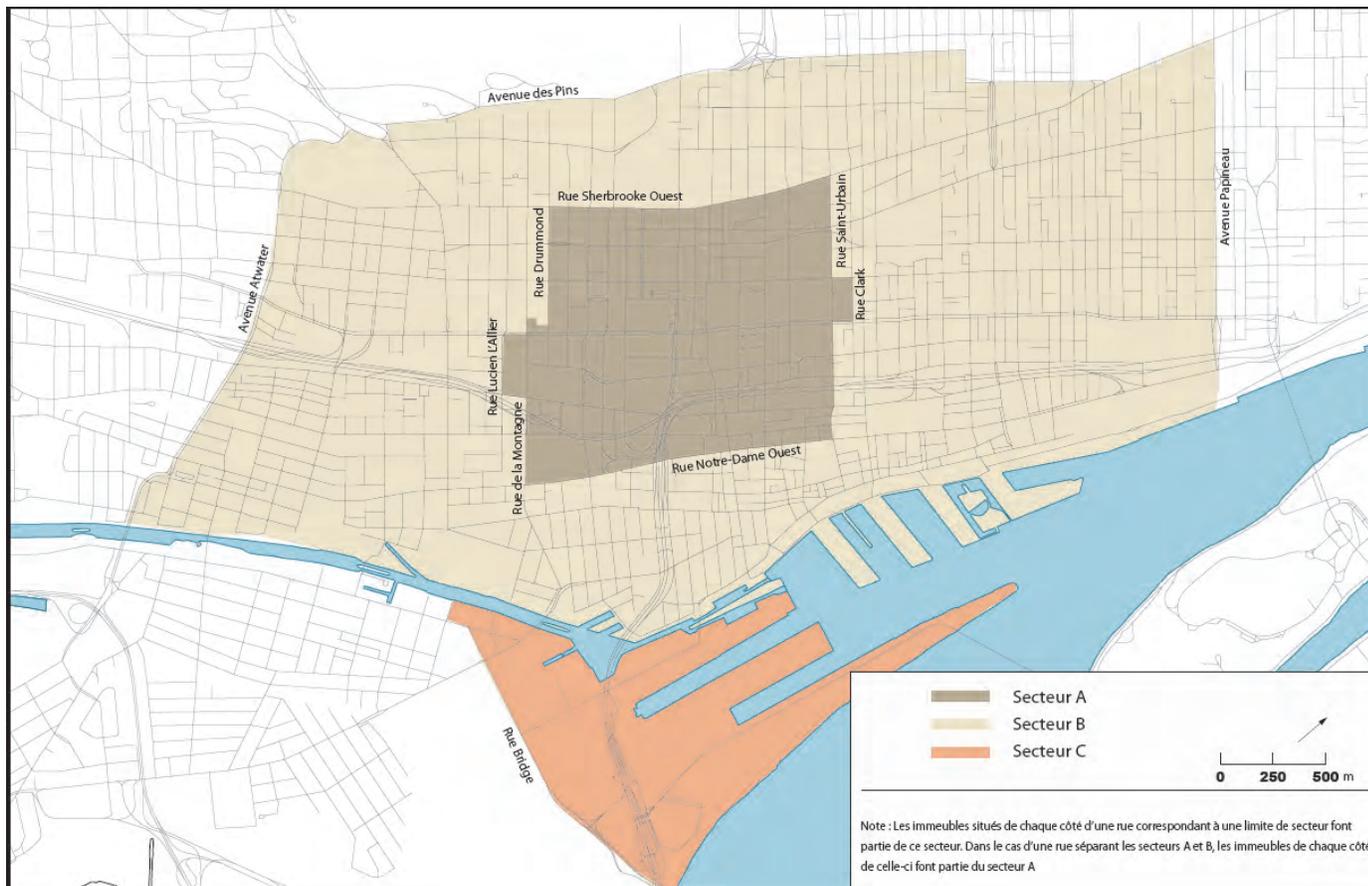
(en milliers de dollars)

	BUDGET 2015			BUDGET GLOBAL
	CONSEIL MUNICIPAL	CONSEIL D'AGGLOMÉRATION	TRANSACTIONS INTERENTITÉS À ÉLIMINER	
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS				
Direction de l'eau potable	-	154 260,0	-	154 260,0
Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau	79 799,0	40 318,0	-	120 117,0
Direction de l'épuration des eaux usées	-	62 000,0	-	62 000,0
TOTAL – ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS	79 799,0	256 578,0	-	336 377,0
SOURCES DE FINANCEMENT				
Transferts (subventions)	57 563,0	131 922,0	-	189 485,0
Affectations – Réserves financières	16 780,0	87 869,0	-	104 649,0
Emprunts à la charge des contribuables	5 456,0	36 787,0	-	42 243,0
TOTAL – SOURCES DE FINANCEMENT	79 799,0	256 578,0	-	336 377,0

SECTEURS D'APPLICATION DE LA TAXE SUR LES PARCS DE STATIONNEMENT

Figure 3

Secteurs d'application de la taxe sur les parcs de stationnement



GLOSSAIRE ET IDIOMES

GLOSSAIRE

Acquisitions d'immobilisations	Poste qui représente les sommes destinées aux dépenses d'immobilisations prévues au Programme triennal d'immobilisations.
Année-personne	Concept utilisé par l'Administration pour convertir le nombre d'employés, tous statuts confondus, en équivalents temps plein.
Affectation	Poste qui réfère aux montants provenant des excédents accumulés et des réserves financières ou fonds réservés et qui permettent de financer certaines charges de fonctionnement de l'exercice courant. Ce poste réfère également aux montants affectés au renflouement des réserves financières et des fonds réservés ainsi qu'au financement des acquisitions d'immobilisations prévues au PTI.
Arrondissement	Division territoriale, administrative et politique. La Ville de Montréal est divisée, pour l'exercice de certaines compétences, en 19 arrondissements considérés comme des unités d'affaires.
Autres postes budgétaires	Subdivision budgétaire regroupant un ensemble de charges de même nature non rattachées aux arrondissements ni aux services centraux.
Catégorie d'immeubles	Aux fins de l'imposition de la taxe foncière générale, ensemble d'immeubles auxquels s'applique un taux particulier. L'administration montréalaise impose selon quatre groupes d'immeubles : les immeubles non résidentiels, les terrains vagues, les immeubles de six logements ou plus et, enfin, la catégorie résiduelle.
Catégorie résiduelle	Ensemble d'immeubles comprenant principalement les immeubles de cinq logements ou moins. Ils sont assujettis au taux de base de la taxe foncière générale. Les terrains vagues sur lesquels la construction est interdite en font également partie.
Charges fiscales	Pour un exercice donné, ensemble des revenus fiscaux provenant, notamment, de la taxe foncière générale, de la tarification de l'eau et du traitement des matières résiduelles. Les charges fiscales sont estimées sur la base des données du rôle d'évaluation foncière au 11 septembre 2013.
Charges par objets	Système de classification des charges (dépenses) établi en fonction de la nature économique des biens et des services et défini dans le <i>Manuel de la présentation de l'information financière municipale</i> . La classification regroupe les charges parmi les objets qui suivent : Rémunération, Cotisations de l'employeur, Transport et communication, Services professionnels, techniques et autres, Location, entretien et réparation, Biens durables, Biens non durables, Frais de financement, Contributions à d'autres organismes et Autres objets.
Charte de la Ville de Montréal	Loi québécoise qui contient les dispositions ayant trait à la constitution, à l'organisation, aux compétences et aux pouvoirs de cette municipalité. C'est dans la <i>Charte de la Ville de Montréal</i> que se trouvent les règles régissant l'harmonisation de la fiscalité municipale.

Compensation de taxes	Sommes payées par les propriétaires d'immeubles non imposables en remplacement de taxes et tarifs. La forme et la hauteur des compensations varient selon le propriétaire (gouvernement, commission scolaire, hôpital, organisme à but non but lucratif, église, etc.).
Cotisations de l'employeur	Poste de dépenses, formé des avantages sociaux (divers programmes d'assurance, cotisations à un régime de retraite, etc.) et des charges sociales (cotisations à la RRQ, à l'assurance-emploi, à la CSST, au Fonds de santé) accordés aux élus et aux employés.
Dépense d'investissement	Dépense comprenant les éléments qui peuvent être achetés, construits, développés ou mis en valeur. De plus, ces éléments de l'actif doivent répondre aux critères suivants : <ul style="list-style-type: none">▪ ils sont destinés à être utilisés pour la production de biens, la prestation de services ou le fonctionnement de l'administration municipale;▪ ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;▪ ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités de l'entité municipale.
Déplacements fiscaux	Transfert d'une partie des charges fiscales d'un secteur à l'autre, d'une catégorie d'immeubles à l'autre ou d'un immeuble à l'autre. Toute modification de la base d'une taxe ou d'un tarif (valeur, frontage, logement, etc.) peut occasionner des déplacements fiscaux.
Domaine d'activité	Terme qui désigne un secteur de responsabilité municipale.
Efficacité	Mesure du degré d'accomplissement d'objectifs donnés.
Efficienc	Mesure de l'utilisation des ressources pour atteindre un objectif donné.
Étalement de la variation des valeurs foncières	Mesure fiscale qui permet de lisser les effets d'un nouveau rôle d'évaluation foncière en introduisant, sur une période déterminée, la variation de la valeur foncière des immeubles qui découle de l'entrée en vigueur de ce nouveau rôle.
Fardeau fiscal	Partie des revenus fiscaux d'un secteur donné qui, en vertu de la <i>Charte de la Ville de Montréal</i> , fait l'objet d'une limitation de son augmentation (maximum de 5 %) à des fins d'harmonisation fiscale.
Fonction municipale	Système de classification des activités municipales uniformisé qui s'applique à tous les organismes municipaux et qui est défini dans le <i>Manuel de la présentation de l'information financière municipale</i> . Les fonctions sont regroupées sous les thèmes suivants : Administration générale; Sécurité publique; Transport; Hygiène du milieu; Santé et bien-être; Aménagement, urbanisme et développement; Loisirs et culture; Frais de financement.
Harmonisation fiscale	Convergence des régimes d'imposition et des niveaux de taxation des divers secteurs (anciennes municipalités) de la ville vers une fiscalité unique au moyen de divers mécanismes.

Montréal international	Organisme qui a pour mission de contribuer au développement économique du Grand Montréal et d'en accroître le rayonnement international.
Mutation immobilière	Transfert du droit de propriété d'un immeuble, établissement d'une emphytéose ou sa cession ainsi que louage d'un immeuble pour plus de quarante ans.
Occupation du domaine public	Installation de certaines constructions, en tout ou en partie, sur un territoire qui est normalement réservé à l'usage public. Il peut s'agir d'escaliers, de balcons, de passerelles ou de souterrains. Un loyer est facturé au propriétaire pour cet usage. Le loyer peut correspondre à un montant symbolique ou à un taux fixé par contrat ou encore être calculé en fonction de la valeur établie par la Ville.
Organisme paramunicipal	Entité à but non lucratif qui est dotée, dans les conditions prévues par la loi, d'une personnalité juridique et qui entretient des liens d'affaires avec la Ville.
Plan d'affaires	Plan stratégique dans lequel une unité d'affaires illustre ses divers enjeux ou préoccupations prioritaires et cible les objectifs et les engagements qu'elle entend réaliser à court et moyen terme.
Quotes-parts	Elles représentent la dépense de contribution devant être versée par la Ville de Montréal pour le financement des activités relevant de la compétence du conseil d'agglomération. Les quotes-parts reçues de la Ville de Montréal et des autres villes liées constituent la principale source de revenus de l'agglomération.
Redevance – conduits souterrains	Loyer imposé aux utilisateurs du réseau de conduits souterrains de la Commission des services électriques en fonction de l'espace que leurs conduits occupent dans le réseau.
Règlement d'emprunt	Autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) de contracter un emprunt qui sert généralement à financer certaines dépenses d'investissement dont le montant est trop important pour être assumé au cours d'un seul exercice financier.
Rémunération	Rubrique qui comprend les salaires et les indemnités des élus et des employés.
Rôle d'évaluation foncière	Registre préparé par la Direction de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal et comprenant toutes les données nécessaires à l'élaboration du rôle de taxation.
Secteur	En matière de fiscalité, territoire d'une ancienne municipalité. Les dettes des anciennes villes sont à la charge des immeubles situés sur leurs territoires respectifs.
Service central	Entité administrative, ou unité d'affaires, qui assure des fonctions de planification et de soutien à l'Administration et aux arrondissements. Un service central peut également cumuler des responsabilités opérationnelles.

Tarification	En matière de fiscalité, somme exigée en contrepartie d'un service fourni à l'immeuble ou à son occupant. Le tarif est payé par le propriétaire ou l'occupant de l'immeuble.
Taux global de taxation	Taux qui s'obtient en divisant par l'évaluation foncière imposable d'une municipalité, les revenus fiscaux prélevés de l'ensemble de ses contribuables.
Taux moyen cumulé	Taux résultant de l'addition des taux de taxes foncières et de l'équivalent foncier de la tarification applicable à une catégorie d'immeubles donnée.
Taux de valorisation ou de mise en valeur	Pourcentage des matières résiduelles générées qui ont été détournées de l'enfouissement au moyen de la récupération, du réemploi ou de la réduction à la source.
Taxe foncière générale	Taxe basée sur la valeur foncière des immeubles et dont les revenus servent à financer les dépenses de la municipalité dans son ensemble. Les taux de cette taxe varient selon quatre catégories d'immeubles.
Transferts	Subventions des gouvernements, des autres organismes publics, des entreprises privées et des personnes, sans aucun service en contrepartie. Les revenus de transferts sont regroupés en fonction de leur finalité. Ils peuvent financer les dépenses de fonctionnement, le service de la dette ou les investissements.
Unité d'affaires	Entité qui désigne un arrondissement ou un service central.

IDIOMES

NOTIONS DE TERRITOIRE

Agglomération de Montréal

Le territoire des 16 villes constituant l'île de Montréal.

Municipalité locale

- Les municipalités locales n'ont pas toutes les mêmes désignations : le même terme désigne aussi bien une ville, une municipalité, un village, une paroisse ou un canton (Source *MAMOT*);
- La municipalité locale est administrée par un conseil municipal (Source *MAMOT*).

Ville centrale (Ville centre)

- La Ville de Montréal, en relation avec les autres municipalités locales de l'agglomération de Montréal;
- La ville centrale exerce les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal et les compétences locales sur le territoire de la ville de Montréal, au moyen d'instances décisionnelles compétentes, le conseil d'agglomération, le conseil municipal ou le conseil d'arrondissement.

Villes reconstituées

- Les 15 territoires de l'île de Montréal qui ont retrouvé leur statut de municipalité au 1^{er} janvier 2006, excluant le territoire de la ville résiduaire.
- Les villes reconstituées sont responsables des services locaux (aussi appelés « de proximité ») sur leurs territoires respectifs.

Villes liées

Les 16 municipalités constituant le territoire de l'île de Montréal (soit les 15 villes reconstituées et la ville de Montréal) siégeant au conseil d'agglomération de la Ville de Montréal.

NOTIONS DE COMPÉTENCES ET DE SERVICES RENDUS

Compétences d'agglomération

Le conseil d'agglomération ou le comité exécutif exerce les compétences d'agglomération prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services d'agglomération offerts à l'ensemble de la population de l'île de Montréal, par la ville centrale, c'est-à-dire la Ville de Montréal.

Services d'agglomération

L'ensemble des services communs fournis par la Ville de Montréal aux résidents de l'île de Montréal.

Compétences locales

- Le conseil municipal de chaque ville de l'île de Montréal exerce les compétences locales prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services locaux offerts sur le territoire de la municipalité locale.
- Les responsabilités exercées par les municipalités locales sont aussi appelées « services de proximité ».
- Dans le cas de la Ville de Montréal, la *Charte de la Ville de Montréal* prévoit que ces compétences locales sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. Elles sont donc :
 - des compétences locales gérées par les arrondissements;
 - des compétences locales gérées par le conseil municipal.

NOTIONS D'INSTANCES DÉCISIONNELLES

Conseil d'agglomération

- Une instance décisionnelle de la Ville de Montréal.
- Le conseil d'agglomération exerce les compétences d'agglomération prescrites par la loi, c'est-à-dire qu'il est responsable des services d'agglomération offerts à l'ensemble de la population de l'Île de Montréal (par la Ville de Montréal).

Conseil municipal

- Chaque municipalité locale dispose d'un conseil municipal.
- Le conseil municipal est l'une des quatre instances décisionnelles de la Ville de Montréal.
- Le conseil municipal de la Ville de Montréal exerce les compétences locales prescrites par la Charte, c'est-à-dire qu'il est responsable de certains services locaux offerts sur le territoire de la Ville de Montréal.
- Dans le cas de la Ville de Montréal, la Charte prévoit que les compétences locales sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.
- Dans le cas des villes reconstituées, les conseils municipaux exercent également les compétences locales, c'est-à-dire qu'ils sont responsables des services locaux offerts sur leurs territoires respectifs.

Conseil d'arrondissement

- L'instance décisionnelle de chacun des 19 arrondissements de Montréal.
- Les conseils d'arrondissement exercent les compétences locales prescrites par la Charte, c'est-à-dire qu'ils sont responsables des services locaux offerts sur le territoire de chaque arrondissement.

Comité exécutif

- Instance décisionnelle de la Ville de Montréal, il est formé de 7 à 11 membres nommés par le maire de Montréal.
- Le comité exécutif exerce des pouvoirs tant à l'égard des compétences locales que des compétences d'agglomération.

Instances décisionnelles

La Ville de Montréal comprend quatre instances décisionnelles :

- le conseil municipal;
- le conseil d'agglomération;
- les conseils d'arrondissement;
- le comité exécutif.

Les 15 villes reconstituées de l'agglomération de Montréal disposent de deux instances décisionnelles :

- le conseil municipal;
- le conseil d'agglomération.

NOTIONS DE BUDGET

Budget de la Ville de Montréal

Le budget de la Ville de Montréal comprend à la fois les sommes reliées aux compétences d'agglomération et aux compétences locales de la Ville de Montréal.

Budget du conseil municipal

- Le budget du conseil municipal est le budget adopté par le conseil municipal de la Ville de Montréal pour exercer les compétences locales sur le territoire de Montréal;
- À la Ville de Montréal, les compétences locales sont exercées à la fois par les arrondissements et par les services centraux.

Budget du conseil d'agglomération

- Le budget du conseil d'agglomération est le budget adopté par le conseil d'agglomération pour exercer les compétences d'agglomération sur le territoire de l'île de Montréal.
- Les compétences d'agglomération sont exercées par les services centraux de la Ville de Montréal.

Budget de l'arrondissement

Le budget de l'arrondissement est le budget adopté par le conseil municipal et alloué aux compétences locales, sous la responsabilité de l'arrondissement.

Adoption du budget

Malgré le cinquième alinéa du paragraphe 3 de l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), lorsque, le 1^{er} janvier, le budget de la Ville n'est pas adopté, le quart de chacun des crédits prévus au budget de l'exercice précédent est réputé adopté. Il en est de même le 1^{er} avril, le 1^{er} juillet et le 1^{er} octobre, si à chacune de ces dates le budget n'a pas été adopté (*Charte de la Ville de Montréal*, L.R.Q. chapitre C-11.4, article 148.1).

Le conseil peut préparer et adopter un budget supplémentaire pour combler un déficit anticipé (*Loi sur les cités et villes*, L.R.Q. chapitre C-19, articles 474.4 à 474.7).

Adoption du budget lors d'une année d'élection générale au sein de la municipalité

Le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent. Toutefois, lors d'une année d'élection générale au sein de la municipalité, la période est prolongée jusqu'au 31 janvier de l'année suivante (*Loi sur les cités et villes*, L.R.Q. chapitre C-19, article 474 – paragraphe 1).

NOTION DE QUOTES-PARTS

La *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal* (L.Q. 2008, c.19) (ci-après appelée projet de loi 22), adoptée le 20 juin 2008, stipule que la majeure partie des activités d'agglomération doit être financée au moyen d'un nouveau régime de quotes-parts. En d'autres termes, plutôt que de taxer directement les contribuables de l'île de Montréal, le conseil d'agglomération partage dorénavant entre les villes liées le financement des frais engendrés par l'exercice de ses compétences. Les villes liées sont ensuite libres de prélever les sommes nécessaires au paiement de leurs quotes-parts conformément à leurs propres orientations fiscales.

NOTIONS DE TAXES

Taxes de la Ville de Montréal

Comprennent les taxes d'agglomération, les taxes municipales locales et les taxes d'arrondissement.

- **Taxes d'agglomération**
Taxes relevant du conseil d'agglomération et versées par l'ensemble des citoyens de l'agglomération visés pour les services d'agglomération.
- **Taxes municipales locales**
Taxes relevant du conseil municipal et versées par l'ensemble des citoyens de la Ville de Montréal pour les services locaux.
- **Taxes d'arrondissement**
Les taxes spécifiques relevant du conseil d'arrondissement et versées par les citoyens d'un arrondissement pour les services de proximité.

NOTION DE TRANSACTIONS INTERENTITÉS À ÉLIMINER

Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires. Ces éliminations portent sur trois types de transactions, soit :

- les transactions à éliminer afférentes à la part montréalaise des charges qui sont sous la responsabilité du conseil d'agglomération (quotes-parts). Puisque ces transactions résultent d'échanges de services entre le budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération, elles sont éliminées dans le budget global de la Ville de Montréal;
- les transactions internes résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable;
- les transactions interentités résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires et dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client.

INDEX DES SIGLES, DES ACRONYMES ET AUTRES ABRÉVIATIONS

A-P.	Année-personne
AMT	Agence métropolitaine de transport
CCSP	Conseil sur la comptabilité dans le secteur public
CESM	Complexe environnemental de Saint-Michel
CGMU	Centre de gestion de mobilité urbaine
CHUM	Centre hospitalier universitaire de Montréal
CLD	Centre local de développement
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CMQ	Commission municipale du Québec
CSÉM	Commission des services électriques de Montréal
CSST	Commission de la santé et de la sécurité du travail
CUSM	Centre universitaire de santé McGill
FCCQ	Fonds Chantiers Canada-Québec
FODIM	Fonds de développement international de Montréal
IPC	Indice des prix à la consommation
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MRC	Municipalité régionale de comté
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
M-IRIS	Montréal – Inscription et recherche de l'information sur la sécurité
PCGR	Principes comptables généralement reconnus
PR@M	Programme Réussir@Montréal
PQMO	Plan quinquennal de main-d'œuvre
PRQ	Programme rénovation Québec
PRR	Programme de réfection routière
PTI	Programme triennal d'immobilisations
RMR	Région métropolitaine de recensement
RRQ	Régie des rentes du Québec
SDC	Société de développement commercial
SÉRAM	Système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal
SIM	Service de sécurité incendie de Montréal
SIVT	Service des infrastructures, de la voirie et des transports
SMVT	Service de la mise en valeur du territoire
SOFIL	Société de financement des infrastructures locales du Québec
SPJD	Société du parc Jean-Drapeau
STM	Société de transport de Montréal
TECQ	<i>Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec</i>
TIV	Taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade
TGT	Taux global de taxation

Publié par la Ville de Montréal
Service des finances
ville.montreal.qc.ca/finances

Dépôt légal
4^e trimestre 2014
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

ISBN :

978-2-7647-1299-3	Budget de fonctionnement Imprimé, français
978-2-7647-1300-6	Budget de fonctionnement, PDF, français
978-2-7647-1301-3	Budget des arrondissements et services centraux – Imprimé, français
978-2-7647-1302-0	Budget des arrondissements et services centraux – PDF, français
978-2-7647-1303-7	Budget en bref – Imprimé, français
978-2-7647-1304-4	Budget en bref – PDF, français
978-2-7647-1305-1	Operating Budget / At a Glance – Imprimé, anglais
978-2-7647-1306-8	Operating Budget / At a Glance – PDF, anglais

Design graphique :
Ville de Montréal
Centre d'impression numérique et de communications
visuelles
001754-14954_11_14

Imprimé au Canada



